



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 033 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 9 décembre 2013

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 décembre 2013

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1100)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC) propose que le projet de loi C-526, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, je remercie tous mes collègues qui reconnaissent les efforts que fait le gouvernement dans le dossier de la lutte contre la criminalité. Je crois que j'ai vu plus de projets de loi relevant du droit pénal présentés à la Chambre dans les derniers 10 ans qu'au cours des 20 années précédentes. Cela montre l'importance qu'accorde le gouvernement à la répression de la criminalité et à la protection des Canadiens.

Je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi, qui est le résultat de mon expérience en droit. J'ai passé la plus grande partie des années 1990 à pratiquer le droit pénal et à plaider différentes affaires devant les tribunaux dans le Nord de l'Alberta. Au cours de cette période, j'ai vu des crimes épouvantables punis, selon moi, inadéquatement, parce que les juges ne peuvent pas, essentiellement, punir sévèrement les auteurs de crimes graves. Je parle bien entendu de crimes particulièrement répugnants; notamment les crimes ou plus de deux personnes sont impliquées. Ces personnes commencent habituellement par des crimes mineurs, dont l'organisation est planifiée. Puis, si elles échappent à la justice ou que le système judiciaire est incapable de sévir contre elles, elles passent à des crimes plus importants.

Le projet de loi C-526 renforcerait notamment les dispositions du Code criminel applicables au crime organisé et au terrorisme. Je sais que les actes terroristes sont rares au Canada. Dieu merci. Cependant, les organisations criminelles sont très actives au pays. Ne nous y trompons pas, nombre d'actes criminels sont attribuables aux organisations criminelles, surtout les plus graves, comme les meurtres et les incendies criminels, entre autres. En règle générale, les crimes les plus graves accompagnés de violence sont liés aux gangs et au crime organisé. Le gouvernement est résolu à prendre des mesures pour que ces crimes soient considérés parmi les plus graves du Code criminel.

Avec ce projet de loi, j'ai l'intention d'accorder plus de discrétion aux juges lors du jugement final et de faire en sorte que les

procureurs de la Couronne puissent négocier des plaidoyers — c'est une pratique courante — afin que même s'ils ne parviennent pas à obtenir une condamnation, le juge puisse, au fond, punir sévèrement l'accusé au moment de la détermination de la peine.

Cette proposition vise à modifier la disposition de détermination de la peine du Code criminel qui énumère les circonstances atténuantes ou aggravantes qu'il faut prendre en compte, en fait, les circonstances aggravantes. Si une personne participe à un crime et que cela est prouvé, sa responsabilité s'en trouverait accrue et elle pourrait être condamnée à une peine plus sévère. Ainsi, le juge pourrait augmenter ou réduire la peine en fonction des circonstances liées à la perpétration de l'infraction.

Le projet de loi propose de modifier la liste de circonstances aggravantes de deux façons.

Premièrement, le projet de loi prévoit une nouvelle circonstance aggravante pour la détermination de la peine en présence d'éléments de preuve établissant que la perpétration d'une infraction est liée de quelque façon à un groupe composé d'au moins trois personnes ayant le but commun de faciliter ou de commettre une infraction prévue par le Code criminel ou par toute autre loi fédérale.

Deuxièmement, le projet de loi propose de créer une nouvelle catégorie, les circonstances aggravantes majeures, lorsque des éléments de preuve établissent que l'infraction perpétrée a été commise au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle, ou lorsqu'il s'agit d'une infraction de terrorisme, ce qui est en fait très grave.

Cette dernière modification vise à envoyer un message d'intérêt public très important de la part du gouvernement conservateur et de tous les gouvernements à venir, à savoir que les infractions liées au crime organisé et au terrorisme sont parmi les plus graves prévues par le Code criminel et que les tribunaux ne devraient pas les tolérer. En fait, ceux-ci devraient les considérer comme des circonstances aggravantes encore plus graves que ce que prévoit actuellement le Code criminel.

Ces circonstances sont un élément important du processus judiciaire et permettent de déterminer la peine appropriée pour les délinquants reconnus coupables.

À l'heure actuelle, le Code criminel énonce certaines circonstances que le Parlement considère comme aggravantes ou atténuantes. La liste n'est pas exhaustive, mais elle donne néanmoins aux juges et à la magistrature des directives précises sur la façon d'appliquer la politique publique dans le cas de ces personnes et de traiter celles-ci lorsqu'elles sont reconnues coupables. Les juges doivent tenir compte des circonstances énumérées dans cette disposition. En fait, la mesure législative les oblige à le faire.

Initiatives parlementaires

Un juge peut cependant prendre en considération d'autres circonstances aggravantes ou atténuantes qui sont rattachées à des cas particuliers. Cela donnerait un pouvoir discrétionnaire aux juges et témoignerait assurément de la foi que le gouvernement actuel, et moi en particulier, avons envers les juges. Si on leur accorde les outils appropriés, ils pourront sévir contre ces criminels qui posent des gestes si vils.

• (1105)

La décision de punir plus sévèrement les infractions commises par un groupe de trois personnes ou plus que celles commises par une seule personne est motivée par de fortes raisons d'intérêt public. Je ne pense pas avoir besoin de m'attarder sur cette question. La plupart des Canadiens conviendront que trois personnes ou plus qui participent à une infraction, qui se livrent à des actes criminels devraient être traitées différemment des personnes qui agissent en solo. Les infractions perpétrées en groupe dénotent une plus grande complexité et témoignent d'un plus grand désir de participation.

Le Centre canadien de la statistique juridique a publié en novembre dernier un rapport intitulé *La complicité dans la délinquance au Canada, 2011*, qui s'est penché sur les tendances en matière de codélinquance au pays. Selon le rapport, la codélinquance désigne des crimes commis par deux délinquants ou plus et les crimes collectifs, par trois délinquants ou plus.

La première modification porte sur les crimes collectifs. Ces crimes ne représentent que 3 % des actes criminels au pays. La plupart des gens trouveraient que ce n'est pas beaucoup, mais il y a plusieurs raisons de s'intéresser davantage à ces crimes. Ils sont plus graves. Comme je l'ai déjà dit, lorsqu'une infraction implique au mois trois personnes, elle a habituellement des effets plus graves sur les gens et les victimes. Premièrement, il est plus probable que les infractions soient commises au moyen d'une arme à feu ou d'une autre arme. Deuxièmement, lorsqu'un crime violent est commis en groupe, le risque que la victime soit blessée ou tuée est beaucoup plus élevé. Troisièmement, les crimes haineux commis au pays, qui sont particulièrement ignobles, sont plus souvent commis par un groupe ou avec l'aide de complices que les crimes non motivés par la haine. Bien que le nombre de ces crimes soit peu élevé, ces données révèlent que leurs conséquences pour les victimes sont beaucoup plus graves que lorsque le crime est commis par un seul délinquant.

Ces données récentes révèlent également que les crimes commis par plusieurs personnes et les crimes collectifs sont plus souvent commis par des jeunes. Cela pose un autre problème, parce que ces crimes établissent une tendance pour ces jeunes dans les années à venir. Les juges doivent être en mesure d'arrêter ces criminels malgré leur jeune âge. Certains jeunes commettent des crimes comme l'introduction par effraction, l'incendie criminel, le vol qualifié et d'autres types de vol ainsi que le recel. Ces types de crimes ne peuvent être commis sans faire de victime. Il y a également un lien entre le crime collectif, la codélinquance et la formation d'une entreprise criminelle plus structurée impliquant des jeunes et d'autres personnes.

On m'a fait part de statistiques alarmantes. Par exemple, 8 % des affaires criminelles sont résolues. Les jeunes qui commettent des crimes avec au moins trois complices et qui s'enrichissent grâce à ces méfaits sans subir de conséquences sont plus susceptibles de continuer à commettre des crimes. Nous devons donner à la magistrature les outils dont elle a besoin pour mettre fin à leurs activités et les amener à changer leur comportement.

Il faut aussi qu'ils puissent faire le lien avec les crimes plus graves, comme lorsqu'il est question du crime organisé. Voilà pourquoi, à

mon avis, le Code criminel doit être corrigé afin d'inclure les crimes commis par un groupe composé d'au moins trois personnes. Il faut que la sanction associée à ces crimes soit proportionnelle à leur gravité. Même si les juges peuvent déjà prendre en compte la gravité d'un crime commis par un groupe lors de la détermination de la peine, le projet de loi C-526 préciserait que, dès qu'un crime est commis par un groupe composé d'au moins trois personnes, ce facteur devra être pris en considération. On réduit un tant soit peu la marge de manoeuvre des juges, c'est vrai, mais du point de vue des politiques publiques, on indique à ces derniers qu'il s'agit d'un facteur important et qu'ils doivent sévir contre les personnes qui se rendent coupables d'une telle infraction.

D'aucuns pourraient se demander en quoi ce facteur aggravant diffère de celui qui se rapporte déjà aux infractions d'organisation criminelle. Pour qu'un groupe criminel soit considéré comme une organisation criminelle, l'infraction commise doit aussi procurer un avantage matériel au groupe en question. Je vous épargne les détails, mais disons simplement que les modifications apportées jusqu'ici aux infractions d'organisation criminelle sont loin d'avoir été efficaces.

J'ai déjà travaillé dans ce domaine-là, et je sais ce qui se passe au tribunal. Je connais bien le processus de marchandage des plaidoyers et je connais tout autant les façons de faire des avocats, qu'ils soient du ministère public ou de la défense. À vrai dire, il est très difficile de prouver qu'une personne fait partie d'une organisation criminelle, que telle ou telle organisation criminelle est impliquée dans un crime — ou même qu'il s'agit effectivement d'une organisation criminelle. J'ai lu dans un rapport qu'il faut de une à deux semaines pour prouver tous les faits associés à ces infractions. Le même processus doit ensuite être repris pour chacun des co-accusés et pour chaque personne faisant par exemple partie d'une organisation criminelle ou d'un gang donné. C'est très difficile à prouver.

Même si les faits sont là et même si les facteurs décrits dans le Code criminel sont là eux aussi, encore faut-il que les procureurs puissent le prouver. Or, il s'avère que, depuis qu'elle est en vigueur, cette disposition a donné lieu à très peu de condamnations.

• (1110)

Le facteur aggravant que propose le projet de loi C-526 ne dépendrait pas de la présence d'un avantage matériel. Il s'appliquerait lorsque les éléments de preuve établissent qu'une infraction a été commise par un groupe composé d'au moins trois personnes dans le but de faciliter ou de perpétrer une infraction au Code criminel ou à toute autre loi.

Bien que le nouveau facteur aggravant que je propose puisse parfois recouper celui qui concerne les organisations criminelles, il est moins strict et pourrait donc s'appliquer à un plus grand nombre d'infractions. Il serait aussi plus facile à prouver. Parmi les scénarios dans lesquels il pourrait servir, mentionnons les entrées par effraction dans un domicile ou un commerce dans le but de commettre un vol, les agressions sexuelles, les infractions motivées par la haine, le trafic de drogues et le vol d'autos. Le critère déterminant serait le nombre de personnes: l'infraction a-t-elle été commise par un groupe de trois personnes ou plus?

Initiatives parlementaires

Le nouveau facteur aggravant renforcerait le Code criminel puisqu'il s'appliquerait à des crimes qui sont commis par des groupes sans qu'il soit nécessaire de démontrer qu'il s'agit de crime organisé, un élément difficile à prouver, comme je l'ai souligné. En effet, certains crimes commis par des groupes sont très graves même s'ils ne sont pas liés à un avantage matériel. En fait, la plupart des Canadiens ne comprennent pas pourquoi il faut, dans le contexte du crime organisé, prouver l'existence d'un avantage matériel pour une infraction comme une agression sexuelle ou un crime haineux. Il m'apparaît donc que le Code criminel laisse un vide législatif que ce projet de loi viendra combler.

Après avoir décrit longuement les avantages du nouveau facteur aggravant proposé, j'aimerais maintenant parler de ma seconde proposition. La nouvelle catégorie que je propose signalerait aux tribunaux qu'il s'agit de crimes très graves. Elle donnerait aux juges plus de pouvoir discrétionnaire dans ces situations. Je crois que la plupart des Canadiens conviendraient que ceux qui participent à des infractions liées au crime organisé ou au terrorisme devraient être sévèrement punis. Nous ne voulons pas de ces gens au Canada. Nous ne voulons pas les encourager à commettre des infractions de ce genre au Canada. Nous ne le voulons vraiment pas.

Lorsqu'un tel crime est commis, nous devrions pouvoir facilement prouver que ses auteurs ont agi en groupe. Pourtant, les députés seraient surpris d'apprendre qu'il est tellement difficile de le prouver que les procureurs doivent, par exemple, négocier des aveux pour éviter qu'il y ait acquittement complet. Par conséquent, les procureurs ne peuvent pas maintenir toutes les accusations. Ils sont incapables d'obtenir une déclaration de culpabilité pour toutes les infractions à l'issue d'un procès.

Les procureurs veulent savoir s'il leur sera facile ou difficile de faire la preuve nécessaire, lorsqu'une infraction aura été commise par un groupe d'au moins trois personnes. Démontrer l'existence d'une organisation criminelle est une tâche ardue, mais il ne sera pas difficile de démontrer qu'un crime a été commis par un groupe, conformément à la nouvelle disposition que je propose. Il ne sera plus question de devoir tenir un long procès de deux semaines, au cours duquel il sera très compliqué de prouver que l'accusé est membre d'une organisation criminelle. Le procureur n'aura qu'à démontrer au juge que trois personnes ou plus sont impliquées dans le crime, ce qui permettra au juge d'imposer une peine plus sévère. D'ailleurs, le juge devra tenir compte de ce facteur.

Je suis ouvert à l'idée que le gouvernement ou l'opposition proposent des amendements. J'encourage tous les députés à participer à l'étude de ce projet de loi formidable. Je ne vois pas comment on pourrait être contre. Cependant, quelqu'un pourrait évidemment avoir des idées pour bonifier le projet de loi, et je suis disposé à ce que nous le fassions.

J'exhorte les députés de tous les partis à appuyer ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, pour que nous le renvoyions à un comité qui en fera l'étude. À n'en pas douter, l'objet du projet de loi mérite notre appui, c'est-à-dire imposer des peines plus lourdes aux délinquants s'ils s'associent pour commettre des crimes. La modification législative proposée permettrait d'appliquer ce facteur aggravant à des gangs qui ne répondraient peut-être pas aux critères définissant une organisation criminelle.

Enfin, je considère que le projet de loi représente une approche très responsable aux tendances actuelles en matière de criminalité. C'est un sérieux avertissement lancé aux délinquants qui s'associent pour commettre des crimes. Les députés de mon parti ont la ferme

intention de défendre les Canadiens, et je crois que, dans ce cas particulier, tous les députés choisiront de faire de même.

● (1115)

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de son projet de loi. On aura l'occasion d'en discuter de façon plus approfondie.

Le fait de commettre une infraction de criminalité organisée ou de terrorisme constitue actuellement une circonstance aggravante en vertu des alinéas 718.2a)(iv) et 718.2a)(v) du Code criminel. En dépit des propos un peu ronflants de mon collègue — je dis cela gentiment —, tout ce que change le projet de loi C-526, c'est qu'il crée une circonstance aggravante majeure. Ce nouveau concept n'a jamais été testé dans le Code criminel.

J'essaie de comprendre quelque chose dans les propos qu'il a tenus, puisque, en matière d'infractions liées à la criminalité organisée ou au terrorisme, on fait une étude de la jurisprudence et, selon cette dernière, on impose déjà de lourdes sentences.

Qu'est-ce que son projet de loi va ajouter sinon un peu de nébulosité? En insérant au Code criminel un nouveau concept, c'est-à-dire une circonstance aggravante majeure, est-ce qu'on ne crée pas un flou juridique qui risque d'être compliqué à traiter pour les tribunaux?

[Traduction]

M. Brian Jean: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, je suis ouvert aux propositions d'amendements pour cette partie du projet de loi.

Je sais que lorsque j'ai expliqué le tout, certains députés, plus particulièrement de ce côté-ci de la Chambre, ont formulé des préoccupations à cet égard et dit que cela semait la confusion. Si je me fie uniquement à mon expérience en tant qu'avocat, je ne pense pas que c'est le cas. Je sais que la députée possède elle aussi une expérience similaire.

Par ailleurs, je crois que la disposition s'appliquant à un groupe composé d'au moins trois personnes constitue une disposition passe-partout. Je crois qu'une telle disposition comblerait une lacune et qu'essentiellement, elle faciliterait la tâche aux procureurs de la Couronne, qui auraient ainsi moins de mal à prouver le bien-fondé de leur cause. S'ils n'y parviennent pas, ils pourraient alors négocier un plaidoyer raisonnable afin que l'accusé soit condamné à une peine beaucoup plus sévère en fonction des faits pertinents à une cause donnée.

Je me réjouis à la perspective de répondre aux questions de la députée au comité. J'ai certainement hâte qu'elle nous fasse part de son expérience afin que nous puissions améliorer la mesure législative. Après tout, c'est pour cette raison que nous sommes ici.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais poser quelques questions au député.

Je ne pense pas que quiconque rejette l'idée d'imposer des mesures dissuasives en ce qui concerne les crimes graves. Cela dit, en toute franchise, je me demande si le projet de loi ne constitue pas plutôt une solution à un problème qui n'existe pas.

Deux aspects en particulier me posent problème. Premièrement, on a tracé la ligne à trois personnes. Pourquoi pas à deux ou à quatre? Est-ce que certains faits justifient qu'on trace la ligne à trois personnes? Est-ce que les statistiques indiquent qu'au-delà de ce seuil, les peines sont réellement inadéquates?

Initiatives parlementaires

Deuxièmement, je m'inquiète des conséquences inattendues qui pourraient découler de la création d'une catégorie de circonstances aggravantes majeures. Ne courrons-nous pas un risque si nous indiquons que dans certains cas, il s'agit de « circonstances aggravantes majeures »? Un avocat de la défense particulièrement rusé pourrait faire valoir avec succès qu'il s'agit d'un crime haineux, et non pas d'un crime terroriste, et que par conséquent, puisque les crimes haineux sont considérés comme des circonstances aggravantes, alors que les infractions de terrorisme, elles, sont considérées comme des circonstances aggravantes majeures, nous devrions être plus cléments envers l'accusé.

Ne nous exposons-nous pas à un tel risque en créant cette nouvelle catégorie? N'essayons-nous pas de régler un problème qui n'existe pas?

• (1120)

M. Brian Jean: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention, mais je ne suis pas d'accord avec lui. Je crois qu'il y a bel et bien un problème.

Nous avons entendu le témoignage d'experts. En effet, il y a environ deux ans, nous avons effectué une étude sur le crime organisé au Comité de la justice. Des experts nous ont dit qu'il est très difficile, à la base, de prouver que des personnes font partie d'un groupe criminel organisé. Il est très difficile d'obtenir des condamnations auprès d'un tribunal et de démontrer les faits. Prouver ces accusations coûte cher aux contribuables.

Je ne suis pas du tout d'accord. J'aimerais répondre à la première question du député, qui m'a demandé pourquoi le projet de loi visait les groupes composés d'au moins trois personnes. C'est parce que les statistiques révèlent que les crimes sont beaucoup plus violents quand ils sont commis par au moins trois personnes.

Je pense que ce genre de crimes demande une planification accrue. Cela exige qu'un plus grand nombre de personnes se réunissent pendant de plus longues périodes. La situation est généralement compliquée. Elle mène à des comportements violents, et ce sont les victimes qui en paient le prix. J'ai vu des cas où au moins trois personnes s'étaient livrées à des voies de fait simples et où la victime était décédée. Lorsqu'il y a un seul agresseur, les risques de décès sont vraiment minimes. Les statistiques corroborent ce que j'avance.

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, je me sens toujours privilégiée lorsque je me lève à la Chambre pour participer à un débat concernant un projet de loi qui y est présenté. Il y a deux raisons à cela.

D'abord, je prends très au sérieux le rôle de législateur qui nous est dévolu à la suite de notre élection. Dans ce rôle, j'agis aussi à titre de porte-parole en matière de justice. Chaque fois qu'un nouveau projet de loi relève de mes responsabilités, je l'étudie avec attention afin de connaître son objectif.

Ensuite, lorsque nous réunissons tout le caucus du Nouveau Parti démocratique pour en discuter — nous n'avons pas nécessairement besoin d'une loi de réforme démocratique pour le faire —, j'y présente une recommandation basée sur les consultations auxquelles je m'astreins religieusement et rigoureusement.

Cela entraîne parfois des débats assez solides au sein de notre caucus, par exemple, en ce qui concerne la raison pour laquelle on appuie l'envoi en comité de projets de loi en deuxième lecture qui me font me gratter la tête. Il s'agit le plus souvent de projets de loi issus des banquettes conservatrices, qu'ils soient présentés par le

gouvernement ou un député des banquettes arrières. J'essaie de connaître leur motif.

C'est souvent le titre du projet de loi qui me fait comprendre qu'on veut en faire une espèce de *bumper sticker legislation* qui ne sera qu'une belle publicité, sans réel contenu après en avoir gratté la surface. « Trop fort, casse pas. » Parfois, on fait ressortir le caractère inutile de certaines choses en les poussant vers le fond.

À cet égard, je me suis quand même obligée de contacter des gens du domaine du droit que je respecte énormément et qui sont souvent plus savants que moi en matière de droit criminel, notamment les experts en droit du Barreau du Québec. J'ai reçu une réponse de la bâtonnière du Québec au sujet du projet de loi C-526, qui possède le titre très ronflant de « Loi visant à sévir contre le crime organisé et le terrorisme », comme je le disais au député qui le présente à la Chambre. Ils en beurrent épais, mais quand on gratte, il ne reste plus grand-chose du projet de loi. Voici la réponse de la bâtonnière du Québec:

Le Barreau du Québec s'interroge sur la nécessité d'allonger la liste des facteurs aggravants des diverses infractions prévues au Code criminel, puisque nous ne croyons pas que cela aidera à prévenir la commission d'infractions visées par le projet de loi.

À notre avis, le fait d'obliger les juges à conclure qu'il y a un facteur « aggravant » du fait que trois personnes aient commis un crime ensemble, par opposition à tout autre chiffre, est inutile en regard de l'objectif de protection du public poursuivi par le projet de loi.

Cette réponse fort simple va droit dans le sens de la question que je posais à mon collègue, à savoir qu'une disposition du Code criminel prévoit déjà que ces infractions de terrorisme et de gangstérisme sont des facteurs aggravants une fois qu'on est reconnu coupable. Alors, on introduit ici une notion de facteur aggravant majeur et je m'interroge, car il s'agit d'un concept inexistant dans le Code criminel qui pourra entraîner certaines difficultés.

Par contre, on aura quand même le loisir de l'étudier plus à fond. Étant donné qu'ici, les débats sont souvent limités, c'est en comité que l'on peut faire un travail plus approfondi et recevoir des experts qui font ressortir des choses que l'on n'a pas nécessairement remarquées dans une étude plus superficielle à l'étape de la deuxième lecture.

En ce qui a trait au projet de loi, je pense qu'il y a une certaine forme d'inutilité. J'en parle, car c'est peut-être un des derniers projets de loi de « loi et ordre » qu'on pourra étudier d'ici la pause des Fêtes.

Lorsque j'ai l'honneur de me lever à la Chambre, c'est aussi parce que je respecte par-dessus tout mon rôle premier, soit de représenter les gens de ma circonscription, Gatineau. Quand je vais leur parler sur le terrain, ils me parlent du système de justice. Le gouvernement se fait fort de blâmer les tribunaux pour tout ce qui va mal, mais il a souvent tort. Ce n'est pas en implantant de tels petits projets de loi qui ne serviront pas à grand-chose qu'on va régler certains problèmes.

• (1125)

J'ai le goût de partager avec mes collègues une lettre que j'ai reçue et qui m'a touchée droit au cœur en raison de mon rôle de législateur et de personne rattachée à la justice. Cependant, je pense qu'on l'est tous, peu importe notre rôle dans nos partis respectifs.

Des grands-parents de la Colombie-Britannique, Eric et Jill Faulks, m'ont écrit, à titre de porte-parole en matière de justice pour mon parti. Ils ont également écrit au ministre de la Justice. Voici ce qu'ils nous ont dit:

[Traduction]

Notre petit-fils de 18 ans, Travis Hurlbert, a été tué dans une collision automobile.

Initiatives parlementaires

Compte tenu des circonstances, il est difficile pour notre famille de ne pas considérer cela comme un meurtre. En effet, nous avons appris que l'auteur présumé du crime avait été accusé de conduite avec facultés affaiblies en 2006 et qu'il avait reçu trois amendes en 2010 pour conduite pendant interdiction. De plus, il avait été accusé à nouveau en mai 2012, mais il ne s'était pas présenté devant le tribunal à la date fixée en juillet 2012. La police avait ensuite émis un mandat d'arrestation contre lui. Un an plus tard, alors que son adresse était apparemment connue, il était encore en liberté et donc libre de tuer.

[Français]

Ça, ce sont les vraies affaires. C'est ce qui vient nous chercher dans le quotidien. C'est ce genre de dossier qui fait que les gens, les contribuables, les Canadiens et les Québécois se posent des questions sur le système judiciaire.

Or ce système a plusieurs volets. Il y a, par exemple, le volet qui élabore des lois comme ça et qui dit qu'on va régler ceci et cela. Dans le fond, on ne règle rien. Les lois existent, mais il y a un problème quelque part, et le problème, ce ne sont pas les sentences qui sont imposées.

On se souviendra que cet été, à un moment donné, la GRC nous a fait part du temps que ça prenait pour inscrire les infractions au casier judiciaire d'un individu. Cette information provenait des ministères de la Justice de toutes les provinces. Même si on donnait une peine de 12 ans de pénitencier à quelqu'un, si la sentence et le fait qu'il a été reconnu coupable ne sont pas inscrits dans son casier judiciaire, on peut faire toutes les lois inimaginables, ça ne servira à rien.

Il faut donner des ressources à nos policiers et mettre plus de policiers sur le terrain pour s'assurer qu'un écoeurant comme celui-là ne puisse pas nuire. Il ne s'est même pas donné la peine de se présenter en cour. Il a déjà fait l'objet d'un mandat d'arrestation. Il n'avait pas le droit de conduire, se l'est fait dire trois ou quatre fois, mais il était encore derrière un volant. Si notre société n'est pas capable de s'occuper de ça, il y a un problème quelque part.

Il y a bien plus sérieux, même si je n'enlève pas le sérieux du projet de loi C-526 et le type d'infractions qu'on tente de couvrir.

D'un côté, on a ce projet de loi, où il y a déjà une circonstance aggravante qui existe pour le même type d'infractions, et on veut créer une nouvelle chose qui va faire parler les avocats *ad vitam aeternam*. D'un autre côté, sur le terrain, il faut que je réponde à des personnes qui m'interpellent en tant que porte-parole en matière de justice et qui me demandent ce que je fais avec ça. Ils me demandent ce que nous faisons, nous les politiciens, à l'aube de Noël, alors qu'eux vont devoir vivre sans leur petit-fils. Que l'on soit capables de se regarder dans le miroir, ça me coupe les deux jambes. Je me dis qu'on faillit lamentablement.

Ça vaut la peine de lire cette lettre, parce que j'ai trouvé qu'il y avait une belle vision de la vie. Ces gens auraient pu vouloir la mort de l'individu, ce serait tellement naturel. Ils viennent de perdre un jeune de 18 ans, à l'aube de faire toutes sortes de choses. Il avait la vie devant lui. Il a été fauché par un écoeurant, qui n'avait rien à faire là, parce que la société a failli lamentablement. Or ces gens-là nous disent qu'à la première infraction, il faut donner de l'aide à la personne en question; il faut essayer de le réinsérer correctement dans la société. La deuxième fois qu'il fait quelque chose, on commence à se poser des questions. Il s'est produit quelque chose qui n'a pas réussi, car la personne n'a pas appris.

Oui, nous allons appuyer le projet de loi C-526 à l'étape de la deuxième lecture, mais j'aimerais proposer une réflexion principale. Au lieu de se préoccuper de ceci et cela et de payer du monde à inventer des slogans et différents genres de lois, qu'on mette l'argent

là où on en a besoin, c'est-à-dire à avoir plus de policiers et plus de services pour contrôler les récidivistes quand on sait qu'ils le sont.

En effet, les juges peuvent bien faire tout ce qu'ils peuvent, mais s'ils ne savent pas que la personne devant eux a déjà commis un crime, ils ne peuvent pas donner une sentence plus appropriée en pensant qu'il s'agit d'une récidive, car ils ne le savent pas.

[Traduction]

Nous devrions avoir honte de ne pas prendre les mesures qui s'imposent.

Joyeux Noël.

● (1130)

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, le député conservateur de Fort McMurray—Athabasca présente aujourd'hui son projet de loi, qui porte, comme bien d'autres, sur la criminalité.

Je tiens à signaler d'entrée de jeu que je trouve inquiétant qu'on nous présente encore un autre projet de loi d'initiative parlementaire portant sur la criminalité. Je n'insinuerai cependant pas cette fois-ci, comme je le fais souvent, que celui-ci a été rédigé par le Cabinet du premier ministre et déguisé en projet de loi d'initiative parlementaire. Je ne pense pas que le Cabinet du premier ministre aurait suggéré une mesure législative si peu utile. À mon humble avis, on propose une solution à un problème qui n'existe pas.

Ne serait-ce pas extraordinaire si, pour une fois, quelqu'un de l'autre côté se servait de la possibilité qu'offrent les initiatives parlementaires pour proposer à la Chambre quelque chose qui change vraiment la vie des gens et reconnaît l'existence de la pauvreté et de l'inégalité ou le fait que la criminalité prend souvent sa source dans la pauvreté et les problèmes de santé mentale? Ne serait-ce pas extraordinaire si, pour une fois, quelqu'un de l'autre côté présentait quelque chose d'intéressant, au lieu d'être obsédé par le crime et le châtement?

Ne serait-ce pas extraordinaire si les conservateurs employaient une partie de leur énergie à tâcher de prévenir la criminalité en soutenant des programmes communautaires visant à aider les jeunes qui, sans qu'ils y soient pour quelque chose, grandissent dans la pauvreté, viennent de familles en difficulté et sont souvent exposés très tôt à la toxicomanie? Cela n'aurait-il pas été un meilleur investissement de temps et d'énergie?

Mais non. On nous présente plutôt un prétendu projet de loi sur la criminalité qui apporte des modifications de pure forme au Code criminel.

J'aimerais bien qu'on me dise pourquoi le député n'a pas fait porter son projet de loi sur un problème réel, comme la surreprésentation des Autochtones en milieu carcéral. Pourquoi n'a-t-il pas présenté un projet de loi créant une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, puisque celle-ci est à l'origine d'une bonne partie des crimes qui obsèdent tant le député et son parti? Pourquoi n'a-t-il pas présenté un projet de loi qui aurait aidé les jeunes à se débarrasser de leurs dépendances, qui sont elles aussi derrière bien des crimes à propos desquels le député et son parti font une obsession?

Pourquoi n'a-t-il pas présenté un projet de loi qui renforcerait les mesures de soutien destinées aux anciens combattants qui sont en état de stress post-traumatique?

Pourquoi n'a-t-il pas présenté un projet de loi s'attaquant au chômage chez les jeunes, puisque le gouvernement n'a à peu près rien fait à ce chapitre et que ce phénomène prend aujourd'hui des proportions endémiques?

Initiatives parlementaires

Pourquoi n'a-t-il pas présenté un projet de loi qui retirerait à l'exécutif politique le pouvoir de diffuser de la publicité et qui créerait un mécanisme de surveillance indépendant qui nous débarrasserait enfin de la campagne de propagande gouvernementale, un exemple sans précédent d'utilisation abusive des fonds publics qui a coûté plus de 500 millions de dollars à l'État — et c'est loin d'être terminé —, et qui profite avant tout au Parti conservateur? Pourquoi n'a-t-il pas proposé un projet de loi qui se serait attaqué de front à la fraude électorale de manière à mettre un terme aux manoeuvres douteuses dont son parti est aujourd'hui accusé?

Mais non, au lieu de tout ça, nous avons encore droit à un projet de loi futile qui ne nous apportera rien de bon.

C'est typique du gouvernement conservateur et de ses dociles députés d'arrière-ban. Ils n'en finissent plus de montrer qu'ils sont sans pitié en matière de criminalité et donnent l'impression de rivaliser pour se montrer plus durs les uns que les autres.

À en croire les conservateurs, c'est comme si les criminels avaient envahi nos rues et qu'on ne comptait plus les émeutes d'un bout à l'autre du pays.

Les conservateurs alimentent la peur et nous abreuvent de leur propagande à des fins purement politiques. Toutes les faussetés qu'ils répandent sur la criminalité au Canada et tous les projets de loi sur la criminalité qu'ils présentent visent entre autres choses à stimuler la générosité financière de la frange de la population qui constitue leur base et qui se distingue par son étroitesse d'esprit.

Les députés savent de qui je parle. Je parle de tous ces idéologues de droite qui forment le noyau dur du Parti conservateur. Je parle de tous ces gens qui abhorrent la Charte des droits et libertés. En fait, ils ont tellement la Charte en horreur que, quand les Canadiens ont voulu en souligner le 30^e anniversaire, ils ont détourné le regard. Un simple communiqué diffusé sur le tard, voilà tout ce à quoi nous avons eu droit. Pour célébrer l'anniversaire de la Charte des droits et libertés, ils ont diffusé un communiqué de presse. Pas question de festivités s'étirant sur toute une année, comme lors de la campagne de propagande qui visait à glorifier la guerre de 1812, exercice qui aura coûté des millions de dollars. Aucun risque qu'ils soulignent l'importance d'un document qui a une si grande influence dans la vie des Canadiens. Pourtant, ils n'ont pas hésité à dépenser 12 millions de dollars pour se faire du capital politique en célébrant une guerre vieille de 200 ans.

Ce projet de loi propose de modifier les dispositions du Code criminel qui concernent la détermination de la peine. Comme on l'a déjà dit, ces modifications créeraient une circonstance aggravante. Ainsi, aux termes du projet de loi, il y aurait désormais circonstance aggravante dès lors que trois personnes seraient impliquées.

● (1135)

Pourquoi trois personnes? Pourquoi pas quatre? Ou deux? Pourquoi pas n'importe quel autre chiffre? Rien n'explique ce choix totalement arbitraire.

Le projet de loi crée une nouvelle catégorie de circonstances aggravantes, en fait une supercatégorie de circonstances aggravantes qualifiées de « majeures ». Aux termes du projet de loi, deux des circonstances aggravantes prévues dans le Code criminel seraient désormais plus graves que les autres. Ces circonstances s'appliquent aux infractions liées au crime organisé et au terrorisme. Je le répète. À mon avis, on cherche une solution à un problème qui n'existe pas. À l'heure actuelle, aucune donnée ne nous permet de conclure que les peines imposées pour des infractions liées au crime organisé et au terrorisme sont trop clémentes. Et même si de telles données existaient, ne serait-il pas plus judicieux de prolonger les peines?

On propose des modifications mineures au régime déjà cohérent de détermination de la peine prévu dans le Code criminel, mais ces modifications pourraient avoir des conséquences imprévues. En effet, en créant une nouvelle supercatégorie, laisse-t-on croire qu'un groupe de criminels est forcément plus dangereux qu'un néonazi? Voilà, en somme, le genre d'argument auquel ce projet de loi donnera lieu lorsqu'il sera contesté devant les tribunaux?

Le Parti libéral croit que les politiques doivent s'appuyer sur des faits. Or, absolument rien n'indique que les peines imposées pour des infractions liées au crime organisé et au terrorisme sont trop clémentes. En fait, le cas le plus récent ayant donné lieu à une déclaration de culpabilité et à une peine d'emprisonnement pour terrorisme est l'affaire *Khawaja*, en Ontario. En 2006, lors de son procès, M. Khawaja a été condamné à une peine d'emprisonnement de 10 ans. Il a interjeté appel de la décision. Jugeant la peine trop clémente, la Cour d'appel a condamné l'accusé à une peine d'emprisonnement à vie, un jugement qui a été maintenu par la Cour suprême du Canada. Ainsi, aucune donnée empirique ne permet de conclure qu'il y a un problème.

Nous craignons qu'on veuille apporter des modifications mineures au régime de détermination des peines, pourtant cohérent, simplement à des fins partisans. Les partis d'opposition pourraient donc être forcés de voter contre un projet de loi arbitraire et inutile qui a pour seule raison d'être de plaire à la base électorale. Comme tout le monde, nous appuyons des mesures législatives qui visent à lutter contre le crime organisé et le terrorisme. Or, ce projet de loi est inutile et arbitraire. Il rate la cible.

Je suis content que le député dise qu'il est ouvert à ce que les députés ministériels et les députés de l'opposition proposent des amendements. J'espère qu'il est sincère, car lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, nous comptons vérifier que les dispositions du projet de loi modifiant le Code criminel reposent bel et bien sur des données empiriques. Si ce n'est pas le cas, j'ose espérer que le projet de loi sera mis au rancart. S'il existe d'autres façons de remédier, non pas à un problème apparent, mais à un problème réel, j'espère que nous pourrions nous y intéresser.

L'obsession des conservateurs pour la criminalité est troublante. Le ministère de la Justice a dit tout récemment qu'il faudrait pouvoir prélever un échantillon d'ADN avant même que les personnes soient reconnues coupables. Même si cette mesure serait très certainement jugée inconstitutionnelle, elle plairait malgré tout à la base militante du Parti conservateur jusqu'à la prochaine course à la chefferie, qui semble de plus en plus imminente.

Cette volonté obsessionnelle de sévir contre la criminalité devrait inquiéter vivement la Chambre et les Canadiens. Quand donc les conservateurs lutteront-ils aussi activement contre la pauvreté? Quand s'attaqueront-ils aux changements climatiques? Quand défendront-ils les soins de santé? Quand emploieront-ils plutôt à aider les personnes les plus vulnérables? Quand cesseront-ils de faire passer leurs convictions idéologiques avant les faits et les preuves tangibles? La seule chose que le gouvernement réprime sévèrement, c'est la vérité, et ceux qui en subiront le contrecoup, ce sont les Canadiens.

● (1140)

M. David Wilks (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux aujourd'hui de prendre part au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-526, qui consiste à imposer des peines plus sévères à l'égard des infractions liées au crime organisé et au terrorisme dans le Code criminel. Il s'agit d'une initiative importante que le gouvernement appuie.

Initiatives parlementaires

Au Canada, les infractions liées au terrorisme et au crime organisé comptent sans aucun doute parmi les plus graves. Pour se rendre compte que la menace est omniprésente, il suffit de penser à l'arrestation des 13 personnes soupçonnées de terrorisme à Toronto et à Montréal, en avril 2013. La menace terroriste qui guette les Canadiens au pays est très souvent issue et inspirée d'événements terroristes fomentés à l'étranger. Des extrémistes violents d'origine canadienne tentent de recruter des partisans, de recueillir du financement ou d'obtenir d'autres formes de soutien.

En même temps, le crime organisé se répand et se perfectionne. Dans presque toutes les régions du pays, des groupes criminels organisés, y compris les gangs de rue, trempent dans divers marchés illicites. En 2011, le SCRS, le Service canadien du renseignement de sécurité, a identifié 729 groupes organisés au Canada. L'organisme estime que le marché de la drogue représente 57 % des marchés illicites au Canada. Le crime financier, la traite de personnes, le passage de clandestins, ainsi que la contrebande d'armes à feu, de tabac et de véhicules rapportent également gros aux groupes criminels organisés canadiens. Ces organisations ciblent elles aussi des jeunes vulnérables et les recrutent dans des gangs pour qu'ils se livrent à des activités illicites.

Le projet de loi C-526 s'inscrit dans la foulée du travail accompli jusqu'à ce jour pour renforcer les dispositions du Code criminel sur le crime organisé et le terrorisme.

Le gouvernement actuel a présenté bon nombre de mesures législatives pour lutter contre le crime organisé. En 2008, le Parlement a adopté la Loi sur la lutte contre les crimes violents, qui prévoit des peines minimales obligatoires plus longues en cas d'infraction commise avec une arme à feu et liée au crime organisé. En 2009, on a adopté le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel concernant le crime organisé et la protection des personnes associées au système judiciaire. Ce projet de loi prévoyait que les meurtres liés à une organisation criminelle étaient des meurtres au premier degré et érigeait en infraction les fusillades au volant d'une voiture. En 2012, le projet de loi C-10, Loi sur la sécurité des rues et de communautés, est entré en vigueur. Il mettait en oeuvre des peines minimales obligatoires pour les crimes graves liés à la drogue, y compris ceux associés au crime organisé.

Le gouvernement a également présenté deux projets de loi pour lutter contre le terrorisme. Le projet de loi S-7, Loi sur la lutte contre le terrorisme, en vigueur depuis le 15 juillet 2013, a ajouté au Code criminel quatre nouvelles infractions de terrorisme. Le projet de loi S-9, Loi sur le terrorisme nucléaire, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2013, a lui aussi créé quatre nouvelles infractions.

Le projet de loi C-526 propose de fournir d'autres directives aux tribunaux en élargissant la liste actuelle des circonstances aggravantes qui devraient être prises en compte au moment de déterminer la peine d'un délinquant. Une de ces nouvelles circonstances aggravantes s'appliquerait à des éléments de preuve établissant que la perpétration d'une infraction est liée à un groupe composé d'au moins trois personnes ayant le but commun de faciliter ou de commettre une infraction prévue au Code criminel ou à toute autre loi fédérale. Ainsi, les juges partout au pays pourraient justifier l'imposition d'une peine plus sévère dans le cas de groupes d'au moins trois personnes qui commettent une infraction ensemble.

Le projet de loi C-526 propose également de faire en sorte que deux des circonstances aggravantes actuelles, soit la perpétration d'infractions liées au terrorisme et au crime organisé, appartiennent désormais à la nouvelle catégorie des circonstances aggravantes majeures. Cela indiquerait aux tribunaux que ces infractions

devraient être considérées comme étant plus graves que les autres circonstances aggravantes.

Cette codification des circonstances aggravantes joue un rôle important dans le dialogue permanent entre le Parlement et les tribunaux. En fournissant cette directive législative aux tribunaux, le Parlement souhaite que, dans les cas où ces circonstances sont présentes, une peine plus sévère soit imposée.

- (1145)

Lorsqu'un procureur décide de tenir compte d'une circonstance aggravante lors de la détermination de la peine et que, pendant le procès, il n'a pas été établi que cette circonstance est liée à l'infraction pour laquelle l'accusé est condamné, il faut prouver que cette circonstance existe hors de tout doute raisonnable. Dans le cas des infractions liées au crime organisé qui ne donnent pas lieu à des accusations en vertu d'infractions précises en la matière, il appartient en général au procureur de prouver l'existence d'une organisation criminelle à l'étape de la détermination de la peine, si cela n'a pas été fait pendant le procès. Dans certains cas, cela peut être complexe. Par exemple, lorsque personne n'est disposée à témoigner de l'existence d'une organisation criminelle, la Couronne doit se fier à des preuves obtenues notamment au moyen d'écoutes électroniques ou d'opérations d'infiltration, ce qui peut s'avérer dangereux, coûteux et très long.

On pourrait penser que ce projet de loi constitue simplement une tentative législative de contourner le fardeau de la preuve en prévoyant une nouvelle circonstance aggravante qui ne contient pas cette obligation. Ce n'est pas le cas. Il existe des différences importantes entre la circonstance aggravante liée au crime organisé et la circonstance proposée dont nous débattons aujourd'hui. Les deux se rejoignent dans une certaine mesure, mais elles décrivent aussi des situations différentes.

Le facteur aggravant que propose le projet de loi s'appliquerait lorsque les éléments de preuve établissent qu'une infraction a été commise par un groupe composé d'au moins trois personnes dans le but de faciliter ou de perpétrer une infraction au Code criminel ou à toute autre loi. Bien que le nouveau facteur aggravant puisse parfois recouper celui qui concerne les organisations criminelles, il va plus loin, car il s'applique à un plus grand nombre d'infractions, ciblant en particulier le grave problème de la complicité.

En effet, à l'instar des actes de gangstérisme, la criminalité collective met en cause trois individus ou plus qui complotent pour commettre un acte criminel. Cependant, la notion de crime organisé implique nécessairement une structure organisationnelle et l'intention de tirer, au moyen de l'infraction, un avantage matériel pour le groupe ou un membre du groupe.

Le nouveau facteur aggravant est beaucoup plus vaste. Il s'applique aux groupes improvisés d'individus qui forment l'intention commune de perpétrer un crime quelconque, dans quelque but que ce soit et pas seulement dans celui d'en tirer un avantage matériel. Il englobe des infractions telles que les agressions sexuelles ou les crimes haineux commis par des bandes racistes. On comprend aisément que les deux facteurs aggravants sont de nature fort distincte.

Initiatives parlementaires

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'un acte criminel peut s'avérer plus dangereux et plus grave lorsqu'il est collectif plutôt qu'individuel. Comparons, par exemple, une agression ordinaire, qui implique un seul délinquant, à une attaque en bande, au cours de laquelle des assaillants, de concert, s'en prennent physiquement à une victime ou lui dérobent quelque chose. Dans ce dernier cas, la victime risque bien davantage d'être maîtrisée et gravement blessée que si elle avait été assaillie par un seul individu. Il s'agit de deux actes criminels terribles, mais lorsque le nombre de délinquants en cause se multiplie, le niveau de risque pour la victime peut rapidement être décuplé.

Le projet de loi C-526 du député de Fort McMurray—Athabasca renforcerait le Code criminel en fournissant des éclaircissements au bénéfice des services policiers qui enquêtent sur des infractions impliquant « trois individus ou plus », une notion déjà établie puisque, comme tout le monde peut le vérifier, elle figure au paragraphe 63(1) du Code criminel.

Pour conclure, j'invite tous les députés à appuyer le projet de loi et à le renvoyer au comité.

•(1150)

[Français]

M. Jonathan Genest-Jourdain (Manicouagan, NPD): Monsieur le Président, bien que ma contribution au débat entourant l'évaluation au mérite du projet de loi C-526, portant sur la détermination de la peine à imposer selon un schème propre aux instances criminelles, en sera une d'adhésion aux principes liés à l'étude en comité, j'insisterai également sur le caractère discutabile d'une codification des critères appréciatifs en matière de sentences.

L'évaluation au mérite s'applique bien sûr au contexte de travail et aux relations de travail. Lorsqu'on doit se pencher sur le cas d'un employé, souvent, on pèse et on soupèse les grands avantages, les forces et les faiblesses de celui-ci en particulier. Selon ma propre appréciation, ce type de raisonnement et d'exercice se transposent également à l'évaluation des projets de loi soumis à notre attention. Dans ce cas-ci, j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Les idéaux doivent primer. Dans ce cas-ci, le projet de loi à l'étude s'attarde d'abord et avant tout au principe de la détermination de la peine et au principe de la représentation sur sentence. Au risque de me répéter, je dirai que le droit criminel en est un qui est fait de pratique et de coutume. Le droit criminel est beaucoup du droit coutumier. Cela change beaucoup d'un district judiciaire à un autre.

À titre d'exemple, dans le district judiciaire autour de Fort McMurray, il y a des chances que ce soit un peu plus draconien, compte tenu de la dégradation et de la détérioration du tissu social. À titre indicatif, au cours de l'été, un intervenant social m'a indiqué que la ville de Fort McMurray avait beaucoup de problèmes liés à la résurgence et à la réapparition de la syphilis dans la région. À ce moment-là, on comprend donc qu'il y ait de la criminalité et que, à certains endroits au Canada, il faille s'appuyer sur des principes un peu plus poussés en matière de détermination de la peine. Cela explique un peu la divergence et la particularité propre à chacun des districts judiciaires.

Jusqu'à tout récemment — et j'aime penser que c'est encore le cas —, les magistrats et les procureurs de la Couronne jouissaient d'une latitude tout de même appréciable en matière de détermination d'une peine appropriée face à une situation donnée. Lorsque je disais que c'était du droit coutumier c'est que, dans un tel cas, lors de la représentation sur sentence, les procureurs de la Couronne font valoir certains arguments et s'appuient sur la jurisprudence et sur la

doctrine. Toutefois, les avocats de la défense jouissent aussi de cette latitude. Finalement, le juge n'a pas les mains liées et rendra la décision qui s'impose dans une situation donnée. Dans le cas qui nous préoccupe, à savoir ce projet de loi, on tente encore une fois de s'ingérer dans l'administration de la justice. C'est perceptible en ce qui a trait à l'administration de la justice, mais on l'a aussi vu à plusieurs reprises au cours des dernières années pour d'autres questions. Au cours de ce mandat, les conservateurs tentent, par des moyens détournés, d'influer ou d'interférer avec des matières qui étaient jusque-là enchâssées et dont l'impartialité et la transparence étaient sans reproche jusqu'à tout récemment.

Il faut insister sur l'absence de la nécessité d'allonger la liste des facteurs aggravants au sujet de diverses infractions prévues au Code criminel. Déjà plusieurs circonstances aggravantes sont codifiées. Les juges et les procureurs de la Couronne insistent, lors de la représentation sur sentence, pour indiquer que tel et tel fait au dossier doit être considéré en tant que circonstances aggravantes. Ce sera finalement au juge de décider à cet égard.

Partant de ce constat, il est essentiel de procéder avec plus d'attention à l'étude de certains aspects du projet de loi afin d'apprécier la portée d'une nouvelle catégorie de circonstances aggravantes majeures. Il y a une gradation. Prochaine, on pourrait parler de circonstances aggravantes universelles suprêmes. À un moment donné, les qualificatifs manquent.

On parle de circonstances aggravantes majeures, de leur interprétation éventuelle par la magistrature et du caractère particulier de l'article 718.2a)(i)(F), qui diffère de la définition du code pour une organisation criminelle. À titre indicatif, le projet de loi C-526 fait référence à trois infractions. Je vais les mentionner rapidement.

La première porte sur une infraction liée à un groupe composé d'au moins trois personnes ayant le but commun de faciliter ou de commettre une infraction. Selon moi, c'est déjà couvert par le code. La deuxième porte sur une infraction de criminalité organisée. Dans la troisième, il est question d'une infraction de terrorisme. À titre indicatif, c'est déjà une circonstance aggravante en vertu de l'article 718.2 du Code criminel dans sa forme actuelle.

Il faut noter au passage le caractère récurrent des initiatives législatives révisionnistes mises en avant par le gouvernement conservateur au cours de son mandat. J'insiste sur le mot « révisionniste », parce que cela ne s'applique pas simplement au droit criminel ou à la pratique du droit, mais aussi à bien d'autres domaines. En ce qui a trait au terrorisme, il y a cette possibilité.

•(1155)

C'est un peu chimérique, je le soumets humblement. Avec la réalité telle qu'on la connaît au Canada, c'est un peu utopique. Toutefois, des gens semblent accrocher et apporter une attention hors norme à cette notion. Au final, c'est superfétatoire, si on me permet l'expression, puisque l'on rajoute des critères.

Toutefois, dans le cas de ce projet de loi émanant d'un député, selon ma propre évaluation — et c'est partagé par bien d'autres spécialistes et praticiens du droit — on tente d'abord et avant tout de plaire à une base électorale. Juste avant le temps des Fêtes, ce gouvernement qui se targue d'être *tough on crime* a une pente à remonter, surtout considérant les dernières statistiques et les derniers résultats des sondages. Ce gouvernement tente le plus possible de faire plaisir à sa base ainsi qu'à des lobbys fort puissants.

Je sou mets humblement que la clientèle carcérale représente également une part de l'économie. Pour certains, c'est fort déplorable et contentieux, mais pour d'autres, cela peut représenter une partie appréciable de notre développement économique, ici, au pays. Or ce genre de législation vient en témoigner amplement.

Je vais maintenant parler des représentations sur sentence, parce que c'est le nerf de la guerre dans ce dossier. Les critères et les circonstances aggravantes interviennent au stade de la représentation sur sentence. Lorsqu'on fait des plaidoyers sur sentence, les deux procureurs sont présents. Dans le cas de situation grave, soit de terrorisme, de complot ou de crime organisé, le plus souvent, les représentations sur sentence constituent une étape à part. Lorsque la culpabilité du client est reconnue, il y a une autre étape, qui peut durer plusieurs jours et plusieurs semaines selon la gravité du dossier. Dans des cas d'homicide, les représentations sur sentence peuvent durer plusieurs semaines. C'est à ce moment que les juristes et les avocats, tant de la Couronne que de la défense, vont faire valoir leurs prétentions et vont s'appuyer sur la législation, bien entendu, mais aussi sur la doctrine et la jurisprudence, c'est-à-dire tous les arrêts concordants ou qui s'en approchent.

C'est un processus coutumier et assez convivial, si vous on me permet l'expression. J'aime penser que la pratique du droit criminel en est d'abord une de terrain et qu'elle reflète les particularités d'un district judiciaire donné. C'est la raison pour laquelle il y avait une grande latitude et le juge, également, jouissait d'une très grande latitude quant à l'imposition d'une sentence éclairée vues les circonstances.

Maintenant, les conservateurs, une fois de plus, tentent d'imposer leur vision. Tout à l'heure, j'entendais mon confrère, en avant — cela me revient à l'esprit — qui était en train de diminuer le plaidoyer de marchandage. Il tentait de dire que, souvent, les gens sont liés, que le plaidoyer de marchandage est le dernier rempart et que les gens sont obligés de se résoudre à en faire, à défaut d'avoir une sentence appropriée. Le plaidoyer de marchandage permet aux citoyens canadiens d'épargner des fonds considérables et permet également de huiler l'administration de la justice, ainsi que d'accélérer le tout ou, à tout le moins, d'en arriver à un processus judiciaire fluide. C'est la raison pour laquelle le plaidoyer de marchandage demeure essentiel, et à la suite d'une discussion, les juristes vont arriver à un consensus au final.

Cette énième tentative des conservateurs de contrôler l'administration de la justice est fort déplorable et ils en paieront le prix au final. Les sommités du Barreau canadien se sont aussi attardées au caractère de contraignabilité endossé par les ajouts entrevus. À leur avis:

[...] le fait d'obliger les juges à conclure qu'il y a un facteur « aggravant » du fait que trois personnes aient commis un crime ensemble, par opposition à tout autre chiffre, est inutile en regard de l'objectif de protection du public poursuivi par le projet de loi.

Sur ce, je laisserai la Chambre digérer le tout. Bonne fin de journée.

• (1200)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

Privilège

PRIVILÈGE

UNE LETTRE À LA DÉPUTÉE DE TERREBONNE—BLAINVILLE

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour soulever une question de privilège concernant une lettre que j'ai reçue le vendredi 6 décembre de la part du sénateur Dagenais, et que je considère insultante et franchement hostile.

Ma question de privilège fait suite à un rappel au Règlement déjà soulevé par mon leader parlementaire, le député de Skeena—Bulkley Valley.

Vendredi dernier, le sénateur Dagenais a cru bon d'envoyer, non seulement à moi mais également à l'ensemble des sénateurs et des députés de la Chambre des communes, ainsi qu'à leurs adjoints, une lettre qui ne peut être qualifiée autrement qu'une attaque personnelle et vicieuse à mon égard.

Dans cette lettre, M. Dagenais réagit à un document que j'ai fait parvenir aux citoyens de mon comté dans le cadre de la campagne du NPD visant à abolir le Sénat, une institution non élue, non responsable envers les Canadiens et qui fait présentement l'objet d'une enquête de la GRC.

Monsieur le Président, je vais vous épargner le contenu de la lettre comme telle, puisque si je la lisais ici, vous me diriez probablement que mon langage n'est pas parlementaire. Laissez-moi seulement vous dire que le contenu de cette lettre est condescendant et misogyne.

La partie qui me dégoûte le plus est lorsque le sénateur Dagenais suggère que je devrais aller à la bibliothèque et lire un livre, comme si je n'étais qu'une petite fille qui ne prend pas son travail au sérieux, ce qui est très loin de la réalité. Ce n'est certainement pas avec des choses comme ça que nous allons réussir à encourager plus de jeunes femmes à s'engager en politique.

[Traduction]

Je le répète: que le sénateur Dagenais me suggère d'aller lire un livre ou deux à la bibliothèque est très insultant, tout comme le ton général de cette lettre, qui insinue que je ne suis qu'une petite fille qui ne prend pas son travail au sérieux.

Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que la vieille mentalité qui semble imprégner la vision politique du sénateur Dagenais est précisément le genre de barrières contre lesquelles se butent les jeunes femmes qui décident de se lancer en politique.

[Français]

Je suis particulièrement attristée aujourd'hui de voir que le débat politique a été abaissé à un tel niveau par le sénateur Dagenais. J'ai été élue par mes citoyens pour pouvoir avoir des débats intelligents sur les faits, et non pas pour devoir répondre à de basses attaques politiques personnelles. C'est pour ça que je soulève cette question aujourd'hui, en espérant que les mesures nécessaires seront prises et que nous pourrions tourner la page et recommencer à débattre des enjeux importants pour les Canadiens et les Canadiennes.

Je peux dire que l'abolition du Sénat est un de ces enjeux importants. Le sénateur Dagenais dit, dans sa lettre, que l'abolition du Sénat ne fait pas partie de la plateforme du NPD. Je me demande bien où le sénateur était au cours des dernières années. En réalité, l'abolition du Sénat fait partie de la plateforme du NPD depuis des décennies.

Travaux des subsides

J'ai été à plus de 300 événements dans ma circonscription, cette année seulement. J'ai frappé à des milliers de portes, et je peux dire que plusieurs des citoyens que j'ai rencontrés m'ont dit qu'ils étaient dégoûtés par le scandale du Sénat et qu'ils sont préoccupés par le fait que le Sénat ne représente pas leurs intérêts.

Je ne vais certainement pas m'excuser d'avoir envoyé des dépliants qui se penchent directement sur les préoccupations des citoyens de ma circonscription. Le sénateur Dagenais est d'ailleurs l'exemple même des pratiques que nous dénonçons au Sénat. Comme on le sait, il s'est présenté et a perdu ses élections en 2011 à Saint-Hyacinthe—Bagot. Toutefois, à peine un an plus tard, le premier ministre l'a récompensé pour ses loyaux services en lui offrant un poste bien rémunéré au Sénat, jusqu'à sa retraite à 75 ans.

Depuis 2011, le premier ministre, qui avait promis de ne nommer aucun sénateur, a nommé 59 sénateurs dont 10 sont des candidats conservateurs déçus.

Contrairement à M. Dagenais, les citoyens de ma circonscription m'ont élu démocratiquement. Ils sont fiers d'être représentés à la Chambre des communes par le NPD.

• (1205)

[Traduction]

Contrairement au sénateur Dagenais, qui a été choisi pour siéger au Sénat par le premier ministre peu après avoir été défait aux élections de 2011, j'ai été élue démocratiquement par mes électeurs pour défendre leurs intérêts à Ottawa. C'est un honneur pour moi de le faire et ils sont très fiers d'être représentés à la Chambre des communes par le NPD.

[Français]

On le sait, l'intimidation, l'obstruction et l'ingérence dans le travail de tout député sont considérés comme une atteinte au privilège de ce dernier et comme un outrage au Parlement.

À la page 241 de l'ouvrage *Privilège parlementaire au Canada* (deuxième édition), de Maingot, on peut lire ceci:

Toute forme d'intimidation [...] envers quiconque en raison de son attitude au cours des délibérations du Parlement peut être considérée comme un outrage.

Il faut comprendre que le tort que M. Dagenais a fait à ma réputation avec cette lettre pourrait avoir pour conséquence de nuire à mon travail de députée, et de nuire, par conséquent, aux citoyens de ma circonscription.

À la page 111 d'O'Brien et Bosc, le guide de La procédure et les usages de la Chambre des communes, on explique ceci:

Le tort injustement causé à la réputation d'un député peut constituer un cas d'obstruction si celui-ci a été empêché de remplir ses fonctions parlementaires. En 1987, le Président Fraser a déclaré:

Tout acte susceptible d'empêcher un député ou une députée de s'acquitter de ses devoirs et d'exercer ses fonctions porte atteinte à ses privilèges. Il est évident qu'en ternissant injustement la réputation d'un député, on risque de l'empêcher de faire son travail. Normalement, un député qui estime avoir été victime de diffamation a le même recours que n'importe quel autre citoyen; il peut tenter des poursuites en diffamation devant les tribunaux avec la possibilité de réclamer des dommages pour le tort qui lui a éventuellement été causé. Par contre, il ne peut pas avoir recours à de telles poursuites si la diffamation s'est produite à la Chambre.

J'aimerais également noter ce que O'Brien et Bosc ont à dire, aux pages 96 et 97, au sujet des documents diffamatoires pouvant circuler au sujet d'un membre du Parlement, comme cela a été le cas ici:

Les députés agissent également à leurs risques quand ils communiquent, autrement que dans le cadre de délibérations parlementaires, des documents susceptibles d'être considérés comme diffamatoires [...] Il ne devrait donc pas se servir des moyens de télécommunication, y compris des technologies comme le courrier électronique, le télécopieur et Internet, pour transmettre des textes qui pourraient être considérés comme diffamatoires.

C'est exactement ce qui a été fait ici. Pour cette raison, je soutiens qu'il y a eu atteinte à mes privilèges et outrage au Parlement. On m'a fait parvenir un document diffamatoire, misogynne et condescendant à mon égard, ainsi qu'à plus grande échelle, à tous mes collègues du Parlement et à tous les sénateurs. Je vois, dans cet acte, le geste d'un sénateur évidemment en désaccord avec la politique du NPD qui tente de défendre les Canadiens en abolissant le Sénat non élu et non responsable.

Si vous jugez, comme moi, qu'il y a matière à question de privilège, je déposerai la motion appropriée pour renvoyer cette question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Au-delà de cela, j'invite M. Dagenais à faire la chose respectable suivante: démissionner maintenant et se présenter contre moi dans la circonscription de Terrebonne—Blainville en 2015 pour que nous puissions vraiment avoir un débat d'idées. C'est cela, la démocratie.

• (1210)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La présidence remercie la députée de Terrebonne—Blainville d'avoir soulevé cette question. La présidence l'examinera et fera part de sa décision à la Chambre en temps opportun.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — LES RÉGIMES DE RETRAITE DU CANADA ET DU QUÉBEC

M. Murray Rankin (Victoria, NPD) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement de s'engager à appuyer une augmentation progressive immédiate des prestations de retraite publique de base en vertu des régimes de retraite du Canada et du Québec lors de la prochaine rencontre des ministres des finances fédéral, provinciaux et territoriaux.

[Français]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Aujourd'hui étant le dernier jour désigné de la période des subsides se terminant le 10 décembre 2013, la Chambre procédera comme d'habitude à l'étude et à l'adoption des projets de loi portant affectation de crédits.

Vu les récentes pratiques, les honorables députés sont-ils d'accord pour que l'on distribue maintenant les projets de loi?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques.

Je suis fier d'ouvrir le débat sur l'importante motion que je propose et qui dit:

Que la Chambre demande au gouvernement de s'engager à appuyer une augmentation progressive immédiate des prestations de retraite publique de base en vertu des régimes de retraite du Canada et du Québec lors de la prochaine rencontre des ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux.

Travaux des subsides

La rencontre aura lieu ce mois-ci au lac Meech.

Les néo-démocrates exigent que le gouvernement prenne immédiatement des mesures dans ce dossier de la plus haute importance. La première ministre libérale de l'Ontario parle d'énorme crise économique. La sécurité de la retraite est l'un des plus grands enjeux de notre époque. Une rare occasion de trouver une solution durable va bientôt se présenter et je crois que nous devons la saisir.

Nous voyons rarement un tel consensus entre les ministres provinciaux et territoriaux des Finances, qui sont d'avis que le RPC doit être bonifié, de même que son pendant québécois, le Régime de rentes du Québec. Cet accord trouve aussi un écho chez les plus grands économistes, le Congrès du travail du Canada, l'Association canadienne des individus retraités, et même le comité de rédaction du *Globe and Mail*, qui disent tous que nous devons agir sans tarder. C'est également l'avis de Bernard Dussault, qui a été, comme on le sait, actuaire en chef pour le Régime de pensions du Canada et le Programme de la Sécurité de la vieillesse de 1992 à 1997.

Le gouvernement semble vouloir nous offrir un faux choix. Il ne propose aucune solution de rechange viable à l'augmentation du fonds de pension des travailleurs. Il met plutôt de l'avant des régimes d'épargne volontaires, des REER et le régime de pension agréé « collectif ». Le gouvernement ne comprend tout simplement pas toute l'importance que revêt la sécurité économique pour les familles de travailleurs ni l'importance, pour l'économie du Canada, des mesures de redressement qu'il faudrait prendre pour empêcher l'effritement du filet de sécurité sociale. Si nous n'améliorons pas la sécurité des pensions, nous risquons de condamner une génération entière à vivre leur retraite dans la pauvreté. Nous trahissons cette génération si nous ne fournissons pas un filet de sécurité aux retraités. Voilà qui contribuera cruellement à la dette sociale, économique et écologique sans précédent dont hériteront nos enfants.

D'immenses progrès ont été accomplis pour aider les aînés de notre génération, mais nos enfants et nos petits-enfants seront tout simplement incapables de prendre leur retraite dans la dignité. Les femmes seront particulièrement touchées. Il est paradoxal de penser que, si nous ne corrigeons pas les régimes de retraite du Canada et du Québec, un futur gouvernement devra vraisemblablement accorder de l'aide sociale aux membres de cette génération afin qu'ils ne soient pas laissés pour compte. Autrement dit, la facture sera payée par les contribuables plutôt que par un programme d'investissement conjoint auquel les employeurs et les employés auraient cotisé.

À l'heure actuelle, seulement 13,8 % des Canadiens ont accès à un régime de pension en milieu de travail, moins d'un tiers des Canadiens peuvent cotiser à un régime à prestations déterminées et seulement 17 % des travailleurs du secteur privé ont accès à un régime à prestations déterminées, alors qu'il y en avait plus de 30 % en 1982.

En 2008, de 122 000 à 567 000 aînés vivaient dans la pauvreté, selon la définition que l'on donne à ce terme. Ces chiffres révèlent qu'un nombre croissant de Canadiens se trouveront dans une situation précaire à la retraite. Il est clair que, si nous ne faisons rien pour consolider les régimes de retraite, la stabilité même de l'avenir économique du Canada est menacée. Cependant, comme le *Globe and Mail* l'a souligné, le Canada est un modèle de réussite. Le taux de rendement de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada a été remarquable presque chaque année, sauf en 2008, où la récession a frappé. Par exemple, le rendement annualisé de l'office au cours des 10 dernières années s'est élevé à

5,5 %, et ce, même si l'on tient compte de l'inflation. Bien rares sont les REER qui ont réussi à atteindre un tel taux de rendement.

En fait, nous avons appris aujourd'hui que, selon Statistique Canada, le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec ont connu une croissance de 13,7 % de 2011 à 2012, surpassant du coup tous les autres avoirs de retraite. À titre de comparaison, les régimes enregistrés d'épargne individuels ont connu une croissance de 8% au cours de la même période. Pourtant, les conservateurs refusent tout de même de bonifier cet outil d'investissement efficace au bénéfice des Canadiens.

• (1215)

Ceux qui s'opposent à l'augmentation des prestations du RPC et du RRQ invoquent habituellement deux arguments principaux dont je vais parler.

Leur premier argument, c'est qu'il faut faire ce qui s'impose pour la prochaine génération, car cette augmentation reviendrait à prendre un risque dans un contexte économique fragile.

Leur deuxième argument, c'est que nous devrions tout simplement continuer à utiliser les programmes facultatifs offerts par les compagnies d'assurances et d'autres, les régimes de pension collectifs et les autres régimes du genre, et que cela devrait faire l'affaire.

Permettez-moi d'examiner ces arguments à tour de rôle.

D'abord, en ce qui concerne l'impact économique, si le passé récent est garant de l'avenir, une augmentation des prestations du RPC n'aura pas les conséquences économiques désastreuses que le gouvernement prédit. Le professeur Rhys Kesselman, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en finances publiques à l'École de politique publique de l'Université Simon Fraser a écrit ce qui suit dans le *Globe and Mail*:

[...] les faits révèlent que la hausse des taux de cotisation au RPC entreprise dans les années 1990 pour rétablir l'équilibre financier n'a pas nuit à l'expansion économique. De 1997 à 2003, les cotisations au RPC ont connu une hausse de 70 % alors que la croissance du taux d'emploi était forte et régulière, à l'exception d'une légère baisse lors du ralentissement économique de 2001.

Autrement dit, les choses allaient bien et il n'y a pas eu d'augmentation économique.

De plus, le professeur Kesselman établit clairement que la cotisation des employeurs au RPC n'est pas, comme le dit le gouvernement, une « charge sociale ». Il a écrit un livre primé sur les charges sociales, où il conclut que celles-ci sont tirées des recettes consolidées. Les cotisations au RPC, bien sûr, sont versées par l'employeur et par l'employé.

Comme on pouvait le lire récemment dans un éditorial du *Globe and Mail*:

Puisque les augmentations proposées des cotisations au RPC donneraient lieu à une amélioration proportionnelle des prestations des employés à la retraite, cela ne correspond pas à une augmentation ordinaire des charges sociales. Cela ressemble plutôt à un montant versé pour bonifier une couverture d'assurance. En raison de ce lien entre les cotisations et les prestations, les cotisations au RPC n'ont pas le même effet dissuasif que la plupart des charges.

L'auteur poursuit en disant: « Les inquiétudes relatives à l'incidence de l'augmentation des cotisations au RPC sont injustifiées et ne devraient pas faire obstacle plus longtemps à cette importante réforme. »

Par ailleurs, même si les ministres des Finances acceptaient la semaine prochaine de bonifier le RPC, de toute façon, cette mesure n'entrerait pas en vigueur au moins avant la fin de 2016. Le gouvernement ne cesse de nous dire que l'économie va s'améliorer, ce qui devrait être une raison de plus pour aller de l'avant et ne pas retarder davantage cette importante réforme.

Travaux des subsides

Selon le deuxième argument avancé par le gouvernement et d'autres parties, il faudrait préconiser les régimes d'épargne-retraite à participation facultative plutôt que les régimes obligatoires.

Comment peut-on s'attendre à ce que les Canadiens épargnent volontairement quand l'endettement des ménages n'a jamais été aussi élevé? Pour affirmer que tout irait mieux si les gens épargnaient volontairement, il faut fermer les yeux sur le fait que la plupart des travailleurs et un nombre croissant de Canadiens de la classe moyenne n'ont pas d'argent à mettre de côté.

Les gens doivent pouvoir avoir accès à des fonds lorsqu'ils partent à la retraite. Pourquoi donc prendre le risque de mettre au point un programme à participation volontaire? Comme je l'ai dit précédemment, une minorité de travailleurs ont un RPA ou un REER, ou sont en mesure d'épargner. Que va-t-il arriver à la majorité des gens?

Pour terminer, si le gouvernement s'oppose à la motion, il doit dire aux Canadiens ce qu'il compte faire. Si les libéraux et les conservateurs s'entendent pour dire qu'un programme à participation volontaire convient parfaitement, il est de leur devoir d'expliquer comment un tel programme aidera des jeunes Canadiens qui n'ont pas d'argent à mettre de côté.

En décembre dernier, le ministre des Finances a dit que lui et les ministres provinciaux des Finances « s'étaient entendus sur une façon de bonifier les prestations du RPC et du RRQ ». Malheureusement, il semble avoir changé son fusil d'épaule.

Il faut planifier pour l'avenir des Canadiens et de notre économie. Nous exhortons le gouvernement à cesser de faire obstruction, à travailler avec les provinces et à commencer à accroître progressivement les prestations du RPC et du RRQ. Il est temps d'agir.

• (1220)

M. Erin O'Toole (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, mon ami et moi avons été élus au terme des mêmes élections partielles; c'est un privilège de l'entendre se prononcer sur la question.

Je constate qu'il est entièrement d'accord avec le comité de rédaction du *Globe and Mail*; je puiserai mes arguments dans cette publication à l'avenir pour obtenir son appui.

Ma question m'est venue sur la longue route parfois difficile vers Ottawa ce matin. J'ai entendu Jim Leech, chef du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, parler de pensions et du RPC. Selon lui, toute réforme au Régime de pensions du Canada devrait être mise en oeuvre dans les 10 prochaines années.

Avant tout, il faut tenir compte du climat économique actuel. Les employeurs ont-ils les moyens de se plier à ces réformes immédiatement, comme le suggère le député, étant donné qu'un si grand nombre de Canadiens demeurent au chômage ou sous-employés? Tout d'abord, il faut s'assurer que les emplois sont là.

J'aimerais que le député nous parle du calendrier de la mise en oeuvre. Toute réforme de cet ordre ne devrait-elle pas faire l'objet d'un processus de consultation au cours des quelques prochaines années?

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, comme mon collègue l'a dit, nous sommes arrivés à la Chambre au même moment, et c'est un plaisir de participer à ce débat important. Je suis heureux que le *Globe and Mail* soit de notre côté ainsi que, à mon avis, du côté de l'histoire.

Je suis troublé par le fait que, il y a quelques années, le ministre des Finances a apparemment dit que nous devons aller de l'avant, mais seulement quand l'économie serait prête. Je n'ai jamais entendu

le gouvernement définir la signification de ce terme. S'agit-il d'une augmentation de 3 %, de 2 % ou de 5 % du PIB?

Il semble qu'un ou deux groupes de pression ont affirmé qu'ils ne voulaient pas aller de l'avant. Je crois que nous ne devrions pas laisser le coût futur de cette mesure, qui est assez marginal, nous empêcher de faire ce qui s'impose pour les Canadiens. Le député a demandé si nous pouvions nous permettre d'agir ainsi. Cependant, j'aimerais lui demander comment il peut se permettre de ne pas aider les membres d'une nouvelle génération pendant leurs années de retraite. Nous devons agir maintenant pour les aider.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir présenté cette motion. Les libéraux l'appuieront parce que nous croyons qu'elle vise essentiellement la classe moyenne et que nous soutenons entièrement son principe, même si nous ne sommes pas d'accord sur les détails.

Toutefois, j'ai une question à poser. J'ai trouvé étrange, ou peut-être devrais-je dire typique du NPD fédéral, que la motion réclame une augmentation des prestations du Régime de pensions du Canada, mais ne mentionne pas une augmentation des cotisations.

Le NPD croit-il que, si nous augmentons les prestations, l'argent pour les cotisations tombera du ciel, ou est-ce une omission d'écriture? Pourquoi le NPD demande-t-il une augmentation des prestations sans mentionner la nécessité d'une augmentation correspondante des cotisations?

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, je suis très reconnaissant que les libéraux, le troisième parti, appuient la motion d'aujourd'hui.

Nous reconnaissons qu'il doit y avoir une augmentation des cotisations et nous étudions deux ou trois possibilités. En fait, il y a de nombreuses options. Le Congrès du travail du Canada a proposé un plan. Les provinces en ont suggéré un autre. Chacun définit précisément comment se répartirait la hausse.

Le programme est financé par des cotisations payées par les employeurs et les employés. Par exemple, le Congrès du travail du Canada propose de doubler les prestations en augmentant les cotisations à raison de 0,43 % des gains de sept années complètes ouvrant droit à pension. Ainsi, pour un travailleur qui gagne le salaire moyen, 51 000 \$ par année, le coût initial pour doubler les futures prestations serait d'environ 0,10 \$ l'heure, ou 4 \$ par semaine. C'est l'équivalent de deux cafés.

Le plan provincial, présenté par M. Sheridan de l'Île-du-Prince-Édouard, propose une formule différente. Il aiderait un plus grand nombre de personnes de la classe moyenne au moyen d'un clivage permettant aux travailleurs plus en moyens de payer des cotisations supérieures et de toucher des prestations supérieures. Le coût est évalué à moins de 2 \$ par semaine, en échange de prestations supplémentaires de l'ordre de 3 000 \$ par année.

Autrement dit, les cotisations seraient modestes et c'est une mesure judicieuse à prendre dès maintenant pour les Canadiens.

• (1225)

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever à la suite de mon collègue de Victoria, que je salue et que je remercie d'avoir présenté aujourd'hui une motion sur un sujet d'importance.

Travaux des subsides

Cette motion est extrêmement importante, parce qu'on en parle beaucoup, mais rarement à la Chambre. Le gouvernement, depuis son élection en 2011, a mis en oeuvre certaines initiatives — celle des CELI a été créée avant 2011 —, mais également des régimes de pension agréés pour les entreprises. Cependant, les solutions que le gouvernement propose pour les pensions sont toujours des solutions individuelles, un peu comme les REER le sont.

Or nous sommes présentement devant un problème collectif. Certaines personnes épargnent pour les CELI ou cotisent aux REER jusqu'à la limite permise. Généralement, on peut présumer qu'elles sont intéressées à se doter d'une sécurité de la vieillesse à leur retraite. Elles ont également les moyens de le faire, et la préoccupation financière est fait davantage partie de leur vie.

Toutefois, dans le cas de la classe moyenne et des gens qui sont moins favorisés, c'est extrêmement difficile de faire une planification à long terme, une planification pour leur retraite. En effet, bien souvent ils ont des préoccupations quotidiennes qui les forcent à penser à leur réalité d'aujourd'hui avant celle de leur retraite. Il est clair pour moi, pour mon collègue et pour ce côté-ci de la Chambre que le Régime de pensions du Canada est le meilleur véhicule pour fournir cette sécurité à la retraite. On peut y inclure également d'autres initiatives gouvernementales, comme la Sécurité de la vieillesse, ou encore le Supplément de revenu garanti, sauf que le Régime de pensions du Canada est un système qui a été mis sur pied depuis déjà plus de 40 ans, presque 50 ans, et qui a fait ses preuves. C'est un système dont les coûts d'administration sont extrêmement bas. C'est un système portable.

Si on a un régime de pensions dans une entreprise et qu'on change d'entreprise, le régime ne nous suit pas, à moins de traverser tout un processus bureaucratique pour que ce soit possible. Dans le cas du Régime de pensions du Canada, et évidemment de son équivalent, le Régime des rentes du Québec, ils sont portables et sécuritaires. Le ministère des Finances lui-même, en 2012, a spécifié dans son rapport — et c'est effectivement l'actuaire en chef du Régime de pensions qui le confirme — que le régime est sécuritaire pour 75 ans en raison d'un niveau de cotisation suffisant, qui va même parvenir à bien s'en tirer dans un contexte où il y aura une pression démographique. On s'y attend au cours des 15 ou 20 prochaines années.

Ce régime est stable. Nous avons un excellent régime, alors pourquoi ne pas chercher à l'améliorer, et pas seulement pour les gens qui risquent d'être démunis face à la retraite? Je sais qu'il existe la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti pour faire face au plus bas minimum et venir en aide aux gens qui ont réellement besoin de revenu à la retraite.

Le Régime de pensions du Canada peut leur donner le moyen de mieux assurer leur retraite. Bien sûr, on encourage ces personnes à se doter d'un supplément de retraite au moyen de l'épargne individuelle, mais dans bien des cas, ce n'est pas possible ou ce n'est pas désirable pour ces gens. Présentement, moins de 40 % des Canadiens et des Canadiennes ont un régime supplémentaire par leur entreprise ou des régimes individuels.

C'est extrêmement important d'examiner les différentes possibilités. La motion, n'en déplaise à mon collègue de Markham—Unionville, ne mentionne pas d'éléments comptables spécifiques. Elle ne mentionne ni le niveau de cotisation ni le niveau de prestation qui sera fourni, parce que nous voulons que la Chambre soit d'accord avec le principe que le Régime de pension du Canada — et on l'espère, le Régime des rentes du Québec — puisse répondre au besoin croissant d'une sécurité de la retraite.

Il y a d'autres éléments que les cotisations. On peut également parler du plafond actuel des cotisations. Évidemment, les cotisations sont retenues sur les salaires se trouvant entre 3 500 \$ et à peu près 51 000 \$. Aux États-Unis, le plafond de revenus sur lequel les cotisations sont tirées monte à 113 000 \$ américains. Il y a moyen de réfléchir à la provenance des revenus. Évidemment on reconnaît bien que ça va prendre des revenus ou au moins des cotisations ou des paramètres comme ceux-ci pour en arriver à fournir des prestations plus élevées éventuellement.

Les planificateurs financiers, lorsqu'ils recommandent un revenu adéquat pour la retraite, estiment qu'entre 60 et 80 % des revenus moyens durant la vie active devraient suffire à couvrir les coûts de la retraite.

● (1230)

Présentement, le Régime de pensions du Canada couvre environ 25 %. Dans certains autres modèles ou certaines autres propositions, on parle d'augmenter les prestations pour en arriver à 35 %.

On reconnaît que le Régime de pensions du Canada ne couvrira pas jusqu'à 60, 70 ou 80 % des revenus d'une vie, mais si on peut l'augmenter de 10 %, ça ferait déjà une grande différence. Encore une fois, ça ferait une grande différence pour l'ensemble des Canadiens, non seulement pour les plus démunis et ceux qui se trouvent dépourvus à la retraite, mais également pour la classe moyenne, voire même pour la classe moyenne supérieure.

En ce sens, c'est extrêmement crucial d'en débattre maintenant. Il y a eu des réunions des ministres des Finances. J'ai suivi, avant même l'élection de 2011, des réunions qui ont lieu en 2009 et en 2010. C'étaient des questions centrales et fondamentales. Je crois qu'à la réunion de décembre 2010, il y avait même eu une entente quasi unanime de la part des provinces et des territoires pour en arriver à une augmentation du Régime de pensions du Canada. Puisque je connais des gens qui étaient impliqués dans le processus, je sais qu'à la dernière minute, le gouvernement fédéral est intervenu pour convaincre certaines provinces de se retirer du plan. Ultimement, le gouvernement a fait son offre de régimes de pension agréés pour les entreprises.

Ces solutions peuvent être adéquates à court terme et dans certaines situations bien précises. Toutefois, ce qu'on examine présentement, c'est de pouvoir fournir la couverture la plus large possible et de s'assurer que le Régime de pensions du Canada soit le plus utile possible au plus grand nombre possible.

J'entends les arguments de la Chambre et ceux d'organisations sur l'aspect économique. On dit que ce n'est pas le bon moment. Le ministre des Finances dit cela à répétition. Il dit que ça réduira la croissance. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, entre autres, a exprimé ses préoccupations et ses réserves par rapport à l'augmentation possible des cotisations, qui pourrait mener à une augmentation des prestations.

Cette évaluation est toujours faite par rapport à un seul côté de l'équation. On parle toujours de l'impact d'une hausse des cotisations, que ce soit pour l'employeur ou pour l'employé. Par contre, on ne considère pas la conséquence de pouvoir mettre plus d'argent dans les poches des gens qui l'investiront bien souvent directement dans l'économie.

Travaux des subsides

En règle générale, les retraités n'épargnent plus pour leur retraite. Ce sont des gens qui ont déjà payé leur maison, pour ceux et celles qui ont la chance d'en avoir une. On fournirait donc des prestations supplémentaires qui viendront, encore une fois, bien souvent en aide à la classe moyenne ou à celle qui se trouve sous la classe moyenne. Dans l'ensemble, les gens dépenseront cet argent, faisant ainsi croître l'économie. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation de cotisations qui enlèvera de l'argent aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'au monde des affaires, et les mettra en péril. Au contraire, il y aura de plus grands investissements dans l'économie. Je peux dire que c'est un des moyens qui permettront de huiler la machine économique de façon plus efficace.

Dans ce sens, je n'ai pas hésité une seconde à appuyer la motion de mon collègue de Victoria, parce que c'est une motion dont on a besoin de parler. On a besoin d'avoir un appui concret à la Chambre.

Depuis le début de la discussion, je perçois des signes positifs de la part du Parti conservateur et du Parti libéral. J'espère qu'ils pourront trouver en eux-mêmes les avantages, non seulement pour le Canada, mais pour l'ensemble des épargnants et ultimement des retraités, d'en arriver à une entente unanime à ce sujet.

Cela lancera un message non seulement au gouvernement canadien, mais également à l'ensemble des provinces, et à leurs ministres des Finances qui se rencontreront, pour qu'on en arrive à une résolution.

Le gouvernement fédéral ne peut pas prendre la décision seul. Il a besoin du consentement d'une grande partie des provinces et d'une grande partie de la population. Si la Chambre peut actuellement envoyer ce message clair et précis aux provinces et au gouvernement fédéral, on aura beaucoup plus de chances d'en arriver à une entente qui, à long terme, bénéficiera à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, à l'ensemble des Québécois et Québécoise, en présumant que le Québec ferait la même chose avec le Régime de rentes du Québec.

Selon les principes utilisés, ce serait aussi un moyen de stabiliser l'économie à peu de frais. Comme mon collègue l'a mentionné, il a plusieurs plans sur la table. Nous avons besoin d'une entente sur la direction à prendre. Par la suite, on pourra laisser les provinces ainsi que le gouvernement fédéral déterminer la meilleure manière de le faire. On espère avoir un rôle à jouer à cet égard.

• (1235)

[Traduction]

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, jadis, on pouvait terminer ses études, décrocher un emploi, travailler toute sa vie pour la même entreprise, puis prendre sa retraite et toucher une pension par l'entremise du régime de retraite de l'employeur. Bien sûr, de nos jours, la situation a bien changé, en particulier pour les jeunes, et surtout pour les jeunes qui vivent dans les grandes villes, où le coût de la vie et du logement sont incroyablement élevés.

En général, les jeunes ne pensent pas à leur pension de retraite tandis qu'ils sont jeunes. Voilà pourquoi nous discutons de la question aujourd'hui, car si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent dès maintenant, nous reléguons une génération entière de jeunes Canadiens à une vie de pauvreté lorsqu'ils atteindront le troisième âge.

J'aimerais que mon collègue parle davantage de l'enjeu pour les jeunes d'aujourd'hui.

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, qui est effectivement très pertinente.

Les jeunes personnes ne pensent pas à leur retraite pour plusieurs raisons. C'est peut être parce que le sujet ne les intéresse pas pour le moment ou peut-être également parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire. Au Canada, environ 40 % de l'ensemble des Canadiens dans le secteur privé cotisent à un régime enregistré de pension. Chez les jeunes âgés de 25 à 29 ans, ce pourcentage diminue à moins de 30 %.

En effet, les jeunes ne sont pas en mesure de le faire pour diverses raisons. C'est peut être parce qu'ils ne voient pas le besoin de le faire maintenant pour le long terme car l'échéancier est trop loin. Cela peut être également parce qu'ils n'ont pas la capacité financière de le faire. Au-delà du revenu gagné d'un emploi, qui est souvent plus bas pour les jeunes, il y a la capacité, à partir du salaire, de mettre de l'argent de côté après avoir payé pour l'achat d'une maison, d'une voiture ou pour d'autres frais.

La question est donc extrêmement pertinente, car le taux d'épargne actuel des jeunes est très préoccupant. Dans bien des cas, une mesure comme celle-ci pourrait les aider à leur assurer une sécurité de la retraite dans 25, 30, 40 ou 50 ans.

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. Comme toujours, il est bien informé. J'aimerais faire mon propre commentaire par rapport à ce que je viens d'entendre sur une question qu'il a soulevée.

C'est vrai que le taux d'épargne des jeunes est quand même alarmant. Cependant, il faut aussi dire qu'il existe des jeunes qui se préoccupent de leur retraite et qui se demandent sérieusement comment épargner pour une retraite sûre.

En ce moment, tout ce qu'on entend, c'est qu'il n'y a plus rien de sûr et qu'on ne peut plus rien planifier sur une période de 30 ans. Les jeunes qui, comme moi, veulent mettre de l'argent de côté pour s'assurer une bonne retraite entendent dire que les REER n'ont pas les performances attendues et que ceux qui avaient misé sur les REER sont actuellement très déçus. De plus, ils voient les régimes de pension des employeurs se désintégrer ou offrir des prestations beaucoup moindres.

Pour les jeunes qui veulent planifier leur retraite et qui y pensent sérieusement, mon collègue pourrait-il nous éclairer sur les raisons pour lesquelles le Régime de pensions du Canada est un plan sûr comparativement à toutes les autres options disponibles. Aussi, comment pourrait-on maximiser ce régime existant qui semble être le plus efficace?

M. Guy Caron: Monsieur le Président, effectivement, le Régime de pensions du Canada est très sûr. Les rendements sont excellents et les coûts d'administration sont très faibles.

Si les gens investissent dans un REER, qui réussit à avoir année après année des rendements de 3 % ou de 3,5 %, mais dont les coûts d'administration sont à 2 %, le rendement réel sera de 1 % ou de 1,5 %. Je pense qu'il est extrêmement important de voir l'utilité du Régime de pensions du Canada. L'autre élément qui rend le régime très attrayant par rapport aux options privées comme les REER, c'est le fait que c'est un système à prestations déterminées. Ainsi, lorsqu'on prendra notre retraite, on saura à quoi on aura droit et le revenu sera constant.

Travaux des subsides

Quant aux REER ou à des initiatives comme le programme d'épargne-retraite d'entreprise que le gouvernement a mis sur pied, le régime agréé, ce sont des plans à cotisations déterminées. On sait l'argent qu'on met dans ce régime, mais selon l'orientation que prendra l'économie, on ne sait jamais combien on pourra en retirer éventuellement. Le fait que ce soit un régime à prestations déterminées plutôt que de cotisations déterminées ajoute à la sécurité économique.

• (1240)

[Traduction]

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre. Je tiens à remercier le NPD d'avoir choisi le thème des pensions en cette journée de l'opposition. Ce n'est pas souvent que les députés du NPD s'intéressent à des choses qui comptent vraiment pour les Canadiens. Je me réjouis qu'ils aient rompu avec leur habitude.

Comme nous le savons, la sécurité financière des Canadiens est directement liée à la santé de notre économie. Pendant huit années consécutives, notre gouvernement a fait preuve d'un leadership résolu, sous la houlette du premier ministre et du ministre des Finances, qui se sont engagés, comme personne ne l'avait fait avant, à stimuler l'économie canadienne.

La création d'emplois et une croissance économique soutenue restent les priorités de notre gouvernement. Avant la crise mondiale, notre gouvernement s'est attaqué au problème de la dette et en a remboursé un peu moins de 40 milliards de dollars. Il a réduit ses dépenses. Il a su faire les choix économiques qui s'imposaient. Je suis heureux de dire que tous les Canadiens en profitent aujourd'hui.

Depuis le creux de la récession en 2009, on a créé, net, plus d'un million d'emplois, dont près de 90 % sont des emplois à temps plein. De ces 90 %, plus de 80 % ont été créés dans le secteur privé. En fait, Statistique Canada a récemment annoncé que l'économie canadienne avait enregistré un taux de croissance de 2,7 % au troisième trimestre de cette année. Ainsi, l'économie canadienne affiche un taux de croissance positif depuis neuf trimestres consécutifs.

De plus, la semaine dernière, Statistique Canada a annoncé que plus de 21 000 emplois ont été créés, net, pendant le mois de novembre. Ce chiffre traduit des gains solides dans le secteur de la fabrication. Je suis sûr que tous les Canadiens comprennent que, lorsque des emplois se créent dans le secteur de la fabrication, c'est signe que la confiance est revenue.

Le taux de chômage se maintient à 6,9 %, soit le niveau le plus bas depuis 2008. Quoique modeste, ce taux de croissance économique montre bien que notre Plan d'action économique donne des résultats. En faisant les bons choix économiques, le Canada parvient à s'en sortir relativement bien, par rapport à d'autres pays.

Mais il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. C'est la raison pour laquelle nous continuons de tenir les promesses que nous avons faites aux Canadiens, tout en maintenant les impôts à de faibles niveaux. En donnant, il y a deux ans et demi, une majorité à notre gouvernement conservateur, les Canadiens se sont clairement prononcés: ils ne voulaient pas payer les impôts élevés que les libéraux et le NPD voulaient leur imposer.

Malheureusement, le chef du NPD a encore, tout récemment, annoncé que s'il était élu, son parti augmenterait les impôts. Il s'entête à vouloir augmenter les impôts de ceux qui créent des emplois, ce qui contribuera inévitablement à asphyxier la croissance économique. De telles hausses d'impôts empêcheront les entreprises

de développer leurs activités et d'embaucher des travailleurs. Les petites entreprises, en particulier, ne peuvent pas se permettre de payer des impôts plus élevés.

En fait, les familles de ma circonscription et de l'ensemble du Canada me disent qu'elles ne peuvent pas se permettre, elles non plus, d'avoir un régime de pensions irresponsable. Elles ne peuvent pas se permettre de payer des charges sociales accrues, ou des déductions, comment on les appelle. Elles ne peuvent pas se permettre de voir leur chèque de paie diminuer. Avec l'hypothèque sur la maison et toutes les responsabilités liées à l'éducation des enfants, elles ne peuvent pas se permettre de perdre leur emploi. Bref, elles ne peuvent tout simplement pas se permettre de financer l'expansion coûteuse du régime de pensions du Canada que le NPD propose. Car cela grugerait encore davantage leur revenu disponible et forcerait les employeurs à supprimer des emplois, et à réduire le temps de travail et les salaires. Le gouvernement n'est pas le seul à le dire: les créateurs d'emplois le disent eux aussi.

De par son coût, la proposition du NPD d'élargir le régime de pensions du Canada, alors que la reprise économique mondiale est encore fragile, nous semble irresponsable. Notre parti, lui, écoute les préoccupations des employés. Il écoute les préoccupations des petites entreprises. Il écoute les préoccupations des provinces, qui redoutent une augmentation des dépenses à une époque où la reprise économique mondiale est encore fragile.

Les familles canadiennes travaillent fort pour développer notre économie, et nous sommes résolus à les aider. Lorsque la crise a frappé le monde entier, notre gouvernement a pris des mesures immédiates.

• (1245)

Notre parti a su tenir le gouvernail à une époque particulièrement turbulente, l'une des plus turbulentes de cette génération. Et les résultats sont là: le Canada, encore une fois, s'en sort relativement bien. Toutefois, nous devons nous protéger contre certains risques économiques planétaires qui ne dépendent pas de notre contrôle. Par exemple, la demande mondiale s'est essouffée, et le prix de certaines exportations canadiennes, notamment les ressources naturelles, accuse un certain recul.

On ne parle généralement que du pétrole et du gaz naturel, mais il faut savoir que, par exemple, le prix de nos métaux de base a diminué au cours du printemps et de l'été, parce qu'on s'attendait à un ralentissement de l'économie chinoise. L'industrie forestière du Canada doit aussi faire face à un recul des prix, en raison d'un secteur immobilier américain encore fragile et d'une production nord-américaine accrue. Même si les prix du brut canadien se sont raffermis légèrement depuis le budget de 2013, ils demeurent nettement inférieurs à la normale.

La crise de la dette en Europe continue de mettre à mal la confiance des consommateurs et des entreprises. La zone euro sort à peine d'une récession d'un an et demi, et les perspectives de croissance de notre nouveau partenaire commercial, je dis nouveau puisque nous venons tout juste de signer un accord commercial avec lui, sont très moroses. Sans compter qu'il y a des disparités très nettes entre les pays de cette région. L'Allemagne, par exemple, continue d'afficher un taux de croissance modeste. L'Espagne et les Pays-Bas sont revenus à une croissance légèrement positive au troisième trimestre. Mais, par contre, la France continue d'afficher un taux de croissance réelle du PIB en dessous de zéro, alors que l'Italie reste en récession.

Travaux des subsides

Plus près de chez nous, la reprise poussive de l'économie américaine, ajoutée à l'incertitude qui entoure la viabilité des finances du pays, représente le plus gros risque pour l'économie canadienne.

Selon les prévisions du Fonds monétaire international, en 2013, le taux de croissance réelle du PIB, dans les économies industrialisées aussi bien que dans les économies émergentes, devrait être de 1,2 %, soit inférieur aux prévisions précédentes qui l'évaluaient à 1,4 %. Malgré la fragilité de la conjoncture mondiale, le NPD voudrait imposer aux Canadiens un régime de pensions très risqué.

Le NPD propose un plan radical visant à augmenter les charges sociales, ce qui ne manquerait pas d'asphyxier notre croissance économique. En fait, les fonctionnaires du ministère des Finances estiment que le plan du NPD risque de faire disparaître jusqu'à 70 000 emplois. En moyenne, les cotisations augmenteraient de plus de 1 600 \$ par année. Une famille comptant deux travailleurs pourrait devoir payer jusqu'à 2 600 \$ annuellement.

Le NPD augmenterait le coût du RPC pour tous les travailleurs canadiens, même ceux qui, à l'heure actuelle, ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Le plan du NPD enverrait des milliers de travailleurs au chômage et risquerait de nuire à la croissance économique. Les autres propositions d'augmentation des déductions salariales aux fins du RPC, quoique plus modestes, nuiraient aussi à l'économie fragile du Canada. Une proposition présentée récemment par une province risquerait, selon Finances Canada, de faire disparaître entre 17 000 et 50 000 emplois.

Si les députés ne me croient pas, je vais citer les paroles de Norma Kozhaya, directrice de la recherche et économiste en chef du Conseil du patronat du Québec.

La proposition de bonification du RRQ/RPC avancée au cours des dernières semaines [...] risque, au contraire, d'avoir des impacts négatifs sur l'activité économique, les investissements, les emplois et les salaires, ce qui irait nettement à l'encontre de l'objectif annoncé par le gouvernement fédéral de maximiser la création d'emplois.

Mme Kozhaya a raison.

Le PDG de l'Institut C.D. Howe, William Robson, a écrit ceci:

[B]ien des syndicats et des provinces ont tort de réclamer une version bonifiée du Régime de pensions du Canada. Pour améliorer les régimes de retraite des travailleurs actuels de façon durable, il faut inciter ces derniers à épargner davantage. La bonification du Régime de pensions du Canada risque d'entraîner un autre détournement de la richesse [...]

Le directeur et fondateur de Fair Pensions for All, Bill Tufts, a déclaré ceci:

Pour améliorer le Régime de pensions du Canada, il faudrait puiser considérablement dans les capitaux de placement alors que les syndicats de la fonction publique, et même la Banque du Canada, demandent aux entreprises de passer à l'action et de relancer l'économie. Améliorer maintenant le Régime de pensions du Canada aurait plutôt l'effet inverse.

● (1250)

Je pourrais poursuivre ainsi toute la journée, car les Canadiens sont nombreux à s'opposer au plan du NPD. Ils ne veulent pas que les progrès que nous avons réalisés soient annulés par des plans et des stratégies irresponsables.

En fait, tous les avantages que ces propositions pourraient avoir dans quelques années ou décennies doivent être évalués en regard des effets négatifs immédiats sur l'économie. Je le répète: tous les avantages que ces propositions pourraient avoir dans quelques années ou décennies doivent être évalués en regard des effets négatifs immédiats qu'elles auraient sur l'économie.

Il faut étudier en profondeur les effets qu'elles auraient sur les familles. Quels en seraient aussi les effets sur les entreprises et sur la

population? Non seulement il faut étudier davantage les effets de la bonification du Régime de pensions du Canada, mais il faut aussi l'appui des provinces avant d'apporter des changements majeurs à ce régime.

Contrairement à ce qu'avancait le NPD la semaine dernière dans une question, la bonification du Régime de pensions du Canada ne fait pas consensus. Voici ce qu'a déclaré le ministère des Finances de la Colombie-Britannique, province d'où vient le député:

La Colombie-Britannique estime qu'il faut attendre que l'économie se soit remise des effets de la dernière récession avant d'entreprendre une réforme des régimes de retraite.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a aussi exprimé son opposition. Le moins dernier, le ministre des Finances de cette province a dit:

Selon nous, ce n'est pas le bon moment d'imposer de nouveaux coûts aux entrepreneurs et aux employés.

Ce débat porte justement sur l'imposition de nouveaux coûts aux employés qui, peut-être, travaillent, ainsi que leur conjoint, pour rembourser leur prêt hypothécaire tout en payant les cours de hockey et les leçons de piano de leurs enfants.

La plupart des ministres et des ministères des Finances sont ouvertement d'avis que les Canadiens ne peuvent actuellement pas se permettre de payer davantage de coûts. Soyons clairs: nous voulons tous consolider notre régime de retraite — c'est d'ailleurs pourquoi j'ai félicité le NPD d'avoir proposé cette motion —, mais pas d'une manière éventuellement dommageable en cette période de fragilité économique. Bonifier le RPC à ce moment-ci entraînerait en effet des pertes d'emplois, une diminution des heures de travail ou une baisse des salaires.

Selon Laura Jones, vice-présidente exécutive de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante:

Majorer les cotisations obligatoires au RPC [...] n'est pas une bonne idée. Cette hausse alourdirait le fardeau fiscal des employés et des employeurs. Où prendre cet argent? Les employés pourraient être tentés de moins cotiser à leur REER ou de réduire leurs versements hypothécaires [...] Qui pis est, pour bon nombre de PME, une hausse des cotisations obligatoires au RPC se traduirait par une baisse de la masse salariale et même des mises à pied.

À l'issue d'un sondage mené dernièrement au sujet des hausses de cotisations au Régime de pensions du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante — qui, si je ne m'abuse, représente à peu près 110 000 employeurs et entreprises partout au pays — a déterminé que, dans une telle situation, 65 % des répondants gèleraient ou diminueraient les salaires et 48 %, réduiraient les sommes investies dans leur entreprise.

Pour gagner en productivité dans cette conjoncture difficile, il faut que les gens d'affaires réinvestissent dans leur entreprise, favorisant ainsi la création d'emplois. Or, 48 % d'entre eux auraient l'intention de moins investir dans leur entreprise. Le plus alarmant, de surcroît, c'est que 42 % de ces personnes ont dit entendre réduire le nombre de leurs employés. C'est un coût élevé, très élevé, surtout alors que l'économie mondiale reste chancelante.

Pour sa part, le gouvernement adopte un plan prudent et sensé. Nous ne précipiterons pas de hausse des cotisations aux graves conséquences économiques, dont certaines sont peut-être imprévues, mais néanmoins dommageables. Nous continuerons à cerner tous les facteurs envisageables de manière à mieux comprendre les possibilités et les risques qu'impliquerait la bonification du Régime de pensions du Canada.

● (1255)

Le président de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires, Garth Whyte, a déclaré ceci:

Travaux des subsides

Le secteur de la restauration est l'un des plus importants employeurs du pays et celui où le plus de Canadiens acquièrent leur première expérience sur le marché du travail. [...] La hausse des cotisations au RPC mettrait en danger les possibilités qu'il offre. Il existe de meilleures solutions pour apaiser les craintes concernant le revenu de retraite des personnes à revenu moyen ou élevé.

Comme on peut le constater, il s'agit d'une question complexe qui comporte des conséquences réelles pour les Canadiens. Il importe tout d'abord de bien comprendre le contexte économique dans lequel la bonification se ferait. Elle comporterait des risques pour les familles et les créateurs d'emplois. Nous pensons, par ailleurs, que tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, devraient d'abord se préoccuper de mettre leurs finances en ordre.

Nous reconnaissons que certains ménages risquent de ne pas réussir à épargner suffisamment pour la retraite. C'est pourquoi nous voulons faciliter les choses à cet égard. Ainsi, le gouvernement a instauré le compte d'épargne libre d'impôt, dans lequel les résidents canadiens peuvent placer chaque année jusqu'à 5 500 \$ sans que le revenu généré soit imposable. Comme nous sommes actuellement dans la période de consultations prébudgétaires, nous rencontrons des gens de partout au pays qui nous remercient invariablement pour cet outil d'épargne. On nous demande si nous ne pourrions pas élargir le programme, mais on demeure reconnaissant pour cette possibilité d'épargne. Grâce à la mise en place du compte d'épargne libre d'impôt, plus de 8 millions de particuliers s'assurent maintenant un revenu de placement exempt d'impôt.

C'est là l'une des nombreuses mesures que nous avons prises pour que les aînés et les retraités continuent d'avoir plus d'argent dans leurs poches. Nous voulons faire en sorte que, dans nos vieux jours — qu'on y soit déjà ou qu'on s'y achemine —, nous puissions jouir de la qualité de vie pour laquelle nous avons travaillé tant d'années.

Nous ne nous sommes pas contentés de créer le compte d'épargne libre d'impôt. Nous avons également instauré le fractionnement du revenu du pension. Après avoir rempli leur déclaration de revenus, de nombreux aînés se sont rendu compte, en revenant de chez leur comptable, de l'importance de cette mesure.

Nous avons doublé le revenu de pension maximal ouvrant droit à un crédit d'impôt. Nous avons augmenté l'exemption maximale sur le revenu aux fins du Supplément de revenu garanti pour le faire passer à 3 500 \$. Nous avons augmenté le crédit en raison de l'âge de 1 000 \$ en 2006, et à nouveau de 1 000 \$ en 2009. Nous avons haussé l'âge limite pour convertir les régimes de pension et les REER, le faisant passer de 69 à 71 ans. Les mesures prudentes et responsables prises par le gouvernement allègent le fardeau fiscal des aînés de 2,7 milliards de dollars.

J'aimerais souligner comment les mesures que nous avons prises depuis 2006 aident les aînés canadiens de façon concrète. Un couple d'aînés qui touchent respectivement 55 000 \$ et 25 000 \$ par année en revenus de pension voient leur impôt sur le revenu des particuliers réduit de 2 260 \$. Cela comprend une économie de 700 \$ grâce au fractionnement du revenu de pension, et environ 960 \$ grâce au crédit pour revenu de pension, qui a doublé, et à l'augmentation du crédit en raison de l'âge. Ils paient également 740 \$ de moins grâce à la réduction de la TPS. Ces économies représentent un allègement fiscal total de 3 000 \$ pour 2013.

Les mesures législatives proposées par notre parti pour protéger les aînés canadiens ont permis d'imposer des peines généralement plus sévères pour des crimes impliquant de mauvais traitements infligés à des personnes âgées. Ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres des nombreuses mesures que nous avons prises.

Nous avons favorisé la littératie financière dans l'ensemble du pays. En novembre, j'ai eu le privilège de rencontrer de nombreux aînés et bien d'autres personnes chargées de la prestation des programmes de littératie financière. La ministre des Aînés et d'autres intervenants ont veillé à ce que les aînés puissent comprendre les marchés financiers complexes et les autres renseignements dont ils ont besoin pour mieux protéger leur qualité de vie.

Monsieur le Président, je pourrais continuer encore longtemps, mais je vous vois m'indiquer que mon temps de parole est écoulé. Je vous remercie de m'avoir encore accordé le privilège de prendre la parole aujourd'hui. Les Canadiens peuvent s'attendre à ce que les députés de mon parti continuent de miser sur l'économie. Après tout, il est difficile de planifier une bonne retraite quand on est sans emploi. Si on avait adopté la plupart des mesures proposées par les partis de l'opposition pour réformer le Régime de pensions du Canada, bien des Canadiens seraient au chômage aujourd'hui.

• (1300)

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le ministre d'État aux Finances, de son exposé à la Chambre.

Selon lui, les conséquences économiques de cette réforme sur le taux d'emploi seraient graves. Il cite deux rapports produits par des ministères que nous n'avons jamais vus. Or, les données présentées par M. Rhys Kesselman, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en finances publiques, semblent indiquer le contraire. En effet, voici qu'il a écrit dans l'édition du 8 novembre du *Globe and Mail*:

[...] les faits révèlent que la hausse des taux de cotisation au RPC entreprise dans les années 1990 [...] n'a pas nui à l'expansion économique. De 1997 à 2003, les cotisations au RPC ont connu une hausse de 70 % alors que la croissance du taux d'emploi était forte et régulière, à l'exception d'une légère baisse lors du ralentissement économique de 2001.

Comment se fait-il que ces données ne concordent pas avec les prédictions des organisations et du ministère? Si, selon le ministre, le Canada ne peut apporter ces réformes maintenant, quand le moment sera-t-il bien choisi?

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, je me demande comment le NPD peut en arriver à parler à la fois de hausser les cotisations et de garantir aux Canadiens une bonification importante du Régime de pensions du Canada. Évidemment, puisque le NPD s'imagine que le gouvernement peut résoudre tous les problèmes sociaux, cette réforme serait normale. Cependant, j'aimerais que le député nous dise quelles conséquences, selon lui, entraînerait une bonification du Régime de pensions du Canada.

Par exemple, les ménages devraient-ils être contraints de composer avec une perte financière pouvant aller jusqu'à 2 600 \$ par année? Que décideraient-ils de faire pour compenser cette perte? Décideraient-ils de ne pas rembourser leur prêt hypothécaire ou de ne pas contribuer à leur REER?

Or, selon non pas seulement les ministères des Finances, mais également 42 % des organisations, les entreprises seraient forcées de congédier des employés, que ce soit 50 000 employés selon les ministères des Finances ou jusqu'à 70 000 employés selon le plan du NPD. Depuis les dernières années de notre mandat, nous nous concentrons sur la création d'emplois, et nous ne compromettrons pas notre stratégie alors qu'elle est efficace.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, je remarque que le ministre n'a pas répondu à la dernière question. Je serai peut-être plus chanceux.

Travaux des subsides

Dans un article publié ce matin, le *Globe and Mail* nous rapporte que le ministre aurait promis de donner les détails d'une analyse effectuée par son ministère sur les pertes d'emplois qui seraient prétendument causées par des hausses des cotisations du Régime de pensions du Canada. L'article constate toutefois ceci:

Le ministère n'a pas fourni son analyse complète. Il nous a plutôt remis une déclaration de six paragraphes dans laquelle il indique avoir eu recours à la modélisation, avec toute une gamme d'hypothèses et de modèles, pour évaluer les effets de la hausse des cotisations du Régime de pensions du Canada.

Ce n'est pas une réponse. N'importe qui peut sortir les chiffres qu'il veut de son chapeau. À défaut de pouvoir prendre connaissance des analyses effectuées, comment pouvons-nous savoir ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas?

J'aimerais que le ministre nous dise s'il a l'intention de nous fournir une solide analyse pour étayer ses affirmations, plutôt que de se contenter de quelques brefs paragraphes.

De plus, je me demande pourquoi le ministre nous parle des effets qui résulteraient du doublement des cotisations du Régime de pensions du Canada. Je sais que le NPD en a parlé, mais ce n'est pas ce que proposait la motion issue des provinces que le gouvernement a rejetée. Pourquoi le ministre se sert-il, en guise d'épouvantails, de propositions qui n'ont même pas été faites?

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, nous collaborons avec les provinces. Une bonne partie des travaux de mon ministère a été communiquée aux provinces. Nous collaborons certainement avec elles. La semaine prochaine, nous rencontrerons les ministres des Finances. Nous discuterons de l'économie et de nombreuses autres questions. L'une d'entre elles sera le Régime de pensions du Canada, sujet qui a été beaucoup abordé dans les médias au cours des trois dernières semaines.

Nous pouvons utiliser les prévisions fournies par les entreprises créatrices d'emplois, qui affirment dans une proportion de 42 % qu'elles seraient obligées de faire des mises à pied. Les ministères sont d'avis que le projet du NPD entraînerait une perte pouvant atteindre 70 000 emplois. Ce sont les prévisions fournies par le ministère des Finances du Canada, où il est également question des régimes provinciaux, dont une hausse des cotisations entraînerait une perte de 17 000 à 50 000 emplois. Nous ne sommes pas les seuls à citer ces prévisions; les ministères des Finances les citent également.

Quelles que soient les prévisions, des gens de ma circonscription et d'autres Canadiens viennent me dire: « M. Sorenson, notre budget est serré actuellement. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre un de nos deux salaires. Nous devons être sûrs que l'économie maintiendra sa vigueur. »

Ce qui est certain, c'est que, dans deux ans, je ne souhaite pas me demander pourquoi, après avoir profité pendant cinq ans d'une stratégie qui a favorisé la création d'emplois et la prospérité et qui a placé le Canada en tête des pays du G7, nous avons décidé de changer de cap et d'adopter une mesure qui a causé une augmentation énorme du taux de chômage.

Notre stratégie est efficace. Le premier ministre met l'accent sur l'économie et le ministre des Finances en comprend tous les rouages. Le plan donne de bons résultats. Nous souhaitons continuer de créer des emplois. Nous n'allons donc pas adopter de stratégies qui risquent de nuire à notre économie.

• (1305)

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellent discours. Comme il l'a souligné, il semble

que la seule solution proposée par les néo-démocrates, c'est d'alourdir l'appareil de l'État.

J'aimerais que le député nous parle un peu des répercussions qu'auraient les hausses proposées par le NPD. Comme mon collègue est de l'Alberta, il n'a pas eu à subir les problèmes causés par un gouvernement néo-démocrate. Chaque fois que le NPD a formé un gouvernement au Canada, le résultat a été désastreux. Soit il ruine totalement l'économie à court terme, soit il cause un énorme ralentissement. Par exemple, la Saskatchewan a tellement pris de retard par rapport à l'Alberta à cause de son gouvernement démocrate qu'elle commence à peine maintenant à rattraper le temps perdu.

Le député a fait remarquer que cette proposition coûterait environ 2 600 \$ par ménage. Nous avons déjà dit que, grâce à notre programme d'allègements fiscaux, les familles canadiennes économisent environ 3 000 \$ chacune par année. Le député a aussi signalé les effets positifs de ce programme sur les aînés. J'aimerais maintenant qu'il nous dise comment une proposition du NPD parmi tant d'autres ferait disparaître tous ces avantages d'un seul coup et qu'il nous parle aussi de ses répercussions sur l'emploi.

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, le député a raison de dire que, partout où ils ont été au pouvoir, les néo-démocrates n'y sont restés que relativement peu de temps parce qu'ils ont anéanti l'économie de la province ou de l'endroit où ils étaient. Ils sont très peu crédibles.

J'aimerais préciser que, lorsque je parle de 2 600 \$, c'est pour une famille ayant deux revenus. Ce n'est pas par travailleur; c'est pour les deux.

J'ai le privilège de vivre dans une province qui a toujours joui de ce qu'on appelle l'avantage de l'Alberta. Il y a de nombreuses années, lorsque Stockwell Day en était le trésorier, l'objectif était d'avoir un faible taux d'imposition des sociétés et un faible taux d'imposition du revenu des particuliers pour que, même sans taxe de vente provinciale, les entreprises sachent qu'elles étaient les bienvenues en Alberta.

Nous voulons attirer des entreprises et des occasions d'affaires. Nous voulons attirer des possibilités pour les jeunes familles. Nous voulons que les gens viennent chez nous avec l'espoir de s'enrichir, d'obtenir un emploi et de pouvoir élever leur famille dans un endroit où ils peuvent réaliser leurs rêves. C'est ce qu'on offre quand on offre un avantage. Des gens de partout dans le monde regardent les taux d'imposition, les possibilités et le plan qui a été mis en oeuvre ici et ils se disent qu'il est avantageux de faire des affaires au Canada.

J'ai été élevé en Alberta, puis j'ai vécu quelques années en Saskatchewan avant de revenir en Alberta. Bon nombre de mes amis albertains viennent de la Saskatchewan. Beaucoup d'entre eux retournent maintenant dans cette province parce qu'ils constatent que les possibilités y sont de retour. Ils voient un gouvernement favorable à la création d'emplois.

Nous sommes concentrés sur notre objectif. Nous n'allons pas claironner que les Canadiens ont 3 200 \$ de plus dans leurs poches pour aussitôt changer de cap et adopter une autre mesure qui les priverait de cet avantage.

• (1310)

[Français]

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de parler de cette motion du NPD.

Travaux des subsides

Comme je l'ai déjà mentionné, le Parti libéral va voter en faveur de celle-ci. Pour nous, la question des pensions, à savoir si elles sont aujourd'hui adéquates pour les Canadiens et si elles le seront dans l'avenir, est un défi majeur pour les Canadiens, et surtout pour la classe moyenne.

On le sait, notre chef, le député de Papineau, a beaucoup mis l'accent sur les problèmes de la classe moyenne. Étant donné que c'est un défi majeur pour cette classe moyenne, nous sommes tout à fait en faveur du principe de la motion. Nous allons donc voter en faveur de celle-ci, même si nous ne sommes pas nécessairement tout à fait d'accord avec le NPD sur le détail de ses idées.

Dans mes remarques, j'aimerais commencer en expliquant pourquoi c'est un défi majeur et quels sont les facteurs économiques qui suggèrent que c'est vraiment le cas. Puis, je parlerai des politiques du NPD, de celles des conservateurs et de celles du Parti libéral. Je dirais que nous avons une position politique centriste, qui se situe entre les positions extrêmes des deux autres partis.

[Traduction]

Il faut d'abord se demander pourquoi le dossier des pensions est aussi problématique pour les Canadiens en général et pour les Canadiens de la classe moyenne en particulier. Il y a un certain nombre de raisons à cela, et je serai bref car bon nombre d'entre nous les connaissent.

Une étude faite récemment par la CIBC indique que les Canadiens de 35 ans épargnent aujourd'hui, en moyenne, seulement la moitié de ce qu'ils épargnaient il y a une génération. C'est assez inquiétant, car ça mène inévitablement à une épargne insuffisante.

Nous savons également que seulement 25 % des Canadiens qui travaillent dans le secteur privé ont accès à un régime de pension de retraite de l'employeur. Par ailleurs, l'Institut canadien des actuaires a récemment publié une étude où l'on peut lire que, parmi les Canadiens de la classe moyenne qui gagnent entre 30 000 et 100 000 dollars par an et qui ont l'intention de prendre leur retraite d'ici 10 ans, seulement un tiers de ces millions de Canadiens auront un revenu de retraite suffisant pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Enfin, j'aimerais citer un rapport de la CARP, l'Association canadienne des individus retraités, qui indique que selon un sondage mené en 2009 auprès de ses membres pour savoir s'ils pensaient avoir des revenus suffisants à leur retraite, 30 % des répondants ont répondu qu'ils pensaient que ce serait le cas. Ce n'est pas beaucoup, mais 30 % ont dit que oui.

Au cours des quatre années qui ont suivi, de 2009 à 2013, ce pourcentage a chuté de 30 à 14 %. Autrement dit, seulement 14 % des membres de la CARP estiment aujourd'hui qu'ils auront des revenus suffisants à leur retraite. Vous constaterez que cette chute de 30 à 14 % s'est produite au moment où les conservateurs vantaient le principe des régimes de pension agréés collectifs. C'est aussi à cette époque que notre pays a été frappé par une crise économique.

La problématique des pensions de retraite est d'autant plus pressante que les taux d'intérêt sont à leur plus bas, et cette situation que nous connaissons depuis un certain nombre d'années devrait se poursuivre encore quelque temps. Elle est aussi aggravée par le vieillissement de la population, par le fait que les Canadiens vivent plus longtemps, et par d'autres raisons. Le dossier des pensions est plus important aujourd'hui qu'il ne l'était dans le passé, et je pense qu'il est évident pour tout le monde qu'à mon avis, les conservateurs sont incapables d'apporter une solution à cette problématique pressante.

Pour le Parti libéral, c'est un dossier important et difficile. Nous sommes prêts à prendre des mesures radicales mais raisonnables pour régler cette question. Permettez-moi de vous dire rapidement ce que nous ferions, à une réserve près, c'est que nous avons un congrès d'orientation dans quelques mois, et ce que je vais dire n'est pas nécessairement notre dernier mot sur la question. Nous aurons d'ailleurs des consultations avec des Canadiens au moment de ce congrès, mais ce que je vais présenter aujourd'hui, c'est la position du parti libéral depuis quelque temps déjà.

● (1315)

Premièrement, nous ne nous entendrons certainement pas pour faire passer l'âge d'admissibilité à la sécurité de la vieillesse de 65 à 67 ans, et je suis absolument convaincu que cette position ne changera pas. Deuxièmement, nous avons toujours appuyé une augmentation modérée du Régime de pensions du Canada, un peu comme ce qu'ont proposé des premiers ministres mais qui a été rejeté par le gouvernement fédéral. Troisièmement, nous avons toujours dit ouvertement que nous étions favorables à la création d'un deuxième régime national de pensions, mais facultatif celui-là.

J'aurai l'occasion de revenir sur ces différentes propositions, mais elles constituent, dans les grandes lignes, la position du Parti libéral. Permettez-moi maintenant de la comparer à la position du NPD et à celle des conservateurs.

Le contraste qui oppose les néo-démocrates et les libéraux me rappelle un sujet que nous connaissons bien à la Chambre. Il s'agit de la situation qui concerne le sénateur Gerstein et le sénateur Mike Duffy. Ces deux sénateurs étaient en fait d'accord sur le principe, mais pas sur les sommes en cause, une question de mesure, donc. Ce que je veux dire, c'est qu'ils étaient tous les deux d'accord pour utiliser les fonds du Parti conservateur, dont une partie provient des contribuables, pour payer l'ardoise du sénateur Duffy. Ils étaient d'accord sur le principe. Mais pour le sénateur Gerstein, 30 000 \$, c'était le maximum, tandis que le sénateur Duffy, lui, voulait se faire rembourser les 90 000 \$. Et c'est là qu'ils n'étaient plus d'accord.

Mais revenons à la question qui nous intéresse aujourd'hui, et qui, elle, est légale et même louable. Je veux dire par là qu'elle n'a rien à voir avec le Sénat puisqu'elle concerne l'adéquation des futures pensions de retraite des Canadiens. Je crois qu'on peut dire que les libéraux et les néo-démocrates sont d'accord sur le principe mais, encore une fois, c'est une question de mesure. Nous estimons qu'il faut prendre des mesures radicales, car nous risquons de faire face à de graves problèmes, mais nous ne sommes pas forcément d'accord avec la proposition du NPD de doubler le Régime de pensions du Canada.

Nous savons que cette proposition vient en fait du Congrès du travail du Canada. Nous avons beaucoup de respect pour leur proposition, et nous en avons d'ailleurs discuté avec eux. Pour autant, nous estimons que doubler le régime — encore une fois c'est une question de mesure —, c'est certainement excessif pour bon nombre de Canadiens ordinaires qui doivent déjà surmonter beaucoup de difficultés. S'ils sont endettés à des taux record, comment pourraient-ils se permettre de payer deux fois plus de cotisations au RPC? Deuxièmement, nous savons que, pour les entreprises, la situation de l'emploi est problématique. Pouvons-nous vraiment leur demander, à ces entreprises, de payer des charges sociales nettement plus élevées?

Donc, si nous avons des divergences avec le NPD, c'est une question de mesure, et pas une question de principe.

Travaux des subsides

Toutefois, nous sommes vraiment en désaccord avec les conservateurs, car, essentiellement, ils ont pour politique de ne rien faire dans ce dossier. Je dirais, pour être indulgent, qu'ils pèchent par légère négligence. Je dis « indulgent », car je ne suis pas certain que le mot « légère » soit le bon, mais « négligence » l'est certainement. La position des conservateurs est bien résumée dans un éditorial du *Globe and Mail* publié hier soir et dont je vais lire un extrait:

La décision d'Ottawa, la semaine dernière, de rejeter catégoriquement la demande des provinces d'élargir le Régime de pensions du Canada est très malheureuse. Le gouvernement choisit encore d'appuyer un programme d'épargne-retraite beaucoup moins efficace.

Puis, le *Globe and Mail* ajoute:

Le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard, Wes Sheridan, a déclaré la semaine dernière que le [...] gouvernement aurait pu au moins proposer une réforme plus modeste en guise de compromis. Le rejet en bloc d'Ottawa laisse penser qu'il n'a jamais vraiment eu l'intention d'appuyer l'idée.

C'est tout à fait vrai. Je crois que le ministre des Finances a déjà dit ici qu'il était disposé à approuver une hausse modérée des prestations du RPC, mais il a été contredit par son patron, le premier ministre, qui, aux dernières nouvelles, est encore le patron. Depuis de nombreuses années, le premier ministre dit s'opposer non seulement à des hausses modérées du RPC, mais au RPC en général.

Il a déjà déclaré que le RPC était une fausse obligation que le gouvernement peut modifier n'importe quand. Une autre fois, il a parlé des efforts de M. Martin pour réformer le RPC, les qualifiant d'exercice bidon et ajoutant que, si l'Office d'investissement du RPC ne fonctionne pas comme un gestionnaire de fonds du secteur privé, il sera inefficace, ce qui accroîtra les probabilités d'augmentations des cotisations au RPC.

● (1320)

Puis, le premier ministre a affirmé que si le RPC réussit à fonctionner comme il le ferait au privé, il n'y a aucune raison que ce soit le gouvernement qui l'administre. Autrement dit, il n'aime pas le Régime de pensions du Canada, c'est pourquoi j'estime que tant qu'il dirige notre pays, il ne faut pas s'attendre à ce que les cotisations ou les prestations du RPC augmentent de quelque mesure que ce soit. Et c'est justement le noeud du problème, comme le *Globe and Mail* l'a dénoncé hier.

Cette publication et d'autres ont également fait valoir que les régimes de pension agréés collectifs sont tout à fait insatisfaisants. Permettez-moi de citer à nouveau l'article du *Globe and Mail*:

Le rendement des REER au Canada illustre pourquoi la bonification du RPC est préférable à l'établissement d'un autre programme d'épargne volontaire. Depuis longtemps, les REER constituent un outil fiscal intéressant permettant aux gens d'épargner pour la retraite, et pourtant, trois déclarants sur quatre n'ont pas contribué un traitre sou à leur REER en 2010. Les Canadiens disposent déjà de 633 milliards de dollars en droits de cotisation inutilisés, chiffre qui ne cesse d'augmenter.

Ce passage est tiré du *Globe and Mail*. Essentially, le RPAC est un REER collectif glorifié. Étant donné que seulement un Canadien sur quatre cotise à son REER, pourquoi les conservateurs pensent-ils que beaucoup de gens sauteront sur leur nouveau programme?

L'autre problème, c'est que sa mise en oeuvre coûtera cher. Le RPC coûte beaucoup moins cher qu'un régime privé, et l'un des plus grands experts en pensions du Canada, Keith Ambachtsheer, a effectué une analyse qui illustre que de menues différences dans les coûts d'administration peuvent avoir d'énormes incidences sur la valeur à long terme d'un fonds de pension, de l'ordre de 20 à 40 %. Ainsi, comparativement à la proposition du gouvernement, le RPC, ou un RPC complémentaire, a l'avantage d'être moins cher à administrer, ce qui risque d'avoir une incidence considérable sur la valeur à long terme des pensions des Canadiens de la classe

moyenne. Comme je l'ai déjà dit, pourquoi ne pas laisser mille fleurs s'épanouir? Laissons le secteur privé offrir son régime, offrons un RPC supplémentaire aux Canadiens, et ceux-ci pourront décider, ce qui constituera la meilleure solution pour les Canadiens.

Qui plus est, les provinces ne semblent pas intéressées par la proposition du gouvernement, autre indice qu'elle ne fonctionnerait pas. Je pense que trois provinces ont adopté une loi. Seule une, le Québec, l'a déjà mise en vigueur, et les provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario ne continueraient pas de s'intéresser aux réformes prévues au RPC si elles pensaient vraiment que les solutions du gouvernement conservateur étaient adéquates.

Comme je l'ai dit, les libéraux croient que le gouvernement brille par son absence dans le dossier des pensions ou, pour être plus clément, que les conservateurs ont fait preuve d'insouciance à cet égard. À notre avis, et selon les trois points que j'ai mentionnés, le plan libéral représente la position centriste. Il comprend des mesures concrètes et raisonnables visant à régler la question des pensions, et non des mesures insuffisantes comme celles des conservateurs ou radicales comme celles du NPD.

Dans le temps qu'il me reste, j'aimerais présenter brièvement l'essence du plan libéral, qui comporte trois volets. D'abord, comme je l'ai déjà mentionné — et j'insiste —, nous ne ferions pas passer de 65 à 70 ans l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse. Des actuaire nous ont assurés que notre plan était tout à fait viable, alors que les propositions des conservateurs toucheraient les Canadiens les plus vulnérables, surtout ceux qui ont fait un travail physique difficile et qui ne peuvent plus travailler après 65 ans. Ces personnes perdraient la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti. Elles dépendraient de l'aide sociale provinciale. Cette solution est tout à fait inacceptable pour le Canada.

● (1325)

Ensuite, nous voulons à la fois une augmentation modérée du Régime de pensions du Canada, le régime régulier, et un régime supplémentaire. Le Parti libéral s'enorgueillit depuis longtemps de ce régime. Il a été mis sur pied par Lester Pearson, et Paul Martin l'a grandement amélioré au cours des années 1990, à un point tel qu'il est maintenant solvable pour une période de 50 ans voire, de 75 ans. C'est un des rares régimes du monde occidental, et même du monde entier, à présenter un tel degré de solvabilité. Nous pouvons en être fiers, mais les besoins ont changé; nous devons donc nous adapter.

Les besoins de la population en 2013 ne sont pas les mêmes qu'au milieu des années 1960. Nous devons élargir le Régime de pensions du Canada régulier et le supplément au RPC pour des raisons financières. Le Régime de pensions du Canada est très abordable. Comme je l'ai dit précédemment, ce facteur a une grande incidence sur la valeur des pensions des Canadiens en raison du pouvoir des intérêts combinés au fil du temps, et du supplément au RPC.

J'aimerais parler du supplément du RPC, car les conservateurs l'ont critiqué avant la dernière élection, et ont, en quelque sorte, inventé des choses. Le nouveau régime récemment mis en place au Royaume-Uni, le NEST, fournit des preuves supplémentaires à l'appui des propositions du Parti libéral.

Travaux des subsides

Tout d'abord, les conservateurs ont inventé des chiffres quand ils ont dit que le coût du régime supplémentaire serait élevé pour toutes sortes de raisons spéculatives qui, nous l'avons dit, étaient fausses. Grâce à la mise en oeuvre d'un régime très semblable en Grande-Bretagne, nous savons maintenant que le coût réel du régime est de 50 points de base par année, ou un demi-point de pourcentage. C'est une petite fraction du coût moyen dans le secteur privé, et ce régime pourrait offrir une pension considérablement plus élevée que le régime prévu par les conservateurs. C'est maintenant un fait établi. Ce n'est pas une question à débattre, c'est un fait.

Le deuxième point vraiment important concerne les critiques que j'ai formulées au sujet des régimes facultatifs et les données probantes sur les REER qui laissent entendre que seulement une proportion relativement faible de la population cotiserait à ce genre de régime. Les Britanniques ont une option qu'ils appellent l'« adhésion automatique », qui fait en sorte que les employés adhèrent automatiquement au régime appelé NEST, tout en ayant la possibilité de s'en retirer s'ils le veulent. Je suppose que l'activité humaine comporte une certaine part d'inertie. Il se trouve que cette adhésion automatique a un effet important sur la participation, au point où jusqu'à maintenant, au Royaume-Uni, plus de 90 % des employés choisissent de participer au régime. Oui, le régime est facultatif, mais le taux de participation est très élevé grâce à l'adhésion automatique.

[Français]

Donc, en somme, nous allons appuyer le NPD en ce qui a trait à la motion. Toutefois, en ce qui concerne les détails, selon nous, la question des pensions représente un défi qui est très important. Le gouvernement ne fait essentiellement rien, tandis que le NPD en fait peut-être trop lorsqu'il veut doubler le régime de pensions. Nous nous situons au centre à cet égard. Notre plan comporte plusieurs éléments. Premièrement, l'âge demeurera à 65 ans au lieu de 67 ans pour ce qui est de l'accessibilité à la Sécurité de la vieillesse. Deuxièmement, nous allons élargir le Régime de pensions du Canada, le plan régulier et le plan supplémentaire.

[Traduction]

Nous pensons que cette manière vigoureuse, mais sensée d'aborder le défi des pensions est la bonne solution. Puisque, en principe, le NPD est sur la même longueur d'onde, le Parti libéral est heureux d'appuyer la motion.

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord faire une remarque avant de poser ma question au député libéral. Mon collègue a reproché aux conservateurs d'avoir fait de fausses déclarations aux dernières élections. Je lui serais reconnaissant de ne pas affirmer que nous appuyons l'idée de doubler les prestations. Nous n'avons jamais dit cela. Ce que nous avons dit, c'est que nous examinons différents régimes. Nous nous sommes engagés à ce qu'il y ait une augmentation, mais de grâce, ne nous faites pas dire ce que nous n'avons jamais dit.

Ensuite, il y a quelques semaines, le porte-parole du Parti libéral en matière de finances a déclaré que nous ne pouvions pas nous permettre d'augmenter quoi que ce soit. Par conséquent, avez-vous changé votre fusil d'épaule au cours des dernières semaines, d'autant plus que nous avons entendu dans le discours que nous ne connaîtrons sans doute pas votre position finale avant le congrès du Parti libéral? Allez-vous vraiment voter comme nous? Et la position du Parti libéral est-elle en train de changer?

● (1330)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Avant de céder la parole au député, je dois vous rappeler à tous d'adresser vos questions à la présidence plutôt que directement à vos collègues.

Le député de Markham—Unionville a la parole.

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, si le député affirme que le NPD n'a pas l'intention de doubler les prestations du RPC, alors les différences qui séparent nos deux partis sont moins importantes que je le pensais.

Nous avons dit par le passé, et nous l'avons dit aux dernières élections, que les libéraux étaient ouverts à une hausse modérée des prestations du RPC. C'est ce à quoi je fais référence.

Nous sommes encore loin des élections. Nous n'avons pas encore eu notre congrès d'orientation. Nous n'avons pas présenté notre programme. Nous consulterons davantage les Canadiens. Toutefois, c'est la position la plus récente du Parti libéral et c'est ce à quoi je fais allusion aujourd'hui. Si le député veut avoir une réponse plus définitive et à jour, je lui suggère d'attendre notre congrès d'orientation, qui aura lieu en février.

Notre chef a dit à maintes reprises qu'il ne souscrit pas à l'idée d'adopter une approche descendante à l'égard des politiques. Il croit que nous devons être à l'écoute des membres des collectivités et des Canadiens de partout au pays. C'est ainsi que nous élaborons nos politiques.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son discours. Je sais qu'il a beaucoup réfléchi à la question et qu'il possède des connaissances en la matière.

J'ai écouté le ministre du Parti conservateur, qui n'a cessé de répéter que cette proposition ferait disparaître des emplois, nuirait à la reprise économique, qui est encore fragile, et ferait en sorte que les gens n'auraient pas les moyens d'épargner en vue de leur retraite, même s'il est tout à fait évident que notre pays est confronté non seulement à une crise démographique, mais aussi à une crise des pensions.

J'aimerais que mon collègue me fasse part de son opinion. Existe-t-il la moindre preuve à l'appui de la position du ministre conservateur quant aux répercussions de cette proposition sur l'emploi?

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, mon collègue pose la même question que j'ai posée au ministre, qui avait promis de fournir à la presse des preuves de ses estimations en ce qui concerne l'emploi. Il ne l'a pas encore fait, pas plus qu'il n'a répondu à la question.

Bref, le ministre n'a pas fourni l'ombre d'une preuve, car il n'a pas respecté son engagement.

Je crois qu'il s'agit d'une question de proportion. Plus importante sera l'augmentation des cotisations au Régime de pensions du Canada et des prestations versées par ce régime, plus se feront sentir les répercussions sur les ménages et les entreprises du Canada, qui sont déjà accablés et qui devront verser des cotisations plus élevées. Cela dit, les provinces parlent d'une mise en oeuvre sur cinq ans, à compter de 2016. Ces augmentations sont très modestes, mais elles n'ont pas encore été acceptées. Je crois que des augmentations de cette envergure demeurent dans des limites raisonnables.

Travaux des subsides

Je crois également que le gouvernement oublie parfois que la hausse des pensions suppose une augmentation des prestations et des paiements. Ainsi, l'augmentation des paiements est avantageuse pour l'économie, même si elle représente également un coût pour celle-ci. Lorsqu'on tient compte de ces deux aspects, l'effet net peut être plutôt négligeable, voire tout à fait insignifiant.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, le député de Markham—Unionville et moi-même avons ceci en commun que nous avons tous les deux écouté le discours du ministre d'État aux Finances.

En fait, c'est en parcourant le site de Finances Canada, et non en écoutant le discours du ministre d'État à la Chambre des communes, que j'ai découvert ces affirmations infondées et insensées à propos de pertes d'emplois catastrophiques. On trouve en effet sur le site Web du gouvernement du Canada une attaque partisane et vicieuse contre le Nouveau Parti démocratique, un tissu d'affirmations insensées et infondées qui annoncent la disparition de centaines de milliers d'emplois et, essentiellement, la fin du monde tel que nous le connaissons actuellement.

Que pense le député de la façon dont le gouvernement conservateur utilise les plateformes de communication de l'administration publique à des fins de promotion partisane? Lui qui a déjà été ministre, croit-il que cette façon de faire contrevient aux règles d'éthique sur la non-partisanerie que le gouvernement du Canada est tenu de respecter?

• (1335)

L'hon. John McCallum: Monsieur le Président, j'aimerais réagir avec rage et outrage, mais on a malheureusement pris l'habitude de voir le gouvernement conservateur utiliser à mauvais escient les sites Web des ministères. Il est difficile de continuer de se scandaliser quand la même chose se produit encore et encore.

Pour revenir à la question du député, je n'ai pas vu le site Web dont il parle. Je suis toutefois horrifié que le gouvernement utilise des sites Web officiels de l'administration publique d'une manière aussi partisane.

Je suis aussi scandalisé, ou du moins mécontent, que le ministre ait refusé de répondre à une question directe à propos des preuves qu'il avait promis de fournir aux médias. S'il refuse de leur fournir les preuves supposément en sa possession, on peut douter de leur validité. Après tout, s'il détenait vraiment des preuves solides, pourquoi hésiterait-il à nous les communiquer?

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre la conversation au sujet des preuves. Tous ceux qui voteront sur cette motion, que ce soit ce soir ou un autre soir, devront voter à l'aveugle, puisque nous ne disposons d'aucune preuve. Le gouvernement nous veut ainsi: dans le noir et à l'humidité, comme des champignons.

Il s'agit là d'une habitude. Que ce soit à la Chambre ou en comité, lorsqu'ils demandent des preuves véritables sur une question, comme sur les péremptions dans ce cas-ci, les députés et le directeur parlementaire du budget se butent à un refus systématique.

J'ai trouvé assez intéressante la réponse du député sur les coûts et les bénéfices. Autre point intéressant: cet argent va en réalité à des investissements; il ne s'envole pas tout simplement en fumée. Or, les investissements sont porteurs d'emplois. J'aimerais entendre les observations du député sur le nombre d'emplois que cet investissement pourrait générer.

L'hon. John McCallum: Bien que notre parti attache de l'importance aux preuves, il m'est impossible de donner un chiffre

exact en réponse. Contrairement au temps de Paul Martin, où l'on haussait les cotisations mais non les prestations, ici, on augmente à la fois les cotisations et les prestations. Dans ce sens, les deux mesures s'annulent. On voit bien que l'effet est positif lorsque l'on tient compte de l'investissement et des emplois créés.

Pour ce qui est du point plus général que soulève le député, concernant le fait que le gouvernement conservateur ne fournit pas de preuves, je dirais que, selon moi, l'élimination du questionnaire détaillé du recensement a été la chose la plus grave, la plus stupide et la plus néfaste qu'il a commise. Cette décision a touché des gens partout au pays, et pas seulement des politiciens des sphères provinciales et municipales, mais aussi des commerces comme Tim Hortons et McDonald, qui veulent savoir où s'établir. L'incapacité du gouvernement à fournir ce document fondamental, qui contient des renseignements de base sur la situation du pays, leur a tous causé beaucoup de difficulté.

Cet échec témoigne de l'incompétence crasse du gouvernement ou de sa réticence à fournir les données que les Canadiens réclament sur toutes les questions qu'on pourrait se poser.

[Français]

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, parler des pensions avec ce gouvernement revient à parler de la vieille histoire de la cigale et de la fourmi. Ils sont les cigales et nous sommes les fourmis.

Ces gens-là ne comprennent manifestement pas que l'épargne qui se retrouve dans un régime de pensions n'est pas une taxe, mais bien une garantie pour les gens de se prémunir contre la pauvreté une fois la retraite venue.

Les conservateurs donnent sans bon sens à leurs amis et font la fête. Ils dansent et ils chantent avec l'argent des autres. Une fois la récession venue, ils présentent la facture à la fourmi. Le comble de cette histoire, c'est que les cigales disent aux fourmis de leur donner la gestion de leurs avoirs. Wow! Ça promet! Ils espèrent que les gens l'accepteront. Eh bien non! Cela ne fonctionne pas de cette façon.

C'est quand même incroyable que quelqu'un qui se prétend ministre d'État aux Finances ne soit pas capable de comprendre que l'épargne n'est pas une taxe, mais un investissement. En effet, le ministre n'est pas capable de le comprendre.

Monsieur le Président, je dois vous indiquer que je vais partager mon temps avec la députée de Newton—Delta-Nord, qui est d'ailleurs une très bonne amie. Je lui demande de m'excuser de ce petit oubli.

Protéger l'épargne déjà réalisé, c'est aussi quelque chose d'essentiel. Actuellement, les Canadiens font face à un avenir sombre. Leur épargne en vue de leur retraite est menacée. Des régimes de pensions font faillite. Je n'ai pas entendu le ministre d'État aux Finances nous parler de Nortel, d'Air Canada ni de tous ses amis qui se sont donnés des congés de cotisations dans le passé et qui ont mal investi l'argent de leurs retraités. Ces derniers disent qu'ils ne sont pas responsables ou coupables et demandent aux travailleurs ayant épargné toute leur vie d'accepter de perdre la moitié de leur argent.

Travaux des subsides

Manifestement, en écoutant le discours du ministre d'État aux Finances, on comprend très bien qu'il décide de protéger et de favoriser non pas les Canadiens, mais ses amis. Lui, il n'aura pas de problème à la retraite, car il aura un régime de pensions mur à mur et ses amis le nommeront aux conseils d'administration de compagnies pétrolières. Or la grande majorité des travailleurs canadiens n'ont pas ce sens de la prostitution.

Comment ce gouvernement peut-il indiquer que l'épargne réalisée par la valorisation du CPP ne sera pas retournée dans l'économie sous forme d'investissements?

Quand on prend de l'argent en vue de l'épargner, on le place et on espère qu'il générera des intérêts. C'est le principe même de l'épargne. Si cet argent doit rapporter des intérêts, il faut donc l'investir dans les industries canadiennes et dans les services canadiens. Cet argent provient directement des poches de l'ensemble des contribuables dans le but de favoriser un investissement immédiat qui va générer des fruits permettant de bonifier la situation et de protéger les gens de la pauvreté une fois la retraite venue.

Dans un passé récent, on a vu que des gens de Nortel ou d'Air Canada ont perdu 40 % de leur régime de pensions. Le gouvernement demande toujours aux épargnants, à ceux qui ont mis de l'argent de côté, de faire des sacrifices. Cependant, il ne veut surtout pas que les gens ayant un rôle d'employeur assument leurs responsabilités.

Les conservateurs proposent un régime de pensions volontaire et affirment que leur but n'est pas d'enlever de l'argent. Eh bien oui, c'est la même chose. De l'épargne, c'est de l'épargne. Or ils disent que les travailleurs devront assumer la totalité de leur épargne, que l'employeur n'est pas obligé de payer et qu'il viendra devant les responsables de fonds de pensions demander des investissements ou un partenariat.

Quand il s'agit d'utiliser les fonds des travailleurs, ils sont là. Par contre, quand il s'agit d'assumer leurs responsabilités, ils répondent aux abonnés qu'ils sont absents, ce qui est intellectuellement à la hauteur de notre ministre d'État aux Finances.

● (1340)

De plus, il ne comprend pas une chose importante. Il dit que cela va être une catastrophe économique. Cela me fait penser aux arriérés mentaux qui, dans les années 1900, disaient qu'il ne fallait pas donner le droit de vote aux femmes, car elles deviendraient alcooliques ou hystériques. Les conservateurs nous servent la même rengaine — avec autant de motif intellectuel soutenant leur discours — et nous disent qu'on va perdre des emplois, stagner sur le plan économique et faire une faillite monstrueuse. Toutefois, ils n'en font pas la moindre démonstration. Quand on leur demande de nous faire part de leurs analyses, ils n'en ont pas. C'est dramatique, attaquer un régime de pensions sur des « accroires » et sur l'imagination fertile de gens qui n'ont que cela, à défaut de compétence.

J'informe les gens d'en face, parce que, manifestement, ils ne le savent pas: la réforme qui est proposée, une fois votée, ne sera mise en application que dans trois ans, et la totalité des pleines cotisations ne se fera que sept ans plus tard. La hausse des cotisations sera donc répartie sur une période de 10 ans. Les conservateurs viennent nous dire à la barbe que, dans 10 ans, sous la gouverne de leur bon gouvernement, on sera encore dans le marasme. Si c'est de la bonne gestion économique, je regrette, mais on va se débrouiller pour s'en passer le plus vite possible. Se déclarer si ouvertement incompetent, c'est rare.

Le Régime de pensions du Canada est présentement le régime de pensions le plus sécuritaire. Les gens qui y mettent leur argent sont certains de le ravoir. Ce n'est pas comme un REER. Quand on met de l'argent dans un REER, on investit dans le capital de risque. On risque que son rendement soit négatif. C'est arrivé à beaucoup de gens, particulièrement en 2008. Ils ont eu moins d'argent dans leur pension que ce qu'ils ont investi.

Ensuite, il faut comprendre que les institutions financières qui gèrent les REER se donnent un taux de profit. Après, elles facturent des frais administratifs. Enfin, elles ont parfois le toupet de se donner des bonus de rendement. Quand cela va un peu mieux que la moyenne, elles se donnent des bonus, et quand cela va moins bien que la moyenne, elles se donnent encore des bonus en prétendant que, si elles n'avaient pas été là, cela aurait été pire. Bref, l'épargnant est le dernier payé. Tout le monde se paie avant lui. On comprendra que les REER ne sont pas la meilleure chose.

Le RPC, lui, est différent. D'abord, il donne un rendement. Pour que ce soit rentable, ce doit être aux environs de 3 %. En plus de cela, il a les coûts administratifs les plus bas. Pas une institution financière canadienne ne facture aussi peu sur le plan des rendements. Je mets les conservateurs au défi de me trouver un élément contraire. Nous leur demandons de nous présenter des preuves et pas des « accroires », ni des imaginations ni des discours de petits amis.

Le gouvernement ne peut pas protéger le droit des Canadiens à un régime de pensions efficace, et c'est dramatique. On fait face à des gens qui ont abandonné le rôle de l'État canadien. Ils disent que, si des Canadiens sont dans la pauvreté à cause d'eux, ce ne sera pas leur faute. C'est vraiment la cigale qui décide de gérer le patrimoine des fourmis. Quand elles auront tout dépensé pour leurs amis en faisant des fêtes et des investissements risqués, et quand elles auront tout gaspillé, elles auront le toupet de dire aux fourmis de se serrer la ceinture.

À un moment donné, les fourmis sont en droit d'exiger que leur gouvernement se conduise comme leur gouvernement à elles et pas comme le gouvernement des petits amis, des sénateurs ou de n'importe qui sauf des Canadiens.

● (1345)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déjà indiqué que nous allions appuyer la motion de l'opposition d'aujourd'hui, puisqu'elle porte sur un sujet que nous prenons très au sérieux. Le chef du Parti libéral parle beaucoup de la classe moyenne, et dans ce cas-ci, l'incidence sur la classe moyenne sera profonde.

J'ai déjà présenté à la Chambre de nombreuses pétitions portant sur l'importante question des pensions. Qu'il s'agisse du Supplément de revenu garanti ou de la Sécurité de la vieillesse, les Canadiens s'inquiètent pour leur avenir. Et pour leurs retraites. Ils trouvent que le gouvernement n'en fait pas assez pour protéger ni l'un ni l'autre.

Nous avons souvent dit que les gens doivent pouvoir prendre leur retraite à 65 ans. Le gouvernement veut faire passer l'âge d'admissibilité au Régime de pensions du Canada de 65 à 67 ans. De notre côté, nous sommes convaincus qu'il devrait demeurer à 65 ans. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

Travaux des subsides

• (1350)

[Français]

M. Alain Giguère: Monsieur le Président, sur la question de la hausse de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, l'ensemble des intervenants, que ce soit le directeur parlementaire du budget, le surintendant des institutions financières, l'actuaire en chef du Régime de pensions du Canada ou les inspecteurs des institutions financières, s'entendent pour dire que hausser l'âge d'admissibilité au Régime de pensions du Canada de 65 à 67 ans n'est pas une solution. Financièrement, le problème n'est pas là.

Le député de Winnipeg-Nord a tout à fait raison. Cela n'a été fait que dans un seul et unique but: réduire les dépenses de 10 milliards de dollars pour justifier des baisses d'impôts de 10 milliards de dollars pour les mieux nantis. On demande à la classe moyenne de se priver à l'avenir de 10 milliards de dollars pour que ce gouvernement, qui favorise l'entreprise privée, en soit le seul bénéficiaire.

Cela ne réglera pas le problème des gens de Nortel, entre autres. Il semble que ce gouvernement ne veuille pas entendre parler des gens de Nortel. Je suis désolé, mais lorsque ces gens ont perdu 40 % de leur régime de pension, le gouvernement n'a pas bougé le petit doigt.

M. Pierre Jacob (Brome—Missisquoi, NPD): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Marc-Aurèle-Fortin de son discours très authentique, comme d'habitude.

Il a dit que le gouvernement conservateur avait été cigale. J'ajouterais qu'il a trompé ces gens, car il a répété *ad nauseam* qu'il ne réduirait pas les pensions et il a fait tout le contraire. Dans les prochaines années, les aînés vont représenter une portion non négligeable de la population. Ce qu'ils veulent, c'est vivre dans la dignité. J'aimerais que mon collègue explique ce que le NPD va leur proposer.

M. Alain Giguère: Monsieur le Président, je n'entrerai pas dans les formules techniques en ce qui concerne la répartition, mais je tiens à souligner une chose importante: ces gens du gouvernement d'en face ont déclaré, en mai 2011, la main sur le coeur, qu'ils ne toucheraient jamais aux pensions.

On sait maintenant ce que vaut la promesse d'une cigale. C'est la promesse d'un menteur. Ils ont détruit le Régime de pensions du Canada et ils continuent de le faire. Ils refusent de prendre les responsabilités étatiques du gouvernement qui visent à ce que les gens de la classe moyenne aient l'argent qui leur appartient.

Ce sont ceux-ci qui se privent maintenant d'un peu d'argent pour l'avenir. Le gouvernement leur envoie le message qu'il va utiliser leur argent comme il le veut, à son profit. Jusqu'à ce qu'ils aient 65, 67 ou 70 ans — on ne sait pas où le gouvernement va s'arrêter —, ils s'en priveront, tandis que le gouvernement aura les poches bien pleines. Voilà ce que prônent les conservateurs. Ce sont des gens anti-Canadiens.

[Traduction]

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de parler aujourd'hui de notre motion de l'opposition. Je tiens d'ailleurs à souligner le travail du député de Victoria. Il a fait un boulot incroyable dans ce dossier. Je le remercie d'avoir présenté la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

Il est important que nous en discutions dès maintenant. Vendredi, le ministre des Finances va rencontrer les premiers ministres et ses homologues des provinces afin de discuter des régimes de retraite du Canada et du Québec.

Comme le ministre des Finances sera présent à cette rencontre, nous pressons nos collègues de tous les partis d'appuyer la motion, car nous enverrons un message fort: nous dirons à la population que les parlementaires que nous sommes sont en faveur d'une augmentation progressive du Régime de pensions du Canada.

Nous allons avoir droit au lot habituel d'histoires d'horreur, et nous savons tous que les collègues d'en face sont passés maîtres dans l'art de semer la consternation. En réalité, si nous proposons d'augmenter progressivement le RPC, c'est non seulement parce que c'est la chose à faire, mais aussi parce qu'il s'agit d'une décision sensée sur le plan économique. C'est justement de cet angle-là qu'il faut aborder la question.

Laissons de côté l'aspect économique de la question; il faut se rappeler que ce sont les pensionnés qui ont bâti notre merveilleux pays. Ils ont travaillé toute leur vie et ils méritent de vivre leur retraite dans la dignité. Toutefois, les preuves s'accumulent: un nombre croissant d'aînés vivent bien en deçà du seuil de la pauvreté, et un grand pourcentage d'entre eux sont des femmes.

Je tiens aussi à féliciter l'Association du Canada pour les gens de 50 ans et plus pour tout le travail accompli dans ce dossier. À entendre mes collègues d'en face répéter que le ciel nous tombera sur la tête, on dirait qu'ils viennent tout juste d'entendre parler de cette mesure.

Il convient de souligner à mes collègues d'en face que l'augmentation des prestations du Régime de pensions du Canada n'est pas seulement prônée par le NPD. Les conservateurs ne devraient pas penser qu'ils doivent s'y opposer parce qu'il s'agit d'une mesure du NPD. Cette initiative est appuyée par les gouvernements provinciaux, par le Congrès du travail du Canada, par l'Association du Canada pour les gens de 50 ans et plus — soit la plus importante organisation de retraités —, par des experts financiers, par le chef de la direction de la CIBC et par l'actuaire en chef du Régime de pensions du Canada.

On peut le constater, cette mesure reçoit l'appui d'un éventail d'intervenants, et il faudrait donc se demander ce qui se passerait dans la tête des députés qui s'opposeraient à une modeste augmentation des prestations du Régime de pensions du Canada, puisque cette mesure sortirait bon nombre d'aînés de la pauvreté.

Mais il y a plus. Je tiens vraiment à ce qu'on garde quelque chose à l'esprit aujourd'hui. Depuis jeudi dernier, nous sommes étouffés par l'émotion. Aucun député ni échappe, tout le monde est éprouvé. Mandala fut un cadeau pour le monde. Pour illustrer ce qu'il prônait, j'ai choisi un extrait d'un de ses discours. Voici ce qu'il a dit:

Comme l'esclavage ou l'apartheid, la pauvreté n'est pas naturelle. Ce sont les hommes qui la créent et la tolèrent, et ce sont les hommes qui la vaincraient. Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité. C'est un acte de justice. Il s'agit de la protection des droits fondamentaux, du droit à la dignité et à des conditions de vie satisfaisantes. Tant que la pauvreté persistera, il ne saurait y avoir de véritable liberté.

• (1355)

Et vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité. C'est un acte de justice, la protection d'un droit humain fondamental, le droit à la dignité et à une vie décente. Il n'y a pas de vraie liberté tant qu'il y a de la pauvreté.

Ces paroles m'ont donné des frissons. Elles me rappellent que de nombreux personnages extraordinaires nous ont précédés sur Terre, dont les pionniers à l'origine du RPC.

Le RPC — le Régime de pensions du Canada — est un énorme fonds. Il présente une multitude de possibilités d'investissements que les fonds modestes et les particuliers n'ont pas à leur disposition. Selon moi, c'est en utilisant ce fonds énorme et en le bonifiant légèrement pendant quelques années que nous pourrions obtenir le rendement nécessaire pour sortir nos aînés de la pauvreté.

• (1400)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît.

Je dois interrompre la députée de Newton—North Delta. La période réservée aux initiatives ministérielles est terminée. Il restera quatre minutes à la députée lorsque la Chambre reprendra le débat sur cette question.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER DE 2014

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Monsieur le Président, tout amateur de curling qui se respecte se devait d'être à Winnipeg le week-end dernier. Cette ville a accueilli fièrement les essais canadiens « Tim Hortons Roar of the Rings », qui ont permis de déterminer les équipes qui représenteront le Canada aux Jeux olympiques d'hiver de 2014 de Sotchi, en Russie.

Je tiens à féliciter toutes les personnes qui ont pris part à ce grand événement au MTS Centre, de l'Association canadienne de curling aux organisateurs du tournoi, en passant par les bénévoles. Tous ces gens n'ont ménagé aucun effort pour que la semaine connaisse un énorme succès.

Vendredi, j'ai eu le plaisir de participer à la conférence de presse au cours de laquelle on a présenté l'équipe de curling en fauteuil roulant qui représentera le Canada aux Jeux paralympiques de Sotchi.

Aujourd'hui, c'est avec fierté que je félicite l'équipe de Jennifer Jones, du Manitoba, qui portera les couleurs du Canada à Sotchi. Outre Jennifer, cette équipe se compose de Kaitlyn Lawes, de Jill Officer et de Dawn McEwen, ainsi que de l'entraîneuse, Janet Arnott, et de la substitut, Kirsten Wall. Elles ont remporté la victoire devant leurs partisans. Comme l'a dit Jennifer, c'est la réalisation d'un grand rêve.

Le Canada sera fort bien représenté par une équipe qui a gagné quatre championnats canadiens, la médaille d'or au championnat mondial de 2008 et la médaille de bronze au championnat mondial de 2010.

Sur ce, il ne nous reste plus qu'à dire: « Allez, Canada! »

* * *

[Français]

DES REMERCIEMENTS À L'OCCASION DU TEMPS DES FÊTES

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, comme il s'agit de ma dernière occasion cette année de faire une déclaration de députée en cette Chambre, mais pas un dernier discours en 2013, ces quelques secondes sont dédiées aux gens extraordinaires de Gatineau.

Déclarations de députés

Je remercie tous les gens de Gatineau d'avoir participé en grand nombre à la vie citoyenne de la circonscription tout au long de l'année. Je les remercie de leur accueil et de leur réaction constante qui me permet, ainsi qu'aux membres de mon équipe, de leur offrir des services de qualité et de les accompagner dans leurs dossiers. Je remercie tous les employés de la Chambre des communes qui rendent mon travail de tous les jours toujours plus facile. Merci à tous ces employés de l'État, ces mal-aimés du gouvernement conservateur qui, jour après jour, font des miracles avec des moyens de plus en plus limités.

En terminant, un merci tout spécial à tous ceux qui offrent des services communautaires grandement nécessaires en ces temps de désengagement du gouvernement sans cœur conservateur.

Je souhaite à tous les gens de mon comté un temps des Fêtes rempli de bonheur et de paix et une année 2014 sous le signe de la santé. Au gouvernement conservateur, je lui souhaite de nous revenir en 2014 avec un peu de cœur.

* * *

[Traduction]

BOB GILMOUR

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, je rends hommage aujourd'hui au bénévole Bob Gilmour, du centre Calabogie Peaks, qui nous a quittés dimanche dernier. Nous avons perdu un homme dévoué et un défenseur des personnes handicapées.

Bob était un membre très actif de l'Association canadienne des sports pour skieurs handicapés, qui a récemment organisé sa troisième activité annuelle de stages de sports d'hiver pour les militaires et les anciens combattants handicapés. Ces stages s'inspirent du programme national américain de stages de sports d'hiver pour les anciens combattants handicapés, qui a été fondé il y a 28 ans et auquel Bob a participé comme instructeur bénévole pendant 24 ans. Au total, 6 anciens combattants du Canada et 15 anciens combattants handicapés des États-Unis participeront sans frais à ces stages sportifs.

Bob voulait que, à terme, plus de 50 soldats blessés retraités ou encore en exercice puissent participer aux stages de sports d'hiver au cours des cinq prochaines années. Même si Bob nous a quittés, ses réalisations et ses efforts lui survivront.

* * *

LE CANCER PÉDIATRIQUE

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, en septembre dernier, bon nombre de nos concitoyens se sont rassemblés sur la Colline du Parlement pour rendre hommage aux enfants canadiens qui luttent contre le cancer, qui y ont survécu ou qui ont perdu leur combat avec la maladie.

L'activité était le fruit des efforts de deux mères dont l'enfant est atteint du cancer, Jenny Doull et Kari Simpson-Anderson. Pour marquer l'occasion, la tour de la Paix a été habillée de lumière dorée.

Au Canada, le cancer est la principale cause de mortalité infantile des suites d'une maladie. Or, depuis six ans, les Instituts de recherche en santé du Canada n'investissent que 3,1 % de leur budget dans la recherche sur le cancer pédiatrique. En plus de 20 ans, un seul médicament, la clofarabine, a été homologué expressément pour traiter cette maladie chez les enfants. De surcroît, plus de 50 % des traitements de chimiothérapie actuellement appliqués en milieu pédiatrique ont été conçus il y a plus d'un quart de siècle.

Déclarations de députés

Cette année, 1 500 enfants recevront un diagnostic de cancer au Canada; parmi eux, un sur cinq mourra.

En ce jour de la Saint-Nicolas, patron des enfants, nous demandons au gouvernement du Canada de soutenir cette cause et de venir en aide à tous les enfants, y compris ceux qui luttent contre le cancer.

* * *

• (1405)

LES RÉSIDANTS DE KELOWNA-LAKE COUNTRY

L'hon. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir et un insigne honneur de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter chaleureusement une de mes électrices, Amanda Clancy, qui a obtenu le 4 décembre dernier son diplôme de logicienne de la BFC Borden et s'est vu décerner le prix d'excellence pour avoir été la meilleure de sa classe.

Créé pour promouvoir le travail d'équipe et le leadership chez les étudiants, ce prix est remis à l'étudiant qui fait preuve d'un engagement exceptionnel à soutenir et à aider ses collègues. Le lauréat est choisi par ses pairs sans que le personnel enseignant s'en mêle.

Amanda s'est enrôlée dans la Marine en 2012. Elle a été envoyée à la BFC Petawawa et affectée au 450^e Escadron tactique d'hélicoptères, qui comprendra 400 membres à son déploiement complet.

La famille et la collectivité d'Amanda sont très fiers de ses réalisations et lui souhaitent une brillante carrière. Encore une fois, nous la félicitons, la remercions pour le service qu'elle rend au pays et lui offrons nos vœux de santé et de prospérité. Que Dieu la bénisse!

* * *

[Français]

KALPONA AKTER

M. Alexandre Boulerville (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, dans notre travail de député, il nous arrive souvent de rencontrer des gens qui rendent notre monde meilleur. Mercredi dernier, j'ai rencontré une syndicaliste du Bangladesh, une femme d'un tel courage qu'elle nous rappelle que l'espoir est une force qui peut faire bouger des montagnes. Cette femme s'appelle Kalpona Akter.

Elle milite pour obtenir des conditions de travail sécuritaires dans les usines de vêtements de son pays.

[Traduction]

Ma rencontre avec Kalpona Akter a été pour moi une véritable leçon d'humilité. J'ai senti couler dans ses veines la détermination et le courage de ses millions de collègues, nourris par la ferme volonté de faire régner la justice dans sa collectivité et d'assurer aux siens la liberté et une vie meilleure. Voilà en quoi devraient consister la politique et l'action sociales.

Pour les prochaines années, prenons l'engagement d'aider ces personnes à réaliser ce à quoi nous aspirons tous. Rangeons-nous du côté des travailleurs et, à l'instar de Kalpona Akter, luttons pour l'instauration d'un monde meilleur.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage au regretté Nelson Mandela. Je crois fermement en l'affirmation qu'il a faite lorsqu'il a dit: « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

La Chambre s'ajournera cette semaine pour la pause hivernale. Je remercie les Canadiens de tout le pays et de toutes les allégeances politiques qui appuient mon initiative visant à retirer aux personnes reconnues coupables de terrorisme le privilège de la citoyenneté canadienne.

J'invite les députés d'en face à profiter de cette pause pour réfléchir à ce que pensent les Canadiens de cette question et prendre la bonne décision en votant conformément aux souhaits de leurs concitoyens et en respectant l'immense valeur de la citoyenneté canadienne.

Je souhaite à mes collègues de tous les partis un joyeux Noël, une joyeuse Hanouka et une bonne et heureuse année.

Je demanderais que, durant les Fêtes, nous ayons aussi une pensée pour ceux qui nous servent ici et à l'étranger, pour promouvoir et protéger les valeurs canadiennes dont nous jouissons jour après jour.

* * *

[Français]

LE CLUB RICHELIEU DE GRAND-SAULT

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, en ce temps des Fêtes, je souhaite féliciter le Club Richelieu de Grand-Sault pour ses soixante années consacrées à répondre, chaque Noël, aux souhaits et aux besoins des jeunes de la région.

Outre les fonds recueillis et investis depuis des années dans les parcs de jeu pour enfant, les équipements récréatifs et les arts du spectacle partout dans la communauté, le club a lancé la Guignolée Richelieu qui, chaque année, permet d'égayer le Noël de près de 200 familles.

Ce programme a recueilli plus de 30 000 \$ cette année. Je tiens tout particulièrement à remercier Robert Violette pour avoir ouvert son commerce et Violette Ford qui, depuis des années assure la logistique requise pour personnaliser et distribuer tous les cadeaux.

Je remercie grandement le Club Richelieu de Grand-Sault et tous ses membres de leur dévouement envers la communauté et de leur souci de faire en sorte que Noël soit un moment de bonheur pour tous nos jeunes.

* * *

[Traduction]

LA COMMUNAUTÉ PHILIPPINE DU CANADA

M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD): Monsieur le Président, la catastrophe qui a frappé récemment les Philippines a fait d'énormes ravages sur son passage.

À la suite de cet événement tragique, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à la communauté philippine de tout notre pays. Ce désastre a attiré l'attention sur la force, la dignité et l'élégance peu communes des Philippines du monde entier.

Déclarations de députés

Les Philippins qui ont émigré au Canada viennent de toutes les provinces des Philippines. Ils forment l'un des éléments les plus dynamiques du tissu multiculturel canadien.

Nous pouvons tous tirer des leçons des Philippins, de leur amour de la vie et de tout ce qu'elle compte d'important — comme la famille, la communauté, la culture et les arts —, et de leur façon de célébrer toutes sortes d'événements, qu'ils soient personnels, religieux ou historiques.

Ils ont une foi profonde, un optimisme remarquable et une fierté noble toute philippine, d'une humilité aussi tranquille que sa profondeur est inébranlable.

Par sa réaction au passage du typhon Haiyan, la communauté philippine a fait preuve d'une générosité et d'une compassion qui valorisent notre société et qui exaltent notre nation.

Mabuhay Philippines.

* * *

● (1410)

LA JUSTICE

M. Phil McColeman (Brant, PCC): Monsieur le Président, James Alfred Cooper est un criminel violent ignoble. Il a été condamné pour de nombreux crimes odieux, notamment attentat à la pudeur sur des personnes de moins de 14 ans, viols et voies de fait causant des lésions corporelles. Ses six victimes, âgées de 7 à 14 ans, souffrent toutes de traumatismes incommensurables.

Fait choquant, ce délinquant sexuel récidiviste est remis en liberté dans ma localité. Cette affaire épouvantable montre qu'il est impératif d'alourdir les peines imposées aux prédateurs sexuels.

Dans le discours du Trône, le gouvernement a promis de durcir le ton envers les criminels qui s'en prennent aux enfants. Il prévoit également faire modifier la loi afin que les criminels les plus dangereux qui écopent d'une peine d'emprisonnement à vie restent bel et bien derrière les barreaux toute leur vie durant.

J'exhorte le NPD et les libéraux à appuyer ces importantes mesures.

* * *

[Français]

LE FJORD DU SAGUENAY

M. Jonathan Tremblay (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, NPD): Monsieur le Président, dans ma circonscription, nous avons la chance unique d'avoir une site d'exception, et j'ai nommé le fjord du Saguenay.

Depuis maintenant des années maintenant, le Comité Fjord du Saguenay-Patrimoine mondial travaille d'arrache-pied pour inscrire le fjord sur la liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada, qui sera révisée en 2014. Récemment, même le *National Geographic Traveler* le plaçait sur sa liste des plus beaux endroits à visiter. Sans aucun doute, le fjord du Saguenay mérite sa place dans le prestigieux palmarès de l'UNESCO.

Le Dr Jules Dufour, une sommité en la matière, a réalisé une étude de faisabilité. Ses conclusions affirment que le fjord possède les caractéristiques uniques et tous les atouts nécessaires à l'obtention d'une telle reconnaissance.

J'invite les élus et la population à se rendre sur le site www.fjordpatrimoine.com, afin d'appuyer la candidature de ce superbe site, le fjord du Saguenay.

[Traduction]

DEAN TIESSEN

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Essex, PCC): Monsieur le Président, c'est le cœur lourd que j'offre mes pensées et mes prières à la famille et aux amis de Dean Tiessen, un véritable pionnier dans les domaines de l'agriculture et l'entreprise agroalimentaire.

Originaire de Leamington, en Ontario, Dean Tiessen est décédé dans des circonstances tragiques en fin de semaine au Brésil. Agriculteur, entrepreneur et chef d'entreprise, il avait été primé pour son utilisation novatrice de la bioénergie. Il était également un homme dévoué à sa famille. Il était un résident exemplaire de Leamington.

La famille Tiessen — qui cultivait les tomates de serre — s'était tournée vers la biomasse et la culture énergétique pour alimenter son exploitation de 40 acres, et faisait pousser les 30 000 tonnes de biomasse nécessaires. En 2011, Dean Tiessen avait remporté le Prix du premier ministre pour l'excellence en innovation agroalimentaire en raison de son travail avec le miscanthus. Les autorités canadiennes offrent du soutien à la famille dans cette épreuve.

Nos pensées et nos prières accompagnent sa femme, Jennifer, leurs quatre enfants et ses amis.

* * *

L'ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, le 4 décembre, dans des localités de l'ensemble du pays, des Autochtones et des non-Autochtones sont descendus dans la rue pour dénoncer l'approche autoritaire du gouvernement en matière d'éducation des Premières Nations.

Le chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn Atleo, a également publié une lettre ouverte, dans laquelle il dit carrément que, sous sa forme actuelle, le projet de loi du gouvernement fédéral sur l'éducation des Premières Nations est inacceptable aux yeux des Premières Nations. Il fait valoir qu'il faut absolument garantir un financement pour les enfants des Premières Nations afin de leur permettre d'apprendre dans un environnement sûr, imprégné de leur langue et de leur culture.

J'exhorte le ministre à s'opposer à ce que nous savons maintenant, grâce aux documents dans l'affaire Duffy-Wright, être des directives et des messages du Cabinet du premier ministre et à revenir sur sa position, lui qui se refuse à discuter du financement tant que les réformes proposées par Ottawa ne seront pas adoptées. Le gouvernement doit repartir à zéro, consulter les Premières Nations et élaborer un plan réalisable et entièrement financé qui respecte et appuie les Premières Nations et qui leur permet de prendre en main leurs propres systèmes d'éducation.

* * *

L'ÉQUIPE JACOBS

M. Bryan Hayes (Sault Ste. Marie, PCC): Monsieur le Président, une fois de plus, je suis très fier de parler à la Chambre des communes de l'équipe Jacobs, une équipe de curling de Sault Ste. Marie qui est passée à l'histoire en réussissant 92 % de ses lancers contre l'équipe Morris, de la Colombie-Britannique, ce qui l'assure de participer aux Jeux olympiques d'hiver de 2014, qui auront lieu à Sotchi, en Russie.

Questions orales

La semaine dernière, lors des essais Roar of the Rings, à Winnipeg, l'équipe Jacobs est demeurée invaincue tout au long de la compétition, un exploit sans précédent. L'équipe, composée du capitaine Brad Jacobs, du troisième joueur Ryan Fry, du deuxième joueur E.J. Harnden, du premier joueur Ryan Harnden, du remplaçant Caleb Flaxey et de l'entraîneur Tom Coulterman, a rendu très fiers les résidents de Sault Ste. Marie et du Nord de l'Ontario. Je félicite toute l'équipe de cette victoire bien méritée.

En février 2014, nous encouragerons l'équipe Jacobs, qui représentera le Canada et Sault Ste. Marie en Russie. Au nom de tous mes collègues députés, je félicite l'équipe Jacobs et lui souhaite bonne chance à Sochi.

* * *

● (1415)

[Français]

LE SÉNAT

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, l'impertinent sénateur Jean-Guy Dagenais a rejoint le député de Calgary-Ouest dans la chorale conservatrice de l'ineptie, la semaine dernière. Méchante belle tête de vainqueur, le sénateur Dagenais!

C'est le même bonhomme qui défendait corps et âme le registre des armes à feu, avant de saliver à l'idée d'une limousine et de changer complètement d'idée. Cela s'appelle ne pas avoir de colonne et ne pas avoir de principes.

Il a eu ce qu'il méritait. Il a fini troisième, un score pitoyable pour un candidat vedette. Évidemment, le premier ministre a récompensé ce cuisant échec en lui donnant un travail à vie, à 135 000 \$ par an.

Après deux ans à dormir sur les banquettes, il s'est finalement démarqué la semaine dernière.

A-t-il réclamé des comptes dans le scandale du Sénat? Non.

S'est-il opposé aux politiques irresponsables de son *boss*? Jamais.

Encore amer de sa défaite écrasante, il a envoyé une lettre à tous les députés, insultant quelqu'un qui a osé souligner la désuétude profonde du Sénat.

En faisant cela, le sénateur Dagenais n'a prouvé qu'une seule chose, soit qu'il est grand temps de remballer le tapis rouge et d'abolir le Sénat. Les Canadiens sont bien d'accord.

* * *

[Traduction]

LA LOI DE VANESSA

M. Terence Young (Oakville, PCC): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je me suis joints, vendredi dernier, à la ministre de la Santé du Canada pour annoncer de nouvelles mesures législatives pour la sécurité des patients, le projet de loi C-17, Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses. Le projet porte également le nom de « loi de Vanessa » en mémoire de ma fille, Vanessa Young. En 2000, alors que Vanessa avait 15 ans, sa vie a été sacrifiée pour maintenir les ventes d'un médicament, Propulsid, qui connaissait un grand succès sur Wall Street.

On peut difficilement exagérer l'incidence qu'aurait ce projet de loi pour les Canadiens qui consomment des médicaments vendus sur ordonnance ou disponibles en vente libre. Il représente un bond prodigieux pour la protection des patients vulnérables et la réduction des réactions indésirables graves aux médicaments.

Combinée à l'initiative d'étiquetage en langage clair annoncée en juin dernier, la loi de Vanessa mettrait un terme aux mises en garde inadéquates, habiliterait Santé Canada à ordonner le retrait du marché des médicaments dangereux dès que les dangers sont confirmés, rendrait obligatoire le signalement des réactions indésirables aux médicaments, créant ainsi un solide système de mise en garde précoce, et réduirait indubitablement les torts évitables causés par des médicaments et sauverait des milliers de vies.

Vanessa serait contente de savoir que son décès a mené à ce puissant projet de loi visant à empêcher que pareille tragédie ne survienne dans d'autres familles.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉTHIQUE

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, depuis des mois, les Canadiens constatent que les conservateurs évitent les questions et tiennent un double discours lorsqu'il est question du scandale des dépenses au Sénat et du camouflage orchestré par le Cabinet du premier ministre.

Afin que les choses soient parfaitement claires, le gouvernement peut-il nous dire si le premier ministre a toujours dit à la Chambre tout ce qu'il savait à propos de ce qui s'est passé au sein de son cabinet en lien avec le paiement illégal versé à l'ancien sénateur conservateur Mike Duffy?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, tout est très clair, tout comme le sont les preuves qui ont été présentées dans la déclaration sous serment de la GRC: le premier ministre ne savait pas que M. Wright avait transféré des fonds à M. Duffy pour qu'il rembourse ses dépenses. C'est très clair.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, c'est intéressant, car il y a à peine quelques semaines, le premier ministre a admis que c'est le 15 mai qu'on lui a parlé pour la première fois du paiement versé par le parti à Mike Duffy, qui était alors sénateur conservateur, afin qu'il puisse payer ses frais juridiques. Pendant des mois, on a posé des questions au premier ministre au sujet des paiements qui auraient été versés au sénateur Duffy, mais il a tout de même choisi de ne rien dire à ce sujet.

Pourquoi le premier ministre a-t-il caché des renseignements à la Chambre et aux Canadiens pendant presque six mois?

● (1420)

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre n'a rien fait de tel. Il a clairement dit que ce n'est qu'une fois que l'affaire a été rendue publique qu'il a appris que M. Wright avait transféré de l'argent à M. Duffy pour rembourser les frais de subsistance que le sénateur avait indûment réclamés.

[Français]

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, le 15 mai dernier, de quoi le premier ministre a-t-il été informé? A-t-il été informé du rôle joué par son avocat, Benjamin Perrin? A-t-il été informé du rôle joué par le sénateur Gerstein? A-t-il appris combien de membres de son personnel étaient impliqués dans cette affaire?

Questions orales

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de la question.

Le premier ministre a été clair depuis le 15 mai. Il a appris dans les rapports médiatiques, le transfert entre M. Wright et M. Duffy pour le remboursement des dépenses qui ne devaient pas être déposées. Le premier ministre a donc appris cela quand c'est devenu un enjeu public dans les médias.

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre n'a donc pas été informé par son personnel. Cela veut que, vraiment, son personnel n'a pas fait ce qu'il devait faire. C'est ce qu'on appelle une attitude irresponsable.

C'est impossible que personne au bureau du premier ministre n'ait prévenu le premier ministre que des membres de son cabinet étaient impliqués dans le scandale.

Pourquoi n'en a-t-il pas informé la Chambre en mai dernier, alors qu'on lui a donné l'occasion de faire preuve de transparence?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

À plusieurs reprises, le premier ministre a été clair à l'effet qu'il avait été déçu de ne pas avoir été informé par son personnel du transfert entre M. Wright et M. Duffy. C'est la raison pour laquelle il y a eu des changements de personnel dans son bureau.

Mme Nycole Turmel (Hull—Aylmer, NPD): Monsieur le Président, la toute première fois qu'on lui a posé des questions sur Nigel Wright, le premier ministre a répondu que c'était quelqu'un d'honorable, qui avait épargné l'argent des contribuables. Maintenant, il le traite en menteur qui a trahi sa confiance. On appelle ça faire volte-face pour sauver la face.

Le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique va se pencher sur une motion du NPD pour étudier les courriels temporairement disparus au bureau du premier ministre. Le gouvernement va-t-il appuyer notre motion?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, comme la députée le sait très bien, la GRC mène une enquête. Le bureau du premier ministre coopère de très près avec la GRC. Tous les courriels qui sont demandés par la GRC seront rendus disponibles.

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, selon la GRC, le sénateur Gerstein était prêt à payer 32 000 \$ pour rembourser Mike Duffy. Il était prêt à influencer une vérification indépendante par Deloitte en contactant Michael Runia pour lui demander de l'information confidentielle. Au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, le sénateur Gerstein a abusé de son pouvoir en refusant au comité le droit de l'interroger.

Le gouvernement demandera-t-il au sénateur Gerstein et à Michael Runia de comparaître demain devant le Comité permanent de la Chambre des communes de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, le député pose une question qui concerne les affaires d'un comité de l'autre place. Ce n'est pas la responsabilité administrative du gouvernement.

[Traduction]

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, les sénateurs conservateurs font le nécessaire pour que le sénateur Gerstein n'ait pas à répondre de ses gestes, alors qu'il a notamment accepté d'utiliser l'argent des donateurs pour verser 32 000 \$ à un sénateur, tenté d'influencer une vérification indépendante du Sénat menée par Deloitte, et profité indûment de son rôle de président du Comité des banques pour bloquer une démarche du comité qui voulait l'obliger à s'expliquer.

Le gouvernement s'engagera-t-il à demander au sénateur Gerstein et au vérificateur Michael Runia de témoigner demain devant le comité de l'éthique de la Chambre?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, à ma connaissance, Deloitte a clairement confirmé que la vérification avait été menée en toute impartialité. Quant aux témoins qui doivent être appelés à témoigner devant les comités du Sénat, c'est au Sénat et aux membres de ses comités d'en décider.

Si le député souhaite proposer des motions aux comités de la Chambre, il est libre de le faire. Ces questions concernent la Chambre. Elles ne font pas partie des responsabilités administratives du gouvernement.

● (1425)

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, pendant des mois, le premier ministre et son cabinet ont caché à la GRC les courriels de Ben Perrin. C'est seulement quand les policiers s'apprêtaient à prendre d'assaut l'édifice Langevin que les courriels supprimés ont soudainement réapparu.

Les Canadiens ne croient pas que le premier ministre le plus autoritaire de toute l'histoire du Canada ignorait tout de la corruption et des manœuvres de camouflage qui se tramaient dans son Cabinet. Il est temps de mettre cartes sur table. Le premier ministre acceptera-t-il de divulguer tous les courriels qui ont été remis à la GRC, afin que les Canadiens puissent tirer leurs propres conclusions?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, le député a tendance à exagérer, et je crois qu'il en est conscient. Il sait très bien que le Cabinet du premier ministre répond à toutes les demandes que lui fait...

Une voix: L'espace a cet effet sur le cerveau. L'absence de gravité influence une partie de l'esprit.

L'hon. Jason Kenney: Pour revenir aux courriels en question, le Bureau du Conseil privé a déclaré ceci:

Nous regrettons de vous avoir induit en erreur, vous ainsi que le Cabinet du premier ministre [...]

Bien sûr, dans la déclaration sous serment en vue d'obtenir un mandat de perquisition, le représentant de la GRC a dit ceci:

À ma connaissance, aucune preuve ne démontre que le premier ministre a pris part au paiement ou au remboursement versés au sénateur Duffy ou à son avocat.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, lorsque le scandale du Sénat a éclaté au grand jour, le premier ministre a commencé à nous débâiller sa version des faits. Le 15 mai dernier, il nous a dit trois choses. D'abord, il n'y avait pas d'entente légale entre M. Duffy et M. Wright. Ensuite, M. Wright était le seul au courant de ce qui s'était passé. Enfin, il y a eu un seul paiement. Or rien de tout cela n'est vrai. Tout a été contredit pas la GRC, tout!

Questions orales

Que nous cache-t-il d'autre?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Voici ce que le premier ministre a fait, monsieur le Président: dès qu'il a pris connaissance des allégations rapportées par les médias, il a donné ordre au personnel de son cabinet de collaborer pleinement avec la GRC en lui remettant toute l'information qu'elle pourrait réclamer. Il a aussi demandé à ses employés de renoncer au secret professionnel avocat-client et de produire, par l'entremise de leur avocat, une renonciation concernant les courriels remis à la GRC.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, le NPD est le parti de l'espoir et je garde toujours un mince espoir d'avoir une réponse intelligente. Malheureusement, je suis déçu chaque fois.

Si on fait semblant de croire que le premier ministre ne savait absolument rien avant le 15 mai, on sait à tout le moins que, à partir de cette date, il a reçu un *briefing* de ses fonctionnaires et ses employés.

Que s'est-il fait dire, pendant ce *briefing*? Qui lui a dit qui était impliqué? Quelle était la stratégie de communication? D'autres membres de son équipe lui ont-ils menti? Ou bien le premier ministre a-t-il demandé l'ensemble de l'information et décidé volontairement de cacher la vérité aux Canadiens? Que s'est-il passé?

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, comme nous le savons déjà, le sénateur Duffy s'est adressé au premier ministre le 13 février pour tenter de justifier les dépenses qu'il s'est fait indûment rembourser. Le premier ministre lui a bien évidemment répondu qu'il devait rembourser l'argent qu'il avait reçu. Le sénateur Duffy a alors affirmé aux Canadiens à la télévision que c'est ce qu'il avait fait, et avec ses propres ressources. Or, nous savons aujourd'hui que ce n'était pas vrai et que c'est plutôt Nigel Wright qui a payé à sa place.

Le premier ministre a été mis au courant de toute cette affaire le 15 mai; il a alors donné ordre au personnel de son cabinet de collaborer pleinement avec la GRC et de lui remettre tous les courriels et documents qu'elles pourrait réclamer.

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, les documents de la GRC nous ont appris qu'Irving Gerstein a discuté avec Nigel Wright et Mike Duffy du fait que le Fonds conservateur pourrait servir à rembourser les dépenses que l'ancien sénateur conservateur Mike Duffy s'était fait rembourser indûment.

Quand le premier ministre a-t-il appris que son parti avait offert de tout payer? Le 15 mai?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Je le répète, monsieur le Président: le parti n'a pas payé les dépenses de Mike Duffy. Comme nous l'avons déjà dit, le sénateur a reçu de l'argent pour ses frais juridiques, ce qui est tout à fait normal. Nous venons souvent en aide aux membres de notre caucus qui ont besoin de ce type d'aide.

Comme je n'ai pas manqué de le rappeler, le chef de l'opposition a lui aussi accepté l'aide de son parti pour des raisons similaires, même si, dans son cas, on parle plutôt de centaines de milliers de dollars. La différence, c'est qu'en ce qui nous concerne, nous ne donnons

jamais rien à ceux qu'un tribunal a reconnus coupables. Ce n'est pas comme le parti du chef de l'opposition, qui a payé les dommages-intérêts et les frais d'avocat de ce dernier quand il a été jugé coupable. Nous ne faisons pas cela.

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, si le premier ministre savait que le Parti conservateur avait offert à Mike Duffy de payer les dépenses que ce dernier s'était fait indûment rembourser, et si le premier ministre savait que le Parti conservateur avait effectivement payé les frais juridiques de M. Duffy, que répond le premier ministre à Irving Gerstein, qui a affirmé exactement le contraire le 2 novembre? Quand pouvons-nous nous attendre à ce que le premier ministre punisse M. Gerstein pour avoir induit les Canadiens en erreur?

• (1430)

Le Président: Il n'y a rien dans cette question qui porte sur la responsabilité administrative du gouvernement. La question de la députée avait plutôt trait aux finances d'un parti en particulier, et la présidence a déjà fait connaître sa position relativement aux questions de cette nature.

Le député de Timmins—Baie James a la parole.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs affirment s'être conformés à toutes les règles lorsqu'ils ont tenté de faire disparaître les courriels de Ben Perrin. Pourtant, aux termes de la loi, détruire, tronquer, modifier, falsifier ou cacher un document — ou ordonner à quiconque de le faire — constitue un acte criminel.

Il convient donc de se demander si, dans cette tentative de camouflage, le Cabinet du premier ministre s'est rendu complice d'un acte criminel. Le secrétaire parlementaire nous dira-t-il si, oui ou non, le gouvernement appuiera la motion que nous présenterons demain au Comité de l'éthique afin d'ouvrir une enquête sur la tentative de destruction des courriels de Benjamin Perrin?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, les courriels n'ont évidemment pas été détruits. Ils étaient conservés dans un dossier distinct pour une autre affaire judiciaire. Dès que la greffière adjointe du Conseil privé s'en est rendu compte, elle les a mis à la disposition de la GRC.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, je le répète: il est criminel de dissimuler des renseignements.

Quoi qu'il en soit, nous sommes déçus du gouvernement, et les Canadiens sont déçus aussi de Jean-Guy Dagenais, un candidat conservateur défait qui a été nommé — et non élu — au Sénat et qui n'a donc de comptes à rendre à personne. Le sénateur Dagenais a proposé au Président Kinsella de défendre le Sénat en s'en prenant au NPD. Voilà d'où vient l'attaque personnelle acerbe et bizarre dont a fait l'objet une députée élue.

Est-ce vraiment ainsi que les conservateurs comptent rétablir la crédibilité de cette institution tombée en disgrâce? Les ministériels nous diront-ils qui parmi eux a participé à cette attaque personnelle? Le Cabinet du premier ministre l'a-t-il coordonnée?

Questions orales

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de dire une chose. Je comprends les frustrations des Québécois à l'égard des députés néo-démocrates. Les priorités des Québécois sont bien sûr les mêmes que celles des autres Canadiens. Ils veulent que l'économie soit solide, que des emplois soient créés et que les marchés soient ouverts à leurs produits. Ils veulent être protégés et en sécurité. De plus, ils sont favorables aux investissements que nous avons faits dans les arts et la culture. Les Québécois savent donc que les seuls sur qui ils peuvent compter, ce sont le Parti conservateur et le gouvernement actuel.

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NDP): Quelle ironie, monsieur le Président! Après avoir vu autant de courriels qui nous démontrent à quel point le bureau du premier ministre tire les ficelles au Sénat, nous tentons aujourd'hui de savoir à quel point les conservateurs sont impliqués dans les insultes qui sont faites par le sénateur Dagenais à ma collègue, mais nous n'arrivons même pas à avoir de réponse. C'est vraiment ironique.

Restons dans le registre des exploits du sénateur Dagenais. C'est lui qui s'est publiquement opposé à l'examen des dépenses des sénateurs par le vérificateur général. Les conservateurs peuvent-ils nous confirmer que les dépenses du sénateur Dagenais sont en règle?

[Traduction]

Le Président: J'estime que les questions sur ce qui se passe ou non au Sénat n'ont pas leur place aujourd'hui à la période des questions; elles devraient plutôt être posées à l'autre endroit.

La députée veut poser une question complémentaire. Je lui demanderais de s'en tenir à la responsabilité administrative du gouvernement.

La députée de Pierrefonds—Dollard a la parole.

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NDP): Monsieur le Président, encore une fois, restons dans le registre des exploits du sénateur Dagenais, un autre sénateur qui n'habite pas sa circonscription sénatoriale.

Non seulement il s'est opposé à la vérification du vérificateur général, mais il refuse d'entendre le témoignage de Michael Runia, celui-même que M. Gerstein tentait d'influencer dans l'affaire Duffy. Pour un ancien policier, refuser d'entendre un témoin clé, ce n'est vraiment pas fort.

Le sénateur Dagenais a-t-il quelque chose à cacher? Est-ce de son propre gré qu'il refuse cela ou est-ce qu'il suit les consignes du bureau...

Le Président: Le but de la période des questions ne consiste pas à demander aux membres du gouvernement d'offrir des réponses au sujet des actions des sénateurs, mais à leur demander d'en offrir au sujet de l'administration du gouvernement.

L'honorable députée de Terrebonne—Blainville a la parole.

* * *

LA PROTECTIONS DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NDP): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur les courriels qui avaient mystérieusement disparu avant de refaire surface comme par magie.

Les courriels étaient initialement gelés pour cause de litige non relié, soit le litige concernant la fuite d'informations confidentielles du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada. On sait que la GRC est maintenant en possession des courriels de Perrin et que ce dossier avance.

Cependant, qu'en est-il du dossier d'atteinte à la vie privée à Ressources humaines et Développement des compétences Canada? Où est-il rendu et à quand des réponses pour les personnes touchées?

● (1435)

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, je le répète, les courriels en question ont été mis à la disposition de la GRC pour examen. Cela témoigne de la collaboration pleine et entière du Cabinet du premier ministre avec la GRC et, bien sûr, du leadership du premier ministre, lequel veille à ce que la GRC obtienne toute l'information demandée.

La protection de la vie privée revêt une extrême importance pour le gouvernement et nous prenons toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les renseignements personnels des Canadiens qui sont entre les mains du gouvernement.

* * *

L'ÉTIQUE

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, la GRC affirme que Dan Hilton, ancien directeur exécutif du Parti conservateur, était au courant du plan de Nigel Wright de remettre 90 000 \$ à Mike Duffy. M. Hilton avait déjà géré les dépenses de M. Duffy et lui avait même écrit un courriel, et je cite: « J'ai fait mettre des fonds de côté, en cas de besoin, et j'en ai discuté avec Jenni Byrne. »

M. Hilton, Mme Byrne et les autres membres du personnel du Cabinet du premier ministre qui étaient au courant des paiements illégaux devraient être appelés à témoigner sous serment. Le gouvernement va-t-il arrêter le camouflage et appuyer la convocation de ces employés devant le Comité de l'éthique de la Chambre?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, le comité de l'éthique de la Chambre décidera lui-même de son ordre du jour et des témoins qu'il convoquera. Quoi qu'il en soit, les documents de la GRC auxquels la députée fait référence indiquent très clairement que l'enquête vise le sénateur Duffy et Nigel Wright. En outre, ils indiquent clairement que le premier ministre a ordonné à son cabinet d'aider la GRC de toutes les façons possibles. De plus, ils indiquent que le premier ministre n'était pas au courant de ce qui se passait. D'ailleurs, il a déclaré qu'il y aurait immédiatement mis un terme s'il avait su.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, les documents de la GRC sont très clairs: plusieurs membres de la garde rapprochée du premier ministre, au sein de son cabinet, étaient tout à fait au courant du paiement fait par Nigel Wright à Mike Duffy.

Quelles sont les conséquences pour Woodcock, Rogers, Van Hemmen et Hilton? Que leur arrive-t-il? Ils ont des promotions. Nous aurions plutôt besoin qu'ils nous rendent des comptes.

Questions orales

Le gouvernement pourrait-il nous dire quand ces personnes vont être appelées à témoigner sous serment devant la Chambre?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, évidemment, la GRC examine cette affaire. Elle a déterminé que c'était le sénateur Duffy et Nigel Wright qui faisaient l'objet de l'enquête.

J'invite le député à consulter la page 72, dans les documents dont il parle. Il y est écrit ceci: « À ma connaissance, aucune preuve ne démontre que le premier ministre était impliqué dans le paiement ou le remboursement versés au sénateur Duffy ou à son avocat. »

Les documents montrent aussi, à la page 21, que le premier ministre a pris ses responsabilités comme les Canadiens le souhaitent. Il a veillé à ce que son cabinet collabore entièrement avec la GRC, notamment en lui fournissant des centaines de courriels pour qu'elle puisse les examiner.

C'est Nigel Wright et le sénateur Duffy qui font l'objet d'une enquête, je le répète.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre voudrait bien que l'enquête se limite à MM. Wright et Duffy. Mais en fait, beaucoup de membres de sa garde rapprochée sont impliqués. Qu'auraient-ils dû faire? Ils auraient dû prévenir la police au lieu de former l'escouade des fraudeurs.

Le gouvernement pourrait-il nous dire quand il compte agir honorablement et demander à ces personnes de témoigner sous serment devant un comité de la Chambre?

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Monsieur le Président, le député nous est la preuve vivante que la Chambre des communes n'est pas toujours le bon endroit pour enquêter sur des personnes. C'est pourquoi la GRC existe. C'est sa spécialité. Et c'est pourquoi le premier ministre a bien entendu veillé à ce que son cabinet collabore entièrement avec la GRC et lui communique des centaines de courriels et d'autres documents, comme elle le demandait.

Le premier ministre a en outre déjà déclaré qu'il aurait mis fin à ce qui se passait, s'il avait été au courant, et que son personnel n'a pas su se montrer à la hauteur de ses attentes. Le premier ministre a déclaré clairement qu'il aurait dû être informé de ce qui se passait, qu'il était très déçu, mais qu'il continuerait de collaborer avec la GRC dans ce dossier.

* * *

• (1440)

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Mme Olivia Chow (Trinity—Spadina, NPD): Monsieur le Président, CBC/Radio-Canada a découvert que le CN avait omis de faire rapport de centaines de déraillements. On rejette le blâme sur les règles gouvernementales floues.

Le public a le droit de connaître la vérité concernant tous les déraillements. Le CN a-t-il subi des sanctions ou des peines pour l'avoir cachée? Faut-il attribuer la faute au manque de clarté des règles?

Que fera la ministre pour que la population soient mieux protégée et mise au courant de tous les déraillements?

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, le Bureau de la sécurité des transports a effectivement constaté une anomalie dans le nombre d'incidents rapportés par le

CN et rencontré à cet égard des représentants de celui-ci en 2006. Ils ont déterminé ce qui devait être signalé et, depuis que cela a été fait, en 2007, les incidents qui devaient être rapportés l'ont été.

Je félicite le BST pour son excellent travail dans ce dossier.

[Français]

M. Hoang Mai (Brossard—La Prairie, NPD): Monsieur le Président, il y a eu 1 800 incidents non rapportés par le CN. On parle d'incidents non négligeables: 44 % de ces incidents étaient des déraillements en voie principale.

Tous les incidents impliquant des trains devraient être rapportés, parce que ces trains traversent toutes les communautés partout au Canada. Les Canadiens méritent de connaître toute la vérité concernant le bilan de sécurité du CN. Que va faire la ministre comme suivi pour garantir que le CN produise des rapports correctement?

[Traduction]

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, le Bureau de la sécurité des transports a été institué comme entité propre pour pouvoir effectuer ses enquêtes de façon autonome, sans lien de dépendance avec le Parlement.

En fait, c'est le bureau qui a fixé les critères pour les rapports d'incident. C'est pourquoi il convient que le CN travaille avec lui pour que les incidents qui doivent être signalés le soient. C'est ce qui se produit depuis que les deux organismes se sont rencontrés en 2007.

* * *

[Français]

LES PENSIONS

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, le fait est que les conservateurs ont ignoré tous les signaux d'alerte concernant la sécurité ferroviaire. Ils sont restés les bras croisés jusqu'à ce qu'il soit trop tard.

C'est la même chose pour la retraite des Canadiens. Les preuves sont nombreuses: si nous ne n'agissons pas maintenant, nous nous dirigeons vers une situation de crise.

Les conservateurs appuieront-ils aujourd'hui la motion visant à renforcer le RPC et s'engageront-ils à garantir à chaque Canadien une retraite confortable ou continueront-ils à ignorer les signaux d'alerte jusqu'à ce qu'il soit trop tard encore une fois?

[Traduction]

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous débattons du Régime de pensions du Canada, mais il y a une chose dont les Canadiens sont bien conscients, et c'est que l'intention du NPD est de hausser le coût du RPC alors que l'économie est encore fragile. Cela pourrait coûter jusqu'à 70 000 emplois ici, au Canada.

Les néo-démocrates ne comprennent peut-être pas le fonctionnement de l'économie. Ils devraient savoir que tout type de retraite est difficilement envisageable quand on n'a pas d'emploi.

Le gouvernement continuera de défendre la création d'emplois. Nous continuerons de défendre des mesures pour faire progresser l'économie afin que tous les Canadiens soient prospères.

Questions orales

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens méritent une discussion sérieuse sur la sécurité de la retraite, mais tout ce que nous obtenons des conservateurs, ce sont des propos alarmistes et des paroles creuses.

Les compressions des conservateurs ont fait reculer le PIB de plusieurs milliards de dollars. Or, quand vient le temps de garantir la sécurité financière des Canadiens à la retraite, on nous dit que nous n'en avons pas les moyens. Ce dont nous n'avons pas les moyens, c'est ce gouvernement conservateur.

Le gouvernement va-t-il entendre raison et appuyer aujourd'hui notre motion afin de permettre une augmentation viable et progressive des prestations du Régime de pensions du Canada?

L'hon. Kevin Sorenson (ministre d'État (Finances), PCC): Monsieur le Président, avec ce plan irresponsable du Nouveau Parti démocratique, une famille comptant deux travailleurs pourrait devoir payer jusqu'à 2 600 \$ de plus par année.

Étant donné la fragilité de l'économie mondiale, les Canadiens n'ont simplement pas les moyens de se payer le plan du NPD. Dans chaque province où le NPD a été au pouvoir, la situation économique s'est détériorée.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens sont fiers que le gouvernement considère notre identité nordique comme une priorité absolue. Malheureusement, la semaine dernière, le chef libéral a refusé de prendre le parti du Nord canadien lorsqu'il a dit que le pôle Nord n'était pas canadien.

Voilà le piètre leadership auquel les Canadiens s'attendent d'un chef qui veut promouvoir des programmes irresponsables pour légaliser la marijuana et supprimer les peines minimales obligatoires pour les prédateurs sexuels qui s'attaquent aux enfants.

Les Canadiens savent que notre gouvernement et notre parti défendent les intérêts du Nord. L'infatigable ministre de l'Environnement pourrait-elle dire à la Chambre ce que fait exactement le gouvernement pour améliorer les perspectives économiques de tous les habitants du Nord?

• (1445)

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député du Yukon, qui travaille fort pour tous les habitants du Nord.

Le gouvernement obtient des résultats pour les habitants du Nord. Nous avons annulé les compressions imposées par le gouvernement libéral précédent et nous avons même créé une agence de développement économique autonome, CanNor, qui se concentre entièrement sur les territoires.

Nous nous apprêtons à effectuer le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest, nous avons investi des sommes records dans les infrastructures et nous avons augmenté le financement accordé à la formation professionnelle.

Contrairement au chef du Parti libéral et au député néo-démocrate de Western Arctic qui refusent de se porter à la défense des habitants du Nord et de la souveraineté canadienne, le gouvernement continue de défendre les intérêts du Nord canadien.

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre d'État à la Petite Entreprise, au Tourisme et à l'Agriculture a voulu parler d'assurance-emploi avec les agriculteurs du Québec.

Incapable d'écouter leurs préoccupations, il a préféré les insulter en laissant entendre que les chômeurs ne cherchent qu'à se dorer la couenne à Cuba. Une fois de plus, le ministre a démontré que les conservateurs gèrent l'assurance-emploi sur une base de préjugés. Ils ne font pas de consultation en amont de la réforme ni d'étude d'impact en aval; ils n'ont que de bons vieux préjugés.

Le député de Beauce va-t-il s'excuser pour ses propos injurieux, ou va-t-il se contenter d'être le porte-voix du ministre des Ressources humaines, qui tient le même discours insultant?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, l'assurance-emploi demeure accessible aux Canadiens qui ont perdu leur emploi. Toutefois, ils ont toujours l'obligation de chercher activement un emploi disponible à leur niveau de compétence et dans leur localité. Ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire.

Heureusement, on a vu une augmentation des travailleurs disponibles pour les entreprises, notamment les stations de ski et les entreprises touristiques, grâce aux changements que nous avons faits. Cela veut dire que nous réalisons notre but d'avoir une meilleure implication des Québécois et des Canadiens dans le marché du travail.

[Traduction]

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, il suffit de regarder London, en Ontario, pour constater que les conservateurs laissent tomber les travailleurs canadiens.

Depuis 2006, London a perdu plus de 10 000 emplois dans le secteur manufacturier. Même aujourd'hui, près de 3 000 personnes de plus sont au chômage, et pourtant, le ministre du Tourisme s'en prend de manière insensée aux Canadiens qui perçoivent des prestations d'assurance-emploi. De surcroît, un dénonciateur confirme que les conservateurs ciblent injustement les Canadiens des Premières Nations et les néo-Canadiens qui demandent de l'assurance-emploi.

Quand les conservateurs cesseront-ils cette attaque à l'endroit des Canadiens et des citoyens de London sans emploi?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, la députée est fidèle à elle-même. Que de classe!

Les allégations que la députée vient tout juste de répéter sont honteuses et entièrement fausses, et la personne qui en est à l'origine ment.

[Français]

Mme Sana Hassainia (Verchères—Les Patriotes, NPD): Monsieur le Président, quand Sylvie Therrien a tiré la sonnette d'alarme à propos des quotas à l'assurance-emploi, les conservateurs l'ont mise à la porte, au lieu de la remercier d'avoir fait la lumière sur les mauvaises pratiques.

Hier, à *Tout le monde en parle*, elle a dit, et je cite: « Il y avait de la pression pour que je trouve de la fraude, même quand il n'y en avait pas. »

Questions orales

Pourquoi les conservateurs veulent-ils créer de la fraude à l'assurance-emploi, alors qu'ils ne sont même pas capables de régler les problèmes concernant leurs sénateurs fraudeurs?

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, évidemment, nous voulons que l'assurance-emploi soit accessible aux chômeurs qui ne peuvent pas trouver d'emploi à leur niveau de compétence dans leur localité.

En même temps, il faut protéger le système. Le vérificateur général a dit à plusieurs reprises qu'il y a trop de fraude dans le système. C'est la raison pour laquelle nous nous assurons que ceux qui déposent une demande de prestations d'assurance-emploi se qualifient pour les recevoir.

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, les propos de Mme Therrien sont à prendre au sérieux, mais les conservateurs refusent de le faire. Leurs propres inspecteurs ont des quotas stricts qui ne visent pas n'importe qui.

Je cite encore Mme Therrien: « Les employés saisonniers, ça c'était une autre grosse cible. C'est sans compter les néo-Canadiens et les membres des Premières Nations, également ciblés injustement par les chercheurs de fraude imaginaire. »

Les conservateurs vont-ils arrêter de traiter les travailleurs de secteurs entiers de nos industries comme des criminels?

•(1450)

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, selon le vérificateur général, la fraude dans le système de l'assurance-emploi est bien réelle et non imaginaire. Cela étant dit, l'insinuation que Service Canada cible certains groupes de la population est totalement et complètement fausse.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier, à Guelph, j'ai eu l'honneur d'assister à une table ronde d'anciens combattants. J'en suis parti le coeur brisé, après les avoir entendus décrire la façon dont le gouvernement les traite. Des anciens combattants, jeunes et moins jeunes, m'ont dit qu'ils se sentent abandonnés, comme s'ils étaient passés de héros à zéro une fois rentrés chez eux. Ils jugent méprisante l'attitude du gouvernement qui, selon eux, ne s'engage que du bout des lèvres à régler leurs problèmes. L'inaction du gouvernement devant cet abandon a de graves conséquences.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi aucun effort véritable n'est déployé pour rendre aux anciens combattants leur dignité?

M. Parm Gill (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens Combattants, PCC): Monsieur le Président, voilà une question du Parti libéral, pour qui verser de l'argent aux anciens combattants correspond à « [...] présenter une caisse de bière à un alcoolique [...] Ils touchent un montant forfaitaire, puis le dépensent tout de suite en s'achetant une maison ou une voiture sport, ou ils le dépenseront pour de l'alcool ou de la drogue. »

Tant que les libéraux manqueront de respect envers les anciens combattants canadiens, nous n'aurons pas de leçon à recevoir de ce parti.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, les anciens combattants seront très déçus de cette non-réponse.

Il y a plus de quatre ans, le comité de la défense nationale a présenté un rapport sur les lacunes dans les soins apportés aux membres des Forces armées canadiennes qui reviennent du combat. Le comité a formulé 36 recommandations unanimes et concrètes. Pourtant, la plupart d'entre elles n'ont pas encore vu le jour, y compris celle préconisant un suivi à long terme en matière de santé mentale pour les militaires qui rentrent au pays, afin de veiller à ce qu'ils reçoivent les traitements et le soutien nécessaires.

Combien de tragédies doivent se produire avant que le gouvernement donne suite aux recommandations importantes que le comité parlementaire a formulées il y a quatre ans?

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, nous avons agi et continuons de le faire. L'actuel gouvernement a investi comme aucun gouvernement avant lui dans les soins pour les militaires et les anciens combattants. Nos investissements dans ce domaine sont sans précédent. Nous avons presque doublé le nombre de travailleurs de la santé.

Nous avons tous une responsabilité envers les gens qui ont besoin de soins et l'actuel gouvernement continue de leur accorder la priorité.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, alors que les conservateurs affaiblissent notre régime de réglementation pour l'exportation d'armement, ces mêmes exportations ont doublé ces dernières années vers des pays comme Bahreïn ou l'Irak. Les conservateurs traînent les pieds dans le dossier du Traité sur le commerce des armes et ils repoussent le règlement sur le marquage des armes.

Pourquoi au juste le ministre insiste-t-il pour ignorer les conséquences du commerce des armes sur les droits de la personne, la paix et la sécurité?

[Traduction]

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, le Canada s'est déjà doté de lois et de règlements très stricts afin de contrôler l'exportation d'armes canadiennes. Toute demande est examinée, et nous respectons la loi à la lettre, ce à quoi les Canadiens sont en droit de s'attendre.

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, soyons clairs. Le Canada exporte à l'heure actuelle des armes dans des pays tels l'Algérie, l'Irak et Bahreïn. Or, les conservateurs refusent de signer le Traité sur le commerce des armes mis de l'avant par les Nations Unies.

Ma question est très simple. Le gouvernement comprend-il que, s'il n'écoute que ses amis du lobby pro-armes, il mine ainsi notre réputation en matière de contrôle des armes?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, nous ne voulons pas que les chasseurs de canards, les agriculteurs et les amateurs de sport soient traités comme des criminels. Voilà notre position. Le Canada s'est déjà doté de lois et de règlements très stricts en matière d'exportation d'armes, et le gouvernement s'y conforme. Le gouvernement veille à l'application de la loi, ce à quoi les Canadiens sont en droit de s'attendre.

Questions orales

• (1455)

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens ne peuvent tout simplement pas s'attendre à ce que le NPD défende ce qui est juste sur la scène mondiale.

Vendredi dernier, alors même que le ministre des Affaires étrangères et d'autres ministres étrangers se sont joints aux manifestants pacifiques sur la place de l'Indépendance en Ukraine, le député d'Ottawa-Centre a dit qu'en participant à la manifestation, le ministre avait pris position.

Contrairement au relativisme moral dont fait trop souvent preuve le NPD, nous prôtons, de ce côté-ci de la Chambre, une politique étrangère fondée sur des principes.

Le porte-parole du NPD voulait aussi savoir pourquoi le ministre des Affaires étrangères avait parlé à ces courageux manifestants ukrainiens. Le ministre pourrait-il lui répondre?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, à l'instar du député, les propos du porte-parole du NPD en matière d'affaires étrangères m'ont scandalisé.

Les députés sauront que le gouvernement appuie la lutte du peuple ukrainien pour la démocratie.

Je suis très fier de faire la promotion des valeurs canadiennes et de défendre le droit des citoyens de manifester pacifiquement. Je suis tout aussi fier d'avoir rencontré des représentants du gouvernement lorsque j'étais en Ukraine que de m'être rendu à la place Maïdan pour rencontrer les représentants de l'opposition et entendre les Ukrainiens exiger démocratie et liberté dans leur merveilleux pays.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, l'industrie touristique mondiale génère des revenus annuels de plus de 1 billion de dollars.

Or, malgré cela, les conservateurs continuent à lui mettre des bâtons dans les roues en fermant des bureaux de visas et en sabrant le financement destiné au secteur du tourisme de plus de 20 %.

Tandis que les Jeux panaméricains arrivent à grands pas, le gouvernement prévoit-il mettre en place un processus d'octroi de visas accéléré pour les visiteurs qui viendront au Canada dans le cadre des jeux?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est très conscient du rôle colossal que joue l'industrie du tourisme au Canada. Nous travaillons fort avec les membres de notre réseau mondial pour faire en sorte que, malgré les arrêts de travail que nous avons connus cet été, le nombre de touristes qui visitent le Canada continue d'augmenter. Nous collaborons très étroitement avec les organisateurs des Jeux panaméricains pour offrir un service complet, meilleur que jamais, pour cet événement sans précédent qui se déroulera dans la région du Grand Toronto et que les députés de ce côté-ci de la Chambre attendent avec beaucoup d'enthousiasme.

* * *

[Français]

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

M. Pierre Dionne Labelle (Rivière-du-Nord, NPD): Monsieur le Président, en octobre dernier, le discours du Trône était pourtant très clair: fini les frais additionnels pour recevoir une facture papier.

Deux mois plus tard, on se retrouve au même point. Les Canadiens continuent à devoir payer 2 \$ pour obtenir leurs factures papier. Ces frais supplémentaires sont inacceptables parce qu'ils pénalisent surtout les personnes âgées et les personnes à faible revenu.

Quand le gouvernement va-t-il passer de la parole aux actes et mettre fin à cette pratique?

L'hon. James Moore (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, le CRTC est en train d'étudier ce dossier et nous aurons une annonce à ce sujet très bientôt.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, plusieurs mois après la tragédie de Lac-Mégantic, notre gouvernement continue de prendre des mesures concrètes afin de venir en aide aux gens affectés par le drame. Pour les résidents, cette tragédie est bien plus qu'un titre dans les journaux. Elle continue à affecter leur vie quotidienne.

Mon collègue de Mégantic—L'Érable, l'honorable ministre du Développement international et ministre de la Francophonie, pourrait-il faire le point sur les efforts de notre gouvernement afin d'aider Lac-Mégantic?

L'hon. Christian Paradis (ministre du Développement international et ministre de la Francophonie, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellente question. En effet, il faut toujours appuyer les gens de Lac-Mégantic, une belle communauté que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

Je suis très heureux que notre gouvernement mette tous les efforts voulus pour soutenir la communauté. Vendredi dernier, nous étions présents, mes collègues et moi, pour annoncer qu'il y aurait la distribution rapide d'une somme de 60 millions de dollars à la communauté de Lac-Mégantic. De ces fonds, 35 millions de dollars iront en appui à la municipalité pour ses plans de reconstruction et également en aide directe aux entrepreneurs pour les aider à retrouver une vie normale. Une somme de 25 millions de dollars sera déboursée rapidement comme contribution de notre gouvernement aux efforts d'intervention et de rétablissement immédiat des lieux.

Comme le dit le premier ministre, nous allons rebâtir cette ville tous ensemble, et cela inclut évidemment le gouvernement fédéral.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, depuis des mois, on promet aux jeunes Autochtones du Nord du Manitoba de les aider par l'entremise du programme Connexion compétences. Grâce à cette aide, ces jeunes peuvent subvenir à leurs besoins en obtenant, dans le cadre de diverses initiatives, une formation qui leur permettra de pratiquer un métier et d'occuper un emploi, de prétendues priorités du gouvernement actuel.

Six mois se sont écoulés depuis cette promesse. Le ministre rétablira-t-il le financement du programme afin d'offrir l'aide que l'on a promise à ces jeunes? Le gouvernement compte-t-il plutôt continuer de récupérer de l'argent aux dépens des jeunes Autochtones?

Questions orales

● (1500)

M. Mark Strahl (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement finance en priorité des projets qui donnent des résultats concrets. Nous continuerons d'appuyer la prestation, par l'intermédiaire de diverses organisations, de programmes et de services essentiels qui produisent des résultats et contribuent à améliorer les conditions de vie des Autochtones et à stimuler le développement économique des communautés autochtones. Nous apportons notre soutien tout en respectant les deniers publics.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Jean-François Fortin (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, comme les libéraux avant eux, les conservateurs pillent la caisse de l'assurance-emploi pour payer leur déficit.

Le ministre des Finances peut faire autant de verbiage et de relations publiques et le nier autant qu'il le veut, ses propres chiffres le contredisent. On peut lire, noir sur blanc, dans la mise à jour économique, que d'ici à 2017 le fédéral pigera en moyenne 3,5 milliards par année dans la Caisse de l'assurance-emploi. En plus du détournement de fonds et de vocation de la caisse, les conservateurs instaurent des réformes qui s'attaquent aux travailleurs et aux chômeurs les plus vulnérables par un profilage ciblé.

Comment le ministre des Finances peut-il encore nier piller des milliards de dollars dans la caisse de l'assurance-emploi alors que ses propres...

[Traduction]

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, étant donné la fragilité relative de l'économie mondiale, nous avons imposé un gel des cotisations à l'assurance-emploi pour les trois prochaines années. Nous n'allons pas faire comme les libéraux et voler 50 milliards de dollars de...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Employer de tels mots pendant la période des questions nuit au déroulement du débat et occasionne du désordre. Ces mots ont été jugés non parlementaires par le passé.

Le ministre des Finances dispose encore d'un peu de temps. Je lui permets de répondre à la question. Je lui demande toutefois de faire attention au choix de ses mots.

L'hon. Jim Flaherty (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, prendre sans consentement...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est écoulé.

Le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia a la parole.

* * *

[Français]

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Jean-François Fortin (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, il ne reste qu'un peu plus de deux semaines avant Noël. D'ailleurs, monsieur le Président,

si vos cadeaux ne sont pas déjà achetés vous ferez peut-être comme des milliers de Québécois qui effectueront leurs achats en ligne cette année.

Toutefois, un nombre grandissant d'entre eux s'inquiète des nouvelles pratiques des géants comme Bell et Google, qui non seulement récoltent de plus en plus de renseignements personnels, mais qui en tirent aussi d'importants profits en les revendant à des annonceurs et à des partenaires. Il s'agit d'une situation préoccupante qui augmente fortement les risques d'atteinte à la vie privée sur Internet. Le gouvernement fédéral reste pourtant muet à ce sujet.

Qu'attend le gouvernement pour agir et protéger la population?

L'hon. James Moore (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, nous avons déjà des lois qui protègent les individus et leurs informations. Je suis d'accord avec le député de l'opposition, c'est certainement très important que ces compagnies expliquent pourquoi elles récoltent cette information et ce qu'elles en font.

C'est également important que les consommateurs protègent eux-mêmes cette information lorsqu'ils la divulguent en ligne.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

M. Dean Del Mastro (Peterborough, Ind. cons.): Monsieur le Président, je salue l'approche optimiste et ambitieuse du gouvernement en matière de commerce. Les obstacles commerciaux limitent la croissance, la productivité et la prospérité tout en réduisant le taux d'emploi.

En 2007, peu après que l'Alberta et la Colombie-Britannique aient conclu un accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'oeuvre, j'ai proposé au gouvernement un plan national plus ambitieux afin de faire ce que j'appelle « compléter la Confédération ». Pour promouvoir cette initiative encore à l'état de projet, une coalition d'entreprises a écrit au ministre de l'Industrie pour faire valoir que les obstacles entre les provinces canadiennes sont maintenus alors même que nous célébrons l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Europe.

Le ministre consultera-t-il ses homologues provinciaux en vue de mettre un terme à ces obstacles commerciaux inappropriés qui se dressent entre les provinces?

L'hon. James Moore (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, le Parti conservateur est le parti du libre-échange et des accords de libre-échange comme l'Accord de libre-échange nord-américain et l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Europe. Une entreprise ontarienne ne devrait pas avoir plus de facilité à faire des affaires dans l'État de New York et le Michigan qu'au Québec et au Manitoba. Nous voulons éliminer les obstacles commerciaux au sein du pays.

Pour répondre à mon collègue d'en face, jeudi prochain, je rencontrerai mes homologues provinciaux pour discuter de ce dossier dont nous parlons depuis trop longtemps. Je m'attends à des mesures concrètes. Je veux que nous allions de l'avant afin que nous puissions éliminer les obstacles commerciaux internes et favoriser la prospérité pour les citoyens de l'ensemble du pays.

Affaires courantes

• (1505)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Don Scott, ministre associé de la Responsabilité, de la Transparence et de la Transformation de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUESTIONS ORALES

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, vous vous souviendrez que le Président Milliken avait l'habitude de dire qu'il travaillait plus fort la dernière semaine de chaque session que toutes les autres semaines précédant la dernière semaine, parce que les esprits s'échauffent.

Les néo-démocrates voudraient des précisions au sujet du déroulement de la période des questions, au cours de laquelle vous êtes vous-même intervenu à plusieurs reprises. C'est un point important sur lequel nous vous demanderons des éclaircissements.

[Français]

Il y a eu une attaque très personnelle de la part d'un sénateur, non élu et non responsable, contre la députée de Terrebonne—Blainville. C'est là tout l'enjeu de la question. Le gouvernement et le bureau du premier ministre ont contrôlé plusieurs aspects du Sénat. Notre question sur l'implication du bureau du premier ministre est au centre de la question qui touche à la députée de Terrebonne—Blainville.

[Traduction]

Monsieur le Président, nous avons hâte d'obtenir des précisions de la part de votre personnel et de vous-même qui nous expliqueraient pourquoi les députés ne peuvent pas poser des questions, alors que des preuves déposées par la GRC ont démontré que le Cabinet du premier ministre contrôle bien des aspects de l'autre endroit. Par conséquent, lorsqu'un sénateur lance une attaque contre un député de n'importe quel parti à la Chambre, il y a maintenant lieu de s'interroger sur la participation du Cabinet du premier ministre à cette attaque.

Nous attendons votre décision et vos conseils à cet égard.

Le Président: Je remercie le leader parlementaire de l'opposition d'être intervenu pour demander des éclaircissements et des conseils. Je tâcherai bien entendu de vous les fournir.

Comme le député le sait fort bien, pendant la période des questions, le Président essaie de faire en sorte que l'on respecte le principe de base, qui est de demander des comptes au gouvernement et de veiller à ce que les questions soulevées portent sur les responsabilités administratives du gouvernement. Les questions sont parfois formulées de manière à ce qu'il soit difficile pour le Président d'en décortiquer le sens et de trancher. Toutefois, je tâcherai de revenir avec quelques exemples qui sont survenus dans le passé et de rappeler à la Chambre certains des principes énoncés dans les ouvrages de procédure qui nous servent de guide durant la période des questions.

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 54 pétitions.

* * *

LOI SUR LA CROISSANCE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

L'hon. Lynne Yelich (au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) demande à présenter le projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, intitulé « L'Organisation des États américains: Le renforcement des assises de l'engagement multilatéral du Canada dans les Amériques ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

* * *

LA LOI SUR LA STATISTIQUE

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-562, Loi modifiant la Loi sur la statistique (statisticien en chef et questionnaire complet de recensement).

— Monsieur le Président, en tant que législateurs et citoyens, nous devons disposer des meilleures données pour comprendre et relever les défis qui touchent tous les Canadiens.

Je suis heureux de présenter aujourd'hui la Loi modifiant la Loi sur la statistique, qui modifierait le processus de nomination du statisticien en chef, étendrait les pouvoirs de ce poste, et le mettrait à l'abri de toute ingérence politique. Mon projet de loi accroîtrait l'indépendance du statisticien en chef. Il reconnaîtrait également que ce dernier doit posséder une expertise considérable dans la collecte de données et l'analyse des statistiques, et que les politiciens devraient éviter de s'immiscer dans son travail.

Le projet de loi rétablirait aussi le questionnaire complet de recensement obligatoire, comme le réclament publiquement d'anciens statisticiens en chef, notamment Ivan Fellegi et Munir Sheikh. Je suis fier de présenter ce projet de loi, et j'espère que tous les partis l'appuieront pour protéger l'intégrité de Statistique Canada.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1510)

LOI INSTITUANT LA JOURNÉE LINCOLN ALEXANDER

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD) demande à présenter le projet de loi C-563, Loi instituant la Journée Lincoln Alexander.

— Monsieur le Président, Lincoln MacCauley Alexander, l'un des Canadiens les plus remarquables et les plus accomplis de notre ère, est né le 21 janvier 1922. Se hissant au-delà des préjugés de son époque, il a sauté sur l'occasion de se prévaloir du système d'éducation publique. Il a développé ses talents et atteint son plein potentiel par la force de son caractère et son assiduité aux études.

Il a servi dans l'Aviation royale canadienne durant la Deuxième Guerre mondiale. Après la guerre, il a obtenu un diplôme de l'Université McMaster et de la faculté de droit Osgoode Hall afin de pouvoir pratiquer le droit.

Voulant servir le public, il a été élu à la Chambre des communes en 1968, représentant la circonscription de Hamilton-Ouest. En 1979, il a été nommé ministre du Travail, devenant ainsi le premier ministre noir de l'histoire du gouvernement du Canada. Plus tard, il est devenu président de la Commission des accidents du travail de l'Ontario, aujourd'hui connue sous le nom de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail; lieutenant-gouverneur de l'Ontario, représentant Sa Majesté la Reine; et chancelier de l'Université de Guelph, parmi tant d'autres.

Il est décédé le 19 octobre 2012 à l'âge de 90 ans. Sa vie a été caractérisée par le service, la détermination et l'humilité. Il s'est toujours battu pour l'égalité des droits pour toutes les races de la société, et sans aucune trace de méchanceté, il a changé les attitudes et contribué énormément à la culture d'inclusivité et de tolérance que nous connaissons aujourd'hui au Canada.

Je ne puis penser à une façon plus digne de rendre hommage à cet homme que de faire du 21 janvier, la date de sa naissance, la Journée Lincoln Alexander au Canada. Je suis heureuse d'avoir l'appui des députés de Hamilton-Centre et de Hamilton-Est—Stoney Creek, ainsi que de notre chef et de notre caucus au complet, pour cet important projet de loi. J'espère que nous pourrions l'adopter aujourd'hui.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD**

L'hon. John Duncan (ministre d'État et whip en chef du gouvernement, PCC): Monsieur le Président, il y a eu consultations et je crois que si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard des motions suivantes, qui concernent deux comités permanents de la Chambre des communes.

Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, en ce qui concerne la composition du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, l'ordre de la Chambre adopté le mardi 3 décembre 2013 n'entre en vigueur que le 24 février 2014.

(La motion est adoptée.)

COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. John Duncan (ministre d'État et whip en chef du gouvernement, PCC): Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, en ce qui concerne la composition du Comité permanent du commerce international, l'ordre de la Chambre adopté le mardi 3 décembre 2013 n'entre en vigueur que le 10 février 2014.

(La motion est adoptée.)

M. Matthew Kellway: Monsieur le Président, il y a eu consultations entre les partis et j'espère que si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Je propose que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait désigner le 21 février la Journée internationale de la langue maternelle.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS**L'ÉDUCATION**

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions.

La première porte sur le maintien du financement. Les signataires proviennent de Sunshine Coast, qui fait partie de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Ils exhortent le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à continuer à financer un programme d'anglais langue seconde et d'aide à l'établissement, financement qui revêt une importance particulière compte tenu du coût des traversiers sur la côte Ouest.

● (1515)

LA SÉLECTION EN FONCTION DU SEXE

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, les deux autres pétitions portent sur l'avortement sexo-sélectif. Elles mentionnent notamment le fait que quelque 92 % des Canadiens estiment que l'avortement sexo-sélectif devrait être illégal. Les pétitionnaires demandent aux députés d'appuyer la motion M-408.

LES NAGEOIRS DE REQUIN

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui une pétition signée par des milliers de Canadiens de partout au pays qui demandent au gouvernement de prendre des mesures pour mettre un terme, partout dans le monde, à l'enlèvement des nageoires de requin et pour assurer la conservation et la gestion durables des populations de requins. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'adopter immédiatement une loi interdisant l'importation de nageoires de requin au Canada.

Affaires courantes

LA SCLÉROSE EN PLAQUES

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition sur l'IVCC. En janvier, cela fera quatre ans que les Canadiens se déplacent à l'étranger pour recevoir le traitement de l'IVCC. Les Canadiens atteints de sclérose en plaques se demandent comment le gouvernement jugera les données radicalement différentes de l'Est et de l'Ouest du Canada concernant l'IVCC et ce qu'il advient du registre du gouvernement annoncé en mars 2011 pour la sclérose en plaques.

Les pétitionnaires demandent à la ministre de la Santé de procéder de toute urgence à la troisième phase des essais cliniques dans plusieurs centres du Canada et d'exiger l'administration de soins de suivi.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais présenter deux pétitions. La première compte 138 signatures et réclame la création, par voie législative, d'un poste d'ombudsman du secteur extractif.

LA RÉFORME ÉLECTORALE

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition compte 102 signatures et demande au gouvernement d'instaurer une formule de représentation adéquate à l'issue de consultations publiques.

LE MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais présenter trois pétitions.

La première porte sur le Musée canadien des droits de la personne. Ce musée a fait savoir que, contrairement à l'Holocauste et aux souffrances subies par les peuples autochtones, l'Holodomor ne fera pas l'objet d'une exposition permanente d'envergure, mais qu'elle fera plutôt partie d'une galerie secondaire. Les premières opérations nationales d'internement au Canada ne feront pas elles non plus l'objet d'une exposition permanente.

Les pétitionnaires demandent que le Musée canadien des droits de la personne consacre une exposition permanente d'envergure à l'Holodomor et aux premières opérations nationales d'internement au Canada.

LA LUZERNE GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉE

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la luzerne génétiquement modifiée. Les pétitionnaires s'inquiètent des répercussions de la luzerne génétiquement modifiée sur l'industrie biologique canadienne et sur le fourrage à haute teneur en protéines utilisé pour l'alimentation des vaches laitières et d'autres animaux d'élevage.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'imposer un moratoire sur la dissémination de la luzerne génétiquement modifiée afin que ses répercussions pour les agriculteurs canadiens puissent être étudiées en bonne et due forme.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, la dernière pétition demande à la Chambre des communes de respecter la volonté des Canadiens en adoptant une mesure législative visant à fournir aux médecins des directives claires pour qu'ils puissent permettre aux personnes gravement malades, qui sont lucides et pleinement informées, de prendre leurs propres décisions sur la fin de leur vie.

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je souhaite présenter une pétition signée par des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il est important que le gouvernement sache que la question abordée dans la pétition touche un grand nombre de personnes.

La pétition porte sur la Foreign Account Tax Compliance Act des États-Unis. Le gouvernement américain exige que les banques canadiennes communiquent des renseignements financiers confidentiels à l'Internal Revenue Service des États-Unis. Cette mesure sera mise en œuvre dans le cadre d'un accord entre les gouvernements des États-Unis et du Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de protéger la vie privée et les droits des Canadiens, y compris ceux garantis par la Charte.

Le Président: Je vois qu'il y a encore plusieurs députés qui se lèvent. Nous avons déjà passé plusieurs minutes à traiter de quelques pétitions. Je demande donc aux députés de faire de très brefs commentaires lorsqu'ils présentent leurs pétitions, de sorte que nous puissions entendre le plus grand nombre d'intervenants possible.

Le député de Langley a la parole.

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, la première pétition présentée souligne le décès de la jeune Cassandra Kaulius, 22 ans, tuée par un conducteur en état d'ébriété. Un groupe de personnes qui ont perdu un proche dans des circonstances similaires demandent des peines plus sévères pour la conduite avec facultés affaiblies.

• (1520)

LA SÉLECTION EN FONCTION DU SEXE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition souligne le fait que la discrimination à l'égard des filles commence avant même qu'elles ne soient nées. Le gynocide est à blâmer pour l'absence de 200 millions de filles dans le monde.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de mes électeurs de Newton—North Delta, et de la Municipal Pension Retirees' Association. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de faire passer les prestations de décès payables à tous les participants au régime à 4 000 \$ non imposables. Le montant maximal de la prestation de décès du Régime de pensions du Canada est de 2 500 \$ depuis la fin des années 1970.

L'EMPLOI

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je tiens à souligner le travail de M. Jack Ferrero. Il demande au ministre de l'Emploi et du Développement social d'adopter une loi qui permettrait aux personnes qui touchent ou qui ont touché des prestations d'invalidité de retourner travailler, de se réapproprier leur gagne-pain et d'obtenir ou de conserver des certificats de compétence dans leur domaine.

Affaires courantes

LE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, des résidents de ma circonscription, York South—Weston, qui ont subi le 8 juillet dernier une terrible inondation partiellement causée par des égouts vétustes et inadéquats, ont signé une pétition pour demander au gouvernement du Canada de prendre sans tarder des mesures pour financer des projets d'infrastructure urgents visant à mettre à niveau nos réseaux d'égouts et à éviter d'autres dommages matériels.

L'EMPLOI

Mme Chris Charlton (Hamilton Mountain, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de déposer aujourd'hui un certain nombre de pétitions qui nous viennent du Manitoba, de la Saskatchewan, du Sud-Ouest de l'Ontario et de la région du Golden Horseshoe, y compris de ma circonscription, Hamilton Mountain. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des Communes d'adopter d'urgence mon projet de loi, le C-201, parce qu'il n'est pas logique que des gens de métier soient sans emploi dans une région du pays lorsqu'il y a une pénurie temporaire de main-d'oeuvre qualifiée dans une autre.

LA MALADIE DE LYME

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter deux pétitions. La première nous vient de résidents de Thorndale, en Ontario, de même que de Brentwood Bay, de Victoria et de Saanich, dans ma circonscription. Ils demandent à la Chambre d'être favorable au projet de loi C-442, que j'ai déposé pour que soit établie une stratégie nationale sur la maladie de Lyme. Il y a littéralement des milliers de Canadiens qui souhaitent son adoption pour avoir un certain soulagement et un peu d'espoir.

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, la deuxième pétition nous vient de résidents de Denman Island, de Courtenay, de Prince Rupert et d'autres régions de l'Ontario. Ils demandent à la Chambre de faire pression sur l'administration, le Conseil privé, pour que le traité sur les investissements entre le Canada et la Chine ne soit pas ratifié, car il constitue une menace importante à la souveraineté du Canada.

[Français]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions.

Les signataires de la première pétition soulignent que plusieurs communautés du Sud rapportent que leurs droits ne sont pas respectés et que leur santé et leurs moyens de subsistance sont menacés par les oppressions de compagnies minières canadiennes. Ils soulignent aussi que le Bureau du conseiller en responsabilité sociale des entreprises de l'industrie extractive a un trop faible mandat pour résoudre ces questions et demandent la création d'un mécanisme légal d'ombudsman du secteur extractif au Canada.

LE SÉNAT

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de déposer une pétition de citoyens de ma circonscription, Laurier—Sainte-Marie, qui joignent leurs voix à des milliers et des milliers de gens qui demandent tout simplement l'abolition du Sénat.

[Traduction]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition demandant la création, par la voie législative, d'un poste d'ombudsman pour l'exploitation minière responsable. La pétition, signée par plus de 150 personnes de la circonscription de Toronto-Danforth, est l'initiative du groupe pour le développement et la paix de l'église catholique St. Ann's.

J'en suis extrêmement reconnaissant. Les signataires soulignent les problèmes du présent Bureau du conseiller en responsabilité sociale et corporative et indiquent que de nombreux Canadiens et beaucoup de collectivités dans le Sud du pays s'inquiètent des activités des sociétés minières canadiennes.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions, mais le temps nous presse; je vais donc me limiter à une seule. Étant donné que nous débattons des régimes de retraite et de la bonification du Régime de pensions du Canada, je vais présenter une pétition qui provient de jeunes travailleurs de ma circonscription, qui demandent au gouvernement d'adopter une stratégie nationale concernant les travailleurs urbains. Cette stratégie aurait notamment comme effet d'augmenter les pensions et de rendre le tout accessible aux jeunes travailleurs pour qu'ils puissent un jour espérer avoir une pension stable au moment de leur retraite.

L'ENVIRONNEMENT

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par des citoyens de ma circonscription, Beaches—East York, et des alentours.

La première pétition demande au gouvernement du Canada de rétablir la protection de la rivière Don, y compris de ses bras est et ouest, de garantir le maintien du droit à la navigation sur l'ensemble des lacs et des rivières du Canada et de s'engager à tenir des consultations publiques concrètes avant d'approuver tout projet.

• (1525)

L'AÉROPORT DE L'ÎLE DE TORONTO

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au gouvernement du Canada d'empêcher toute modification de l'accord tripartite visant à autoriser l'atterrissage d'avions à réaction ou à prolonger les pistes d'atterrissage de l'aéroport de l'île de Toronto, d'arrêter de subventionner Porter Airlines et d'obliger l'Administration portuaire de Toronto à rembourser aux Torontois des millions de dollars en arriérés d'impôt.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 75 et 80.

Affaires courantes

[Texte]

Question n° 75 — M. Paul Dewar:

En ce qui concerne les programmes Partenariat technologique Canada (PTC) et l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD) d'Industrie Canada: a) combien de nouveaux emplois estime-t-on ont été créés par chaque programme, ventilé par résultats directs et indirects; b) combien de nouveaux emplois estime-t-on ont été créés par PTC dans les secteurs (i) des technologies environnementales, (ii) des technologies habilitantes, (iii) de l'aérospatiale et de la défense; c) combien d'emplois existants estime-t-on ont été maintenus du fait de chaque programme, ventilé par résultats directs et indirects; d) combien d'emplois existants estime-t-on ont été maintenus grâce au programme PTC dans les secteurs (i) des technologies environnementales, (ii) des technologies habilitantes, (iii) de l'aérospatiale et de la défense; e) quelles sont les dix projets qui ont permis à chaque programme de créer le plus d'emplois par dollar investi par l'État, et combien de nouveaux emplois chacun de ces projets a-t-il permis de créer; f) quelles sont les dix projets qui ont permis de maintenir le plus d'emplois par dollar investi par l'État pour chaque programme et combien d'emplois chacun de ces projets a-t-il permis de maintenir; g) quels sont les dix projets qui ont permis de créer le moins d'emplois par dollar investi par l'État pour chaque programme et combien de nouveaux emplois chacun de ces projets a-t-il permis de créer; h) quels sont les dix projets qui ont permis de maintenir le moins d'emplois par dollar investi par l'État pour chaque programme et combien d'emplois chacun de ces projets a-t-il permis de maintenir; i) combien de projets PTC ont été approuvés pendant l'exercice 2006-2007; j) combien de projets ISAD, avec le montant total des dépenses, ont été approuvés pour chaque exercice de 2007 à 2013; k) quel pourcentage des projets financés par ISAD doivent faire un remboursement conditionnel basé sur les revenus commerciaux bruts; l) quel pourcentage du total des dépenses engagées par ISAD fait l'objet d'un remboursement conditionnel basé sur les revenus commerciaux bruts et quelle est la valeur en dollar de ce sous-total des dépenses; m) combien de projets financés par ISAD ont dû accepter de faire un remboursement inconditionnel et quelle est la valeur totale des dépenses pour chacun de ces projets en dollars et en pourcentage du total des dépenses; n) quel est le montant prévu des remboursements pour chaque programme pour chacun des dix prochains exercices (de 2013-2014 à 2022-2023), réparti en remboursements conditionnels et inconditionnels; o) quel était l'écart entre le total des remboursements conditionnels prévus un an avant chacun des exercices de 2006-2007 à 2012-2013 et le montant réel des remboursements pour chacun de ces exercices; p) quel est le nom et le poste de la personne qui a autorisé la révision en ligne du Portefeuille de projet de l'ISAD le 4 septembre 2013, soit le retrait, pour chaque projet, de renseignements sur le type de projet, son objectif et la période visée par les dépenses?

L'hon. James Moore (ministre de l'Industrie, PCC):

Monsieur le Président, en réponses aux parties a) à h) de la question, le ministère ne peut pas publier de données sur les emplois créés ou maintenus dans les projets individuels du PTC ou de l'ISAD car celles-ci sont considérées comme des renseignements commerciaux confidentiels.

Pour ce qui est de la partie i) de la question, 18 projets du PTC ont été approuvés en 2006-2007, ce qui totalise une aide autorisée de 484,6 millions de dollars.

En ce qui a trait à la partie j) de la question, en 2007-2008, il y a eu un projet approuvé avec une aide autorisée de l'ISAD de 19,6 millions de dollars; en 2008-2009, il y a eu neuf projets approuvés avec une aide autorisée de l'ISAD de 395,4 millions de dollars; en 2009-2010, il y a eu six projets approuvés avec une aide autorisée de l'ISAD de 25,4 millions de dollars; en 2010-2011, il y a eu sept projets approuvés avec une aide autorisée de l'ISAD de 375,6 millions de dollars; en 2011-2012, il y a eu un projet approuvé avec une aide autorisée de l'ISAD de 399 386 millions de dollars; en 2012-2013, il y a eu cinq projets approuvés avec une aide autorisée de l'ISAD de 73,8 millions de dollars; enfin, en 2013-2014, deux projets ont été approuvés à ce jour, avec une aide autorisée de l'ISAD de 10,2 millions de dollars.

En ce qui concerne la partie k) de la question, 55 % des projets financés par l'ISAD sont soumis à des modalités de remboursement conditionnel basé sur les revenus commerciaux bruts.

Pour ce qui est de la partie l) de la question, 59 % du total des décaissements effectués par l'ISAD sont destinés à des projets soumis à des modalités de remboursement conditionnel basé sur des

revenus commerciaux bruts. La somme de ce sous-ensemble est 364,1 millions de dollars pour 620,7 millions de dollars de décaissements totaux.

En ce qui a trait à la partie m) de la question, 14 projets financés par l'ISAD ont accepté de faire un remboursement inconditionnel. La valeur totale des décaissements pour ces projets est de 256,6 millions de dollars, soit 41 % du total des décaissements.

En ce qui concerne la partie n) de la question, Industrie Canada ajuste régulièrement ses attentes en matière de remboursement à court terme pour tenir compte des réalités économiques actuelles et de l'état d'avancement des projets de son portefeuille. Les prévisions révisées sont publiées tous les ans dans les tableaux de renseignements supplémentaires concernant le Rapport sur les plans et les priorités à l'adresse suivante: http://www.ic.gc.ca/eic/site/017.nsf/fra/h_07289.html.

Pour ce qui est de la partie o) de la question, les attentes de remboursement des prévisions correspondent au montant indiqué dans le Rapport sur les plans et les priorités à l'adresse suivante: <http://www.ic.gc.ca/eic/site/017.nsf/fra/07306.html>.

Enfin en ce qui concerne la partie p) de la question, dans le cadre de la refonte du site Web, la directrice exécutive de l'Office des technologies industrielles nous a permis de retirer des informations qui n'étaient plus pertinentes, comme des statistiques dépassées sur l'industrie ou de l'information qui est déjà disponible sur le site Web d'Industrie Canada.

L'information sur le type, le but et la durée des versements pour chaque projet est disponible à l'adresse suivante: http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_07018.html.

Question n° 80 — M. Jean-François Fortin:

En ce qui concerne le rapport préliminaire du commissaire aux langues officielles portant sur la fermeture de sept des 11 bibliothèques scientifiques, rendu public le 10 octobre dernier: a) est-ce que le ministère des Pêches et des Océans entend suivre la recommandation du commissaire Graham Fraser et maintenir ouverte la bibliothèque de l'Institut Maurice Lamontagne en préservant les emplois, ainsi que le budget qui y sont rattachés; b) est-ce que le ministère compte (i) mettre en place dans le cadre des prochaines mesures de compression au ministère prévues dans le Plan d'action économique de 2013 des mécanismes qui permettront de véritablement consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire pouvant être affectées par une décision, et ce, à l'étape initiale du processus décisionnel, (ii) déterminer les répercussions des décisions qu'il envisage prendre vis-à-vis les communautés dans le cadre de tous les processus décisionnels et opérationnels, (iii) prendre des moyens pour pallier l'effet négatif des futures décisions lorsqu'elles sont susceptibles de nuire au développement et à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire affectées par celles-ci?

L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC):

Monsieur le Président, dans son enquête préliminaire, le Commissariat aux langues officielles conclut que le nouveau modèle structurel pour les bibliothèques scientifiques de Pêches et Océans Canada ne limite pas l'accès du public aux services et ne touche pas les employés selon les parties IV, « Communications avec le public et prestation des services », et V, « Langue de travail », de la Loi sur les langues officielles. Par conséquent, le commissariat estime que les neuf plaintes déposées ne sont pas fondées en vertu des parties susmentionnées de la loi. Le Commissariat aux langues officielles a présenté des recommandations au ministère à propos de la partie VII de la Loi, « Promotion du français et de l'anglais ». Pêches et Océans Canada appuie la promotion des langues nationales du Canada et le développement des deux communautés linguistiques dans l'ensemble du pays. À cet égard, le ministère a émis des commentaires au Commissariat aux langues officielles sur le rapport préliminaire d'enquête. Des discussions sont en cours et nous attendons le rapport final.

Affaires courantes

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 76, 78, 79, 82, 83, 84, 87 à 94, 96, 97 et 99 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: Plaît-il à la Chambre que ces questions soient transformées en ordres de dépôt de documents et déposées immédiatement?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 76 — L'hon. John McCallum:

En ce qui concerne les 3,1 milliards de dollars mentionnés au paragraphe 8.21 du rapport du printemps 2013 du vérificateur général du Canada, en quelle année et à quelle page se trouve l'argent dans les Comptes publics du Canada?

(Le document est déposé)

Question n^o 78 — L'hon. John McCallum:

En ce qui concerne les délais de traitement des demandes de visa et d'immigration, quel est, par année et en utilisant le critère des 80 % de demandes traitées, le délai moyen de traitement et le taux de succès, y compris le nombre total de demandes reçues et approuvées, pour chacun des centres de traitement, et ce pour: a) le regroupement familial et, plus précisément (i) les conjoints et les partenaires, (ii) les enfants et les personnes à charge, (iii) les parents et les grands-parents; b) les résidents permanents économiques et, plus précisément, (i) les travailleurs qualifiés du volet fédéral, (ii) les travailleurs qualifiés du volet québécois, (iii) le programme des candidats des provinces, ventilé par province, (iv) les aides familiaux résidents, (v) la catégorie de l'expérience canadienne, (vi) les gens d'affaires immigrants du volet fédéral, (vii) les gens d'affaires immigrants du volet québécois; c) les résidents temporaires économiques et, plus précisément (i) les étudiants étrangers, (ii) les travailleurs étrangers temporaires; d) les visas de résident temporaire et, plus précisément, (i) le visa de résident temporaire, (ii) le visa de travail, (iii) le super visa de dix ans?

(Le document est déposé)

Question n^o 79 — L'hon. John McCallum:

En ce qui concerne les documents d'information préparés à l'intention des ministres ou de leur personnel, depuis le 1^{er} avril 2013, quels en sont : (i) les dates, (ii) les titres ou sujets, (iii) les numéros de suivi à l'interne propres au ministère?

(Le document est déposé)

Question n^o 82 — Mme Marjolaine Boutin-Sweet:

En ce qui concerne la porte continentale Québec-Ontario: a) y a-t-il eu entente formelle avec le Québec relativement à ce programme; b) s'il y a eu entente, quand la programmation prévue dans le cadre de ce programme sera-t-elle rendue publique; c) les enveloppes prévues dans ce programme sont-elles toujours disponibles; d) le gouvernement entend-il accorder une enveloppe spécifique dédiée aux projets soumis par le gouvernement québécois; e) quels sont les projets proposés par le gouvernement québécois; f) quels sont les projets proposés par le gouvernement québécois dans le cadre de ce programme qui ont reçu l'aval du gouvernement; g) quel est l'impact sur l'enveloppe globale du programme des différents projets récemment annoncés pour améliorer la fluidité des marchandises du côté de Windsor-Détroit; h) les fonds du programme serviront-ils à la construction du nouveau pont Champlain?

(Le document est déposé)

Question n^o 83 — Mme Megan Leslie:

En ce qui concerne les escroqueries romantiques au Canada: a) approximativement combien d'escroqueries de ce type sont commises au Canada, par année, de 2006 à 2013; b) combien d'argent estime-t-on a été perdu dans ce type d'escroqueries, par année, de 2006 à 2013; c) approximativement combien d'escroqueries de ce type ne sont pas signalées, par année; d) quelles ressources la GRC a-t-elle consacrées dans ce dossier; e) combien de condamnations sont issues d'enquêtes policières d'escroqueries romantiques; f) quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour sensibiliser le public aux escroqueries romantiques; g) quelles solutions s'offrent aux Canadiens en vue de signaler ces escroqueries; h) quelles mesures ont été mises en place pour assurer le bien-être émotif et psychologique des

victimes d'escroqueries romantiques; i) quelle proportion de victimes d'escroqueries romantiques finit par recouvrer leurs pertes financières; j) quelle proportion de personnes condamnées pour fraude relativement aux escroqueries romantiques manœuvrait à partir du Canada?

(Le document est déposé)

Question n^o 84 — Mme Megan Leslie:

En ce qui concerne l'utilisation de bouteilles d'eau jetables par le gouvernement au cours des exercices 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013: a) à combien s'élèvent les dépenses totales; b) combien chaque ministère ou organisme a-t-il dépensé à ce chapitre; c) quel a été le montant total des dépenses effectuées par chaque ministère ou organisme dans des établissements où l'on pouvait facilement avoir accès à de l'eau potable; d) quelle proportion de ces sommes a été dépensée dans la région de la capitale nationale, par ministère ou organisme; e) à combien s'élèvent ces dépenses pour chaque province; f) combien y a-t-il de fonctionnaires, par province; g) combien y a-t-il de fontaines d'eau potable à la disposition de ces employés, par province?

(Le document est déposé)

Question n^o 87 — Mme Joyce Murray:

En ce qui concerne les communications du gouvernement depuis le 20 mars 2013: a) pour chaque communiqué renfermant l'expression « gouvernement Harper » diffusé par un ministère, une agence, un bureau, une société d'État ou un autre organisme gouvernemental, (i) quel était son titre ou son objet, (ii) quelle était sa date, (iii) quel était son dossier ou son numéro de code, (iv) quel était son sujet; b) pour chacun de ces communiqués, a-t-il été diffusé (i) sur le site Web du ministère, de l'agence, du bureau, de la société d'État ou de l'organisme gouvernemental qui l'a préparé, (ii) sur Marketwire, (iii) sur Canada Newswire, (iv) sur un autre fil de presse commercial ou par un service de distribution, dans lequel cas en préciser le nom; c) pour chacun des communiqués diffusés par un fil de presse commercial ou des services de distribution mentionnés aux alinéas b)(ii) à (iv), quel a été le coût d'utilisation dudit fil de presse commercial ou service de distribution?

(Le document est déposé)

Question n^o 88 — Mme Joyce Murray:

En ce qui concerne les membres actuels des Forces canadiennes: a) combien ont reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique, (i) par élément, (ii) par métier, (iii) à quel pourcentage correspond ce nombre; b) à combien a-t-on prescrit des médicaments; c) quels médicaments leur a-t-on prescrits; d) combien de médecins au sein des Forces canadiennes sont qualifiés pour rendre un diagnostic d'état de stress post-traumatique; e) à chaque base des Forces canadiennes, combien de médecins sont qualifiés pour rendre un diagnostic d'état de stress post-traumatique; f) à chaque base des Forces canadiennes, combien de médecins sont qualifiés pour traiter l'état de stress post-traumatique; g) quelle est la durée moyenne du traitement de l'état de stress post-traumatique chez les membres des Forces canadiennes (nombre moyen de séances avec un médecin, un psychologue ou autre professionnel de la santé); h) parmi les soldats qui ont reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique, combien ont aussi été blessés physiquement dans le cadre des combats en Afghanistan?

(Le document est déposé)

Question n^o 89 — Mme Joyce Murray:

En ce qui concerne le programme gouvernemental d'éradication de la marijuana appelé « Opération Sabot » auquel ont participé les Forces armées canadiennes, la GRC et certaines autorités provinciales: a) combien le programme coûte-t-il annuellement à chaque groupe; b) combien d'employés sont touchés par cette opération et à quel coût; c) combien et quel type de véhicules a-t-on affectés à cette opération et à quel coût; d) combien de plants a-t-on saisis ou détruits chaque année dans l'opération; e) combien de personnes ont-elles été blessées pendant l'opération; f) quels montants le fédéral a-t-il transférés aux autorités provinciales, le cas échéant, pour appuyer l'opération?

(Le document est déposé)

Question n^o 90 — L'hon. Mark Eyking:

En ce qui concerne les activités publicitaires du gouvernement, quels sont les numéros de dossier de toutes les évaluations après campagne relatives à toutes les campagnes publicitaires de tous les ministères, agences et sociétés d'État se rapportant (i) à tout élément du Plan d'action économique, (ii) au bicentenaire de la guerre de 1812?

Travaux des subsides

(Le document est déposé)

Question n° 91 — L'hon. Mark Eyking:

En ce qui concerne les ministres qui prononcent des allocutions à l'Economic Club of Canada, par ministre depuis 2006: *a)* combien d'allocutions chaque ministre a-t-il prononcées; *b)* pour chaque allocution, (i) quelle était la date, (ii) quel était le sujet; *c)* à combien s'élevaient les coûts de voyage et d'hébergement du ministre et du personnel qui l'accompagnait, le cas échéant, ventilés par allocution et par dépense individuelle?

(Le document est déposé)

Question n° 92 — Mme Yvonne Jones:

En ce qui concerne l'application de la réglementation sur les pêches par le gouvernement: *a)* quelles amendes ont été infligées depuis 2006, réparties selon (i) l'infraction, (ii) la date, (iii) l'issue du procès, le cas échéant, (iv) le montant de l'amende payé, (v) le bénéficiaire de l'argent des amendes; *b)* pour chaque procès dont il est question en a)(iii), quel est (i) le nom du procureur, (ii) le nom du juge, (iii) l'amende initiale, (iv) l'amende infligée par la Cour; *c)* quels groupes de conservation ou autres organismes, à l'exclusion du Receveur général, ont touché des produits de l'une ou l'autre de ces mesures d'application et quelle justification existe-t-il de ce fait?

(Le document est déposé)

Question n° 93 — M. Hoang Mai:

En ce qui concerne le financement que le gouvernement a alloué à la circonscription de Brossard—La Paririe depuis l'exercice 2002-2003 jusqu'à l'exercice se terminant en 2013: *a)* quel est le montant total, ventilé par ministère ou organisme concerné; *b)* quelles sont les initiatives financées, et, pour chacune, quel est (i) le montant attribué, (ii) la date à laquelle le financement a été accordé?

(Le document est déposé)

Question n° 94 — M. Jean-François Larose:

En ce qui concerne les paiements de transfert aux organismes sans but lucratif (à part les hôpitaux et les universités) et les frais de fonctionnement (F et E) engagés par le gouvernement pour gérer ces transferts: *a)* à combien s'élèvent les dépenses totales du gouvernement dans ce domaine depuis l'exercice 2006-2007, ventilées par exercice; *b)* à combien s'élèvent les dépenses consacrées par le gouvernement depuis l'exercice 2006-2007 aux opérations gouvernementales internes, aux subventions et aux contributions respectivement, ventilées par exercice; *c)* à combien se sont élevées les dépenses par ministère et organisme, ventilées par secteur de programme, par exercice et par nature des dépenses (par exemple, subventions, contributions, F et E); *d)* quelles mesures fiscales (par exemple, modification de la Loi de l'impôt sur le revenu) prises depuis 2006-2007 ont une incidence directe sur le secteur sans but lucratif et quel a été le résultat financier de chacune de ces mesures (par exemple, coût ou économie pour le Trésor par exercice depuis l'application de chaque mesure); *e)* quelles réductions des paiements de transfert ont été effectuées dans chacun des cycles d'examen stratégiques de quatre ans et par suite de l'Examen stratégique et fonctionnel (également appelé plan pour la réduction du déficit), ventilées par (i) ministère et organisme, (ii) activité de programme, (iii) nature des dépenses (par exemple, subventions et contributions, immobilisations, F et E); *f)* à combien s'élèvent les dépenses consacrées par le gouvernement à la nouvelle formule de finance sociale et quelles sont ses projections de dépenses pour les prochaines années, y compris une ventilation de ces dépenses par projet pilote spécial mentionné dans le Rapport sur les plans et les priorités 2013-2014 de RHDCC, c'est-à-dire tester les approches axées sur les partenariats sociaux et la finance sociale dans le domaine de l'alphabétisation et des programmes du marché du travail destinés aux Autochtones et aux jeunes, de même que des prêts pour la reconnaissance des titres de compétence étrangers; *g)* quels organismes sans but lucratif et entreprises privées ont été choisis pour tester la nouvelle approche et à combien s'élèvent les dépenses consacrées à chaque projet jusqu'à présent par le gouvernement, ventilées par organisme sans but lucratif et par entreprise privée?

(Le document est déposé)

Question n° 96 — M. Philip Toone:

En ce qui concerne les biens immobiliers de Pêches et Océans Canada: *a)* quels sont ces biens et leurs fonctions à ce jour, ventilés par (i) province, (ii) municipalité, (iii) adresse complète; *b)* lesquels ont été vendus ou transférés par le ministère au cours des cinq dernières années, ventilés par (i) année, (ii) province, (iii) municipalité, (iv) adresse complète; *c)* à qui et pour combien les biens mentionnés en b) ont été vendus ou transférés; *d)* quels sont ceux que le ministère prévoit vendre ou transférer dans les cinq prochaines années, ventilés par (i) année, (ii) province, (iii) municipalité, (iv) adresse complète?

(Le document est déposé)

Question n° 97 — M. Philip Toone:

En ce qui concerne le programme Emplois d'été: *a)* quelles sont les dépenses réelles entre 2001 et aujourd'hui, ventilées par (i) année, (ii) comté, (iii) province, (iv) territoire; *b)* quel est le nombre de bénéficiaires entre 2001 et aujourd'hui, ventilé par (i) année, (ii) comté, (iii) territoire; *c)* combien d'emplois d'été ont été générés entre 2001 et aujourd'hui, ventilés par (i) année, (ii) comté, (iii) province, (iv) territoire?

(Le document est déposé)

Question n° 99 — M. Jack Harris:

En ce qui concerne les libérations pour raisons médicales au sein des Forces canadiennes, pour chacune des cinq dernières années: *a)* quel est le nombre total de libérations pour raisons médicales; *b)* quel est le nombre de libérations pour raisons médicales par provinces; *c)* par année de service des membres, de une à quarante années de service, combien de membres ont été libérés pour des raisons médicales?

(Le document est déposé)

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

TRAVAUX DES SUBSIDES

MOTION DE L'OPPOSITION — LES RÉGIMES DE RETRAITE DU CANADA ET DU QUÉBEC

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir continuer de débattre d'une motion qui prévoit une augmentation progressive et une amélioration du Régime de pensions du Canada. Malgré les arguments soulevés plus tôt par les députés d'en face, nous savons qu'il s'agit d'une proposition sensée appuyée par de solides arguments économiques.

Aujourd'hui, je tiens à préciser ce que nous proposons. Nous proposons d'augmenter progressivement les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et non brusquement, comme mes collègues d'en face voudraient nous le faire croire. Des économistes, des banquiers, des actuaire et une foule d'autres intéressés appuient eux aussi cette proposition.

Nous croyons que le Supplément de revenu garanti doit servir à sortir les aînés de la pauvreté.

Il ne fait aucun doute pour nous que l'âge d'admissibilité doit être ramené à 65 ans. À ma connaissance, nous sommes le seul parti à avoir adopté cette bonne position. Cela ne signifie pas que les gens devront prendre leur retraite, mais plutôt que ceux qui ne peuvent plus travailler après 65 ans pourront compter sur cette assurance sociale.

Nous devons renforcer la loi pour protéger les pensions des travailleurs lorsqu'une entreprise risque la faillite, quitte le pays, est vendue ou fait l'objet d'une restructuration.

Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues d'en face, mais je m'occupe constamment de ce dossier dans ma circonscription. Sans cesse, les gens se disent inquiets pour l'avenir de leur régime de retraite.

Travaux des subsides

On entend par ailleurs souvent les gens d'en face dire que le NPD ne sait pas de quoi il parle quand il s'agit d'économie. Le NPD connaît le fonctionnement de l'économie. Nous avons de ce côté-ci des collègues qui ont géré des portefeuilles, qui ont brassé des milliards de dollars dans une vie antérieure et qui sont des parlementaires chevronnés.

Je commence à me poser des questions sur l'argument économique que présentent mes collègues d'en face ou sur leurs capacités. Permettez-moi de vous citer quelques statistiques publiées aujourd'hui. Le gouvernement n'est pas disposé à écouter les experts ni d'ailleurs à tenir compte de la recherche ou à prendre des décisions fondées sur cette recherche.

Statistique Canada a déclaré aujourd'hui que le RPC augmentait à un rythme de 13,7 %. Les gens ont-ils des fonds ou des épargnes de retraite qu'ils gèrent eux-mêmes et qui leur rapportent autant? Je répondrai catégoriquement non. Ces temps-ci, on a de la chance si l'argent que l'on place en banque rapporte 1 %.

Durant cette même période, les régimes enregistrés d'épargne ont augmenté de 8 %, ce qui fait une différence de 5,7 %.

De ce côté-ci de la Chambre, nous comprenons ce que sont les économies d'échelle. Lorsque nous avons d'importants montants à investir, nous profitons de ces économies d'échelle. Nous comprenons cela. Nous voulons donc savoir ce qui empêche mes collègues d'en face de comprendre ces chiffres qui sont très simples.

Le *Globe and Mail* indique par ailleurs que, lorsqu'on regarde la tendance à long terme, et nous aimons tous les tendances, surtout lorsqu'elles évoluent dans la bonne direction, les nouvelles sont bonnes. La bonne nouvelle, c'est la viabilité du Régime de pensions du Canada qui est reconnue dans le monde entier, entre autres par l'OCDE. Pratiquement chaque année, à l'exception de celle qui a suivi le ralentissement économique de 2008, l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, et non le NPD, a affiché des rendements remarquables. Au cours des 10 dernières années...

• (1530)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'essayais d'attirer l'attention de la députée pour lui signaler que, malheureusement, son temps de parole est écoulé. Nous passons aux questions et observations.

La ministre d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest a la parole.

L'hon. Michelle Rempel (ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), PCC): Monsieur le Président, la députée d'en face a laissé entendre qu'elle s'y connaissait en économie et que son discours se fondait sur des recherches sérieuses. Par conséquent, je veux lui poser une question.

Quelles sont les hypothèses de mortalité et le nombre de travailleurs qui ont été utilisés pour calculer le coût de l'initiative proposée dans la motion? Quelles autres hypothèses actuarielles ont été retenues pour établir la viabilité du régime? La motion suppose-t-elle un budget équilibré? La députée peut-elle expliquer la différence entre le financement du Régime de pensions du Canada et celui du programme de la Sécurité de la vieillesse?

Mme Jinny Jogindera Sims: Monsieur le Président, je rappelle que c'est l'actuaire du Régime de pensions du Canada qui a dit que ce régime était viable, que son rendement était excellent et que c'est un instrument que nous devrions améliorer.

Les actuaires ont les données. Ils les étudient et ils les analysent. Ils observent les tendances à long terme, les taux de mortalité et tous ces éléments. Qu'il s'agisse de la Banque canadienne impériale de

commerce, des spécialistes des pensions ou des chercheurs universitaires, tous prennent en compte les données et les cotisations à long terme.

Je sais pertinemment que le programme de la Sécurité de la vieillesse est très différent du Régime de pensions du Canada. Selon moi, les deux devraient être bonifiés. Toutefois, nous discutons aujourd'hui du RPC, qui peut supporter une hausse graduelle.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, lorsqu'il prenait la parole au sujet de la motion, le député de Toronto—Danforth a semblé un peu contrarié lorsqu'on lui a demandé de présenter la position du NPD relativement au RPC. Il a répondu que son parti ne prévoyait pas doubler les prestations du RPC, mais que ce serait peut-être une option.

Pourtant, voici ce que le député de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques a dit: « Le plan du NPD est assez simple. Il vise à doubler les prestations du Régime de pensions du Canada avec des augmentations minimales des cotisations. »

Voici une autre citation. Celle-ci est tirée du programme électoral du NPD en 2011, qui disait: « [...] collaborer avec les provinces en vue de doubler vos pensions publiques. »

Le programme électoral du NPD est-il erroné, a-t-il changé, ou est-ce le député de Toronto—Danforth qui se trompe?

• (1535)

Mme Jinny Jogindera Sims: Monsieur le Président, mon collègue pose une très bonne question, et je le remercie de me donner l'occasion d'y répondre.

Nous avons des objectifs, et en raison du coût de la vie et de toutes les autres dépenses que les aînés doivent assumer, les prestations du RPC devront augmenter. Ce que nous proposons, ce sont des changements graduels. Il n'est pas question de les doubler du jour au lendemain. Nous disons que le régime peut faire l'objet de changements graduels et que nous devrions introduire ces changements, parce que c'est la chose à faire. Si le RPC doit doubler dans les 5, 10 ou 15 prochaines années, des changements graduels pourraient peut-être le permettre.

Compte tenu de l'absence d'augmentation de ces prestations en termes réels, il nous faut écouter les chercheurs et les économistes lorsqu'ils nous disent que le revenu des Canadiens qui prennent leur retraite chute considérablement et qu'un nombre croissant d'aînés vivent dans la pauvreté.

C'est le moyen le plus sûr et le plus économique d'améliorer leur qualité de vie de nos aînés et de leur éviter la pauvreté.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, au cours des huit dernières années, chaque fois que les néo-démocrates ont parlé de la crise des pensions, tous les conservateurs se sont mis à rire.

Quand je rentre chez moi, je parle à des personnes de 68 et de 69 ans qui ne peuvent plus payer leur maison, et j'ai vu des hommes retourner travailler dans les mines à l'âge de 70 ans. Ma collègue pourrait-elle nous dire pourquoi, selon elle, tous les conservateurs se permettent de se moquer de l'idée que les aînés puissent prendre leur retraite dans la dignité?

D'abord, les conservateurs font passer à 67 ans l'âge d'admissibilité à la Sécurité de la vieillesse. Quand nous parlons de la réforme des pensions, ils pensent qu'il s'agit d'une blague. Je voudrais demander à ma collègue s'il est possible, à son avis, qu'ils soient coupés de la réalité des Canadiens ordinaires.

Travaux des subsides

Mme Jinny Jogindera Sims: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue, lui qui travaille si fort et qui s'exprime avec tant de passion à la Chambre.

Voilà une excellente question. Tout ce que je peux dire, c'est que je suis perplexe. Presque chaque fin de semaine où je travaille à la maison, des habitants de ma circonscription me font part de leurs inquiétudes à cet égard, et il doit en être de même pour les conservateurs. Je pense qu'il ne s'est pas passé une fin de semaine sans qu'un aîné m'ait dit qu'il s'inquiétait du coût de la vie et des difficultés qu'il avait à se chauffer, à se nourrir, et cetera.

M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Les députés ne s'entendent peut-être pas sur les solutions, mais je suis certain que nous conviendrons tous qu'il faut sans cesse chercher des moyens d'améliorer le système de revenu de retraite du Canada. Il ne suffit pas de se pencher sur le système de revenu que le gouvernement a mis en place, il faut aussi, de manière générale, essayer de trouver des façons pour que les Canadiens puissent vivre leur retraite dans le confort et la dignité.

Les aînés canadiens méritent notre gratitude et notre soutien. Le gouvernement reconnaît qu'ils ont travaillé sans relâche pour faire du Canada un pays meilleur pour les générations futures. Je tiens à garantir aux députés que le système de retraite s'est révélé des plus utiles aux Canadiens. En fait, il s'agit d'un des systèmes de retraite les plus solides du monde.

Des groupes d'experts du monde entier, notamment ceux de l'OCDE, considèrent le système de revenu de retraite du Canada comme un modèle efficace pour réduire la pauvreté chez les personnes âgées et pour fournir un bon revenu de remplacement aux travailleurs retraités.

Le système est fondé sur un juste équilibre entre la responsabilité publique et la responsabilité privée et il est constitué d'instruments obligatoires et facultatifs qui assurent une pension de base minimale à tous les Canadiens ainsi qu'un revenu de remplacement minimal à tous les travailleurs canadiens; il offre en outre une possibilité supplémentaire d'épargner volontairement pour sa retraite.

Notre système favorise un secteur des finances sain, dont il met également les forces à profit.

[Français]

En fait, le secteur financier du Canada reste fort, le Forum économique mondial l'ayant classé comme étant le système bancaire le plus solide au monde pour la sixième année de suite. En outre, le Canada est reconnu à juste titre pour la gestion responsable de son secteur économique et financier. Donc, il n'est donc pas surprenant que le Canada continue à avoir les cotes de crédit les plus élevées avec des prévisions à la hausse, selon toutes les principales agences de notation. Il est le seul pays du G7 à avoir ce statut. Nous nous attaquons à la dette et sommes sur la voie d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015.

Alors que le NPD et les libéraux continuent de proposer de dangereux plans de dépenses, notre gouvernement réduit les dépenses et prend les dures décisions économiques qui amélioreront la prospérité à long terme et la croissance économique du Canada. Point peut-être plus important encore, notre régime de pensions s'ajoute à nos objectifs économiques sur l'emploi et la croissance.

● (1540)

[Traduction]

Ce modèle couronné de succès repose sur trois solides piliers, à savoir la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti; le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec; et les incitatifs fiscaux à l'épargne personnelle destinés à aider les Canadiens à planifier une retraite plus confortable.

Il y a quelques semaines, une électrice qui venait d'avoir 65 ans m'a adressé une lettre pour déplorer la situation actuelle à l'égard de la retraite. Pourtant, elle ne demandait pas la hausse des cotisations ni la bonification des régimes gouvernementaux. Elle sait bien qu'on ne peut pas revenir en arrière, mais elle a écrit que, si c'était possible, elle ferait en sorte que les gouvernements incitent les Canadiens à faire des investissements privés pour mieux préparer leur retraite et nous inciterait à inciter les jeunes à agir dans ce sens.

J'entends maintenant consacrer le reste de mon temps de parole aux points forts du Régime de pensions du Canada, en expliquant pourquoi la hausse des cotisations préconisée par le NPD est tout simplement contraire aux intérêts des travailleurs et des employeurs canadiens.

Faisons le point. Le Régime de pensions du Canada est un régime de pension public à participation obligatoire et à prestations déterminées qui assure un taux de base de remplacement du revenu à tous les travailleurs Canadiens. Les prestations sont fondées sur les salaires de carrière et les cotisations du particulier. Il existe également des prestations accessoires, comme les prestations de survivant. Les cotisations au régime s'élèvent à 9,9 % du salaire brut et sont réparties en parts égales entre l'employeur et l'employé.

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, un organisme indépendant des gouvernements, est chargé d'investir prudemment les fonds d'investissement du Régime de pensions du Canada afin de servir au mieux les intérêts des cotisants et des bénéficiaires du régime.

[Français]

L'OIRPC est l'un des principaux fonds de retraite au monde, affichant un actif total de 172,6 milliards de dollars au 31 décembre 2012. Gérant prudemment des fonds pour le bien des membres actuels et futurs du fonds, l'OIRPC investit partout dans le monde. En fait, il a le mandat d'investir dans le meilleur intérêt des cotisants et des bénéficiaires.

Voilà pourquoi il est important que l'OIRPC soit diversifié en matière d'exposition au risque. Cela comprend une plus grande diversification mondiale, qui assure que les revenus de placements étrangers reviennent au Canada.

Notre gouvernement s'engage à assurer la saine gestion et la durabilité du Régime de pensions du Canada et à renforcer ce dernier, dans la mesure du possible. Par exemple, pour le moment, seuls les Canadiens peuvent siéger aux conseils d'administration des douze membres de l'OIRPC. À ce stade de son évolution, le conseil d'administration bénéficierait de l'apport de talents étrangers.

Travaux des subsides

[Traduction]

C'est pourquoi, dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement a annoncé qu'il consulterait les provinces en vue de permettre à un certain nombre de personnes qualifiées qui ne résident pas au Canada de siéger au conseil d'administration de l'Office d'investissement du RPC. Le fait de permettre à un certain nombre de non-résidents qualifiés de siéger au conseil d'administration permettrait à celui-ci de chapeauter le plus efficacement possible les activités de l'Office compte tenu de l'évolution rapide de l'économie mondiale.

C'est logique, étant donné combien il est important de diversifier le RPC pour réduire les risques financiers et pour faire en sorte que la caisse de celui-ci ne soit pas exclusivement investie dans l'économie canadienne. C'est tout particulièrement prudent étant donné notre expansion commerciale dans le monde.

J'aimerais maintenant passer à la question de la bonification du RPC afin d'assurer sa durabilité future.

Je rappelle d'entrée de jeu que toute bonification du programme exige l'appui des deux tiers des provinces représentant deux tiers de la population canadienne, ainsi que l'appui du gouvernement fédéral. Les deux tiers des provinces, les deux tiers de la population canadienne et le gouvernement fédéral doivent tous s'entendre pour bonifier le programme.

Aux réunions des ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux, tenues en décembre 2010, 2011 et 2012, l'idée d'une bonification n'a pas joui de l'appui nécessaire. Nous pouvons en parler et même adopter une motion, mais nous serions incapables de le faire sans l'appui nécessaire.

En effet, un certain nombre de provinces ont exprimé des préoccupations quant à l'éventuel impact économique de l'augmentation des charges sociales sur les travailleurs et leurs employeurs, à un moment où l'économie mondiale demeure précaire. Le gouvernement partage les préoccupations des petites entreprises, des employés et de certaines provinces quant à l'augmentation des coûts durant la fragile reprise économique mondiale.

Il faut tenir compte de la situation économique du Canada et de l'intérêt des travailleurs et des employeurs canadiens avant de prendre une décision sur la bonification du RPC. La motion proposée par le député de Victoria n'en tient pas compte. En effet, malgré la fragilité de la reprise économique du Canada, le NPD continue de préconiser un plan radical d'accroissement des charges sociales, ce qui freinerait notre croissance économique et éliminerait jusqu'à 70 000 emplois. De toute évidence, le moment est mal choisi pour bonifier le Régime de pensions du Canada. Bien franchement, le plan serait beaucoup trop risqué.

Cependant, si les députés ne me croient pas, ils n'ont qu'à écouter les conseils de ceux qui seraient directement touchés par la bonification du RPC.

Don Kelly, président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a tenu les propos suivants, qui risquent d'intéresser le NPD:

Selon la recherche effectuée par la FCEI, l'ancien projet visant à accroître les cotisations au RPC et au RRQ éliminerait de 700 000 à 1,2 million d'emplois en années-personnes. [...] Les petites entreprises sont d'avis que l'économie ne peut supporter une augmentation importante des charges sociales.

● (1545)

[Français]

Il est déraisonnable de vouloir alourdir les charges fiscales des employeurs et des employés. Il semble clair qu'il faut faire plus pour

bien étudier l'impact de l'expansion du RPC, et déterminer si cela serait approprié, compte tenu des répercussions que cela aurait sur les familles, les entreprises et les communautés.

J'aimerais rappeler à l'honorable député que l'expansion du RPC n'est pas une idée nouvelle. Toutefois, c'est une idée qui ne fait pas consensus.

[Traduction]

Permettez-moi de rappeler l'importance d'avoir un consensus avant d'aller de l'avant avec la bonification du RPC. L'analyse joue, bien sûr, un rôle important, mais, pour l'instant, la bonification ne fait pas l'unanimité chez les provinces. Permettez-moi de faire un survol de ce que pensent les provinces à l'heure actuelle de l'augmentation des taux de cotisation au RPC.

Voici ce qu'a déclaré le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Stephen McNeil:

Ce qui nous préoccupe, ce sont les répercussions que cela aura sur les propriétaires de petites entreprises de la province ainsi que sur les Néo-Écossais et les Canadiens à faible revenu.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, a déclaré qu'il n'appuierait pas l'expansion du RPC à ce moment-ci, et je le cite: « Pour l'instant, nous nous y opposons. Le moment est mal choisi pour modifier ou augmenter les cotisations. »

Ce n'est pas tout. Voici ce qu'a déclaré le porte-parole du ministère des Finances de la Colombie-Britannique, Jamie Edmondson: « La Colombie-Britannique est d'avis qu'il faudrait attendre que l'économie se soit remise des répercussions de la dernière récession avant de réformer les pensions. »

Le gouvernement partage ces préoccupations. Nous croyons que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient remettre de l'ordre dans leurs finances avant d'envisager de nouvelles dépenses. Au lieu de préconiser une initiative qui n'a pas le soutien nécessaire pour aller de l'avant, le NPD devrait appuyer les régimes de pension agréés collectifs, ou RPAC, que toutes les provinces se sont engagées à mettre en oeuvre.

Pendant qu'il se concentrait sur la bonification du RPC, le NPD ne s'est peut-être pas rendu compte que quelque 60 % de Canadiens n'ont pas accès à un régime de pension offert par l'employeur. Voilà pourquoi les ministres des Finances du Canada ont décidé de favoriser les RPAC par rapport à d'autres options, comme la bonification du RPC. Ils leur accordent la priorité parce qu'ils jugent que les RPAC sont le moyen le plus efficace et le plus ciblé de pallier le manque d'épargne-retraite chez les personnes à revenu modeste ou moyen qui forment la vaste majorité de la population au pays.

Les RPAC aideront grandement les PME et leurs employés qui, jusqu'ici, n'avaient pas accès à un régime de pension privé d'envergure, à faible coût. Grâce à la mise en commun des économies en vue de la retraite, ces nouveaux plans ne coûteront pas cher, car les frais d'administration seront répartis entre un très grand nombre de personnes.

En dépit du consensus des ministres provinciaux des Finances, le NPD n'a pas appuyé ces régimes de pension agréés privés. Malgré ce qu'il veut faire croire aux Canadiens, il est évident que le NPD n'appuie pas les mesures concrètes qui renforceront le système de revenu de retraite du Canada. En effet, lorsqu'ils ont eu la possibilité d'appuyer les RPAC, les néo-démocrates ont voté contre le projet de loi du gouvernement créant le cadre fédéral pour les RPAC. Au lieu d'appuyer la réforme, ils se contentent de faire des propositions qui comportent des risques pour les Canadiens et compromettent la reprise économique du Canada.

Travaux des subsides

Comme le souligne Laura Jones de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante:

Majorer les cotisations obligatoires au RPC [...] n'est pas une bonne idée. Cette hausse alourdirait le fardeau fiscal des employés et des employeurs. Où prendre cet argent? Les employés pourraient être tentés de moins cotiser à leur REER ou de réduire leurs versements hypothécaires [...] Qui pis est, pour bon nombre de PME, une hausse des cotisations obligatoires au RPC se traduirait par une baisse de la masse salariale et même des mises à pied.

Voilà le grand problème que posent bien des propositions économiques du NPD, et pas seulement celle-ci. Les néo-démocrates ne comprennent pas que l'argent doit provenir de quelque part. On peut promettre à tout le monde une miche de pain, mais lorsque les boulangers eux-mêmes font la file pour recevoir du pain, il se pourrait que les tablettes soient vides.

● (1550)

Au bout du compte, il faut trouver une façon de payer pour toutes ces choses. Dans le contexte actuel, plus il y aura de l'argent dans le portefeuille des Canadiens, mieux ce sera. En laissant plus d'argent aux employés et aux employeurs, on ne soutient pas seulement l'économie actuelle, mais aussi l'économie future, et notre future retraite.

[Français]

Il est clair que les familles canadiennes ne peuvent pas se permettre une expansion radicale du RPC, ce qui leur coûterait plus cher encore. Elles ne peuvent pas se le permettre, tout comme les propriétaires de petites entreprises qui seraient confrontés à une hausse des charges sociales.

En tant que gouvernement prudent et responsable, nous partageons les préoccupations des petites entreprises et des employés qui ne peuvent tout simplement pas se permettre une telle proposition.

[Traduction]

Le gouvernement s'est donné beaucoup de mal pour placer le Canada dans une position financière enviable. Cependant, comme nous l'avons répété maintes fois, nous ne sommes pas encore au bout de nos peines. La demande mondiale a diminué et les prix de nombreux produits d'exportation canadiens, en particulier les ressources, ont chuté. En outre, la crise de la dette souveraine dans la zone euro ébranle la confiance des consommateurs et des entreprises et, chez nos voisins du Sud, la lenteur de la reprise constitue une menace sérieuse pour l'économie canadienne.

Du côté des emplois, les gains sont réels, mais modestes, et le nombre de chômeurs au pays est encore trop élevé. C'est pourquoi le gouvernement continuera de mettre résolument l'accent sur la création d'emplois et la croissance économique, qui demeureront notre priorité.

Nous voulons tous un régime de retraite plus solide. Nous ne devons cependant pas apporter des changements qui pourraient nuire à notre économie fragile et avoir des répercussions désastreuses sur les régimes de retraite d'aujourd'hui et de demain. Pas d'emploi, pas de régime de retraite.

Le Plan d'action économique fonctionne. Le taux de chômage est à son plus bas depuis décembre 2008. La semaine dernière, on a annoncé la création en novembre de 21 600 nouveaux emplois en chiffres nets, ce qui représente beaucoup plus qu'un million de nouveaux emplois depuis le creux de la récession en décembre 2008. Comment y parvenons-nous? En maintenant un faible taux d'imposition et en mettant en oeuvre des mesures concrètes de création d'emplois.

La bonification du RPC augmenterait les charges sociales, réduirait les salaires et éliminerait des emplois. En réponse à un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 65 % des entreprises ont déclaré qu'elles baisseraient ou gèleraient les salaires si les cotisations au RPC augmentaient, 48 % ont affirmé qu'elles investiraient moins dans leurs affaires et 42 % ont dit qu'elles réduiraient leur personnel. Ce sont des données à ne pas prendre à la légère.

À certains endroits dans ma circonscription, une hausse même modeste des cotisations au RPC ferait perdre de l'argent aux employés et obligerait les employeurs à sabrer les postes, les heures et les salaires.

● (1555)

[Français]

Au lieu de cela, notre gouvernement a un plan prudent et responsable. Nous n'allons pas procéder sans réfléchir à une expansion qui aurait de graves conséquences économiques.

Nous allons continuer à chercher à identifier tous les facteurs qui pourraient nous aider à mieux comprendre les possibilités et les risques liés à l'expansion du RPC. Le ministre des Finances va discuter avec ses homologues provinciaux et territoriaux à leur prochaine rencontre prévue dans une semaine.

C'est une question complexe qui aura de véritables conséquences pour les Canadiens. Nous devons bien comprendre le cadre économique dans lequel une telle expansion serait faite.

[Traduction]

Le Régime de pensions du Canada est viable avec le taux de cotisation actuel. Tandis que le NPD s'entête à faire valoir ses stratagèmes économiques radicaux, nous continuons de nous assurer de la viabilité à long terme du système de retraite des Canadiens, y compris par la création d'emplois aujourd'hui.

Autrement dit, étant donné que la reprise économique est encore fragile, nous croyons que le moment serait mal choisi pour augmenter les coûts des travailleurs et des employeurs. Personne n'y trouverait son compte.

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, il me semble troublant que mon collègue de Lethbridge qualifie de radicale notre proposition, alors que nous ne faisons que répéter ce qu'ont déjà proposé l'ancien actuaire en chef du Régime de pensions du Canada et beaucoup de provinces. Par exemple, le ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard fait un peu la même proposition, à peu de choses près.

Le député affirme, en citant la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, que les petites entreprises ne pensent pas avoir les moyens de payer plus de taxes sur la masse salariale. Mais, selon tous les économistes que j'ai consultés, il ne s'agit pas d'une taxe sur la masse salariale. C'est un mythe. Il s'agit d'une cotisation faisant partie du régime de rémunération des employés, à l'instar des autres éléments de cette rémunération. Les cotisations au Régime de pensions en font partie, et ce que les employeurs versent est essentiellement une prime d'assurance.

Si le député pense que nous ne pouvons pas nous permettre une hausse des cotisations maintenant, pourrait-il indiquer à la Chambre quand ce sera le cas, selon lui? Quel seuil serait acceptable à ses yeux? Quel pourcentage de croissance du PIB faudra-t-il atteindre?

M. Jim Hillyer: Monsieur le Président, au cours de mon discours, j'ai dit que le moment était mal choisi. Je n'ai pas dit que nous voudrions un jour augmenter drastiquement les cotisations du Régime de pensions du Canada.

Travaux des subsides

Il ne suffit pas de s'arrêter au PIB. C'est le climat économique au pays et dans le monde qui est déterminant. Si, un jour ou l'autre, un gouvernement ou la population pensent qu'il est temps de réduire le revenu net des gens parce que l'investissement en vaut la peine et s'ils croient qu'un régime géré par l'État est préférable à un régime privé auquel ils adhéreraient individuellement, ils prendront la décision qu'ils veulent. Toutefois, notre orientation actuelle est déterminée par l'état de l'économie et continuera de l'être.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, ma question porte sur les régimes de pension agréés collectifs, ou RPAC. Je ne comprends pas pourquoi le député les vante tant, alors que le *Globe and Mail*, dans un éditorial paru hier, demandait pourquoi il nous faudrait un autre régime à participation facultative, compte tenu que seulement un Canadien sur quatre cotise à un REER. Pourquoi investiraient-ils davantage dans un RPAC? Par ailleurs, les RPAC sont beaucoup plus coûteux que le régime supplémentaire de pensions du Canada que les libéraux ont proposé.

Si le régime supplémentaire de pensions du Canada que proposent les libéraux est à la fois beaucoup moins coûteux que les régimes de pension agréés collectifs et qu'il entraînerait une participation beaucoup plus élevée au moyen de l'inscription automatique, pourquoi le député préconise-t-il les RPAC au lieu d'une solution qui est clairement supérieure en termes de coût et de participation et pour laquelle il ne serait pas nécessaire de hausser les cotisations?

• (1600)

M. Jim Hillyer: Monsieur le Président, peu importe le pourcentage de gens qui cotisent ou non à un REER, les régimes de pension agréés collectifs sont pour une autre catégorie de travailleurs. J'ai été travailleur autonome pendant la plus grande partie de ma carrière. Bon nombre de mes amis, de mes proches et des personnes avec qui j'ai travaillé au fil des ans sont des travailleurs autonomes et n'ont pas eu la possibilité d'investir tout en bénéficiant de déductions fiscales, comme c'est le cas avec les REER. Les RPAC leur en donnerait la possibilité.

De plus, la nature facultative de tout programme d'investissement n'est pas que sensée; c'est une question de principe: les gens devraient pouvoir décider comment gérer leurs affaires et comment préparer leur avenir.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, j'ai remarqué que la motion de la journée de l'opposition demande une augmentation des prestations de retraite, mais ne mentionne pas l'augmentation des cotisations qui serait nécessaire pour financer cette bonification des prestations.

Il est important que les députés sachent que, lors de la création du Régime de pensions du Canada, en 1966, les cotisations représentaient 3,6 % de la rémunération annuelle. En 1997, dans le système de financement par répartition, les cotisations étaient passées à 6 % du revenu annuel. À ce moment-là, le Régime de pensions étaient sous-capitalisé et on prévoyait que les cotisations allaient passer à 10,1 % avant 2016, puis à environ 15 % par la suite. Pour remédier aux préoccupations causées par la montée en flèche des cotisations, le gouvernement a décidé de délaissier la méthode de financement par répartition pour un système dans lequel nous dégagerions, chaque année, un excédent à mettre de côté pour une utilisation ultérieure. Aujourd'hui, les cotisations représentent 9,9 % du revenu annuel.

Quelles seraient les répercussions économiques d'une augmentation pour les employeurs et les salariés de tout le pays?

M. Jim Hillyer: Monsieur le Président, j'apprécie la description du contexte historique, qui montre la tendance qui s'installe si nous

ne sommes pas attentifs à la façon dont le gouvernement augmente la part que doivent verser les contribuables. L'expérience démontre que, le cas échéant, l'économie en souffre. Si nous allions encore plus loin en ce sens, les cotisations dépasseraient 3,6 % du revenu. En théorie, le pourcentage devrait rester le même au fil des ans, car il s'applique au revenu moyen. Or, nous avons dû le tripler au fil des ans et nous parlons de le hausser encore.

Si nous regardons ce que font les autres pays pour régler leurs problèmes financiers, nous constatons que certains misent sur les taxes, les emprunts et les dépenses et que d'autres laissent plus d'argent aux contribuables. Par le passé et aujourd'hui, le second modèle s'est révélé beaucoup plus efficace. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à la motion d'aujourd'hui.

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NDP): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion de mon collègue visant à accroître les régimes de pensions du Canada et du Québec, au profit de toute la population.

Le Canada fait face à une crise de la sécurité de la retraite. Les aînés d'aujourd'hui n'ont tout simplement pas l'argent dont ils ont besoin pour prendre leur retraite. Près d'un tiers des Canadiens verront leur niveau de vie baisser de 20 % ou plus à leur retraite. En outre, près d'un tiers de la main-d'oeuvre, c'est-à-dire 5,8 millions de Canadiens, verra son niveau de vie baisser radicalement à la retraite. Et comme d'habitude, en raison des changements apportés par l'actuel gouvernement conservateur, les jeunes Canadiens se retrouvent dans une situation encore plus précaire. Comme le rapportait récemment le *Globe and Mail* et je cite:

Un rapport économique de la CIBC indique que les Canadiens à revenu moyen n'épargnent pas suffisamment pour la retraite et que la situation sera la pire dans quelques décennies, alors que les gens nés dans les années 1970 et 1980 verront baisser de 20 % ou plus leur niveau de vie au moment de prendre leur retraite.

Sans une augmentation du RPC, le Canada fera face à une crise de la sécurité de la retraite. Pour les aînés qui vivent dans la pauvreté, les paiements de transfert constituent plus de 90 % de leurs revenus. Cette situation n'est pas tenable. Tout au long de leur vie active, les Canadiens font des contributions au RPC et comptent sur ce régime au moment de prendre leur retraite. Nous pouvons faire mieux.

Je dois par ailleurs vous signaler que je partagerai mon temps de parole avec le député de Toronto—Danforth.

Malheureusement, le Canada ne peut pas se permettre de ne pas investir pour améliorer la vie des aînés. Alors que les conservateurs offrent des milliards de dollars à leurs amis et achètent des avions de chasse qui, selon l'armée elle-même, ne répondront pas aux besoins militaires, ils ne tiennent pas compte des défis très réels que doit relever une population qui vieillit.

Le RPC est stable. De nombreux experts prônent désormais une augmentation progressive du régime de pensions du Canada et du régime de rentes du Québec, le RPC et le RRQ, comme le moyen le plus pratique et le plus efficace pour assurer la sécurité financière des retraités. Comme l'indiquent les propres données du gouvernement, un modeste accroissement des cotisations au RPC pourrait financer une augmentation substantielle des prestations.

La simple vérité, c'est que de très nombreux Canadiens n'épargnent pas suffisamment aujourd'hui pour leur retraite. Les gouvernements provinciaux, le Congrès du travail du Canada et divers experts financiers demandent tous au gouvernement fédéral de prévoir une augmentation du RPC.

Quels autres experts les conservateurs voudraient-ils qu'on ignore? Le président et chef de la direction de la Banque CIBC, Gerald McCaughey, a parlé du besoin d'améliorer notre régime de pensions publiques. Les conservateurs souhaiteraient que la population ignore l'avis de ces experts voulant que la bonification du Régime de pensions du Canada stimule l'épargne et permette aux Canadiens de faire d'importants investissements et d'obtenir un meilleur rendement à un coût relativement faible.

Les conservateurs doivent se demander ce que ces banquiers socialistes peuvent bien connaître de l'économie. À leurs yeux, tout le monde est socialiste, sauf eux.

L'Association canadienne des individus retraités fait campagne pour la bonification du Régime de pensions du Canada depuis au moins trois ans. Elle a fait valoir ceci:

Cela fait trois ans que les ministres des Finances ont reconnu que les Canadiens n'économisaient pas assez pour leur retraite et que les instruments actuels étaient inadéquats. Plus important encore, ils ont reconnu que le gouvernement avait un rôle à jouer à cet égard. Les groupes de réflexion et les spécialistes des pensions ont eu suffisamment de temps pour répondre à notre appel. Rien ne justifie ce retard.

Même le directeur parlementaire du budget a fait valoir que le Régime de pensions du Canada était stable. Plutôt que de se fier à ses propres données, le Parti conservateur préfère utiliser le Régime pour créer la peur chez les Canadiens. Un jour, les conservateurs nous disent que l'économie était forte; le lendemain, ils disent aux Canadiens que l'économie est si faible qu'il est impossible de bonifier le RPC.

Les néo-démocrates et les provinces demandent une augmentation progressive des prestations, de manière abordable et durable. La bonification du RPC et du RRQ en 1997 n'a pas ralenti la croissance économique. Les conservateurs veulent faire croire aux Canadiens qu'ils pourront réparer les pots cassés seulement s'ils sont réélus en 2015. À vrai dire, il pourrait être trop tard. Le problème ne pourra peut-être plus être réglé. Il faut s'attaquer dès maintenant à la crise de la sécurité de la retraite, mais il faut le faire de manière responsable.

• (1605)

Quelle est la gravité de la crise qui frappe la sécurité de la retraite au Canada? Par le passé, les Canadiens pouvaient compter sur le régime de retraite de leur employeur pour financer leur retraite. Mais maintenant, les personnes âgées doivent de plus en plus compter sur leurs épargnes personnelles, un phénomène plus marqué au Canada que dans les autres pays de l'OCDE.

D'après un récent sondage de l'OCDE, le nombre de personnes âgées qui vivent dans la pauvreté a augmenté au Canada depuis que les conservateurs sont au pouvoir, un phénomène qui touche surtout les femmes. À l'opposé, ce nombre diminue dans 20 autres pays de l'OCDE.

Les seuils de pauvreté peuvent varier selon les indicateurs utilisés. On parle d'un revenu avant impôt allant de 14 700 \$ et 22 000 \$ pour les couples âgés, et de 11 550 \$ à 16 900 \$ dans le cas d'un aîné célibataire.

Dans ma communauté, Scarborough—Rouge River, seulement 12 % de la population a plus de 65 ans pour le moment, mais ce pourcentage ira en augmentant. Dans l'ensemble de la communauté, le revenu moyen se situe à 28 328 \$, ce qui n'augure vraiment pas bien pour la sécurité de la retraite de mes concitoyens. Bon nombre des familles qui sont venues au Canada pour investir dans un avenir meilleur risquent d'être déçues des résultats.

Nous connaissons tous au moins une personne âgée qui continue de travailler après l'âge de la retraite. J'aimerais donner un exemple personnel, si vous me le permettez.

Travaux des subsides

Ma mère travaille dans un entrepôt depuis déjà plus de 25 ans. Elle a presque l'âge de la retraite, mais elle doit continuer à travailler. Sans emploi à temps plein, elle n'aurait pas les moyens de payer les médicaments dont elle-même et mon père ont besoin. J'éprouve une grande fierté pour ma mère, qui est le gagne-pain du foyer et prend soin de la famille. Elle ne devrait pas avoir à retarder sa retraite de peur de se retrouver dans la pauvreté. Aucun aîné ne devrait se retrouver devant un tel choix. Ce n'est pas le genre de vie qu'on souhaite pour les aînés du Canada, y compris ma mère.

Notons que la situation des femmes âgées est particulièrement difficile. Quel que soit l'indicateur utilisé, les femmes représentent la majorité, soit 70 %, des personnes âgées vivant dans la pauvreté. Nous savons que les prestations gouvernementales représentent 62 % du revenu des femmes âgées célibataires. En effet, les régimes de pensions gouvernementaux représentent la principale source de revenus des femmes de plus de 75 ans, alors que les hommes sont plus nombreux à détenir des régimes de pensions privés.

Quelle est la situation des autres Canadiens? Qu'en est-il des jeunes, qui représentent l'avenir du pays? Le taux de chômage des jeunes atteint des niveaux records, et bon nombre d'entre eux ne peuvent même pas penser à la retraite. Ils sont trop préoccupés par leurs factures actuelles pour planifier une retraite qui n'arrivera que dans quelques décennies.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, près du tiers des travailleurs connaîtront une chute importante de leur niveau de vie quand ils prendront leur retraite. Les jeunes Canadiens se retrouveront dans une situation encore plus précaire. Nous devons apporter des changements dès maintenant pour que nous puissions faire face au vieillissement de la population au Canada avant qu'il soit trop tard.

Compte tenu de l'appui des militants communautaires et de nos banques, de la demande croissante, de tous les faits que nous avons en main et de la possibilité que nos jeunes soient confrontés à cette dure réalité, pourquoi les conservateurs ne veulent-ils pas bonifier le RPC et le RRQ? Je ne comprends tout simplement pas.

Pas plus tard que l'année dernière, le ministre des Finances a convenu d'aller de l'avant et d'augmenter les prestations du RPC et du RRQ. Notre ministre des Finances ne veut jamais nous décevoir, mais il semble le faire très souvent. Le ministre des Finances a même promis de rencontrer les provinces et les territoires cet été pour discuter de la marche à suivre. À notre grande surprise, cette rencontre n'a jamais eu lieu.

En 2005, le premier ministre a fait campagne en promettant de maintenir intégralement la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada. Je pense que nous pouvons tous admettre que la situation actuelle est loin de correspondre aux promesses électorales qui ont été faites en 2005.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils faire confiance aux conservateurs en ce qui a trait à leur épargne-retraite, alors que nous savons que nous ne pouvons pas leur faire confiance pour quoi que ce soit?

Nous savons que d'ici 2030, les montants retranchés à la Sécurité de la vieillesse par les conservateurs vont priver les personnes âgées de 11 milliards de revenus de retraite, puisqu'ils feront passer l'âge de la retraite de 65 à 67 ans.

Je vais terminer là-dessus et je pourrai en dire davantage en réponse aux questions et observations.

Travaux des subsides

●(1610)

L'hon. Michelle Rempel (ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser à ma collègue des questions très concrètes sur l'examen des données liées à cette proposition.

Cette proposition repose-t-elle sur un éventuel équilibre budgétaire? Quelles seraient les hausses moyennes des cotisations du travailleur moyen? Quelles hypothèses a-t-on formulées en ce qui concerne la taille de l'effectif et le taux de mortalité attendu chez les bénéficiaires, et quelle était la période concernée? Quelle serait la valeur en dollars des coûts que cela entraînerait pour les employeurs? Quelles seraient les répercussions sur la viabilité à long terme du Régime de pensions du Canada?

Quelles sont les autres hypothèses actuarielles qui ont été utilisées pour calculer le coût de cette proposition? En quoi diffèrent-elles de celles utilisées dans notre modèle actuel de régime de pensions, si l'on tient compte de la viabilité du RPC sur une période de 25 ans?

●(1615)

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de me poser cette liste de — je ne sais pas combien — de questions pour lesquelles elle veut des statistiques et des chiffres précis. Les cinq minutes qui me sont accordées pour répondre à plusieurs questions ne suffisent pas.

C'est avec plaisir que je rencontrerai la ministre d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest pour passer en revue les analyses qui nous ont permis de déterminer qu'il faut augmenter les prestations du RPC. Nous avons évidemment envisagé des mesures raisonnables. C'est exactement ce que font les néo-démocrates du matin au soir. Nous nous assurons d'être responsables sur les plans fiscal et social à l'endroit des Canadiens. Nous ne voulons pas que nos aînés craignent de vivre leur retraite dans la pauvreté. Nous voulons être certains que leur retraite se fera dans la dignité, et nous devons être responsables sur les plans fiscal et social pour que ce soit possible.

C'est exactement ce que fait le NPD. Je serai ravie de rencontrer la ministre pour revoir les détails concernant la façon de nous y prendre.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une question qui porte sur deux observations faites par le député de Toronto—Danforth plus tôt aujourd'hui, et qui étaient toutes les deux inexactes.

Premièrement, il a affirmé que mon collègue, le député de Kings—Hants, a dit être contre toute augmentation de la taille du RPC. En réalité, il m'a dit être en faveur d'une augmentation graduelle; c'est ce que j'ai dit moi aussi et c'est ce que nous proposons dans le programme libéral de 2011.

Deuxièmement, il a affirmé que la position du NPD n'était pas de doubler les prestations du RPC; à ce moment, j'ai répondu que dans ce cas, les différences qui nous séparent ne sont pas trop importantes. Toutefois, j'ai appris plus tard que dans leur programme de 2011, les néo-démocrates disaient:

Le NPD s'engage à travailler avec les provinces pour augmenter les prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, ayant pour objectif de doubler les prestations [...]

Il est écrit noir sur blanc, dans le programme des néo-démocrates, que le but visé est de doubler les prestations que touchent les gens. Ils ne parlent pas des cotisations, mais on peut supposer qu'elles doubleraient aussi.

Pourquoi le député a-t-il dit que le plan du NPD ne consistait pas à doubler les prestations du RPC, alors que le programme du NPD dit le contraire?

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, je ne peux parler pour d'autres personnes, mais je peux parler des faits et de ce que l'histoire nous a montré.

Elle nous a montré que lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ils avaient un bien piètre bilan au chapitre des pensions. Les coupes relatives au Régime de pensions du Canada faites par le gouvernement libéral précédent ont eu des effets catastrophiques. Nous savons que d'ici 2030, ces effets atteindront la somme faramineuse de 15 milliards de dollars par année.

Plutôt que d'appuyer le plan du NPD visant à augmenter considérablement les prestations du RPC, les libéraux ont demandé qu'on ajoute un volet à participation volontaire au Régime de pensions du Canada.

Je n'ai pas honte de dire que nous allons travailler de façon responsable, avec les syndicats, les banques et l'ensemble des Canadiens. Nous examinerons les diverses possibilités d'augmenter les prestations du RPC que touchent nos aînés.

Si nous en arrivons à pouvoir les doubler, je serai heureuse que nous le fassions pour eux. Nos aînés méritent mieux, et les Canadiens méritent mieux. Ce que les conservateurs nous ont offert et ce que les libéraux ont prouvé qu'ils sont incapables de nous offrir, c'est nettement insuffisant pour les Canadiens.

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je crois qu'il est de mon devoir de réagir sans tarder, et de bonne foi, aux remarques de mon collègue de Markham—Unionville. Je lui signale premièrement que les propos du porte-parole libéral en matière de finances que je citais sont tirées directement du hansard. Les voici:

Nous ne sommes pas en faveur d'une hausse obligatoire des cotisations au RPC en ce moment, car le taux de chômage demeure élevé [...]

Si ces propos ne correspondent pas à ce qu'il a dit depuis, je les retire volontiers.

Deuxièmement, l'extrait de la plateforme de son parti parle d'un objectif à atteindre, et notre inquiétude tient à ce que, à entendre le député, nous pourrions croire que la motion propose qu'on double d'un seul coup les prestations, alors qu'il est bien question d'une hausse progressive.

Voilà, c'était les deux éléments de ses observations sur lesquels je voulais revenir. En fait, quand le député dit que les différences qui nous séparent ne sont pas si importantes, je crois qu'il y aurait effectivement moyen de nous entendre. Je commence à croire, si je me fie aux interventions de mes collègues d'en face, qu'il y a peut-être une lueur d'espoir, puisqu'au moins une personne a dit qu'elle n'était pas contre une possible augmentation du RPC, simplement que le moment était mal choisi.

À partir de maintenant, tâchons de comprendre ce qui fait qu'il est urgent de donner le coup d'envoi aux augmentations dès maintenant et de voir si nous en avons — ou pas — les moyens.

Pour qu'on se comprenne bien, je relis le texte de la motion:

Que la Chambre demande au gouvernement de s'engager à appuyer une augmentation progressive immédiate des prestations de retraite publique de base en vertu des régimes de retraite du Canada et du Québec lors de la prochaine rencontre des ministres des finances fédéral, provinciaux et territoriaux.

La rencontre en question a lieu ce mois-ci, au lac Meech.

Travaux des subsides

Il faut absolument comprendre que cette augmentation s'inscrit dans un train de mesures proposées par le NPD: premièrement, augmenter progressivement les prestations du RPC et du RRQ; deuxièmement, faire sortir les aînés à faible revenu de la pauvreté en augmentant le Supplément de revenu garanti; troisièmement, annuler la décision du gouvernement, qui veut faire passer l'âge d'admissibilité à 67 ans et le ramener au contraire à 65 ans; quatrièmement, resserrer les lois afin de protéger le régime de retraite des quelques travailleurs du pays qui en ont un lorsque leur employeur fait faillite, quitte le Canada, est vendu ou fait l'objet d'une restructuration.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'augmentation progressive que nous proposons. Il faut aussi que les provinces et les territoires comprennent qu'il faut agir, et vite, et que nous ne sortons pas de nulle part. En fait, nous pourrions presque dire que nous prôtons un fédéralisme de collaboration.

Il y a un an, en décembre 2012, le ministre des Finances a affirmé être prêt à aller de l'avant, mais le gouvernement nie tout maintenant. Les ministres des Finances des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral se rencontreront la semaine prochaine, et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont déjà proposé une ébauche de plan dont le présent gouvernement semble maintenant avoir l'intention de ne pas tenir compte. C'est la vraie question. Le gouvernement collaborera-t-il avec les provinces et les territoires pour entamer ce que nous appelons une transition progressive?

Il ne s'agit pas seulement des provinces. Par exemple, des gens qui semblent s'y connaître dans les finances, soit le PDG de la CIBC et l'ancien actuaire en chef du RPC, ont indiqué que c'est une bonne idée et que c'est entièrement faisable. L'éditorial du *Globe and Mail* abordait hier la bonification du RPC:

Il faut que ce soit fait, et il faut le faire bientôt [...] On a l'impression qu'il s'agit d'une augmentation d'impôt. Il n'en est rien. C'est un régime d'épargne, et c'est le meilleur que nous avons.

Je ne dis pas que le *Globe and Mail* a toujours raison dans ses editoriaux, mais c'est le cas dans le présent éditorial.

M. Andrew Cash: Lorsque le journal est d'accord avec nous.

M. Craig Scott: Oui, lorsque le journal est d'accord avec nous.

Au bénéfice de mes collègues d'en face, j'aimerais répondre à deux reproches du gouvernement conservateur au sujet de la présente position: premièrement, l'idée qu'il s'agit en quelque sorte d'une nouvelle charge sociale; et deuxièmement, l'idée que ce plan comporte des risques et éliminera des emplois.

Tout d'abord, il y a l'affirmation selon laquelle il s'agit d'une nouvelle charge sociale. Comme nous l'a dit le professeur Jon Kesselman, qui est directeur de la Chaire de recherche du Canada sur les finances publiques à l'Université Simon Fraser, la vérité est que les faits sont déformés; je vous rappelle qu'il est l'un des spécialistes canadiens en ce qui concerne les charges sociales. Il va même jusqu'à affirmer que le RPC est un régime d'épargne et non une charge sociale imposée aux employeurs.

• (1620)

Il s'agit d'un plan d'investissement pour la retraite financé conjointement par l'employé et l'employeur. Il ne faut pas en oublier l'objectif général, c'est-à-dire le fait qu'il renforce non seulement la sécurité du revenu de retraite des particuliers, mais aussi la sécurité économique de toute la société. C'est primordial.

Selon la deuxième critique, ou attaque, il s'agit d'un plan risqué et néfaste pour les emplois. C'est ce que le ministre d'État aux Finances n'a cessé de répéter au cours des deux derniers jours. Je crains que le gouvernement n'induisse les Canadiens en erreur. Les experts ont

affirmé sans équivoque que les précédentes hausses des cotisations au RPC n'ont pas nui à l'économie, ni aux emplois.

Le gouvernement nous répond par l'entremise du ministre d'État aux Finances, qui cite une statistique insensée sur les pertes d'emplois, sans aucune preuve pour étayer ce qu'il dit, même lorsqu'on le presse de le faire à la Chambre. Il me tarde de découvrir si oui ou non son affirmation est fondée.

Permettez-moi de revenir sur la question de l'économie. Un économiste de la CIBC, Benjamin Tal, a affirmé que le RPC est important en raison de sa rentabilité:

Le RPC en est un bon [...] De par sa taille, le RPC permet de faire de gros investissements et d'obtenir un bon rendement à un coût relativement peu élevé.

Voilà qui résume les multiples avantages que procure le RPC, même obligatoire, et l'augmentation progressive des cotisations jusqu'à un niveau suffisant. Il importe de comparer cette approche au plan proposé par le gouvernement, soit les régimes de pension agréés collectifs, qui sont une version à peine maquillée des REER existants. En outre, ils sont souvent assortis de frais de service et d'administration élevés, imposés par les banques et autres institutions.

La différence entre le RPC et les REER en matière de rentabilité est assez renversante. Je crois même que les dernières données diffusées indiquent que la rentabilité du RPC au cours du dernier cycle mesurable était bien supérieure à celle des REER, dans lesquels on encourage les Canadiens à investir leurs économies.

Permettez-moi maintenant d'aborder la question du besoin, dont j'ai parlé au début de mon intervention. De nos jours, les emplois sont de plus en plus précaires. J'en profite pour saluer mon collègue de Davenport, qui a axé une grande partie de ses efforts sur cette question dans son travail à Toronto.

Force est de constater que, de plus en plus, il est impossible de se fier à quoi que ce soit, y compris les régimes de retraite, dans le monde du travail. En effet, 11 millions de Canadiens sont actuellement sans régime de retraite. Au rythme où vont les choses, 60 % des jeunes connaîtront une baisse de niveau de vie une fois à la retraite, et cette baisse sera marquée pour bon nombre d'entre eux.

La précarité de la sécurité financière à la retraite découle aussi de circonstances qui font que la participation de certaines personnes à la population active varie, bien souvent sans qu'elles y soient pour quoi que ce soit ou sans que cela ait à voir avec leur mérite. C'est seulement parce que les choses se sont passées comme cela.

J'ai reçu un message de la part d'un couple de ma circonscription, Bill et Jean. Ils l'ont inclus dans une lettre qui portait sur un autre sujet parce qu'ils considéraient que c'était très important. Ils ont dit qu'il fallait améliorer la sécurité financière des retraités et que le RPC devrait prendre soin d'eux, car, pour certaines personnes âgées, le temps passé dans la population active n'est pas suffisant pour ouvrir droit aux prestations du RPC. Par conséquent, il faudrait élargir un peu la couverture du RPC.

Travaux des subsides

Il est important de noter que toute la question de la période de temps passée et de l'arrivée tardive dans la population active est une réalité qui touche surtout les femmes dans notre société. Je n'entrerais pas dans les détails parce que tout le monde ici le sait. La situation est même aggravée par un facteur qu'une électrice a porté à mon attention lors de la réception des Fêtes que j'ai organisée récemment. Nous en avons parlé pendant au moins 5 à 10 minutes. Elle me parlait de l'âgisme qui existe dans le monde du travail et du fait que des personnes qui perdent leur emploi à la fin de la quarantaine ou au début de la cinquantaine ont de plus en plus de difficulté à trouver un travail. Cela a des répercussions sur leur capacité à toucher des prestations du RPC.

C'est vrai que la réalité des besoins qui nous poussent, nous et d'autres intervenants, à réclamer une augmentation progressive des prestations du RPC doit être à la base du débat. Nous devons comprendre ce que vivent les citoyens moyens et le stress qu'ils éprouvent dans leur vie et au travail. Ils savent à quels défis ils doivent faire face et ils ont besoin d'un peu d'aide de la part du Parlement du Canada.

• (1625)

L'hon. Michelle Rempel (ministre d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest), PCC): Monsieur le Président, conformément à l'esprit qui anime la Chambre quant aux débats et à la légitimité des arguments présentés, je respecte le commentaire qu'a fait mon collègue au début de son exposé. Il a dit que nous devons vraiment débattre de la possibilité de hausser dès maintenant les cotisations au Régime de pensions du Canada. À cet égard, j'ai quelques questions à poser au député auxquelles j'aimerais beaucoup obtenir des réponses.

De combien envisagerait-il de hausser les cotisations pour appuyer cette proposition? Combien faudrait-il de travailleurs pour que cette proposition soit viable? Sur quelles hypothèses s'est appuyé le NPD pour affirmer que sa proposition ne met pas en péril des emplois? Lorsque le coût d'une cotisation comme celle-ci augmente, l'employeur le prend évidemment en compte dans l'analyse du flux d'encaisse et la planification à long terme de l'entreprise.

J'aimerais beaucoup obtenir des détails, des données concrètes tirées d'un modèle économique, qui démontreraient la légitimité de cette proposition. Convainquez-nous que de hausser dès maintenant les cotisations au Régime de pensions du Canada est une solution viable à long terme qui ne nuira pas à la création d'emplois. Tout ce que l'on entend aujourd'hui comme arguments, c'est qu'il s'agit soit d'une mauvaise, soit d'une bonne proposition. Or, si l'on souhaite vraiment élever le débat dans cet endroit, nous devons en parler.

J'aimerais beaucoup que le NPD nous présente des faits économiques concrets pour appuyer sa proposition.

• (1630)

M. Craig Scott: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de la question, et j'espère qu'elle comprendra que je ne suis pas en mesure de lui donner ici des réponses précises et détaillées.

Cependant, il est très important de noter que la motion propose effectivement une augmentation progressive. C'est aussi une question politique, car les provinces et les territoires s'attendent à ce que le ministre des Finances prenne au sérieux le cadre qu'ils proposeront lorsqu'il les rencontrera la semaine prochaine. Compte tenu de la façon dont le fédéralisme fonctionne, et puisque je crois qu'ils ont déjà fait l'analyse, je serais plutôt favorable à ce qu'on commence par écouter ce qu'ils proposent.

J'aimerais revenir brièvement à ce chiffre exceptionnel qui est avancé. On associe une perte de 70 000 emplois à une mesure sur

laquelle le gouvernement n'a pas assez de renseignements. Puisque nous parlons seulement d'une augmentation progressive non chiffrée, je me demande comment on peut dire que 70 000 emplois seront perdus. J'aimerais que les députés d'en face me montrent les chiffres en question.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais obtenir d'autres précisions. Je remercie le NPD de la motion qu'il a présentée. Il y a une certaine confusion, et j'aimerais beaucoup qu'il nous donne des explications.

Autrefois, le NPD proposait de doubler les prestations du Régime de pensions du Canada. J'ai entendu ce député et la députée de Vancouver dire qu'on pourrait le faire dans 5, 10 ou 15 ans. Le député de Toronto—Danforth pourrait-il dire clairement que le NPD a changé d'idée, qu'il ne croit plus qu'on devrait doubler les prestations, et qu'il propose plutôt une hausse progressive au cours des prochaines années? C'est ce que les néo-démocrates semblent dire.

M. Craig Scott: Monsieur le Président, les deux éléments que le député a présentés comme des solutions contradictoires sont tout à fait compatibles. L'augmentation progressive et le but ultime, inscrit dans notre plateforme, de doubler les prestations, sont parfaitement compatibles. Nous ne précisons pas quand cet objectif de doubler les prestations devrait ou pourrait être atteint, et c'est là que nous devrions tenir compte de certaines des critiques des députés d'en face. Quels seront les répercussions d'une augmentation progressive? Savons-nous quand nous pourrions espérer atteindre ce but ultime? Je ne vois honnêtement pas de contradiction énorme ou même la moindre contradiction entre les deux objectifs. Je n'ai rien d'autre à dire sur le sujet.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de La Pointe-de-l'Île, L'éthique; le député d'York-Sud—Weston, La santé; la députée de Montcalm, Les personnes handicapées.

Nous reprenons le débat. Le député de Calgary-Nord-Est a la parole.

M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, avant de commencer, j'aimerais exprimer, au nom de la famille Shory et des électeurs de Calgary-Nord-Est, mes plus sincères condoléances à la famille et aux amis de Nelson Mandela et à la nation de l'Afrique du Sud. La longue marche de Nelson Mandela vers la liberté a laissé un héritage durable et a mené son peuple sur le chemin de la paix, plutôt que de la vengeance.

M. Mandela a déjà dit ceci:

Quand un homme a fait ce qu'il considérait être son devoir envers son peuple et son pays, il peut reposer en paix.

Il peut certainement reposer en paix maintenant.

Je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur la motion du député visant à élargir le Régime de pensions du Canada. Soyons clairs. Le gouvernement conservateur se concentre sur ce qui compte pour les Canadiens: la croissance économique et la création d'emplois.

Travaux des subsides

Nous prenons des mesures responsables depuis 2006 pour faire en sorte que l'économie nationale soit propice à la prospérité à long terme. Nous sommes sur la bonne voie. Grâce au Plan d'action économique, nous avons créé, net, plus d'un million de nouveaux emplois depuis la fin de la récession, dont 90 % sont des emplois à temps plein et plus de 80 % sont dans le secteur privé. C'est, de loin, le meilleur bilan en matière de création d'emplois des pays du G7. Qui plus est, Statistique Canada a récemment annoncé que 21 600 emplois ont été créés, net, en novembre, le taux de chômage demeurant à 6,9 %. C'est un bilan dont mes électeurs de Calgary-Nord-Est et tous les Canadiens peuvent être fiers.

Cependant, nous savons que le Canada n'est pas invulnérable aux perturbations venant d'ailleurs. L'économie mondiale demeure fragile, surtout aux États-Unis et en Europe, deux de nos plus grands partenaires commerciaux. En effet, la crise de la dette souveraine en Europe continue de saper la confiance des consommateurs et des gens d'affaires. Plus près de chez nous, aux États-Unis, la reprise économique léthargique ainsi que l'incertitude concernant la viabilité de ses finances constituent le plus grand risque pour l'économie canadienne.

À la lumière de ces facteurs, il n'est pas étonnant que, récemment, le Fonds monétaire ait révisé à la baisse ses prévisions quant à la croissance réelle du PIB dans les économies avancées et émergentes. En effet, le FMI projette maintenant que la croissance dans les économies avancées sera seulement d'environ 1,2 % en 2013, alors qu'il avait précédemment prévu une augmentation de 1,4 %.

Étant donné les risques considérables qui planent encore sur l'économie mondiale, le Canada doit demeurer bien placé pour résister à toute perturbation provenant d'ailleurs. Cependant, allez savoir pourquoi, c'est dans les présentes conditions économiques difficiles que le NPD exige unilatéralement que l'on bonifie le Régime de pensions du Canada.

Bien que nous continuions d'envisager les réformes au RPC de concert avec les provinces, nous partageons les préoccupations des petites entreprises et de leurs travailleurs liées à l'augmentation des charges sociales étant donné la fragilité de la reprise économique mondiale. J'aimerais donner à la Chambre quelques exemples de ce que les gens pensent de la bonification du RPC dans de telles circonstances.

Premièrement, voici ce qu'a à dire la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

Les petites entreprises sont d'avis que l'économie ne peut supporter une augmentation importante des charges sociales [...] Des milliers de travailleurs pourraient se trouver à travailler des heures réduites ou encore au chômage si les employeurs sont tenus d'assumer une augmentation des charges sociales.

Dans le même ordre d'idées, l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires a exprimé le souci suivant:

Le secteur de la restauration est l'un des plus grands employeurs du pays ainsi que le secteur où le plus grand nombre de Canadiens obtiennent leur premier emploi. L'augmentation des cotisations au RPC risque de miner ces opportunités.

Mais ce n'est pas tout. Larry MacDonald a écrit ceci pour un article paru dans la revue *Canadian Business*:

Cela ne semble pas répondre à un besoin véritable [...] Une hausse soudaine des cotisations au Régime de pensions du Canada entraînerait une hausse des coûts de la main-d'oeuvre pour les entreprises et risquerait de mener à des pertes d'emplois.

Je pourrais poursuivre ainsi encore longtemps, car l'opposition foisonne à l'égard de cette proposition à courte vue du NPD en vue de possiblement doubler les prestations du Régime de pensions du Canada.

● (1635)

Pourquoi le NPD souhaite-il augmenter les charges sociales des petites entreprises? Ne reconnaît-il pas le rôle vital des PME dans l'économie canadienne? Ne reconnaît-il pas qu'elles sont essentielles à la création d'emplois et à la croissance économique?

Heureusement, le gouvernement conservateur sait que les petites entreprises constituent la pierre angulaire de l'économie canadienne. D'ailleurs, c'est pour cette raison que, depuis 2006, le gouvernement a réduit leurs impôts annuels de plus de 28 000 \$. Nous avons accompli cela notamment en réduisant le taux d'imposition des petites entreprises pour le faire passer de 12% à 11%, en portant de 300 000 \$ à 500 000\$ le montant de revenu admissible au taux d'imposition inférieur des petites entreprises et en instaurant le crédit à l'embauche pour les petites entreprises, une mesure qui favorise la création d'emplois. Grâce à ces mesures, les entrepreneurs canadiens disposent de plus d'argent pour faire croître leur entreprise et créer plus d'emplois.

Nous prenons par ailleurs d'autres mesures pour appuyer les créateurs d'emplois du Canada.

Le Plan d'action économique de 2013 nous permet de prolonger et de bonifier le crédit à l'embauche pour les petites entreprises, ce qui, selon les estimations, aidera 560 000 employeurs et procurera des allègements fiscaux de près de 225 millions de dollars en 2013. Nous géons aussi les cotisations d'assurance-emploi afin d'assurer une plus grande prévisibilité et stabilité aux petites entreprises. En 2014, cette mesure permettra aux créateurs d'emplois de conserver 660 millions de dollars dans leurs poches. Cet argent pourra leur servir à embaucher davantage d'employés, à augmenter les salaires et à faire croître leurs entreprises. C'est de cette façon qu'un gouvernement responsable appuie la création d'emplois. Contrairement à l'opposition, nous ne nous attaquons pas aux créateurs d'emplois en leur imposant des hausses d'impôt massives.

Malheureusement, pendant que nous appuyons ce secteur vital de notre économie, le NPD propose des initiatives qui feraient mal aux petites entreprises. Comme si une taxe sur le carbone de 20 milliards de dollars n'était pas assez, voilà maintenant que le NPD exige que le gouvernement double les prestations du RPC. Une telle mesure pourrait faire disparaître jusqu'à 70 000 emplois au Canada. À cette fin, le NPD imposerait une augmentation moyenne des cotisations de plus de 1 600 \$ par année. Une famille comptant deux travailleurs pourrait être contrainte de verser jusqu'à 2 600 \$ par année. Où le NPD veut-il que les familles trouvent ces dollars? Nous savons tous que l'argent ne pousse pas dans les arbres. Certaines familles pourraient devoir réduire les coûts liés au loyer, au chauffage ou à l'épicerie.

Le NPD n'a pas compris les préoccupations des familles canadiennes et il n'a pas non plus plus écouté les provinces.

Le NPD prétend que les provinces appuient l'expansion du RPC. Les députés devraient savoir que toute expansion du Régime de pensions du Canada nécessiterait l'appui des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population canadienne. Si le député avait fait ses recherches, il saurait que plusieurs provinces ont clairement formulé des réserves quant aux répercussions économiques qu'auraient des cotisations plus élevées sur les travailleurs et les employeurs, alors que l'économie mondiale reste incertaine.

Le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, a déjà dit que ce n'était pas le moment de modifier ou d'augmenter les cotisations.

Travaux des subsides

Quant au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Stephen McNeil, il a fait état de préoccupations en ce qui concerne « les répercussions que cela aura sur les propriétaires de petites entreprises de la province ainsi que sur les Néo-Écossais et les Canadiens à faible revenu ».

Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, Blaine Higgs, a dit: « Selon nous, ce n'est pas le bon moment d'imposer de nouveaux coûts aux entrepreneurs et aux employés. »

Par ailleurs, le ministère des Finances de la Colombie-Britannique, qui s'exprimait au nom du gouvernement provincial, a déclaré: « La Colombie-Britannique estime qu'il faut attendre que l'économie se soit remise des effets de la dernière récession avant d'entreprendre une réforme des régimes de retraite. »

Nous partageons ces préoccupations. Pourquoi? Parce que l'opposition ne comprend pas une vérité fondamentale, à savoir qu'un grand nombre de Canadiens ne peuvent pas avoir un bon régime de pensions s'ils n'ont pas un emploi.

Cela ne veut pas dire que la motion de l'opposition n'a aucune valeur. Il s'agit plutôt d'un excellent exemple de ce qu'il ne faut pas faire pour améliorer la sécurité de retraite des Canadiens.

• (1640)

Le NPD veut faire dérailler la reprise économique et augmenter les charges sociales. Il se fiche complètement des préoccupations soulevées par les provinces et les petites entreprises.

De plus, il ne tient pas compte du fait que le système de retraite du Canada figure parmi les meilleurs au monde, grâce en grande partie au plan d'action du gouvernement conservateur. Et nous sommes à juste titre très fiers de notre bilan.

Le gouvernement conservateur a produit des résultats positifs et a su offrir de nouvelles options aux travailleurs canadiens qui planifient leur retraite de même qu'à ceux qui sont déjà à la retraite. Nos mesures ont permis de réduire considérablement le taux de pauvreté chez les personnes âgées, qui est très faible.

J'aimerais souligner les trois piliers du système de revenu de retraite du Canada et expliquer à l'opposition comment il aide les personnes âgées.

Le premier pilier, qui comprend la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, assure un revenu minimal garanti aux personnes âgées et est financé à même les revenus du gouvernement fédéral. En effet, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti permettent de réduire la pauvreté et d'assurer un revenu de base aux retraités. C'est pourquoi le gouvernement a établi la prestation complémentaire au Supplément de revenu pour les personnes âgées les plus vulnérables. Depuis ces changements, plus de 680 000 personnes âgées à faible revenu reçoivent des prestations annuelles supplémentaires pouvant aller jusqu'à 620 \$ pour une personne seule et à 865 \$ pour un couple.

Actuellement, le gouvernement fédéral verse des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti d'une valeur d'environ 40 milliards de dollars à plus de 5,2 millions de Canadiens. Compte tenu de l'ampleur du programme et de son importance dans notre système de retraite, nous avons récemment adopté des mesures pour que la Sécurité de la vieillesse demeure viable à long terme. Nous l'avons fait, parce que ce programme a été conçu en fonction d'une époque révolue. Dans les années 1970, il y avait sept travailleurs pour un Canadien de 65 ans et plus; dans 20 ans, il n'y en aura plus que deux. En 1970, l'espérance de vie était de 69 ans pour les hommes et de 76 ans pour les femmes. De nos

jours, elle se situe à 79 ans pour les hommes et à 83 ans pour les femmes. Parallèlement, le taux de natalité diminue.

Les Canadiens vivent plus vieux et sont en meilleure santé, ce qui est bien entendu une bonne chose. Grâce à nos modifications, la Sécurité de la vieillesse sera viable de manière à ce que la prochaine génération de Canadiens puisse elle aussi en bénéficier. Il s'agit là d'un leadership économique responsable.

Le Régime de pensions du Canada est le deuxième pilier du système de revenu de retraite du Canada. Nous y avons déjà apporté des améliorations. En collaboration avec les provinces, nous avons modernisé le Régime de pensions du Canada. Nous l'avons rendu plus flexible pour ceux qui quittent la population active afin de mieux traduire la manière dont les Canadiens vivent, travaillent et prennent leur retraite.

Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec versent annuellement des prestations d'une valeur d'environ 45 milliards de dollars à environ 6,6 millions de Canadiens, et ce sont les cotisations des travailleurs et des employeurs qui financent le tout. Je suis ravi d'informer la Chambre que le plus récent rapport actuariel du RPC, soit le rapport de l'actuaire en chef qui a été présenté au Parlement le 3 décembre, confirme que le régime sera viable au taux de cotisation actuel de 9,9 % des gains ouvrants droit à pension pendant encore au moins 75 ans. Autrement dit, le RPC se porte bien, et son avenir est reluisant.

J'aimerais maintenant aborder le troisième et dernier pilier du système de revenu de retraite du Canada. Le gouvernement offre diverses aides fiscales à l'épargne-retraite privée en vue d'aider les Canadiens à épargner en prévision de leur retraite. Nous n'avons qu'à penser aux régimes de pension agréés et aux régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Les cotisations aux RPA et aux REER sont déductibles du revenu aux fins de l'impôt, et le revenu de placement gagné dans ces régimes n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le coût fiscal des RPA et des REER est considérable pour le gouvernement fédéral; il se chiffre actuellement à environ 24 milliards de dollars par an.

Compte tenu de leur importance, nous avons accru de différentes façons les mesures incitatives pour stimuler l'épargne privée. Par exemple, en 2009, nous avons consulté les Canadiens et avons modifié le cadre des régimes de pension agréés sous réglementation fédérale.

• (1645)

Ces améliorations consistent à obliger les répondants à combler tout déficit existant au moment de mettre fin à un régime. En outre, elles accordent aux répondants des régimes à prestations déterminées plus de souplesse quant au financement, ce qui rend les régimes moins sensibles aux fluctuations du marché.

Dans le budget de 2008, notre gouvernement a annoncé le compte d'épargne libre d'impôt, et cette mesure est entrée en vigueur en 2009. Véhicules d'épargne souples et généraux, les CELI sont avantageux sur le plan fiscal. Ils peuvent avoir divers usages, y compris pour l'épargne-retraite. Ils sont attrayants pour les personnes à revenu faible ou modeste, puisque ni les revenus que la personne peut en tirer, ni les sommes qu'elle en retire ne changent quoi que ce soit à l'admissibilité aux prestations et crédits fédéraux fondés sur le revenu, comme c'est le cas de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti.

Travaux des subsides

Alors que la somme maximale pouvant être placée chaque année dans un CELI par les Canadiens était de 5 000 \$, notre gouvernement l'a récemment augmentée de 500 \$. Ainsi, depuis 2013, les Canadiens peuvent verser un maximum de 5 500 \$ par année dans un CELI.

Et ce n'est pas tout. Notre gouvernement a également pris des mesures concrètes pour combler une lacune dans les régimes à participation volontaire du système de revenu de retraite du Canada. Tandis que les personnes à revenu moyen ou élevé participent dans une proportion assez importante à un RPA ou un REER, certains Canadiens ne profitent pas autant qu'ils le pourraient de ces véhicules d'épargne. Les études ont démontré en particulier que certains ménages à revenu modeste ou moyen n'économisent pas assez d'argent pour leur retraite.

On estime que 60 % des Canadiens n'ont pas accès à un régime de pension offert en milieu de travail. Notre gouvernement considère que ce n'est pas une bonne chose. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons créé les régimes de pension agréés collectifs ou RPAC, qui aideront considérablement les PME et leurs employés, pour lesquels se doter d'un grand régime de pension privé à faible coût était jusqu'ici hors de portée. Les RPAC ne coûteront pas cher. En regroupant l'épargne-retraite de beaucoup de gens, on répartit parmi eux les frais d'administration du régime de pension. Les participants au régime pourront ainsi bénéficier de faibles coûts de gestion des investissements.

Je voudrais rappeler à mes amis du NPD que, contrairement à l'idée de bonifier le RPC, celle de créer les RPAC faisait consensus à l'échelon fédéral, provincial et territorial. Malgré ce consensus, le NPD n'a pas voulu consolider le système de revenu de retraite du Canada et a voté contre le projet de loi de notre gouvernement. Une fois adopté, ce projet de loi a établi le cadre fédéral pour les RPAC.

Pour conclure, je tiens à dire que notre gouvernement continuera de collaborer avec les provinces afin d'étudier la possibilité d'apporter des changements au RPC. Toutefois, nous rejeterons toute solution qui mettrait en danger les emplois des Canadiens, y compris la proposition risquée et malavisée du NPD consistant à doubler les cotisations du RPC. Nous savons que le meilleur régime de retraite pour demain est un emploi aujourd'hui. Le NPD peut essayer de prétendre qu'il veut sérieusement créer des emplois et favoriser la croissance économique, mais il continue de faire la promotion de politiques radicales qui ne sont pas abordables pour les Canadiens.

Quand vient le temps de gérer l'économie, les Canadiens peuvent avoir l'assurance que notre gouvernement conservateur favorisera les mesures qui stimulent la création d'emplois et la croissance économique, et non les mesures qui nuisent à l'emploi et à l'économie.

Malheureusement, la motion présentée aujourd'hui par le député de Victoria montre qu'on ne peut en dire autant du NPD.

• (1650)

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, le député a dit que le NPD cherche « unilatéralement » à bonifier le RPC sans tenir compte, je présume, des sondages d'opinion qui révèlent que la majorité des Canadiens appuient l'initiative, à l'instar de l'Association canadienne des individus retraités, du Congrès du travail du Canada et de la plupart des économistes. Pour être unilatéral, ça l'est énormément.

Le député semblait laisser entendre que la motion porte sur l'idée radicale de doubler les cotisations au RPC. J'invite le député à lire la motion. Ce n'est pas du tout le cas. Elle porte sur les rencontres du

lac Meech à venir, et nous exhortons le ministre des Finances à faire ce qu'il a lui-même dit qu'il faudrait faire, à savoir augmenter les cotisations au RPC.

Quelle est la position du député par rapport à l'entente sur la participation volontaire? Convient-il avec le ministre des Finances qu'il faut rendre cette participation obligatoire?

M. Devinder Shory: Monsieur le Président, je remercie le député d'en face. J'étais à la Chambre ce matin lorsqu'il a fait son discours d'ouverture. Permettez-moi de citer ce qu'il a dit.

Il a dit ceci: « Comment peut-on s'attendre à ce que les Canadiens épargnent volontairement quand l'endettement des ménages n'a jamais été aussi élevé? Pour affirmer que tout irait mieux si les gens épargnaient volontairement, il faut fermer les yeux sur le fait que la plupart des travailleurs et un nombre croissant de Canadiens de la classe moyenne n'ont pas d'argent à mettre de côté. [...] Pourquoi [...] prendre le risque de mettre au point un programme à participation volontaire? »

Je remercie le député de Victoria, l'auteur de la motion à l'étude, de son intervention. Ses propos vont à l'essentiel de la discussion d'aujourd'hui.

Le NPD suggère d'imposer aux gens qui n'en ont pas les moyens une augmentation des cotisations au RPC. Pour respecter son programme social, le NPD demanderait aux Canadiens à revenu faible ou moyen de choisir entre le loyer, l'épicerie et le chauffage pour leurs enfants.

• (1655)

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le NPD et mes collègues de la clairvoyance dont ils font preuve en présentant une motion sur un sujet aussi important que les régimes de pension au Canada. Nous devons trouver divers moyens d'aider les Canadiens. Les gens ont besoin d'emplois. Il faut investir pour s'assurer que nous avons une économie viable qui produit des emplois. En même temps, nous devons encourager les Canadiens à cotiser lorsqu'il y a des véhicules d'épargne-retraite qui permettent de le faire.

Le RPC a été lancé par un gouvernement libéral. Il s'agit d'une grande réussite. Je demande souvent aux gens qui s'y étaient farouchement opposés à ses débuts, comment ils feraient pour s'en sortir sans lui aujourd'hui.

Ce dont il est question aujourd'hui c'est de trouver des moyens de renforcer et de bonifier le RPC en sensibilisant le public à la nécessité de cotiser. Ce véhicule d'épargne-retraite s'y prête à merveille. Les néo-démocrates ne proposent pas de montant. La motion traite des moyens de mieux investir et des façons de procéder.

Comment le député d'en face peut-il s'opposer à un débat sur l'aide à apporter aux Canadiens pour qu'ils puissent prendre leur retraite en ayant suffisamment d'argent pour avoir une bonne qualité de vie?

M. Devinder Shory: Monsieur le Président, le dernier examen du RPC mené en 2012 a confirmé que le régime est viable pendant au moins 75 ans au taux de contribution actuel de 9,9 % du revenu ouvrant droit à pension.

Travaux des subsides

Tout le monde n'est pas d'accord avec la bonification du RPC. Selon une étude récente menée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 65 % des entreprises ont dit qu'en l'occurrence, elles gèleraient ou réduiraient les salaires, 48 % d'entre elles réduiraient leurs investissements dans l'entreprise et 42 % réduiraient leur effectif.

Même la première ministre libérale Wynne reconnaît que les opinions divergent sur la question de savoir si les particuliers et entreprises canadiennes peuvent se permettre d'accroître leurs contributions au RPC dans une économie fragile.

L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, il est important de souligner que les régimes de pension publics sont des sphères de compétences provinciales. Au milieu des années 1960, on a utilisé le pouvoir fédéral de dépenser pour convaincre les provinces d'adhérer à un régime national unique. On a réussi à convaincre neuf provinces sur dix. Le Québec a décidé de créer son propre régime de retraite. Par conséquent, il existe une entente fédérale-provinciale qui permet de mettre en oeuvre les changements apportés au régime de pension. L'entente prévoit que, pour ce faire, le gouvernement fédéral doit obtenir l'appui des deux tiers des provinces qui représentent au moins les deux tiers de la population canadienne.

Les médias ont rapporté récemment que certaines provinces, dont le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta, avaient exprimé des préoccupations sur l'augmentation des prestations.

Je saurais gré à mon collègue de Calgary d'expliquer à la Chambre les défis que présenterait la conclusion d'une entente importante, permettant de mettre en oeuvre les augmentations prévues sur le plan des prestations et des cotisations.

M. Devinder Shory: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question intelligente. Il est vrai que certaines provinces ont fait part de leurs réticences à cet égard. Permettez-moi de citer le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Stephen McNeil:

« Ce qui nous préoccupe, ce sont les répercussions que cette mesure aura sur les propriétaires de petites entreprises dans la province, ainsi que sur les Néo-Écossais et les autres Canadiens à faible revenu. »

En parlant de citations, j'ai consulté quelques propriétaires de petites entreprises dans ma circonscription, Calgary-Nord-Est. Propriétaire d'une agence d'assurance, Romi Sidhu compte neuf employés. Il a déclaré que, si le taux de cotisation des employeurs au RPC devait être haussé, il serait obligé de réexaminer les projets d'expansion de son agence d'assurance.

En outre, un autre employeur, Bobby Kular, propriétaire de Kular Enterprises Ltd., qui compte sept employés, a déclaré qu'il était d'accord avec Romi Sidhu.

• (1700)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la motion de l'opposition, je tiens d'abord à remercier un voisin et vieil ami, le député de Victoria, qui représente la circonscription voisine de la mienne. Je lui sais gré de cette excellente occasion d'intervenir.

J'appuie pleinement sa motion. Il est essentiel que nous nous penchions sur le RPC. C'est le régime le plus fiable. C'est le meilleur moyen de protéger et de planifier les prestations de retraite dont auront besoin les Canadiens.

Je voudrais poser une question au député d'en face, le député de Calgary-Nord-Est. Selon moi, il est assez révélateur que dans

l'éditorial du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on dise que le gouvernement actuel a commis une terrible erreur en rejetant les demandes visant à entamer des discussions sur la bonification des prestations du RPC. Il s'agit du même journal dont l'équipe éditoriale a appuyé le chef conservateur aux dernières élections. C'est un quotidien dont la position éditoriale représente, de façon assez générale, une approche favorable aux entreprises et financièrement responsable. De très nombreuses voix s'élèvent au pays en faveur d'une augmentation du RPC. La question est de savoir si les conservateurs les entendent.

M. Devinder Shory: Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la députée que, en 2012, le plus récent examen du RPC a confirmé sa viabilité au taux actuel de cotisation de 9,9 %, pour au moins 75 ans.

Néanmoins, la députée d'en face sait très bien que le contexte économique mondial demeure fragile. Elle sait aussi que la croissance mondiale est plus faible que prévue, que la croissance des économies avancées se stabilise à un rythme relativement lent, et que la croissance dans les marchés émergents a ralenti. À la lumière de tous ces facteurs, il n'est pas étonnant que le Fonds monétaire international ait récemment révisé à la baisse ses prévisions de croissance du PIB réel dans les économies avancées et émergentes.

Pour en revenir à mes consultations auprès de mes électeurs, voici ce que Daljit Randhawa, de Best Buy Furniture, avait à dire:

« Actuellement, nous avons 16 employés; une augmentation de 1 130 \$ par employé représenterait un montant additionnel de 17 600 \$ en coûts salariaux pour notre entreprise. »

Je dirai également que dans mon propre cabinet d'avocats, la première chose que fait mon associé, c'est demander à mon épouse, Neetu Shory, de vérifier combien il en coûterait pour embaucher un autre employé. Cela sert de fondement pour l'embauche de nouveaux employés.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat d'aujourd'hui. Je vais partager mon temps de parole avec la députée de Gatineau.

J'aimerais remercier mon collègue néo-démocrate de la circonscription de Victoria d'avoir présenté cette motion et accompli un travail colossal dans le dossier des pensions, qui touche tant de Canadiens. Dans l'intérêt de ceux qui participent au débat et des Canadiens qui nous regardent, je vais lire la motion pour que l'on comprenne bien de quoi il s'agit.

Voici le texte de la motion:

« Que la Chambre demande au gouvernement de s'engager à appuyer une augmentation progressive immédiate des prestations de retraite publique de base en vertu des régimes de retraite du Canada et du Québec lors de la prochaine rencontre des ministres des finances fédéral, provinciaux et territoriaux. »

La rencontre aura lieu ce mois-ci au lac Meech.

La motion n'explique pas précisément quelle forme prendront ces hausses ni le taux d'augmentation, mais elle mentionne que les ministres devraient saisir l'occasion pour discuter de cette question aussitôt que possible à la rencontre du lac Meech.

Comme de nombreuses personnes s'en rendent maintenant compte, le Canada est aux prises avec une crise en matière de sécurité de la retraite. Près du tiers des Canadiens voient leur niveau de vie diminuer de 20 % au moment de la retraite. Dans ma circonscription de Parkdale—High Park, il arrive fréquemment que des électeurs viennent à mon bureau pour me dire qu'ils n'avaient pas la moindre idée des difficultés financières qu'ils éprouveraient au moment de la retraite.

Travaux des subsides

D'une certaine façon, ils s'attendaient à ce que les régimes de retraite du Canada et du Québec soient suffisants pour subvenir à leurs besoins, et je tiens à être très claire, les fonds de retraite du Canada et du Québec sont réellement à toute épreuve, et ce programme est le régime de retraite le plus solide que les Canadiens pourraient souhaiter. Il est indexé au taux d'inflation et s'applique peu importe où les gens ont travaillé. Le montant des prestations est le même dans toutes les régions du pays. C'est un investissement à toute épreuve sur lequel les Canadiens pourront compter pendant de nombreuses décennies. Cela dit, le principal problème est que les prestations actuellement versées ne sont pas suffisantes pour assurer aux Canadiens la sécurité de la retraite.

La diminution de revenu très marquée que les Canadiens subissent à la retraite est attribuable au fait que la vaste majorité d'entre eux n'ont pas de régime de retraite privé, de régime de retraite en milieu de travail ou de REER. Les Canadiens qui ont des REER et qui se retrouvent en chômage pigent souvent dans ce fonds, mais ils n'ont aucun autre investissement. La plupart des Canadiens se fient aux régimes de pensions du Canada et du Québec, mais les prestations de ces régimes correspondent à une portion insuffisante des revenus qu'ils touchaient avant la retraite. Voilà pourquoi tant de gens croient qu'une crise en matière de la sécurité de la retraite se profile à l'horizon au Canada.

L'année dernière, le ministre des Finances était de cet avis, et il a accepté d'augmenter les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec. Or, à l'heure actuelle, il ne semble même pas ouvert à l'idée de rencontrer ses homologues des provinces. Puisqu'il esquivait la question, les néo-démocrates veulent l'inciter à se pencher sur ce dossier.

Nous savons que nos collègues du Parti libéral ont proposé l'instauration d'un régime facultatif. Pour notre part, nous croyons plutôt que les Canadiens ont besoin d'un régime obligatoire qui leur garantira des revenus de retraite, et c'est justement ce que nous mettons de l'avant.

Il ne fait aucun doute que la mesure que nous proposons est abordable. Examinons le calcul des coûts que le député de Victoria a fait.

On peut augmenter les prestations du Régime de pensions du Canada de diverses façons. Le Conseil du travail du Canada a proposé un plan qui doublerait les prestations. Il en coûterait 4 \$ par semaine, soit le prix de deux cafés par semaine, et nous pourrions ainsi doubler les prestations de retraite des Canadiens.

• (1705)

Il existe d'autres propositions. Celle de l'Île-du-Prince-Édouard coûterait moins de 2 \$ par semaine. Qu'est-ce que cela signifierait pour les Canadiens? Cette proposition se traduirait par une augmentation annuelle de 3 000 \$ des prestations de retraite versées aux Canadiens. C'est une sacrée bonne proposition. Les Canadiens ne trouveront aucun autre investissement qui allie un tel rendement à la sécurité que procure le Régime de pensions du Canada.

Les néo-démocrates ne sont pas les seuls à dire que cela a du sens. Comme nous l'avons entendu, le *Globe and Mail* a publié un éditorial aujourd'hui. Je crois savoir que ce n'est pas un journal de la gauche radicale. Permettez-moi de citer l'article concernant l'expansion du RPC:

Il faudrait le faire sans trop tarder. L'expansion du régime national de pensions met mal à l'aise les conservateurs de tout acabit. Pour eux, l'expansion équivaut à une augmentation d'impôt. Ils ont tort. C'est un régime d'épargne et c'est le meilleur que nous ayons.

Je suis tout à fait d'accord.

Examinons l'avis d'autres personnes. Voici ce qu'a déclaré Rhys Kesselman, un expert des cotisations sociales, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en finances publiques au département de politique publique de l'Université Simon Fraser:

Les augmentations des cotisations au RPC qui sont proposées se traduiraient par des prestations de retraite plus élevées. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une augmentation ordinaire des cotisations sociales. Il s'agit plutôt d'un paiement ouvrant voie à une meilleure couverture d'assurance.

En somme, il s'agit effectivement d'une assurance-retraite.

Il a ajouté ceci:

Ce lien entre les cotisations et les prestations signifie que, contrairement à la plupart des impôts, les cotisations au RPC n'ont pas d'effet dissuasif.

Autrement dit, ce n'est pas négatif, mais positif.

Il a également déclaré ceci:

Les préoccupations concernant les répercussions liées à l'augmentation des cotisations au RPC sont injustifiées et on ne devrait plus tolérer qu'elles entravent cette importante réforme politique.

Nous sommes tout à fait d'accord.

Voici ce qu'Edward Whitehouse, chef de l'équipe d'analyse des régimes de retraite de l'OCDE a déclaré au sujet du Régime de pensions du Canada:

Selon l'étude, le Canada ne se heurte à aucun problème grave en ce qui concerne la viabilité financière de ses régimes de pension publics. [...] Les projections à long terme montrent que l'offre publique de revenus de retraite est viable sur le plan financier.

C'est ce que nous avons déclaré plus tôt: notre régime public de pensions est solide.

Il a ajouté ceci:

Il est évident que le vieillissement de la population fera augmenter les dépenses publiques consacrées aux pensions, mais le taux de croissance est plus bas et le point de départ est meilleur que dans beaucoup de pays de l'OCDE. De plus, les régimes publics fondés sur la rémunération (RPC/RRQ) ont constitué d'importantes réserves pour répondre à ces obligations futures.

M. Whitehouse est convaincu que le régime actuel permet de répondre aux attentes.

Voici ce qu'on peut lire dans un autre article du *Globe and Mail*:

Par ailleurs, le Canada fait exception, car, contrairement à ceux de la plupart des autres pays, ses engagements au titre du régime de retraite public ne menacent pas vraiment les finances de l'État. Le Régime de pensions du Canada est excédentaire à long terme. La Sécurité de la vieillesse ne représente que 2,41 % du PIB. Proportionnellement à leur PIB, très peu de membres de l'OCDE dépendent aussi peu que le Canada pour leur régime public.

Prenons un exemple extrême: l'Italie consacre 14 % de son PIB à son régime de retraite public, soit 10 % de plus qu'il y a quelques années. Nous, c'est 2,41 % du PIB.

Notre initiative est applaudie. Comme je l'ai déjà dit, le *Globe and Mail*, divers fiscalistes et l'Association canadienne des individus retraités veulent que nous allions de l'avant. Même un rapport de la CIBC sur l'économie soutient que le Régime de pensions du Canada est un bon régime qui a les moyens d'investir en grand et de maximiser son rendement actuel à relativement peu de frais.

Les Canadiens comptent sur le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, Il nous appartient de bonifier et de consolider ces régimes afin qu'ils assurent une plus grande portion du revenu de retraite de nos concitoyens. Nous pouvons le faire.

Unissons nos forces pour régler la crise dès maintenant. Passons à l'action.

Travaux des subsides

• (1710)

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, ma circonscription, Ottawa-Ouest—Nepean, est la cinquième ou la sixième en importance au pays pour sa proportion de personnes âgées. Elle compte bon nombre de retraitées, dont beaucoup n'ont pas de régime de pension à prestations déterminées et dépendent du régime public. C'est un problème auquel je m'intéresse de près.

L'idée de bonifier le Régime de pensions du Canada est plutôt attrayante, mais je rappelle à la députée d'en face que le nerf du problème, c'est toujours de trouver comment payer la note. Les employeurs canadiens peuvent-ils se permettre d'assumer une hausse non négligeable de leurs charges sociales? La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante nous a pourtant appris que ces charges sont les plus pénibles pour eux et les plus nocives pour la création d'emplois, surtout dans les PME.

Que dire au travailleur canadien qui appartient à la classe moyenne et qui, avec ses 35 000 \$ ou 40 000 \$ par année, tire le diable par la queue? Son compte d'électricité augmente, surtout en Ontario. Les temps sont durs. Les Canadiens et les Ontariens n'ont pas tous les moyens d'assumer une hausse des prélèvements sociaux obligatoires. Peu importe s'il s'agit d'un prélèvement social ou de cotisations: ils n'ont pas de quoi les payer. C'est ce que vivent beaucoup de mes électeurs.

L'idée est attrayante sous certains angles, mais la députée ne convient-elle pas que beaucoup trop de Canadiens n'ont tout simplement pas les moyens de cotiser davantage au régime parce qu'ils ont déjà du mal à joindre les deux bouts?

• (1715)

Mme Peggy Nash: Monsieur le Président, je remercie le député d'en face de sa question réfléchie, mais je lui demande de considérer cette proposition: payer l'équivalent d'une tasse de café pour obtenir 3 000 \$ de plus par année en prestations de retraite. Cette proposition, qui coûte seulement 2 \$, soit l'équivalent d'une tasse de café, me semble une très bonne affaire. La meilleure façon d'aider les personnes qui sont à court d'argent aujourd'hui, ce n'est pas de les laisser sombrer plus profondément dans la pauvreté.

Pour la gouverne de mes concitoyens qui ont une petite entreprise, je dirai que je viens d'une circonscription qui pullule de petites entreprises remarquables. Je sais donc à quel point la situation est difficile pour elles, qui se font escroquer par les sociétés émettrices de cartes de crédit. Elles tirent le diable par la queue, mais je leur dis que la meilleure chose, pour elles, ce serait que les retraités aient de l'argent.

N'est-ce pas ce que veulent les petites entreprises? Elles veulent que les consommateurs aient de l'argent.

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, je veux préciser une chose. Je crois que la députée a dit que nous voulions en quelque sorte remplacer le Régime de pensions du Canada par un régime facultatif. Je lui rappelle que c'est le gouvernement libéral de Lester Pearson qui a créé le Régime de pensions du Canada. Paul Martin l'a corrigé et a fait en sorte qu'il soit viable. Le Parti libéral est plus déterminé, ou à tout le moins aussi déterminé, que les autres partis à assurer la viabilité à long terme du Régime de pensions du Canada, et il est ouvert à ce qu'on augmente modérément sa taille au fil du temps.

Selon nous, le régime complémentaire s'ajouterait au régime actuel; il ne s'agirait pas d'une solution de rechange. J'ai parlé tout à l'heure du régime britannique qui, même s'il est à participation

facultative, est conservé par plus de 90 % des employés. Il est facultatif, mais 90 % des gens choisissent de continuer à y cotiser.

La députée est-elle consciente de l'engagement à long terme du Parti libéral, de son engagement absolu par rapport à l'actuel Régime de pensions du Canada, et comprend-elle que le régime complémentaire, quoiqu'à participation facultative, est conçu de façon à ce que bien des gens choisissent d'y cotiser?

Mme Peggy Nash: Monsieur le Président, je me réjouis que mon collègue appuie notre motion — si j'en crois ses observations, c'est bien le cas. C'est une excellente nouvelle, car ils proposaient une approche volontaire.

Les gens risquent d'embrouiller le débat lorsqu'ils disent qu'ils appuient seulement certains aspects de la question et pas d'autres. Nous avons maintenant la possibilité d'améliorer une bonne fois pour toutes les régimes de pensions du Canada et du Québec. Allons de l'avant pour que les Canadiens puissent jouir de la sécurité lorsqu'ils prennent leur retraite et pour éviter qu'environ le tiers des Canadiens soient aux prises avec une crise financière. Nous ne voulons pas qu'une telle chose se produise.

Si le député dit qu'il appuie la proposition du NPD, nous acceptons avec plaisir son soutien. Je m'adresse maintenant à mes collègues d'en face, les députés ministériels, pour leur demander d'appuyer notre proposition. Je crois qu'ils prodigueraient ainsi des encouragements et donneraient plus de confiance au ministre des Finances lorsqu'il rencontrera les ministres provinciaux et territoriaux au lac Meech plus tard ce mois-ci.

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, je suis très fière de me lever à la Chambre pour participer à ce débat sur la motion de mon collègue de Victoria. La motion invite la Chambre à demander au gouvernement de s'engager à appuyer une augmentation progressive et immédiate des prestations de retraite publiques de base, dans le cadre des régimes de retraite du Canada et du Québec, lors de la prochaine rencontre des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux.

À mon avis, c'est probablement l'une des conférences fédérales-provinciales-territoriales les plus importantes. Elle se déroulera pas très loin de chez moi, au lac Meech, que les gens voient peut-être d'un autre oeil. Cependant, pour une fois, ce lac pourrait faire l'objet d'une vision très importante, si quelque chose de positif émanait de cette rencontre.

On me dira que je crois au père Noël. J'espère que les députés à la Chambre, tous partis confondus, appuieront cette motion qui ne précise pas nécessairement un chiffre particulier, n'en déplaise à certains collègues conservateurs. Ces derniers ont essayé de jouer au fin finaud financier. Or la motion ne le demande pas. C'est plutôt une question d'intention. Il s'agit de s'asseoir avec nos homologues provinciaux et territoriaux pour tenter de résoudre un problème majeur.

Ayant été ici presque toute la journée pour tous les débats, j'ai entendu des commentaires selon lesquels le NPD est *out of touch*, on ne sait pas compter, que c'est épouvantable et que le pays sera en faillite.

Travaux des subsides

J'aimerais qu'on se remette en contexte pour bien voir ce qui est demandé et qui ça pourrait aider. Dans d'autres contextes, je dis souvent une chose qui s'applique encore plus à ce cas-ci. On parle du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec, et non des régimes de retraite privés. On parle d'un régime de base qui donne, avouons-le, des *peanuts*, pas grand-chose. Il est vrai que ça coûte cher quand on rajoute quel que montant que ce soit, parce que cela implique beaucoup de gens. Toutefois, beaucoup de gens vivent grâce à ces régimes. Je mettrais au défi quiconque à la Chambre de vivre avec ce genre de revenu pendant de très longues années.

Nous devons nous s'asseoir et considérer l'essentiel: la raison pour laquelle nous sommes ici et pour laquelle un gouvernement existe. Un gouvernement existe certainement pour encourager la prospérité du pays, mais aussi pour s'assurer que tout le monde puisse en profiter et que personne ne soit laissé-pour-compte pour tout aspect que ce soit.

Le moment est propice pour nous poser cette question. Je suis convaincue que je ne suis pas la seule à aller dans son comté et à être énormément sollicitée, non seulement pour participer à des activités afin de rencontrer des concitoyens, mais pour participer à des collectes de denrées non périssables, entre autres.

Lundi dernier, j'étais au Buffet des continents. J'avais d'ailleurs invité tous mes collègues de la Chambre à s'y présenter, alors que Tony Priftakis et Mélanie Gauthier accueillait les gens gratuitement à leur restaurant, moyennant trois boîtes de conserve pour aider les plus démunis. On a ramassé des montants records pour aider Moisson Outaouais, une banque alimentaire qui fournit toutes les banques alimentaires de ma région. Elle est située de l'autre bord de la rivière, près de cette belle grande ville d'Ottawa, capitale du Canada, où on trouve pourtant des poches de pauvreté absolument épouvantables dans lesquelles se trouvent beaucoup de nos aînés.

Chaque fois qu'on laisse ces personnes vivre dans la misère, c'est une réflexion sur toute la société. Mon discours n'est pas socialiste. Je viens du milieu des affaires, j'ai eu mon entreprise et j'ai été avocate à mon compte avec d'autres avocats. J'aime bien vivre, mais je n'aime pas voir des enfants ne pas manger trois fois par jour ni des aînés trop gênés et trop humiliés pour aller dans des banques alimentaires afin de se trouver quelque chose.

Lundi soir dernier, des familles entières y sont venues, car elles avaient réussi à trouver trois petites boîtes de conserve pour venir manger un souper absolument extraordinaire qui ne leur coûtait rien.

• (1720)

Pour eux, c'était leur souper de Noël. C'était le lundi. Jeudi matin, tous ceux qui étaient ici ont peut-être été arrêtés à quelques coins de rue, car c'était la grande guignolée des médias. Lors de cet événement, tous les médias de la région s'associent et collectent des sous pour aider les banques alimentaires et les soupes populaires, afin que les personnes âgées puissent survivre et passer un temps des Fêtes respectable.

J'étais postée à un coin de rue en compagnie de soeur Denise Blouin. Tous les jours, elle me disait que les gens n'avaient pas seulement besoin de cette aide durant le temps des Fêtes, mais aussi tout au long de l'année. Les besoins sont grandissants. Jeudi, j'irai voir sur place. En effet, je servirai des repas, avec les gens de la soupe populaire Saint-François. Chaque année que je le fais, cela m'arrache le coeur.

En tant que société, on faillit lamentablement. On se fait questionner pour 2,25 \$ ou 3,25 \$ par les députés des banquettes ministérielles. Ceux-ci se promènent en limousine, mais ont peur de

ramener nos personnes aînées qui ont besoin d'un tel montant à un niveau de vie décent. Je trouve cela absolument épouvantable. Parfois, je pense qu'on oublie pourquoi on est ici.

Samedi, c'était la fête de Noël au Marché public Notre-Dame. Encore une fois, j'ai vu des tonnes d'aînés se présenter. On collectait des denrées et un repas était fourni. Toutes ces personnes se réunissent à un endroit simplement dans l'espoir de manger. C'est absolument incroyable. Lorsque environ le tiers de la population ne peut survivre sans le Régime de pensions du Canada, on sait que l'on vit une situation dramatique.

Les gens vont au Centre de pédiatrie sociale de Gatineau, car ils ne peuvent pas aller dans les centres hospitaliers. Il y a énormément de misère. Par ailleurs, le déjeuner du maire a eu lieu dimanche à Gatineau, alors que le maire de Gatineau, Maxime Pedneaud-Jobin, continuait une tradition vieille de 23 ans. Un journaliste m'a demandé si je trouvais important d'être là. Je lui ai répondu oui, mais que j'aimerais qu'un jour on n'ait plus besoin de ce genre d'activité.

Je trouve épouvantable qu'on célèbre les 23 ans d'une activité qui vise à ramasser des paniers de Noël pour les gens qui n'ont pas les moyens de manger à leur faim. Pendant ce temps, on fait des discours d'économistes, ce qui est très important, j'en conviens. Toutefois, la motion présentée par mon collègue vise à ce que nous travaillions avec nos homologues provinciaux et territoriaux afin de régler un problème criant. Personne ne demande que ce soit réglé demain matin. Arrêtons donc de faire peur aux gens et de donner l'impression qu'on va mener le pays à la faillite. Ce n'est pas du tout la question.

Il s'agit d'avoir un engagement ferme entre les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, afin de rentabiliser ce système pour que les gens ne vivent plus sous le seuil de la pauvreté, comme ils le font de plus en plus.

D'ailleurs, j'aimerais attirer l'attention des députés de la Chambre sur le fait que la pauvreté chez nos aînés touche surtout beaucoup de femmes. Beaucoup de femmes seules de 65 ans et plus vivent avec des revenus de crève-faim. Encore une fois, il faut aller voir ces gens sur le terrain.

Le 15 novembre, on a rencontré des gens de l'Association nationale des retraités fédéraux. Ils nous parlaient de leur inquiétude de voir le gouvernement leur faire toutes sortes de peurs, car celui-ci change les lois et les ententes de façon unilatérale, sans les consulter.

On ne protège pas les pensions des gens lorsque ceux-ci font faillite après avoir reçu toutes sortes de grandes subventions du gouvernement fédéral. Qui en paie le prix? Ce sont les gens qui ont travaillé toute leur vie et qui ont participé à ces régimes.

J'étais très fière de voir mon collègue déposer le projet de loi C-331 pour les protéger. C'est cela qui permettra aux gens de vivre décentement et de continuer à faire rouler l'économie du pays, comme le disait ma collègue de Parkdale—High Park.

• (1725)

Dans ce contexte-là, il ne faudrait pas que les conservateurs adoptent encore une fois des mesures vraiment inadéquates, quoique, au fond, ce serait peut-être une bonne chose. En effet, on retrouverait peut-être une Solange Denis, qui avait dit, en 1986 si je ne me trompe pas, « *Goodbye Charlie Brown* ».

• (1730)

[Traduction]

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face de ses propos, même si je ne peux pas les qualifier de propos bienveillants.

Travaux des subsides

Je ne suis pas venu ici en limousine et je ne méprise pas les pauvres et les nécessiteux du pays.

J'ai gagné ma vie comme propriétaire d'une petite entreprise. J'ai toujours été très actif au sein de ma communauté, j'ai participé à de nombreux projets communautaires comme ceux dont la députée a parlé — banques alimentaires ou repas de Noël —, bien souvent de façon anonyme. On ne le fait pas par orgueil ou par plaisir, mais parce qu'on fait partie d'une communauté et qu'on s'y engage.

Beaucoup de petits entrepreneurs comme je l'ai été pendant des années ont cotisé au Régime de pensions du Canada, mais pas comme demandeurs ou futurs prestataires. En tant qu'entrepreneurs, nous devons verser au régime une somme égale à celle que fournissent les employés. Je ne peux pas faire le calcul tout de suite, j'en suis désolé, mais je suis certain d'avoir versé au Régime de pensions du Canada des centaines de milliers de dollars sans avoir droit aux prestations avant d'être élu ici par les gens de mon quartier parce que j'étais un homme d'affaires généreux et bienveillant.

Ce que les députés demandent, c'est que les petits entrepreneurs puissent encore une fois dans leurs poches. On a dit que l'augmentation pourrait équivaloir au prix d'une tasse de café. L'autre jour, le gouvernement de l'Ontario a indiqué que la hausse du tarif d'électricité représenterait le coût d'une tasse de café par jour. La veille, c'était un autre qui disait la même chose.

Celui qui vend la tasse de café n'a pas les moyens de se passer de sa vente. S'il n'en vend plus, il ne pourra pas assumer la hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada. Ce sont les collectivités qui en feront les frais. Ce seront les petits entrepreneurs qui ne pourront plus prendre part aux projets dont la députée parlait.

[Français]

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, j'apprécie la longue question de mon collègue. J'espère avoir autant de temps que lui pour répondre.

C'est bien certain que, chaque fois que quelqu'un de l'autre côté nous répond, il essaie de faire ressortir le côté le plus dramatique de la situation. Ce qu'on dit ici aujourd'hui et ce que j'entends d'un côté comme de l'autre, c'est ce besoin. Je ne pense pas que le député ait voulu démontrer que les besoins n'étaient pas là. Il parle en fait des petites entreprises. J'ai eu moi-même une petite entreprise, et je comprends exactement ce dont il parle. Justement, que ce soit les petites, les moyennes ou les grandes entreprises, tout le monde met la main à la pâte.

Quand on s'assoit avec eux et qu'on parle avec eux, on voit que les gens sont conscients. Or il s'agit de l'avenir des gens. Il est question de passer 10,15 ou 20 ans sous le seuil de la pauvreté avec tout ce qui s'ensuit. Ce que je ne comprends jamais chez les conservateurs, c'est qu'ils ne voient pas tout ce qu'entraîne la pauvreté. Elle entraîne des problèmes de santé et d'autres problèmes de différents ordres qui représentent tous des coûts pour la société. On devrait peut-être avoir un peu de sympathie par rapport à cela. Par exemple, lors de la campagne électorale, j'ai entendu la candidate conservatrice répondre à une question sur la pauvreté qu'ils allaient trouver des *jobs* à tout le monde.

C'est faire fi du fait qu'il y a des gens qui n'en ont malheureusement pas la capacité. Il y a des personnes d'un certain âge, des gens de 58, 60, 62 ans qui viennent me voir à mon bureau de députée et qui me disent qu'ils ne sont pas capables de trouver des emplois. Ces gens dépendent de nous et du travail qu'on fait à la Chambre.

Être tout simplement juste ne demande pas de mettre le pays en faillite.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, bon nombre des observations de la députée étaient axées sur les personnes âgées qui vivent dans la pauvreté.

La circonscription de Winnipeg-Nord n'est pas différente des autres en ce sens où beaucoup de personnes âgées doivent prendre des décisions difficiles. L'une des situations les plus tristes, c'est lorsque des gens doivent choisir entre acheter leurs médicaments et acheter de la nourriture. Il y a beaucoup de grands-parents qui n'ont même pas les moyens d'acheter un petit quelque chose pour leur petit-fils ou leur petite-fille.

La question des pensions est sérieuse. J'ai eu l'occasion de présenter de nombreuses pétitions dont les signataires demandaient à la Chambre de garantir et de bonifier le RPC, la SV et le SRG.

Le Parti libéral appuie la motion. Notre parti a parlé de créer un Régime supplémentaire de pensions du Canada qui serait offert aux personnes qui ne pourraient normalement pas cotiser au RPC, comme une épouse qui passe de nombreuses années en dehors de la population active. Dans quelle mesure un régime supplémentaire serait utile, selon la députée?

● (1735)

[Français]

Mme Françoise Boivin: Monsieur le Président, j'aimerais souligner qu'il ne faut jamais que quelque personne que ce soit ait à choisir entre prendre des médicaments et se loger, entre se nourrir et nourrir ses enfants ni sacrifier pour permettre à ses enfants de manger et d'aller à l'école. C'est absolument indécent et inacceptable dans notre société et dans un pays aussi riche en ressources naturelles que le Canada.

Peu importe les décisions que l'on doit prendre, arrêtons de chipoter pour des petites virgules, des petits points et des trémas. Arrêtons de chercher à savoir qui aura le crédit d'avoir présenté quelque chose; si c'est un tel, ce n'est pas bon, si c'est nous, c'est correct. Arrêtons de chercher à savoir si c'est nous qui avons présenté cela en 1962, ou si c'est l'autre parti qui l'a présenté en 1965. Ce sont des débats extrêmement stériles. Régions ce problème une fois pour toutes.

En 1989 une motion adoptée à l'unanimité visant à retirer les enfants de la pauvreté avait été présentée par Ed Broadbent. On est en 2013, cette motion avait été adoptée à l'unanimité et on n'a pas fait d'avancées. Pour une fois, faisons la bonne chose et arrêtons de simplement faire peur aux gens et de leur faire croire que l'argent n'est pas disponible. L'argent peut être disponible, c'est une question de priorités et de valeurs.

[Traduction]

M. Chungsen Leung (secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les députés d'en face et, pour moi, il est clair que le parti de l'opposition ne comprend rien à l'économie. Les néo-démocrates ne comprennent tout simplement pas l'impact économique négatif qu'aurait la mesure qu'ils proposent sur les familles et les collectivités d'un océan à l'autre.

Je me permets de donner aux députés du NPD quelques renseignements sur l'état actuel de l'économie mondiale et sur les dangers qui pourraient encore faire dérailler la reprise économique du Canada.

Travaux des subsides

Lorsque la récession mondiale a frappé en 2008, le gouvernement a aidé le Canada à traverser une période économique extrêmement difficile. En fait, le Canada s'est trouvé dans une meilleure position que la plupart des pays pendant la récession et au cours de la reprise. Cependant, malgré cette performance économique relativement bonne, il y a toujours des difficultés économiques ailleurs dans le monde, surtout en Europe et aux États-Unis, qui sont nos principaux partenaires commerciaux.

Le NPD sera peut-être curieux d'apprendre que la croissance mondiale a été beaucoup plus faible que prévue. Dans les économies avancées, comme le Canada, la croissance s'est stabilisée à un rythme relativement lent, tandis qu'elle a ralenti dans les marchés émergents. La zone euro est toujours confrontée à une crise de la dette souveraine qui mine la confiance des consommateurs et des entreprises.

Et ce n'est pas tout. Juste au sud de la frontière, la croissance plus lente que prévu et l'incertitude quant à la stabilité financière posent le plus grand risque pour l'économie canadienne. Il n'est donc pas étonnant que le Fonds monétaire international ait récemment révisé à la baisse ses projections concernant la croissance réelle du PIB dans les économies avancées et émergentes. En effet, selon les projections du FMI, la croissance des économies avancées devrait atteindre, en moyenne, un peu moins de 1,2 % en 2013.

Le Canada est un pays commerçant. Nous en sommes tous conscients. Nos exportations, notamment vers les États-Unis et l'Europe, sont tributaires d'une économie mondiale forte. Bien que la croissance économique au Canada ait résisté, notre pays n'est pas à l'abri des conséquences du faible rendement économique des autres pays. Pour cette raison, il n'est pas étonnant que la faiblesse de l'économie mondiale ait fait baisser la demande pour les exportations canadiennes, ce qui a eu pour effet de diminuer la croissance réelle du PIB. La fragilité de l'économie mondiale a également fait baisser le prix des exportations canadiennes. Tout cela, combiné à un faible taux d'inflation au Canada, a entraîné un ralentissement de la croissance du PIB nominal.

Je vais préciser ce que cela signifie concrètement. Malgré le rendement économique relativement solide du Canada, nous devons composer avec un certain nombre de défis que pose encore l'économie mondiale. Même si le NPD préférerait sans doute que le Canada devienne un pays protectionniste, il n'en demeure pas moins que les conditions économiques hors de nos frontières ont eu et auront encore des conséquences pour le Canada. Autrement dit, nous ne sommes pas au bout de nos peines. Certes, l'économie canadienne s'améliore, mais elle demeure fragile.

À cet égard, je peux parler par expérience puisque j'ai été entrepreneur pendant plus de deux décennies. La dernière chose dont veulent les employeurs et les travailleurs lorsque l'économie est incertaine, c'est bien une hausse de la charge fiscale. Si on alourdit le fardeau fiscal, les employeurs ne pourront faire croître leur entreprise puisqu'ils ne pourront investir dans l'achat d'équipement et embaucher du personnel, les travailleurs se verront soutirer une plus grande part de leur revenu durement gagné, et les familles peineront à joindre les deux bouts en situation d'instabilité économique.

Les néo-démocrates n'en sont peut-être pas conscients, mais les cotisations au Régime de pensions du Canada représentent une charge sociale pour les employeurs. Augmenter les charges sociales des employeurs, alors que l'économie est encore en train de se rétablir, serait néfaste non seulement pour l'économie, mais

également pour l'emploi. En effet, de nombreux Canadiens se retrouveraient sans emploi.

Le NPD ne semble pas comprendre que la prospérité ne passe pas par la taxation. Il semble qu'il ne veut pas seulement augmenter les prestations du Régime de pensions du Canada, mais aussi le taux d'imposition des sociétés.

Il y a quelques semaines à peine, quand je lui ai demandé directement s'il allait augmenter l'impôt des sociétés canadiennes, le chef du NPD a de nouveau confirmé qu'il le ferait. Pourquoi s'engage-t-il à hausser les impôts quand les autres pays réduisent le fardeau fiscal qui pèse sur la création d'emplois?

Je ne suis pas sûr que le chef du NPD, ou aucun membre de ce parti, comprend à quel point une hausse d'impôt peut paralyser les entreprises, surtout lorsqu'elles tentent encore de composer avec une reprise économique fragile. Il est clair que les députés néo-démocrates ne comprennent pas parce que, si c'était le cas, ils comprendraient les conséquences économiques de leur proposition.

Au lieu de cela, le NPD veut élargir le Régime de pensions du Canada, ce qui augmenterait les charges sociales et enlèverait de l'argent dans les poches des travailleurs canadiens. En fait, ce plan radical asphyxierait la croissance économique. Il ferait augmenter en moyenne les taux de cotisation de 1 600 \$ par année pour chaque employé. Cela signifie qu'une famille comptant deux travailleurs pourrait devoir payer jusqu'à 2 600 \$ d'impôts supplémentaires par année.

• (1740)

La proposition du NPD ferait perdre aux Canadiens non seulement l'argent qu'ils ont durement gagné, mais aussi leurs emplois. Le plan du NPD pourrait supprimer 70 000 emplois au Canada. J'aimerais demander aux députés du NPD ce qu'ils pensent d'une suppression de 70 000 emplois canadiens.

En plus de cela, j'aimerais aussi savoir ce que les députés du NPD pensent d'une mesure à laquelle s'opposent farouchement les propriétaires de petites entreprises.

Je vais dire au NPD ce que ces propriétaires pensent de son projet. En effet, selon une étude récente de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 65 % des entreprises ont dit qu'elles gèleraient ou réduiraient les salaires si l'on augmentait les cotisations au régime de pensions du Canada; 48 % réduiraient les investissements dans l'entreprise et 42 % réduiraient leur effectif.

Comme je ne demande pas à être cru sur parole, je citerai aussi Larry MacDonald, économiste de la revue *Canadian Business* qui pense que l'élargissement du RPC pourrait nuire à l'entreprise. Il déclare en effet ce qui suit:

Il ne semble pas vraiment nécessaire de le faire [...] Une augmentation des cotisations au RPC rendrait plus coûteux pour les entreprises le maintien de l'effectif et pourrait entraîner des pertes d'emplois.

Non seulement cette mesure pourrait faire perdre des emplois aux Canadiens, mais elle pourrait rendre aussi la situation plus difficile pour ceux qui conservent leur emploi.

Au bout du compte, l'argent qui sert à payer les travailleurs doit bien venir d'un budget. Si les charges sociales augmentent, comment les employeurs vont-ils payer leur personnel?

Selon Laura Jones, vice-présidente exécutive de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, « les petites entreprises signalent qu'une augmentation obligatoire du RPC forcerait bon nombre d'entre elles à réduire les salaires, voire l'effectif. » Pourquoi, au moment où l'économie commence à rebondir, le NPD voudrait imposer une réduction de salaire aux travailleurs?

Travaux des subsides

En quoi cela aiderait-il les familles canadiennes? La seule chose que cela ferait serait de rendre plus difficile pour les Canadiens d'assumer leur hypothèque, d'inscrire leurs enfants à des activités parascolaires, ou pire encore, de s'acheter à manger.

Le NPD doit repenser aux conséquences de sa proposition, car il semble clair qu'il n'a pas beaucoup réfléchi à la portée qu'elle aurait sur les employeurs et les employés.

Non seulement cette proposition n'a aucun sens au plan économique, mais elle ne tient pas compte du fait que le régime actuel de retraites du Canada fait l'envie du monde entier.

Depuis 2006, notre gouvernement a adopté diverses mesures propices au bien-être de tous les aînés en offrant à ces derniers les services et le soutien financier dont ils ont besoin.

Manifestement, le NPD n'en a pas pris note. Je vais donc prendre quelques minutes pour lui expliquer le système de revenu de retraite du Canada. Il comprendra peut-être alors pourquoi il fait l'envie du monde entier.

Le Régime de pensions du Canada nous permet de verser une prestation assurée et indexée aux retraités jusqu'à la fin de leurs jours. Pour que le RPC demeure solide, il est revu périodiquement par les gouvernements fédéral et provinciaux, qui en assurent conjointement la gestion.

Le NPD trouvera peut-être intéressant que le dernier examen financier du RPC, fait en 2012 par les ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux, a confirmé que le régime était viable pour au moins 75 ans et ce, au taux actuel de cotisation de 9,9 % des gains admissibles. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire de hausser le taux de cotisation pour l'instant.

Le système de revenu de retraite canadien prévoit aussi des possibilités d'épargne personnelle donnant droit à de l'aide fiscale pour inciter les Canadiens à épargner en vue de la retraite.

Je parle également des régimes d'épargne-retraite, comme les régimes de pension agréés et les régimes d'épargne-retraite enregistrés, deux instruments d'épargne très efficaces pour aider les retraités.

Les régimes de pension agréés sont offerts par les employeurs qui le veulent et peuvent être à cotisation déterminée ou à prestation déterminée. Les employeurs et, bien souvent, les employés doivent y cotiser.

Les REER sont des régimes d'épargne facultatifs, personnels, à cotisation déterminée. Les employeurs peuvent offrir un REER collectif aux employés et payer une partie des cotisations pour eux.

Les cotisations aux régimes de pension agréés et aux REER sont déductibles du revenu aux fins de l'impôt et le revenu des placements que rapportent ces régimes n'est pas imposé tant qu'il n'est pas retiré.

On estime actuellement à environ 24 milliards de dollars les recettes auxquelles renonce le gouvernement fédérale en raison de l'aide fiscale fournie par les régimes de pension agréés et les REER.

Mais ce n'est pas tout.

Le compte d'épargne libre d'impôt, un compte d'épargne aux modalités souples donnant droit à une aide fiscale qui a été créé par le gouvernement dans le budget de 2008, est utile pour aider les Canadiens de tous âges à atteindre leur objectif d'épargne. Les comptes d'épargne libres d'impôt aident tous les adultes canadiens, y compris les personnes âgées, à épargner tout en reportant l'impôt à payer. Il est également accessible aux personnes qui ont plus de 71 ans, qui doivent commencer à retirer de l'argent de leur régime d'épargne enregistré, comme le REER.

Toutefois, ce n'est pas la seule façon pour le gouvernement d'aider les Canadiens à s'assurer qu'ils auront plus d'argent à la retraite. Depuis 2006, le gouvernement a pris plusieurs mesures pour aider les personnes âgées et les pensionnés. Ensemble, ces mesures procurent environ 2,7 milliards de dollars de plus en allègements fiscaux à ces Canadiens.

● (1745)

Voici un aperçu des mesures d'allègement fiscal que nous avons adoptées.

Nous avons instauré le fractionnement du revenu de pension entre les époux. Nous avons aussi augmenté de 2 000 \$ le crédit en raison de l'âge et le crédit pour revenu de pension, qui a doublé. Nous avons augmenté le montant que les prestataires du Supplément de revenu garanti peuvent tirer d'un emploi sans subir une diminution du montant de leurs prestations. Nous avons fait passer de 69 à 71 ans l'âge limite pour la conversion d'un REER en FERR. Nous avons procédé à la plus importante augmentation du Supplément de revenu garanti en plus de 25 ans, ce qui a permis de majorer les prestations des aînés à faible revenu admissibles au programme d'une somme maximale de 600 \$ pour les personnes vivant seules et de 840 \$ pour les couples, ce qui a aidé plus de 680 000 aînés canadiens.

Grâce à toutes ces mesures, nous avons rayé plus de 380 000 aînés du rôle d'imposition. En 2013, une personne âgée vivant seule peut gagner jusqu'à 19 800 \$ et un couple jusqu'à 39 700 \$ avant de payer de l'impôt sur le revenu au gouvernement fédéral.

La liste ne s'arrête pas là. Les nombreuses mesures d'allègement fiscal mises en place par notre gouvernement profitent considérablement aux aînés. Rappelons, par exemple, que nous avons fait passer la taxe sur les produits et services de 7 % à 5 %. Nous avons réduit le taux inférieur d'imposition du revenu des particuliers de 16 % à 15 %. Nous avons augmenté le montant personnel de base que les Canadiens peuvent gagner avant d'avoir à payer des impôts fédéraux. Nous avons également relevé la limite supérieure des deux tranches d'imposition les moins élevées pour les particuliers, de sorte que les Canadiens puissent gagner davantage avant de passer à un taux d'imposition supérieur.

De toute évidence, le gouvernement conservateur a un excellent bilan pour ce qui est d'aider les aînés canadiens.

En plus de soutenir les aînés actuels, le gouvernement instaure des mesures qui aideront les aînés de demain. Je pense ici aux régimes de pension agréés collectifs. Alors que les néo-démocrates proposent une mesure qui supprimerait des emplois et nuirait à l'économie du pays, le gouvernement collabore avec les provinces à la mise en place de cette nouvelle option d'épargne-retraite. Le régime de pension agréé collectif, ou RPAC, est un régime de pension à grande échelle. La mise en commun de l'épargne-retraite signifie que les coûts d'administration des fonds de pension seront répartis entre un plus grand nombre de personnes, qui profiteront ainsi de coûts de gestion des placements moins élevés.

Les régimes de pension agréés collectifs seront offerts aux employés, avec ou sans la participation de leur employeur, ainsi qu'aux travailleurs autonomes. Ils répondent à un besoin important, puisque 60 % des Canadiens n'ont pas accès à un régime de pension offert par leur employeur. Grâce aux RPAC, des millions de Canadiens auront accès pour la première fois à un régime de retraite à faible coût. Ils auront ainsi plus d'argent dans leurs poches au moment de la retraite.

Travaux des subsides

En plus de profiter aux employés, les RPAC constituent un progrès important pour les petites et moyennes entreprises. Jusqu'à maintenant, les PME devaient surmonter des obstacles importants pour pouvoir offrir un régime de pension à leurs employés. Dans le cas des RPAC, la plus grande partie du fardeau administratif et juridique lié à un régime de pension sera assumée par un tiers qualifié et agréé. En septembre dernier, la Financière Manuvie est devenue la première société à se voir accorder une licence lui permettant d'administrer un RPAC fédéral.

Voici ce que Sue Reibel, vice-présidente principale, avait à dire à ce sujet:

Les RPAC ont été conçus afin que les petites entreprises canadiennes puissent fournir facilement un régime de pension rentable à leurs employés [...] L'autorisation que nous avons obtenue aujourd'hui constitue une première étape importante du processus devant permettre à beaucoup plus d'entreprises d'aider leurs employés à épargner en prévision de la retraite [...]

Le RPAC représente une option de régime de retraite efficace pour les millions de Canadiens qui n'ont actuellement pas accès à un régime de retraite offert par l'employeur. C'est pour cette raison que nous exhortons les provinces qui n'ont pas encore adopté de mesure législative pour mettre en oeuvre le RPAC de le faire le plus rapidement possible.

Si les néo-démocrates se préoccupent vraiment de la sécurité de la retraite, ils ne vont pas préconiser une mesure qui ferait disparaître des emplois au Canada. Ils devraient plutôt appuyer les efforts du gouvernement afin que chaque province adopte une loi qui permette de profiter des RPAC partout au pays.

Malheureusement, le NPD ne semble pas croire que la sécurité de la retraite est importante pour les Canadiens. Croyez-le ou non, le NPD a voté contre le projet de loi déposé par le gouvernement pour présenter le RPAC fédéral. Les néo-démocrates se sont opposés à cette mesure législative à chaque étape du processus. Ce faisant, ils ont défendu les intérêts des leaders syndicaux plutôt que ceux des Canadiens. Ils ont voté contre une mesure qui aiderait des millions de Canadiens à préparer leur retraite. Ils font semblant de se préoccuper de la sécurité de la retraite en présentant une proposition qui enverrait des Canadiens au chômage ou qui, à tout le moins, entraînerait une diminution de leurs salaires. C'est une honte.

Heureusement, le gouvernement est déterminé à préserver la solidité du système de revenu de retraite actuel du pays. Non seulement nous nous efforçons de présenter des mesures qui aideront les Canadiens à épargner pour leur retraite, comme par exemple le RPAC, mais nous sommes conscients qu'une reprise économique fragile n'est pas le moment d'augmenter les charges sociales des employés. Ce n'est tout simplement pas le bon moment pour hausser les cotisations au Régime de pensions du Canada.

● (1750)

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, au cours de son allocution, le secrétaire parlementaire pour le Multiculturalisme a dit, en parlant du Régime de pensions du Canada, qu'il ne semblait pas nécessaire de le bonifier. Or, actuellement, à peine 38,8 % des Canadiens peuvent cotiser à un régime de retraite offert par leur employeur. Par ailleurs, moins du tiers des Canadiens peuvent cotiser à un régime à prestations déterminées, et seulement 17,4 % des employés du secteur privé ont accès à un tel régime. Selon la CIBC, 5,8 millions de Canadiens verront leur niveau de vie diminuer de 20 % à la retraite. N'est-ce pas là le signe qu'il faut faire quelque chose?

M. Chungsen Leung: Monsieur le Président, j'ai déjà dirigé des entreprises qui comptaient jusqu'à 400 professionnels. Dans l'ensemble, le Régime de pensions du Canada est très équilibré et

il offre différentes possibilités aux employés. D'abord et avant tout, il y a les gains en capital sur le domicile principal, qui ne sont pas imposés si la vente a lieu alors que la personne visée est à la retraite. Ensuite, il y a le Régime de pensions du Canada et, pour ceux dont le revenu est inférieur au seuil établi, le Supplément de revenu garanti et d'autres programmes. Enfin, il y a le régime de pension agréé collectif et les régimes enregistrés d'épargne-retraite. Voilà la base des prestations de retraite.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis convaincu que le député comprendra qu'en ce qui concerne le dossier des pensions, il y a une question de confiance, ou plutôt de méfiance. Le gouvernement n'est pas très fervent des conférences avec les provinces. Ainsi, bien qu'il soit au pouvoir depuis un certain nombre d'années, le premier ministre n'a pas encore rencontré les premiers ministres des provinces en groupe. Il préfère les rencontrer individuellement. Le Régime de pensions du Canada est un merveilleux programme qui profite à des centaines de milliers de personnes.

Le député pourrait-il confirmer qu'au cours de la rencontre qui doit avoir lieu un peu plus tard ce mois-ci — même si elle se déroulera sans le premier ministre du Canada et ses homologues provinciaux — une des priorités consistera à trouver des façons d'améliorer le Régime de pensions du Canada afin qu'au cours des années à venir moins de personnes âgées se retrouvent dans la pauvreté?

● (1755)

M. Chungsen Leung: Monsieur le Président, en ce qui concerne la confiance, on travaille mieux lorsque tout le monde se fait confiance, mais le premier ministre, à son niveau très élevé, et les ministres ne peuvent seuls examiner les questions. Le ministre fédéral des Finances, la ministre fédérale de la Santé et la ministre fédérale des Transports consultent régulièrement chacune des provinces en vue de trouver la meilleure solution et il ne fait aucun doute que les nombreuses provinces que j'ai visitées nous accordent leur confiance.

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question. J'ai écouté attentivement les députés d'en face parler aujourd'hui de doubler graduellement les prestations du Régime de pensions du Canada. Est-ce que tous ici présent sont conscients que les gens doivent avoir un emploi pour pouvoir cotiser au Régime de pensions du Canada?

J'ai reçu un appel d'un homme qui trouvait que c'était une excellente idée et m'a demandé pourquoi je n'approuve pas l'idée de doubler la pension dont il a tant besoin. Je lui ai demandé s'il touchait une pension à l'heure actuelle et il a dit oui. Je lui ai demandé si son épouse en touchait une aussi et il a répondu oui. Je lui ai alors demandé s'ils touchaient le même montant et il a dit non. La raison, c'est qu'il a cotisé plus d'argent qu'elle.

Un autre homme est venu me voir. Il a dit avoir fait une chute à vélo et envisager de réclamer des prestations d'invalidité. Selon lui, il pourrait vivre avec 840 \$ par mois. Quand je l'ai aidé à faire sa demande, nous avons découvert qu'il n'avait jamais cotisé et qu'il n'était donc pas admissible.

Que pense mon collègue du fait que bon nombre de sujets abordés aujourd'hui ne relèvent même pas du Régime de pensions du Canada?

M. Chungsen Leung: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question judicieuse.

Travaux des subsides

En effet, une personne doit posséder de l'argent pour pouvoir la dépenser. Je ne crois pas que les députés d'en face comprennent ce principe pourtant simple. On ne peut dépenser l'argent que l'on n'a pas.

Par conséquent, les efforts du gouvernement en vue de réduire les impôts, de stimuler l'inflation, de favoriser l'exportation des produits canadiens dans le monde, de stimuler l'économie et de créer de l'emploi sont une condition préalable à un régime de pensions solide et viable. Car, sans cette infrastructure économique fondamentale, comment pouvons-nous avoir de l'argent à consacrer aux beaux régimes de retraite dont parlent les députés d'en face?

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec une grande attention le discours de mon collègue de Willowdale.

Étant donné qu'il vantait les mérites des mesures fiscales adoptées par son gouvernement, je voudrais juste lui signaler que ma maman, qui est dans la bonne moyenne des retraités, ici au Canada, a été incapable de profiter du crédit d'impôt pour le transport en commun. Ce n'est pas parce qu'elle est particulièrement pauvre, mais tout simplement parce qu'elle a des revenus de retraite dans la bonne moyenne. Elle fait partie du grand nombre de retraités incapables de bénéficier de ces mesures.

Cela étant dit, je voudrais revenir au RPAC. Ce qui m'intrigue énormément c'est que, dans le fond, le gouvernement se vante de mettre en place ce genre de régime en disant que cela profitera à tout le monde. Toutefois, par rapport à la bonification du Régime de pensions du Canada et de la Régie des rentes du Québec, on parle d'économie d'échelle. D'ailleurs, l'éditorial du *Globe and Mail* disait que c'était un plan d'épargne et que cela ne représentait pas une augmentation de taxes.

Mon collègue peut-il nous dire où sont les études qui pourraient détailler le coût de gestion séparé de ces RPAC par rapport à l'enveloppe globale qui permet des réductions de coût du Régime de pensions du Canada?

• (1800)

[Traduction]

M. Chungsen Leung: Monsieur le Président, encore une fois, je parle en connaissance de cause, parce que j'ai déjà été propriétaire d'une entreprise. Lorsqu'une personne n'a qu'une poignée d'employés, il est très difficile de demander à une compagnie d'assurance d'offrir un régime de retraite. Si ma mémoire m'est fidèle, avec des cotisations de 20 000 à 40 000 \$, on ne peut pas avoir un régime de retraite. Il faut avoir des cotisations annuelles d'au moins un quart de millions de dollars pour y arriver.

Le gouvernement met en oeuvre un régime de pension agréé collectif. Ce serait un régime réglementé. Le critère d'investissement, par exemple, serait réglementé au même titre qu'une banque ou une compagnie d'assurance. Ce serait transférable. Donc, dans le cas d'un travailleur qui change d'emploi, d'un propriétaire d'une petite entreprise ou d'un travailleur autonome, l'épargne restera là et sera gérée de manière à la faire croître.

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, j'ai passé toute la journée à la Chambre à écouter les députés de l'opposition faire la promotion d'une bonification du RPC, mais je ne crois pas qu'ils sont conscients des coûts que cela représente, et cela m'inquiète.

Actuellement, les Canadiens versent au maximum environ 2 300 \$ par année dans le RPC. Les députés de l'opposition parlent

d'augmenter ce montant de manière considérable. J'aimerais savoir comment ils comptent faire avaler la pilule aux Canadiens. Proposent-ils aux Canadiens de cotiser des centaines de dollars de plus ou 1 000 \$ de plus par an? Qu'advient-il de la paye nette des Canadiens qui ont des obligations comme des hypothèques, des prêts ou des dépenses familiales?

Je crois que les députés du NPD proposent de simplement réduire la paye nette des Canadiens en vue de financer leur régime. J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue à cet égard.

M. Chungsen Leung: Monsieur le Président, si nous retirons cet argent de l'économie, cela nuit aux emplois. Du point de vue d'un employeur, cela représente des coûts additionnels d'exploitation. En gros, cela reporterait le tout à plus tard. Par conséquent, si nous investissons dans un régime de pension agréé collectif, nous pouvons ensuite investir les fonds dans l'économie et stimuler la croissance économique et la prospérité.

M. Wayne Marston (Hamilton-Est—Stoney Creek, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler de cette question, surtout après quelques-unes des observations faites par le dernier intervenant et certaines questions qui ont été posées.

En juin 2009, la Chambre a adopté une motion à l'unanimité. J'espère que les conservateurs sont attentifs, parce que la motion appuyée à l'unanimité par les ministériels visait notamment à bonifier le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, à établir un régime d'assurance-pension financé par les participants au régime, à veiller à protéger d'abord les pensions des travailleurs lors des procédures de faillite et à favoriser la bonne gestion en cessant de verser des primes aux dirigeants responsables du Régime de pensions du Canada. La Chambre a adopté à l'unanimité cette motion indiquant la marche à suivre pour les trois prochaines années.

D'ailleurs, j'étais le parrain de cette motion à la Chambre. J'ai participé à plus de 50 assemblées publiques organisées dans l'ensemble du pays, de la Colombie-Britannique à la côte Est. Nous avons fait tout cela pour les 12 millions de travailleurs canadiens qui n'ont ni pension, ni économies.

Maintenant, nous entendons parler des régimes de pension agréés collectifs. En fait, les RPAC ne sont que des REER en plus compliqué. La principale lacune des RPAC, c'est qu'ils ne sont pas obligatoires. Nous avons parlé de l'un des aspects qui nous préoccupent le plus: le revenu disponible des Canadiens.

Certains députés devraient peut-être savoir qu'une personne qui touche un revenu de 30 000 \$ par année paierait 117,86 \$ de plus par année. Cela équivaut à 6 ¢ de l'heure, soit 0,43 % du revenu. Dans le cas d'un revenu de 47 000 \$ par année, il s'agirait d'une augmentation de 185,43 \$ par année. Il y aurait évidemment une cotisation équivalente de la part de l'employeur. Nous n'avons rien à cacher aux Canadiens.

Nous avons parlé d'une augmentation progressive afin de tenir compte de la fragilité de l'économie actuelle. Cette mesure prendrait donc un certain temps.

Travaux des subsides

Nous savons qu'aujourd'hui 93 % des travailleurs canadiens cotisent au Régime de pensions du Canada. On leur dit que l'OCDE a examiné le régime en 2008 et a conclu que celui-ci était entièrement capitalisé pour 75 ans. Nous sommes d'accord avec cette affirmation. Nous considérons que le régime est en bonne posture et qu'il a été bien géré au fil des ans. Ce régime est très important pour les Canadiens. Une augmentation modeste des cotisations au cours des sept prochaines années ne doublera pas les pensions d'aujourd'hui. Il s'agit en fait de mettre de l'argent de côté pour l'avenir.

En fait, le régime offre aux Canadiens un moyen d'épargner — chose très importante. Pour l'heure, 12 millions de personnes ne mettent aucun argent de côté. Elles en sont incapables, pour une raison quelconque, ou choisissent de ne pas le faire dans la plupart des cas. Elles sont incapables de participer. Dans 30 ans, si nous n'avons pas de véhicule doté du genre de protection qu'offrira le Régime de pension du Canada, s'il est augmenté de manière considérable, que leur arrivera-t-il? Elles se heurteront à un mur. Elles atteindront l'âge de 65 ans avec très peu d'argent dans leurs poches. Comment peut-on comparer les 100 000 \$ ou 60 000 \$ qu'elles pourraient arriver à épargner en contribuant à un RPAC au rendement que pourrait générer le Régime de pensions du Canada, bien géré, rendement qui assurerait leur sécurité et celle de leur famille?

Cet enjeu est crucial. Il en va des générations futures, de nos petits-enfants. C'est des travailleurs de demain qu'il s'agit, et non ceux d'aujourd'hui, mais la question n'en demeure pas moins importante.

J'ai traversé le pays et j'ai parlé aux gens, de Thunder Bay à la côte Est, dans la communauté de Barrington, je crois. J'ai également participé à deux réunions dans la circonscription du député de Victoria. Il représente le NPD dans ce dossier et a présenté la motion d'aujourd'hui.

Ce qui est triste, c'est que nous devons une fois de plus présenter une motion pour pousser vers l'avant un parti qui était déjà d'accord avec nous. Il était d'accord avec nous en 2009, après l'important ralentissement économique qui nous a fait comprendre que la suite serait quelque peu difficile.

● (1805)

Si nous n'agissons pas, comment vont s'en sortir les familles?

Par le passé, le NPD a proposé l'établissement de garderies sans but lucratif. Quelle a été l'offre faite de l'autre côté? Cent dollars par mois. Les députés savent-ils combien coûte la garderie? C'est de l'ordre de centaines de dollars par semaine. Cela n'aiderait presque pas.

Le gouvernement propose une autre solution temporaire avec le RPAC, qui est loin de répondre aux besoins.

J'aimerais revenir à mes propos d'il y a quelques minutes. Au Canada, 12 millions de travailleurs ne sont pas préparés pour l'avenir. Le gouvernement doit les aider à se préparer à l'aide des instruments en place.

Le Régime de pensions du Canada s'applique à l'ensemble du pays. C'est un mécanisme ouvert et, surtout, obligatoire. Combien de fois avons-nous voulu, dans la vingtaine, la trentaine ou la quarantaine mettre un certain montant de côté pour nous préparer à cette éventualité pour finalement amasser seulement la moitié ou le quart de ce montant? Voilà pourquoi le caractère obligatoire du régime est important.

Les employeurs ont aussi une responsabilité. C'est quelque chose que certains contestent. Nous devons veiller à ce qu'ils ne soient pas exclus et qu'ils puissent aussi participer au Régime de pensions du Canada. Nous devons faire en sorte qu'il existe des instruments au sein du régime pour permettre à tous les travailleurs, y compris les employeurs, de faire leur part. Nous devons examiner les possibilités. De nombreux entrepreneurs comptent entièrement sur la vente de leur entreprise pour assurer leur retraite. En raison de changements apportés après 40 ans, combien d'entreprises pourraient ne pas être viables ou obtenir la valeur marchande à laquelle elles s'attendaient? Par conséquent, l'avenir des propriétaires de ces entreprises est également précaire.

C'est un modèle qui pourrait être mis en place dans l'intérêt de tous les Canadiens, pour leur permettre de prendre leur retraite dans la dignité.

Je sais que cela ne figure pas dans la motion à l'étude aujourd'hui, mais en juin 2009, nous avons discuté d'augmenter le Supplément de revenu garanti. Je le mentionne parce que je veux reparler de la situation désespérée dans laquelle se retrouvent certaines personnes. De nombreux citoyens âgés vivent avec environ 1 400 \$ par mois. Dans le cadre des 50 assemblées publiques que nous avons tenues, il est arrivé à quatre reprises qu'une personne me prenne à l'écart après la réunion et me dise qu'elle doit manger de la nourriture pour chats pour avoir sa ration de protéines. Ce n'est pas du tout une façon de vivre pour des aînés dans un pays comme le nôtre. Je ne dis pas cela pour mettre quiconque dans l'embarras. C'est une froide et dure réalité à laquelle sont confrontés des gens qui ne se sont pas préparés à leur retraite. Bon nombre d'entre eux n'ont pas de plans bien établis en prévision de leur retraite.

Avant de terminer, je tiens à signaler encore une fois que le coût associé à l'augmentation des prestations au Régime de pensions du Canada pour une personne dont le salaire est de 30 000 \$ serait de 117 \$ par année ou de 6 ¢ l'heure.

Pour conclure, je demanderais une dernière fois aux députés de prendre le temps d'examiner la motion de juin 2009 et de regarder ce que le gouvernement appuyait à l'unanimité à ce moment-là. C'est précisément ce dont nous discutons aujourd'hui.

● (1810)

M. Erin O'Toole (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les remarques de mon collègue d'en face, notamment en ce qui concerne sa passion évidente pour les questions concernant les aînés, une passion qui m'anime tout autant. Je lui rappelle que c'est notre gouvernement qui a adopté le fractionnement du revenu pour les aînés, qui, je le reconnais, ne s'applique pas à tout le monde. Il s'agit néanmoins d'une des mesures importantes de notre gouvernement pour aider les familles et les aînés pendant ces années difficiles, au même titre que le compte d'épargne libre d'impôt.

Dans le cadre de ce débat, mes collègues n'ont pas beaucoup parlé des moyens concrets que nous avons mis en œuvre pour aider les Canadiens. Voici ma question au député: selon lui, de quelles façons ces programmes aident-ils les Canadiens? Ne pense-t-il pas qu'il vaut mieux miser sur la création d'emplois et travailler sur des mesures à court terme avec les employeurs pour passer au travers de cette difficile récession mondiale avant de se pencher sur la réforme du RPC à long terme?

Travaux des subsides

M. Wayne Marston: Monsieur le Président, je veux remercier le secrétaire parlementaire de sa question parce que, oui, le gouvernement a pris certaines mesures raisonnables. Cela dit, j'essayais de leur rappeler une promesse faite en 2009. Pour donner suite à une motion votée à l'unanimité, les conservateurs ont dit qu'ils appuyaient la réforme. En réalité, il faudra du temps pour l'appliquer, car sa mise en oeuvre durera 7 ans, et il faudra attendre environ 30 ans avant que ce soit réellement utile pour la population.

On ne pourra donc pas en bénéficier dans le moment présent. Nous parlons des 12 millions de personnes qui n'ont aucune épargne et aucun moyen de changer leur situation.

Nous ne voulons pas dénigrer les autres programmes dont pourrait disposer le gouvernement. Ce n'est pas pour cela que nous sommes ici aujourd'hui. Nous sommes ici pour rappeler que nous avons l'occasion de protéger les générations futures afin de leur permettre de vivre dans la dignité.

* * *

LA SITUATION EN UKRAINE

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard des deux motions suivantes:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, un débat sur la situation en Ukraine ait lieu, conformément à l'article 53.1 du Règlement, le mardi 10 décembre 2013; que, durant le débat, le Président ne reçoive ni demande de quorum, ni demande de consentement unanime, ni motion dilatoire; et que tout député qui se lèvera pour prendre la parole pendant le débat puisse indiquer au Président qu'il partagera son temps avec un autre député.

● (1815)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La Chambre a-t-elle entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines Premières Nations et la composition de leurs conseils respectifs, puissent avoir lieu durant la même séance.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La Chambre a-t-elle entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DES SUBSIDES**MOTION DE L'OPPOSITION — LES RÉGIMES DE RETRAITE DU CANADA ET DU QUÉBEC**

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Comme il est 18 h 16, et comme nous sommes à la dernière journée de la période des crédits se terminant le 10 décembre 2013, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions relatives aux crédits.

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Convoquez les députés.

● (1840)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 36)

POUR

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brousseau	Byrne
Caron	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Choquette	Chow
Christopherson	Cleary
Côté	Crowder
Cullen	Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)	Day
Dewar	Dion

Travaux des subsides

Dionne Labelle
 Doré Lefebvre
 Duncan (Etobicoke North)
 Foote
 Freeman
 Garneau
 Genest
 Giguère
 Goodale
 Groguhé
 Harris (St. John's East)
 Hughes
 Jones
 Kellway
 Larose
 LeBlanc (Beauséjour)
 Leslie
 MacAulay
 Marston
 Masse
 May
 McGuinty
 Michaud
 Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
 Mourani
 Nantel
 Nicholls
 Pacetti
 Pécelet
 Pilon
 Quach
 Rankin
 Raynault
 Rousseau
 Sandhu
 Scott
 Sgro
 (sor)
 Sims (Newton—North Delta)
 St-Denis
 Sullivan
 Tremblay
 Valeriotte — 121

Donnelly
 Dubé
 Ekying
 Fortin
 Fry
 Garrison
 Genest-Jourdain
 Godin
 Gravelle
 Harris (Scarborough Southwest)
 Hsu
 Jacob
 Julian
 Lamoureux
 Laverdière
 LeBlanc (LaSalle—Émard)
 Liu
 Mai
 Martin
 Mathysen
 McCallum
 McKay (Scarborough—Guildwood)
 Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
 Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
 Murray
 Nash
 Nunez-Melo
 Papillon
 Perreault
 Plamondon
 Rafferty
 Ravignat
 Regan
 Saganash
 Scarpaleggia
 Sellah
 Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)
 Sitsabaiesan
 Stewart
 Thibeault
 Turmel

Lobb
 Lunney
 MacKenzie
 McColeman
 Menegakis
 Miller
 Moore (Fundy Royal)
 Norlock
 Oliver
 Opitz
 Paradis
 Poilievre
 Raïtt
 Reid
 Richards
 Saxton
 Seeback
 Shory
 Sopuck
 Stanton
 Strahl
 Tilson
 Trost
 Truppe
 Van Kesteren
 Vellacott
 Warawa
 Watson
 Sky Country)
 Weston (Saint John)
 Wong
 Yelich
 Young (Vancouver South)

Lukiwski
 MacKay (Central Nova)
 Mayes
 McLeod
 Merrifield
 Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
 Nicholson
 O'Connor
 O'Neill Gordon
 O'Toole
 Payne
 Preston
 Rajotte
 Rempel
 Rickford
 Schellenberger
 Shea
 Smith
 Sorenson
 Storseth
 Sweet
 Toet
 Trotter
 Uppal
 Van Loan
 Wallace
 Warkentin
 Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
 Wilks
 Woodworth
 Young (Oakville)
 Zimmer — 146

CONTRE

Députés

Ablonczy
 Adler
 Albas
 Alexander
 Allison
 Anders
 Armstrong
 Aspin
 Benoit
 Bezan
 Block
 Breitreuz
 Brown (Newmarket—Aurora)
 Bruinooge
 Calandra
 Cannan
 Carrie
 Chong
 Clement
 Davidson
 Del Mastro
 Dreeshen
 Dykstra
 Findlay (Delta—Richmond East)
 Flaherty
 Galipeau
 Gill
 Goldring
 Gosal
 Grewal
 Hawn
 Hiebert
 Hoback
 Jean
 Keddy (South Shore—St. Margaret's)
 Kent
 Komarnicki
 Lake
 Lebel
 Leitch
 Leung

Adams
 Aglukkaq
 Albrecht
 Allen (Tobique—Mactaquac)
 Ambler
 Anderson
 Ashfield
 Baird
 Bergen
 Blaney
 Boughen
 Brown (Leeds—Grenville)
 Brown (Barrie)
 Butt
 Calkins
 Carmichael
 Chisu
 Clarke
 Crockatt
 Dechert
 Devolin
 Duncan (Vancouver Island North)
 Fantino
 Finley (Haldimand—Norfolk)
 Fletcher
 Gallant
 Goguen
 Goodyear
 Gourde
 Harris (Cariboo—Prince George)
 Hayes
 Hillyer
 Holder
 Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
 Kenney (Calgary Southeast)
 Kerr
 Kramp (Prince Edward—Hastings)
 Lauzon
 Leef
 Lemieux
 Lizon

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion rejetée.

* * *

[Traduction]

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B), 2013-2014

L'hon. Tony Clement (président du Conseil du Trésor, PCC) propose:

Que le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 soit adopté.

Le Président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Travaux des subsides

● (1850)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 37)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Benoit	Bergen
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Bruinooogé	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Crockatt
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Fletcher
Galipeau	Gallant
Gill	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Leaf
Leitch	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	May
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	Norlock
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Poillievre
Preston	Raith
Rajotte	Reid
Rempel	Richards
Rickford	Saxton
Schellenberger	Seeback
Shea	Shory
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Tilson
Toet	Trost
Trottier	Truppe
Uppal	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer — 147	

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélanger
Bellavance	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brosseau	Byrne
Caron	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Choquette	Chow
Christopherson	Cleary
Côté	Crowder
Cullen	Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Eyking	Foote
Fortin	Freeman
Fry	Garneau
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hughes
Jacob	Jones
Julian	Kellway
Lamoureux	Larose
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Énard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	McCallum
McGuinity	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mourani	Murray
Nantel	Nash
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Péclet	Perreault
Pilon	Plamondon
Quach	Rafferty
Rankin	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scarpaleggia
Scott	Sellah
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
sor)	
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
St-Denis	Stewart
Sullivan	Thibeault
Tremblay	Turnel
Valerioté — 121	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

L'hon. Tony Clement demande que le projet de loi C-19, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2014, soit lu pour la première fois et imprimé.

Travaux des subsides

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

L'hon. Tony Clement propose que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

L'hon. John Duncan: Monsieur le Président, si vous le demandez, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les conservateurs votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme Nicole Turmel: Monsieur le Président, nous sommes d'accord pour appliquer le vote et le NPD votera contre la motion.

[Traduction]

Mme Judy Foote: Monsieur le Président, nous consentons à ce que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les libéraux votant non.

[Français]

M. Louis Plamondon: Monsieur le Président, le Bloc québécois votera contre la motion.

Mme Maria Mourani: Monsieur le Président, je voterai contre la motion aussi. J'applique le même processus.

[Traduction]

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, le Parti vert est également d'accord et vote oui.

M. Dean Del Mastro: Monsieur le Président, je me range du côté du Parti conservateur.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 38)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Benoit	Bergen
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Bruinooge	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Crockatt
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Fletcher
Galipeau	Gallant
Gill	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hays
Hiebert	Hillyer

Hoback	Holder
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Leaf
Leitch	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	May
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	Norlock
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Poillievre
Preston	Raith
Rajotte	Reid
Rempel	Richards
Rickford	Saxton
Schellenberger	Seeback
Shea	Shory
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Tilson
Toet	Trost
Trottier	Truppe
Uppal	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer — 147	

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brousseau	Byrne
Caron	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Choquette	Chow
Christopherson	Cleary
Côté	Crowder
Cullen	Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Eyking	Foote
Fortin	Freeman
Fry	Garneau
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Groguhé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hughes
Jacob	Jones

Travaux des subsides

Julian	Kellway
Lamoureux	Larose
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	McCallum
McGuinly	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mourani	Murray
Nantel	Nash
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Péclet	Perreault
Pilon	Plamondon
Quach	Rafferty
Rankin	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scarpaleggia
Scott	Sellah
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind- sor)
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
St-Denis	Stewart
Sullivan	Thibeault
Tremblay	Turmel
Valeriotte — 121	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

En conséquence, ce projet de loi est renvoyé au comité plénier.

Je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Devolin.)

Le vice-président: La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-19.

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le président, j'aimerais que le président du Conseil du Trésor nous confirme que le projet de loi des crédits est dans sa forme habituelle.

(Article 2)

L'hon. Tony Clement (président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le président, oui, la présentation de ce projet de loi est identique à celle utilisée lors de la période antérieure d'octroi de crédits.

[Traduction]

Le vice-président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

Le vice-président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le vice-président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le vice-président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

Le vice-président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

Le vice-président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 7 est adopté.)

Le vice-président: L'annexe 1 est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe 1 est adoptée.)

Le vice-président: L'annexe 2 est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe 2 est adoptée.)

Le vice-président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

Le vice-président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le vice-président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

Le vice-président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le projet de loi est adopté.)

Le vice-président: Dois-je faire rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Monsieur le Président, le comité plénier a étudié le projet de loi C-19 et m'enjoint d'en faire rapport sans amendement.

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Tony Clement (président du Conseil du Trésor, PCC) propose que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

•(1855)

L'hon. John Duncan: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent à l'étape de la deuxième lecture s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les conservateurs votant oui, à l'exception du député de Brampton-Ouest.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme Nycole Turmel: Monsieur le Président, nous sommes d'accord pour appliquer le vote. Le NPD votera non.

[Traduction]

Mme Judy Foote: Monsieur le Président, les libéraux sont d'accord et voteront non.

[Français]

M. Louis Plamondon: Monsieur le Président, le Bloc québécois vote non.

Mme Maria Mourani: Monsieur le Président, je voterai contre.

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, le Parti vert vote oui.

[Traduction]

M. Dean Del Mastro: Monsieur le Président, je voterai oui.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 39)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Benoit	Bergen
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Bruinooge	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Crockatt
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Fletcher
Galipeau	Gallant
Gill	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes

Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Leaf
Leitch	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	May
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	Norlock
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Poillievre
Preston	Raitt
Rajotte	Reid
Rempel	Richards
Rickford	Saxton
Schellenberger	Shea
Shory	Smith
Sopuck	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Tilson	Toet
Trost	Trotter
Truppe	Uppal
Van Kesteren	Van Loan
Vellacott	Wallace
Warawa	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Sky Country)	
Weston (Saint John)	Wilks
Wong	Woodworth
Yelich	Young (Oakville)
Young (Vancouver South)	Zimmer — 146

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brousseau	Byrne
Caron	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Choquette	Chow
Christopherson	Cleary
Côté	Crowder
Cullen	Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Eyking	Foote
Fortin	Freeman
Fry	Garneau
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Grogulé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hughes
Jacob	Jones

Travaux des subsides

Julian	Kellway
Lamoureux	Larose
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	McCallum
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mourani	Murray
Nantel	Nash
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Péclet	Perreault
Pilon	Plamondon
Quach	Rafferty
Rankin	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scarpaleggia
Scott	Sellah
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind- sor)
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
St-Denis	Stewart
Sullivan	Thibeault
Tremblay	Turmel
Valeriotte — 121	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

[Français]

L'hon. Tony Clement propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

[Traduction]

L'hon. John Duncan: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les conservateurs votant oui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme Nycole Turmel: Monsieur le Président, nous sommes d'accord pour appliquer le vote et le NPD votera non.

[Traduction]

Mme Judy Foote: Monsieur le Président, les libéraux sont d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à la présente motion et voteront non.

[Français]

M. Louis Plamondon: Monsieur le Président, le Bloc québécois vote non.

Mme Maria Mourani: Monsieur le Président, je vote non.

[Traduction]

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, le Parti vert est d'accord pour que le résultat du vote précédent s'applique à la présente motion et il votera oui.

M. Dean Del Mastro: Monsieur le Président, je vote oui.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 40)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Benoit	Bergen
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Breitreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Bruinooge	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Carrie	Chisu
Chong	Clarke
Clement	Crockatt
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Fantino
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Flaherty	Fletcher
Galipeau	Gallant
Gill	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
Jean	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kent	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Lebel	Leef
Leitch	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	May
Mayes	McColeman
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	Norlock
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Poilievre
Preston	Raitt
Rajotte	Reid
Rempel	Richards
Rickford	Saxton
Schellenberger	Shea
Shory	Smith
Sopuck	Sorenson
Stanton	Storseth
Strahl	Sweet
Tilson	Toet
Trost	Trottier
Truppe	Uppal
Van Kesteren	Van Loan
Vellacott	Wallace
Warawa	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)	Wilks

Travaux des subsides

Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 146

CONTRE

Députés

Allen (Welland)
Angus
Atamanenko
Ayala
Bellavance
Benskin
Blanchette-Lamothe
Borg
Boutin-Sweet
Brosseau
Caron
Cash
Chicoine
Choquette
Christopherson
Côté
Cullen
Davies (Vancouver Kingsway)
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Duncan (Etobicoke North)
Eyking
Fortin
Fry
Garrison
Genest-Jourdain
Godin
Gravelle
Harris (Scarborough Southwest)
Hsu
Jacob
Julian
Lamoureux
Laverdière
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Liu
Mai
Martin
Mathysen
McGuinity
Michaud
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Mourani
Nantel
Nicholls
Pacetti
Péclet
Pilon
Quach
Rankin
Raynault
Rousseau
Sandhu
Scott
Sgro
Sims (Newton—North Delta)
St-Denis
Sullivan
Tremblay
Valeriote — 121

Andrews
Ashton
Aubin
Bélangier
Bennett
Blanchette
Boivin
Boulerice
Brahmi
Byrne
Casey
Charlton
Chisholm
Chow
Cleary
Crowder
Cuzner
Day
Dion
Donnelly
Dubé
Duncan (Edmonton—Strathcona)
Foote
Freeman
Gameau
Genest
Giguère
Goodale
Grogulé
Harris (St. John's East)
Hughes
Jones
Kellway
Larose
LeBlanc (Beauséjour)
Leslie
MacAulay
Marston
Masse
McCallum
McKay (Scarborough—Guildwood)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nash
Nunez-Melo
Papillon
Perreault
Plamondon
Rafferty
Ravignat
Regan
Saganash
Scarpaleggia
Sellah
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
sor)
Sitsabaiesan
Stewart
Thibeault
Turmel

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

● (1900)

[Français]

LOI N^O 2 SUR LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2013

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 décembre, de la motion portant que le projet de loi C-4, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 21 mars

2013 et mettant en oeuvre d'autres mesures, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-4.

● (1905)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 41)

POUR

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander
Allison
Anders
Armstrong
Aspin
Benoit
Bezan
Block
Breitkreuz
Brown (Newmarket—Aurora)
Bruinooge
Calandra
Cannan
Carrie
Chong
Clement
Davidson
Del Mastro
Dreeshen
Dykstra
Findlay (Delta—Richmond East)
Flaherty
Galipeau
Gill
Goldring
Gosal
Grewal
Hawn
Hiebert
Hoback
Jean
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kent
Komarnicki
Lake
Lebel
Leitch
Leung
Lobb
Lunney
MacKenzie
McColeman
Menegakis
Miller
Moore (Fundy Royal)
Norlock
Oliver
Opitz
Paradis
Poilievre

Adams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler
Anderson
Ashfield
Baird
Bergen
Blaney
Boughen
Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Barrie)
Butt
Calkins
Carmichael
Chisu
Clarke
Crockett
Dechert
Devolin
Duncan (Vancouver Island North)
Fantino
Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher
Gallant
Goguen
Goodyear
Gourde
Harris (Cariboo—Prince George)
Hayes
Hillyer
Holder
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon
Leef
Lemieux
Lizon
Lukiwski
MacKay (Central Nova)
Mayes
McLeod
Merrifield
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
O'Connor
O'Neill Gordon
O'Toole
Payne
Preston

Motion d'ajournement

Raitt	Rajotte
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Saxton	Schellenberger
Shea	Shory
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Storseth	Strahl
Sweet	Tilson
Toet	Trost
Trottier	Truppe
Uppal	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer— 145	

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Ayala	Bélangier
Bellavance	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brosseau	Byrne
Caron	Casey
Cash	Charlton
Chicoine	Chisholm
Choquette	Chow
Christopherson	Cleary
Côté	Crowder
Cullen	Cuzner
Davies (Vancouver Kingsway)	Day
Dewar	Dion
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Duncan (Etobicoke North)	Duncan (Edmonton—Strathcona)
Eyking	Foote
Fortin	Freeman
Fry	Gameau
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Godin	Goodale
Gravelle	Grogulé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hughes
Jacob	Jones
Julian	Kellway
Lamoureux	Larose
Laverdière	LeBlanc (Beauséjour)
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mourani
Murray	Nantel
Nash	Nicholls
Nunez-Melo	Pacetti
Papillon	Péclet
Perreault	Pilon
Plamondon	Quach
Rafferty	Rankin
Ravignat	Raynault
Regan	Rousseau
Saganash	Sandhu
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	
Sitsabaiesan	St-Denis
Stewart	Sullivan
Thibeault	Tremblay
Turnel	Valeriotte— 122

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Français]

L'ÉTHIQUE

Mme Ève Péclet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, je me lève à la Chambre aujourd'hui pour obtenir des réponses plus claires sur le scandale qui touche le bureau du premier ministre et les sénateurs, soit le Sénat.

J'ai posé une question concernant l'éthique au sein du bureau du premier ministre. En fait, j'en ai même posé plusieurs, sans jamais avoir de réponse. Ce soir, j'espère que le secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales va pouvoir me donner des réponses claires et précises sur la participation du bureau du premier ministre dans le scandale de Mike Duffy et surtout sur le rôle d'interférence que joue le bureau du premier ministre. Je vais l'expliquer dans mon discours aujourd'hui.

Selon la tradition parlementaire canadienne, et selon le premier ministre, le Sénat est une institution indépendante et devrait ultimement être une branche séparée du corps législatif de la Chambre des communes.

Tout le monde se pose donc la même question: que vient faire le bureau du premier ministre dans les affaires du Sénat? Pourquoi une sénatrice, Mme Stewart Olsen, affirmerait-elle qu'elle est au service du bureau du premier ministre?

Voici la question fondamentale à laquelle il faut répondre: que vient faire le bureau du premier ministre dans les affaires du Sénat, une institution qui, selon le premier ministre, est indépendante du corps législatif de la Chambre des communes? Le bureau du premier ministre n'aurait jamais dû être cité dans un tel scandale.

Au moment où on a appris le scandale entourant les remboursements des frais du sénateur Mike Duffy, le premier ministre a tout de suite grimpé dans les rideaux en disant qu'il n'avait rien à faire là-dedans, qu'il n'en savait rien et qu'il n'était pas responsable des affaires du Sénat.

Malheureusement, quelques jours après, le premier ministre est revenu sur ces déclarations en disant que Nigel Wright en était finalement responsable et que ce dernier prenait tout le blâme. Aujourd'hui, nous voudrions savoir qui était au courant de cette magouille orchestrée. Qui a les mains sales?

Motion d'ajournement

Maintenant que nous savons malheureusement que les conservateurs interviennent dans les affaires du Sénat, nous avons besoin de savoir qui, au bureau du premier ministre, est responsable d'avoir violé les règles fondamentales de notre Parlement.

• (1910)

[Traduction]

M. Paul Calandra (secrétaire parlementaire du premier ministre et pour les Affaires intergouvernementales, PCC): Bien entendu, Monsieur le Président, la GRC se penche déjà sur la question à l'heure où l'on se parle.

Mme Ève Pécelet: C'est ridicule. Monsieur le Président, les mots me manquent. Je n'arrive pas à le croire.

Je sais que le secrétaire parlementaire ne veut pas être ici en ce moment. La période des questions est déjà bien assez éprouvante pour lui. N'empêche que je suis stupéfaite. Il dispose de quatre minutes pour au moins tenter de présenter des arguments valables ce soir, mais il ne s'en prévaut même pas.

[Français]

Je peux lui poser ma question une dernière fois.

Qui, au bureau du premier ministre, est responsable de donner des ordres aux sénateurs? Mme Stewart Olsen a été claire en disant qu'elle était au service du bureau du premier ministre. Qui donc, au bureau du premier ministre, est responsable de donner les ordres aux sénateurs?

[Traduction]

M. Paul Calandra: Évidemment, Monsieur le Président, les sénateurs sont responsables de leurs propres décisions.

LA SANTÉ

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, lundi dernier, le 2 décembre, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca et moi-même avons soulevé de sérieuses questions durant la période des questions à propos de l'accès des gouvernements étrangers aux dossiers médicaux confidentiels des citoyens canadiens.

Cette affaire implique une de mes électrices, Mme Ellen Richardson, une paraplégique qui devait se rendre aux États-Unis par avion pour participer à une croisière dans les Caraïbes organisée par la Marche des dix sous, d'une valeur de 6 000 \$. Les services frontaliers américains à l'aéroport Pearson lui ont refusé l'entrée au pays. Pour cause: un problème de santé mentale remontant à juin dernier qui figurait à son dossier. Madame Richardson n'a commis aucun crime, mais pour pouvoir continuer son voyage, les services frontaliers américains ont exigé qu'elle consulte, à grands frais, un médecin américain chargé de déterminer sa capacité de voyager avant de lui accorder l'accès aux États-Unis. Inutile de dire que c'était impossible étant donné les délais, et Mme Richardson a dû renoncer à sa croisière et à son argent.

Cette affaire soulève d'inquiétantes questions sur la façon dont un gouvernement étranger pourrait avoir accès aux dossiers médicaux confidentiels des Canadiens. Nous apprenons maintenant que le cas de Mme Richardson n'est pas isolé. Selon le Bureau de l'intervention en faveur des patients des établissements psychiatriques, un organisme gouvernemental ontarien, des dizaines de Canadiens de l'Ontario n'ont pu traverser la frontière américaine pour cette même raison. Ils ont été refoulés à la frontière américaine parce que les services frontaliers américains disposaient de renseignements sur leur santé, renseignements qui, selon la loi canadienne, sont confidentiels.

En réponse à la question, la secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé a affirmé que le gouvernement respecte la confidentialité des dossiers médicaux des Canadiens, mais que de tels dossiers relèvent de la compétence des provinces. Le fait est que le partage de renseignements canadiens avec le département américain de la Sécurité intérieure relève de la GRC, responsable du Centre d'information de la police canadienne, et la GRC relève clairement du gouvernement fédéral. C'est à ce niveau-là que le gouvernement fédéral devrait agir pour veiller à ce que les renseignements confidentiels sur la santé des Canadiens qui figurent dans le CIPC et qui n'ont rien à voir avec les antécédents criminels demeurent confidentiels et ne soient pas communiqués aux gouvernements étrangers.

Mme Richardson a été bouleversée par ce qu'elle a subi à la frontière et cet événement suscite des questions chez tous les Canadiens. Comment ses renseignements médicaux personnels ont-ils pu se retrouver entre les mains de garde frontières américains? Est-ce qu'une entité canadienne a partagé ces renseignements avec les autorités américaines? Dans l'affirmative, pourquoi? S'agit-il d'une erreur ou ces renseignements ont-ils été transmis aux autorités américaines en vertu de la politique du gouvernement du Canada? Qui y a accès? Quels autres renseignements partage-t-on?

Il s'avère qu'il y a très peu de contrôle sur non seulement la nature des renseignements que la GRC recueille et verse dans cette base de données, mais les procédures d'accès. Il y a une différence entre les casiers judiciaires, les mandats non exécutés, les biens volés et la surveillance de criminels — des renseignements qu'il est justifié de partager avec les organismes d'application de la loi — et les appels au 911 pour obtenir de l'aide, les rapports de police où aucune accusation n'a été portée et d'autres activités non criminelles. Il y a certes des limites raisonnables à ce que l'État devrait savoir et partager avec d'autres gouvernements.

Ellen Richardson n'a enfreint aucune loi. Pourtant, ses renseignements personnels se sont retrouvés entre les mains du gouvernement américain. Par conséquent, la question subsiste. Le gouvernement, qui affirme être résolu à protéger les renseignements personnels sur la santé des Canadiens, est-il prêt à prendre les mesures qui s'imposent? Le gouvernement est-il prêt à faire un examen public non seulement des renseignements accessibles du Centre d'information de la police canadienne de la GRC, mais des organismes autorisés à y avoir accès, afin d'assurer aux Canadiens que les renseignements non criminels sur la santé les concernant restent confidentiels? Les Canadiens méritent mieux.

• (1915)

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre à la question posée à la Chambre par le député de York-Sud—Weston concernant le partage d'informations avec les États-Unis.

Les services de police collectent, dans l'intérêt de la sécurité publique, des données qui alimentent le système du Centre d'information de la police canadienne, qu'on appelle aussi le CIPC. D'ailleurs, les grandes organisations de santé mentale appuient la collecte, dans ce système, d'informations sur les particuliers qui pourraient présenter un danger pour eux-mêmes ou pour les autres. Le Centre de toxicomanie et de santé mentale appuie lui-aussi ce genre de collecte d'informations.

Motion d'ajournement

Si la GRC entretient l'infrastructure du système du CIPC dans le cadre des services de police nationaux qu'elle offre, l'information est intégrée, mise à jour et modifiée par les divers corps policiers conformément à la politique du CIPC. Le CIPC contient des informations sur les accusations, les mandats, les personnes qui présentent un intérêt particulier, notamment celles qui ont fait une tentative de suicide, les biens et les véhicules volés, et les enquêtes sur la sécurité publique. Sont toutefois exclus les renseignements médicaux personnels.

J'invite quiconque se préoccupe de l'exactitude des renseignements le concernant dans le CIPC, à s'adresser à la GRC. J'aimerais aussi signaler au député que le gouvernement du Canada n'a pas le pouvoir d'ordonner à d'autres gouvernements d'accorder une dispense à l'égard des exigences d'entrée dans leur pays.

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, j'apprécie ce début de réponse qui laisse malheureusement toute une série de questions en suspens.

L'agent américain avait en fait sous les yeux l'information médicale de Mme Richardson. Il savait qu'elle avait été hospitalisée. Or, elle n'avait communiqué cette information à personne et le gouvernement affirme pour sa part ne pas l'avoir communiquée non plus. Comment l'a-t-il donc obtenue? L'information a été communiquée et versée dans la base de données. Cette information n'aurait pas dû être divulguée.

En ce qui concerne l'accès aux dossiers personnels, le député suggère de s'adresser à la GRC. Malheureusement, la GRC exige d'autres informations de nature personnelle avant d'accorder l'accès au CIPC. Elle exige même les empreintes digitales du demandeur avant de lui communiquer l'information que le CIPC possède à son sujet et il est même arrivé qu'on refuse de lui communiquer l'information. Il ne convient donc absolument pas de laisser entendre qu'il suffit de s'adresser à la GRC pour prendre connaissance de son dossier au CIPC.

● (1920)

M. Colin Carrie: Monsieur le Président, le système du CIPC a été mis en place en 1972 comme outil permettant aux services de police d'échanger des renseignements au sujet des crimes et des criminels qui y sont associés. C'est maintenant le principal moyen qu'utilisent les services de police, les organismes de sécurité publique et les organismes d'application de la loi du Canada pour assurer la sécurité du public et des policiers.

Le système est administré par la GRC au nom de la communauté d'utilisateurs du CIPC. Il permet de conserver et d'extraire des renseignements liés à l'application de la loi soumis par les organismes autorisés. La GRC assure la garde des données. Les renseignements contenus dans le CIPC appartiennent à l'organisme d'origine et le service de police compétent décide s'il entre dans le système les comportements observés, comme les problèmes de santé mentale ou les tentatives de suicide. On le fait pour des raisons de sécurité publique.

L'échange de renseignements entre les organismes d'application de la loi, tant canadiens qu'américains, est essentiel pour la détection, la prévention et la répression de la criminalité, et à des fins de sécurité nationale. L'accès à un pays étranger est régi par les lois et les politiques du pays visé.

● (1925)

[Français]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Manon Perreault (Montcalm, NPD): Monsieur le Président, le 3 décembre dernier, j'ai essayé d'avoir une réponse concernant le retard du rapport de suivi sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Ayant ratifié la Convention en 2010, le Canada avait deux ans pour produire son rapport, donc nous aurions dû recevoir ce rapport en avril 2012. Nous sommes aujourd'hui le 9 décembre 2013 et nous sommes toujours sans nouvelles de ce fameux rapport.

Pourtant, cette obligation est bien spécifiée à l'article 35 de la Convention. Pour renouveler la mémoire des conservateurs, voici un extrait de cet article:

1. Chaque État Partie présente au Comité [...] un rapport détaillé sur les mesures qu'il a prises pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la présente Convention et sur les progrès accomplis à cet égard, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente Convention [...]

Il faut bien comprendre que cette convention vise à promouvoir et à protéger les droits et libertés fondamentaux des personnes handicapées ainsi qu'à respecter la dignité de toutes et chacune d'entre elles.

Mon collègue conservateur a tout simplement ignoré la question. Au lieu de me répondre, il m'a remerciée de ma présence à la Journée internationale des personnes handicapées. Cela n'avait aucun lien avec ma question. Je dois avouer que je ne m'attendais pas à obtenir une réponse à ma question et encore moins à une justification pour expliquer ce retard, mais j'aurais grandement apprécié qu'on me donne une éventuelle date à laquelle ce rapport aurait été présenté.

Je reconnais très bien qu'il existe différents programmes pour les personnes handicapées, mais là n'est pas la question.

Je veux savoir s'il y a eu des progrès accomplis ou des reculs au niveau du soutien destiné aux personnes handicapées.

Au risque de me répéter, les personnes vivant avec des incapacités demeurent un groupe qui requiert plus d'attention et un soutien accru de la part de tous les acteurs de notre société, car elles vivent trop souvent dans la pauvreté et rencontrent encore trop d'obstacles de taille à leur inclusion sociale.

À la base de toutes les mesures requises pour mieux les soutenir, il faut reconnaître que les situations de handicap auxquelles ces personnes sont confrontées résultent de leur interaction dans un environnement physique ou social qui ne tient pas compte de leur caractéristiques fonctionnelles ou de leurs besoins particuliers.

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées est un puissant outil législatif international devant guider tous les pays l'ayant ratifiée à assurer que ces personnes puissent exercer leurs droits en toute égalité et surtout en prévoyant les mesures de soutien requises pour ce faire.

Bien que le Canada ait été étroitement impliqué dans l'élaboration du contenu et dans le processus menant à l'adoption de la convention, le gouvernement conservateur n'exerce pas le leadership en regard de son implantation dans notre pays. Démontrant plutôt une grande indifférence, il a peu d'intérêt pour l'exercice des droits des citoyens handicapés.

À mon avis, le gouvernement canadien doit réaliser les actions suivantes afin d'exercer le leadership requis pour assurer la mise en oeuvre de la Convention: premièrement, signer le protocole optionnel lié à la convention afin de clairement démontrer à la communauté internationale qu'il est engagé dans un processus visant à assurer l'exercice des droits de tous ses citoyens en situation d'handicap; deuxièmement, établir un plan canadien d'implantation de la convention et mandater la Commission canadienne des droits de la personne de s'assurer de la mise en place d'un mécanisme de suivi en collaboration avec les provinces et les territoires; troisièmement, respecter l'esprit de la convention en s'assurant que les organismes représentant les personnes en situation d'handicap soient impliqués dans le processus de suivi de son application.

Je réitère ma question: quand les conservateurs ont-ils l'intention de présenter le rapport de suivi et de mettre en oeuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées pour créer un Canada plus accessible et plus inclusif?

[Traduction]

M. Colin Carrie (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Environnement, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a obtenu des résultats mesurables en ce qui concerne les Canadiens qui vivent avec un handicap. Aucun autre gouvernement n'a fait davantage que le nôtre pour aider les personnes handicapées à se trouver un emploi.

Dans le récent plan d'action économique de 2013, une série de mesures a été instaurée afin d'améliorer l'inclusion sociale et économique des personnes handicapées. Nous investissons 222 millions de dollars par année dans une nouvelle génération d'ententes sur le marché du travail pour les personnes handicapées, de manière à mieux combler les besoins des entreprises en matière d'emploi et à améliorer les perspectives d'emploi des personnes handicapées. Ainsi, les programmes de formation offerts dépendent de la demande et engagent les employeurs.

À partir de 2015, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées sera financé de façon permanente afin d'aider ces personnes à obtenir de la formation pour occuper les emplois en demande. Le Fonds d'intégration a permis à plus de 5 500 personnes, au cours du dernier exercice financier, d'obtenir une formation spécialisée pour occuper un emploi disponible. Plus de deux millions de dollars seront investis pour soutenir la création d'un forum des employeurs, afin de donner suite à la recommandation du Groupe de travail spécial sur les possibilités d'emploi des personnes handicapées.

Le Fonds pour l'accessibilité sera financé de manière permanente à raison de 50 millions de dollars par année pour continuer d'améliorer l'accès aux établissements partout au Canada. Depuis qu'il a été créé par notre gouvernement conservateur, plus de 850 projets ont été financés. De plus, sept millions de dollars seront versés au Conseil des sciences sociales et des ressources humaines du Canada pour soutenir la recherche liée à la participation des personnes handicapées au marché du travail.

Enfin, la composante du Programme de partenariats pour le développement social prévoira annuellement 11 millions de dollars pour appuyer un large éventail de projets conçus pour accroître

Motion d'ajournement

l'inclusion sociale des personnes handicapées et s'attaquer aux obstacles auxquels elles font face.

Nos efforts donnent des résultats, car ils permettent à des personnes handicapées de participer au marché du travail. Nous voulons que tous les Canadiens puissent profiter des priorités du gouvernement, qui sont l'emploi, la croissance et la prospérité à long terme.

[Français]

Mme Manon Perreault: Monsieur le Président, le NPD s'est clairement engagé à réaliser les actions nécessaires afin d'assurer l'exercice des droits des personnes en situation d'handicap, droits qu'elles partagent avec l'ensemble des Canadiens.

La mise en oeuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées est certes un des moyens à privilégier. Nous continuerons à faire pression auprès du gouvernement actuel, afin qu'il réalise les actions requises pour en optimiser l'impact sur la vie quotidienne des personnes concernées.

Le 3 décembre dernier, je demandais au gouvernement pourquoi aucun rapport de suivi sur la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées n'a été produit. Mon collègue conservateur a cité une foule de programmes, mais comme je l'ai déjà dit, je les connais très bien.

Cela dit, je ne comprends toujours pas pourquoi les conservateurs ne prennent pas cet enjeu au sérieux et pourquoi ils n'ont pas pris les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la convention pour créer un Canada de plus en plus inclusif. Cette démarche serait un premier pas pour reconnaître les efforts quotidiens des personnes handicapées et leur apport à la société.

Ma question est simple, et je veux une réponse simple.

[Traduction]

M. Colin Carrie: Monsieur le Président, le gouvernement maintient son engagement à l'égard de l'élimination des obstacles et de la création de possibilités pour les personnes handicapées.

Elles sont plus de 800 000 au Canada à être sans emploi même si elles sont en âge de travailler et que leur handicap ne les empêche pas de le faire. De ce groupe, 340 000 personnes ont reçu une éducation postsecondaire. Elles constituent donc un bassin important de personnes qualifiées qui peuvent grandement contribuer à la prospérité de la société canadienne.

Le Plan d'action économique de 2013 propose des mesures concrètes pour renforcer l'inclusion économique et sociale de millions de Canadiens handicapés. Voici la grande question: Pourquoi la députée d'en face et son parti ont-ils voté contre le Plan d'action économique?

[Français]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 29.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 9 décembre 2013

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel

M. Jean	1899
Projet de loi C-526. Deuxième lecture	1899
Mme Boivin	1901
M. Casey	1901
Mme Boivin	1902
M. Casey	1903
M. Wilks	1904
M. Genest-Jourdain	1906

Privilège

Une lettre à la députée de Terrebonne—Blainville	
Mme Borg	1907

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Travaux des subsides

Motion de l'opposition — Les régimes de retraite du Canada et du Québec	
M. Rankin	1908
Motion	1908
M. O'Toole	1910
M. McCallum	1910
M. Caron	1910
M. Cash	1912
Mme Blanchette-Lamothe	1912
M. Sorenson	1913
M. Rankin	1915
M. McCallum	1915
M. Anderson	1916
M. McCallum	1916
M. Scott	1919
M. McKay	1919
M. Martin	1920
M. Giguère	1920
M. Lamoureux	1921
M. Jacob	1922
Mme Sims	1922

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2014	
M. Toet	1923
Des remerciements à l'occasion du temps des Fêtes	
Mme Boivin	1923
Bob Gilmour	
Mme Gallant	1923
Le cancer pédiatrique	
M. Bélanger	1923
Les résidents de Kelowna-Lake Country	
M. Cannan	1924
Kalpona Akter	
M. Boulerice	1924
La citoyenneté et l'immigration	
M. Shory	1924

Le Club Richelieu de Grand-Sault

M. Allen (Tobique—Mactaquac)	1924
------------------------------------	------

La communauté philippine du Canada

M. Davies (Vancouver Kingsway)	1924
--------------------------------------	------

La justice

M. McColeman	1925
--------------------	------

Le fjord du Saguenay

M. Tremblay	1925
-------------------	------

Dean Tiessen

M. Van Kesteren	1925
-----------------------	------

L'éducation des Premières Nations

Mme Bennett	1925
-------------------	------

L'équipe Jacobs

M. Hayes	1925
----------------	------

Le Sénat

Mme Pécelet	1926
-------------------	------

La loi de Vanessa

M. Young (Oakville)	1926
---------------------------	------

QUESTIONS ORALES

L'éthique

M. Christopherson	1926
M. Kenney	1926
M. Christopherson	1926
M. Kenney	1926
Mme Turmel	1926
M. Kenney	1927
Mme Turmel	1927
M. Kenney	1927
Mme Turmel	1927
M. Kenney	1927
M. Garneau	1927
M. Kenney	1927
M. Garneau	1927
M. Kenney	1927
M. Garneau	1927
M. Kenney	1927
M. Boulerice	1927
M. Calandra	1928
M. Boulerice	1928
M. Calandra	1928
Mme Charlton	1928
M. Calandra	1928
Mme Charlton	1928
M. Angus	1928
M. Calandra	1928
M. Angus	1928
M. Calandra	1929
Mme Blanchette-Lamothe	1929
Mme Blanchette-Lamothe	1929
La protections des renseignements personnels	
Mme Borg	1929

La réforme électorale		Mme Rempel.....	1950
M. Woodworth.....	1937	M. Lamoureux.....	1950
Le Musée canadien des droits de la personne		M. Shory.....	1950
Mme Nash.....	1937	M. Rankin.....	1953
La luzerne génétiquement modifiée		Mme Sgro.....	1953
Mme Nash.....	1937	M. Chong.....	1954
Le suicide assisté		Mme May.....	1954
Mme Nash.....	1937	Mme Nash.....	1954
La protection de la vie privée		M. Baird.....	1956
M. Hsu.....	1937	M. McCallum.....	1956
La conduite avec facultés affaiblies		Mme Boivin.....	1956
M. Warawa.....	1937	M. Preston.....	1957
La sélection en fonction du sexe		M. Lamoureux.....	1958
M. Warawa.....	1937	M. Leung.....	1958
Le Régime de pensions du Canada		M. Rankin.....	1961
Mme Sims.....	1937	M. Lamoureux.....	1961
L'emploi		M. Schellenberger.....	1961
Mme Crowder.....	1937	M. Côté.....	1962
Le financement des infrastructures		M. Lemieux.....	1962
M. Sullivan.....	1938	M. Marston.....	1962
L'emploi		M. O'Toole.....	1963
Mme Charlton.....	1938		
La maladie de Lyme		La situation en Ukraine	
Mme May.....	1938	M. Van Loan.....	1964
Le commerce international		Motion.....	1964
Mme May.....	1938	Adoption de la motion.....	1964
L'industrie minière			
Mme Laverdière.....	1938	Les travaux de la Chambre	
Le Sénat		M. Van Loan.....	1964
Mme Laverdière.....	1938	Motion.....	1964
L'industrie minière		Adoption de la motion.....	1964
M. Scott.....	1938		
Le Régime de pensions du Canada		Travaux des subsides	
M. Cash.....	1938	Motion de l'opposition — Les régimes de retraite du Canada et du Québec	
L'environnement		Motion.....	1964
M. Kellway.....	1938	Rejet de la motion.....	1965
L'aéroport de l'île de Toronto			
M. Kellway.....	1938	Budget supplémentaire des dépenses (B), 2013-2014	
Questions au Feuilleton		M. Clement.....	1965
M. Lukiwski.....	1938	Motion d'adoption.....	1965
Questions transformées en ordres de dépôt de documents		Projet de loi C-19. Première lecture.....	1967
M. Lukiwski.....	1940	Adoption de la motion; première lecture et impression du projet de loi.....	1967
		Deuxième lecture.....	1967
		Deuxième lecture du projet de loi; formation de la Chambre en comité plénier, sous la présidence de M. Devolin.....	1968
		M. Ravignat.....	1968
		Article 2.....	1968
		M. Clement.....	1968
		Adoption de l'article 2.....	1968
		Adoption de l'article 3.....	1968
		Adoption de l'article 4.....	1968
		Adoption de l'article 5.....	1968
		Adoption de l'article 6.....	1968
		Adoption de l'article 7.....	1968
		Adoption de l'annexe 1.....	1968
		Adoption de l'annexe 2.....	1968
		Adoption de l'article 1.....	1968
		Adoption du préambule.....	1968
		Adoption du titre.....	1968
		Adoption du projet de loi.....	1968
		Rapport du projet de loi.....	1969
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
Travaux des subsides			
Motion de l'opposition — Les régimes de retraite du Canada et du Québec			
Motion.....	1941		
Mme Sims.....	1941		
Mme Rempel.....	1942		
M. Lamoureux.....	1942		
M. Angus.....	1942		
M. Hillyer.....	1943		
M. Rankin.....	1945		
M. McCallum.....	1946		
M. Chong.....	1946		
Mme Sitsabaiesan.....	1946		
Mme Rempel.....	1948		
M. McCallum.....	1948		
M. Scott.....	1948		

M. Clement.....	1969
Motion d'adoption.....	1969
Adoption de la motion.....	1970
Troisième lecture.....	1970
Adoption de la motion.....	1971
Troisième lecture et adoption du projet de loi.....	1971
Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013	
Projet de loi C-4. Troisième lecture.....	1971
Adoption de la motion.....	1972
Troisième lecture et adoption du projet de loi.....	1972

MOTION D'AJOURNEMENT

L'éthique

Mme Pécelet.....	1972
M. Calandra.....	1973

La santé

M. Sullivan.....	1973
M. Carrie.....	1973

Les personnes handicapées

Mme Perreault.....	1974
M. Carrie.....	1975

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>